

Titre, dédicace et remerciements

La fiscalité pour les gilets jaunes(*), ... ainsi que pour les économistes, les journalistes, les politiques et les syndicalistes qui pensent avoir tout compris

Les outils pour comprendre, en vue de la réappropriation par les citoyens de ce domaine fondamental.

Un plaidoyer pour la transparence et des propositions pour une vraie révolution fiscale et sociale.

Auteur, INCOGNITOTOTO : incognitototo@free.fr

(*) : © SACD 2019, e-dpo

« Je dédie cet ouvrage à tous ceux qui participent et soutiennent le mouvement des gilets jaunes sans aucune distinction d'appartenance ou de non-appartenance politique, en espérant modestement contribuer à ce qu'ils puissent reprendre leur destin en main en toute connaissance de cause.

Je le dédie également à tous mes pères qui, pour ceux encore vivants, se reconnaîtront. »

« Merci à Dominique et Nadia qui ont été mes actives candidates pour rendre, je l'espère, plus accessible et compréhensible cet ouvrage »

Introduction : aux futurs lecteurs...

Pour des raisons diverses, vous pensez que vous allez vous ennuyer en lisant ce livre ; c'est possible. Je ne peux pas préjuger de votre intérêt initial, ni si j'aurai réussi à rendre cet ouvrage le plus passionnant possible puisque c'est vous qui serez seuls juges.

Vous pensez que la fiscalité ce n'est pas pour vous, que c'est trop difficile... C'est dommage de renoncer avant d'essayer de comprendre parce qu'en réalité vous n'êtes qu'une victime, parmi tant d'autres, de l'occultisme et de l'opacité délibérément mise en place par des « élites » qui vous privent ainsi du principal et fondamental pouvoir politique : celui de savoir ; pour choisir en toute connaissance de cause, où, à qui et comment sera pris l'argent, ainsi que comment il sera utilisé et redistribué.

Vous pensez, qu'il faut laisser cela à ceux qui savent, que de toute façon ça vous dépasse. Si c'est le cas, j'espère bien vous faire changer d'avis à la suite de votre lecture.

C'est une évidence pour tout le monde que « l'argent, c'est le nerf de la guerre » ; cependant, c'est aussi le préalable incontournable pour toutes les transformations sociales, économiques et sociétales.

En réalité, il n'y a pas un domaine plus sensible, fondamental, essentiel et par-dessus tout politique que la fiscalité. À l'exception des réformes sociétales qui ne coûtent rien - mais quasiment aucune ne répond à ce critère, car même un nouveau droit crée de nouvelles contraintes administratives qui ont un coût pour qu'il soit respecté - absolument tout est dépendant de la fiscalité, de ce qu'elle permet ou pas de faire ; et, j'espère bien vous démontrer qu'elle peut presque tout.

Absolument rien ne peut se réaliser sans argent et, à défaut de faire fonctionner en continue la planche à billets (nous n'en avons d'ailleurs plus le pouvoir avec l'U.E.) ce qui nous ruinerait tous (à l'exception pour l'instant des USA), cet argent il faut bien décider à qui et où il sera pris, et faire des choix pour son utilisation.

Ces décisions de taxation et d'imposition induisent et provoquent des conséquences en chaîne qui surdéterminent les résultats économiques (bons ou mauvais) d'un pays, tandis que la façon dont elles s'appliqueront dit les valeurs humaines (sociales, morales et politiques) qu'elles promeuvent. Tout autant, les choix faits sur l'utilisation de l'argent auront des conséquences

déterminantes en chaîne sur tous les secteurs de la société et disent également quelles valeurs humaines (sociales, morales et politiques) sont hiérarchisées en priorité.

C'est ça faire de la politique, et presque rien d'autre.

Si on pense encore qu'il est possible de changer cette société, la fiscalité est le levier fondamental pour y arriver.

N'en déplaise aux économistes, idéologues ou partisans de tout poil, et à leurs « grandes théories », ils oublient juste une chose, c'est que les leviers des décisions reposent avant tout sur des lois humaines et une fiscalité spécifique. On peut gloser à l'infini sur les théories économiques et les idéologies, aucune ne fera jamais sens sans dire dans quel contexte, elles peuvent parfois être vraies ou le plus souvent fausses. Surtout elles oublient de dire comment on aboutit à tel ou tel résultat, et ce sont la fiscalité, les lois, sans omettre les réalités qui en résultent, qui disent cela, pas les théories, et encore moins les idéologies.

Mon souhait en écrivant cet ouvrage est de vous rendre clair ce qu'on vous a appris et conditionné à percevoir comme obscur et réservé à des « initiés ».

Mon ambition est que chaque citoyen avec ce savoir comprenne comment il pourrait vraiment prendre en main le destin de notre pays pour en faire, ni plus, ni moins, un « paradis » fiscal, social, économique et écologique ; ainsi que restaurer la transparence indispensable à la démocratie.

Mon but est de rendre vivant et réel l'article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de notre Constitution qui stipule : « *Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.* » ; mais en se passant de nos représentants, surtout ceux qui ne représentent plus qu'eux-mêmes ou leurs « amis ».

Nous ferons donc un état des lieux de notre fiscalité actuelle en démontrant ses conséquences, ainsi que celles des choix idéologiques contradictoires qui nous régissent actuellement.

Puis nous nous attacherons à démontrer comment on pourrait changer tout ça, pour faire en sorte que plus jamais un citoyen ne puisse dire qu'il n'y comprend rien, et surtout qu'il arrête de confier à d'autres sa destinée sous prétexte d'ignorance.

Ha, juste une information pour vous mettre à l'aise et savoir d'où je parle, ma culture et mes préférences sont issues de la gauche, en particulier de celle qui est autogestionnaire.

Cependant, je pense que pour régler un problème aussi fondamental que celui de la fiscalité, il faut laisser au placard toutes les idéologies et ne raisonner qu'en fonction de l'intérêt

général et du bien commun. D'ailleurs, aussi paradoxal que cela puisse paraître, vous verrez que je suis totalement en rupture avec beaucoup de crispations totémiques de gauche concernant la fiscalité, et j'espère démontrer en quoi elles ne sont pas fondées ou se trompent d'objectif.

En tout état de cause, pour avoir exercé pendant 35 ans dans la gestion de groupes sociaux, la direction d'entreprises et l'expertise-comptable, j'ai éprouvé à quel point les idéologies sont inopérantes pour résoudre les problèmes humains, tandis que systématiquement quand on s'y réfère pour agir, les drames et les dégâts sont toujours au rendez-vous.

Je ne roule donc pour aucun parti politique et n'ai d'ailleurs jamais eu de carte nulle part. D'ailleurs, vous ne trouverez aucune de mes propositions dans aucun de leurs programmes. Et pour cause, une vraie révolution fiscale et sociale implique d'appliquer les mêmes lois également pour tous. Les partis politiques étant principalement devenus des défenseurs d'intérêts particuliers et catégoriels, en étant en plus bloqués dans des idéologies du passé, jamais aucun n'a réussi à penser qu'en changeant de modèle, on peut non seulement réconcilier les intérêts qui apparemment s'opposent, mais en plus les faire converger vers le bien commun du plus grand nombre.

Aussi, puisque tous les partis politiques nous ont conduits à des impasses ou ne font que nous proposer d'autres voies sans issue, puisqu'ils démontrent tous qu'ils ne veulent pas tout changer, êtes-vous prêts à reprendre votre destin en main ? À consacrer un peu de temps à cela ? Alors, on y va.

1 - Imprécis précis de fiscalité : pour en finir avec les « croyances populaires »... si, c'est possible...

Je vais donc essayer de vous armer, et de vous donner des outils pour que vous puissiez penser par vous-même... et surtout pour repérer les menteurs, les manipulateurs, les simulateurs, les incompetents, les démagos, les dogmatiques et les croyants. À vous de me dire, à la suite de votre lecture, si ces objectifs seront atteints, ou non...

A - D'abord, comprendre la logique des réactions en chaîne, des vases communicants et des systèmes...

Il faut tout d'abord vous familiariser avec la façon dont fonctionnent l'économie et tous les systèmes complexes de façon générale.

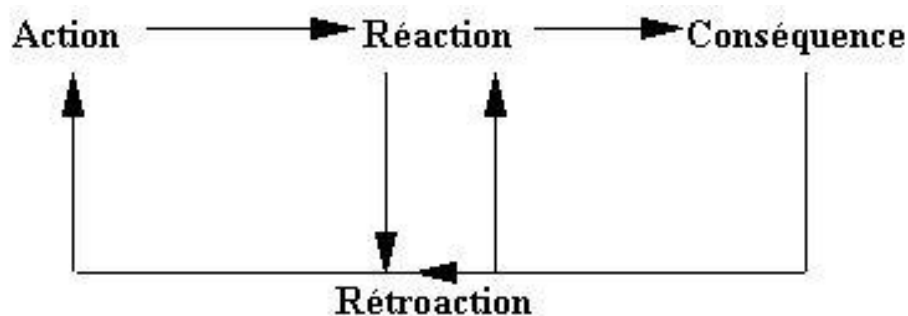
Quel que soit le levier économique que l'on actionne, il produira des répercussions en chaîne qui pourront même aboutir à ce que les résultats finaux soient contraires à ceux qui étaient attendus, ou encore à des conséquences inattendues néfastes qui se développeront en parallèle.

Cette affirmation est d'autant plus vraie que, mondialisation oblige, nous fonctionnons maintenant en « système ouvert ». On ne peut plus agir sur les leviers légaux, économiques et fiscaux, sans que ceux auxquels on les soumet essayent d'y échapper, notamment en faisant ailleurs ce qu'ils ne peuvent plus faire en France (ou en Europe). C'est une réalité simple avec laquelle, on a le droit d'être en désaccord, sauf que ça n'y changera strictement rien ; et ceux qui prônent un retour des frontières feraient mieux de constater que partout où cela a été tenté et pour des raisons qui seraient trop longues de détailler ici, cela produit des effets souvent pires que ceux auxquels on voulait échapper...

Une réalité due à la complexité des mécanismes qui se répercutent les uns sur les autres, selon des paramètres souvent inapparents et donc assez mal maîtrisés, notamment par ceux qui pensent de façon binaire ; et malheureusement, ils sont nombreux.

Pour vous mettre à l'aise, sachez que ce n'est pas grave si vous ne comprenez pas tout, tout de suite dans ce qui va suivre ; vous verrez par la suite et avec des exemples pratiques, comment tout cela s'applique à la fiscalité. Pour vous aider (parce que tout a été fait pour que vous n'y compreniez rien en abusant de mots « savants », dont la compréhension est réservée aux « initiés »), un glossaire sur certains vocables de « spécialistes » est disponible à la fin de l'ouvrage et signalé par un astérisque, « * », accolé au mot.

L'analyse systémique* illustre les systèmes de cause à effet de cette façon :



Elle exclut de son mode de pensée l'habituelle « action → réaction » ou « action → conséquence » ... ça n'existe tout simplement pas, ou si peu, que continuer à agir sur les problèmes sans tenir compte de l'ensemble des paramètres, ni des défenses* consubstantielles à tout système, c'est courir au-devant de graves déconvenues.

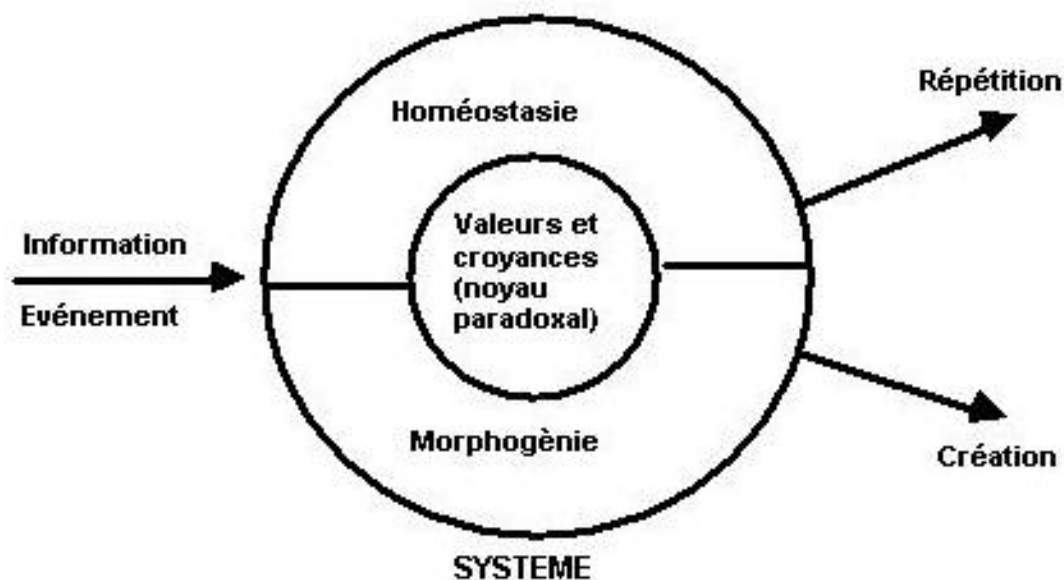
C'est cette pensée-là, sur les systèmes complexes, qui nous a permis de marcher sur la lune, mais visiblement elle n'a pas encore atteint nos politiques et encore moins la fiscalité... Le pire étant que le « *Errare humanum est, perseverare diabolicum* »⁽¹⁾ ne soit pas plus arrivé jusqu'à la pensée de nos politiques ; ce qui est compréhensible ; ces derniers font partie d'un système qui a érigé des défenses pour qu'en aucune manière, il ne puisse jamais être remis en cause, mais c'est un autre sujet...

Dans tous les systèmes, si on veut se donner le maximum de probabilités, d'arriver à le modifier, il faut prendre en compte ce que les systémistes* appellent le « noyau paradoxal* ». En dehors de l'identification des facteurs, qui justifient et maintiennent l'homéostasie* du système, toute réforme est vouée à l'échec, ou pire, engendre des réactions qui aggravent les problèmes.

Pour pousser le système à enclencher ses possibilités de transformation et d'adaptation (morphogénie*), l'expérience démontre qu'il faut tenir compte des multiples facteurs qui tendent à ce qu'un système se perpétue, même quand il est devenu inadapté aux buts qu'il poursuit.

(1) - « Se tromper est humain, mais persévérer [dans l'erreur] est diabolique »

J'illustre schématiquement cela par la figure suivante :



Cette schématisation illustre comment répond un système en fonction des valeurs qu'on lui « injecte ». Nous allons voir maintenant comment cela s'applique au système fiscal.

B - Pourquoi « imprécis de fiscalité » ?

Parce que bien évidemment, je ne vais pas pouvoir vous résumer dans un seul chapitre, ni même un livre entier, la *délirante, imbécile, incohérente, stupide, inefficace, injuste, criminelle, #h...!!!# \$!N\$M* (bip ! Censuré), monstrueuse usine à gaz qu'est devenue la fiscalité, avec :

- ses 254 types d'impôts, droits, taxes et surtaxes (liste⁽¹⁾ à lire comme un inventaire à la Prévert, pour constater la fantastique « inventivité » de nos législateurs), déclinés en plus ou moins 215 assiettes*.

Je dois cependant vous avouer que je me suis arrêté de compter il y a quelques années, et il est certain que les relevés que je vous donne auront encore évolué d'ici la sortie de ce livre, comme d'autres chiffres tout également.

- ses 486 niches fiscales (liste⁽²⁾ à ne surtout pas lire, pour éviter de devenir fou furieux), représentant 86 milliards d'euros,

- ses 8 livres de lois et décrets (un code, 4 annexes et un livre des procédures fiscales, plus 2 des douanes, dont un consacré uniquement à Mayotte), représentant au total **3 870 pages** (en format PDF).

(¹) - Wikipédia - Liste des impôts et taxes français : https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_imp%C3%B4ts_et_taxes_fran%C3%A7ais

(²) - Wikipédia - Niche fiscale : https://fr.wikipedia.org/wiki/Niche_fiscale

À titre de comparaison, le Code pénal (son code et son livre de procédures) ne contient que 2 034 pages (en format PDF), presque 2 fois moins ; tandis que le Code civil (son code et ses 2 livres de procédures) ne contient que 1 282 pages (en format PDF), 3 fois moins ! Une vraie diarrhée réglementaire pour la fiscalité qui n'a aucune explication rationnelle, ni même opérationnelle.

- ses abondantes jurisprudences, avis, bulletins officiels, documentation administrative, ... dont, quand j'exerçais encore comme expert-comptable, je jetais une pleine poubelle d'immeuble, pour faire de la place sur mes étagères chaque année, en fonction des mises à jour de tout ce qui était devenu obsolète, avait évolué ou avait changé,
- et tous les arcanes des innombrables subtilités, exceptions et cas particuliers, en fonction des grandes catégories d'impôts...

Il est donc tout simplement impossible de faire un livre exhaustif sur la fiscalité, une vie n'y suffirait pas ; et en plus, vous n'auriez même pas envie de le lire ; tandis que le temps qu'il soit écrit et publié, il serait devenu obsolète à cause des novations chaque année rajoutées.

Aussi, sauf si vous vous intéressez aux mécanismes psys (et le plus souvent psychotiques) qui ont conduit nos politiques à une telle logorrhée-diarrhée réglementaire, ça n'a absolument aucun intérêt de lire ou de faire un livre académique sur la fiscalité. Mais, il est vrai qu'à un moment, comprendre comment les décisions politiques sont prises (et perpétuées) devient un sujet d'étude aussi passionnant, que quand on essaye d'expliquer la genèse des délires.

Autant, on peut comprendre que le droit civil, pénal ou social mobilise des spécialistes, des juristes, des philosophes, des historiens, des ethnologues, des psys, des sociologues, ..., sans oublier en premier lieu les citoyens, parce qu'il traite de la complexe matière humaine, autant ce droit créé de toutes pièces dans les cerveaux malades de nos politiques est vraiment la pire imposture juridique que nos sociétés dites « développées » aient engendrée.

À quoi sert la fiscalité ? L'article 13 de notre « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 » nous répond : « *Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.* » Simple non ? Mais 3 870 pages pour codifier cette évidence, on est vraiment en plein délire.

C - Alors, faisons simple et imprécis...

Académiquement parlant, les impôts peuvent être regroupés ou classés de plusieurs façons et différents critères :

- 1 - par leur mode d'application : directs (IR*, IS*, CSG*, TH*, TF*, IFI*, et cetera...) ou indirects (taxes, TVA*, et cetera...).
- 2 - par leur catégorie d'imposition : BIC*, BNC*, Salaires et traitements, et cetera, ...
- 3 - par leur classification économique ; c'est-à-dire en fonction des assiettes d'imposition :
 - les revenus,
 - le capital ou patrimoine,
 - la dépense ou consommation.
- 4 - par la technique de taxation utilisée :
 - impôt qui taxe indifféremment des revenus réels du contributeur, exemple : la TVA, impôts fonciers, ...
 - impôt qui tient compte des revenus réels du contributeur, exemple : l'IR ; et à l'exception des abattements prévus pour les bas revenus pour certains impôts (notamment la TH), c'est quasiment le seul impôt qui subsiste dans cette catégorie ; en sous-classifiant pour ces deux catégories, selon que l'impôt est régressif ou fixe ou proportionnel ou progressif.
- 5 - selon les bénéficiaires : État, Collectivités locales, organismes dédiés (généralement à une profession ou activité particulière), solidarité sociale (CSG*, CRDS*, ...).

Et on peut sûrement trouver d'autres modes de classification et de regroupement en fonction de l'âge du capitaine...

D - Pourquoi « précis de fiscalité » ?

Parce qu'en réalité toutes ces catégorisations sont des débats de techniciens, sans portée opérationnelle fondamentale, et que la seule vraie question qui compte, c'est : qui paye au final ? Ainsi que non accessoirement, combien et avec quelles conséquences ?

Et là, ça devient beaucoup plus simple... Quelle que soit l'assiette*, quelle que soit la façon dont est prélevé l'impôt, quelle que soit la qualité du contributeur qui fait le chèque, ... je peux précisément vous affirmer que c'est toujours au final la personne physique, vous, moi et les autres, qui payons.

Toute l'incroyable complexité des différents types d'impositions n'est faite que pour masquer cette incontestable et triviale réalité.

Quant aux conséquences du choix d'un impôt, de son montant, de ses modalités d'application et de son assiette, on comprend d'instinct que cela aura de multiples répercussions sur de nombreux domaines : performance économique, justice sociale, chômage, rendement de l'impôt, attractivité et concurrence internationale, et cetera...

Cependant, quoi qu'il arrive et quelles qu'en soient les modalités ou les formes, les circuits économiques finiront toujours par s'adresser à nous (particuliers, personnes physiques et quelle que soit notre qualité), pour que nous payions ce que l'État demande qu'on paye ! « **C'est « nous » qui payons** », quoi qu'il arrive, et cette apparente abusive simplification n'est pas issue des divagations autour d'un comptoir de bistrot.

E - Démonstration pratique à partir d'une des croyances les plus tenaces en circulation : **« faisons payer les entreprises ! »...**

À part les habituels délirants idéologiques, qui peut encore penser qu'on peut faire payer une entreprise ? Ça n'a pas de sens. Quel que soit l'impôt auquel on la soumet et sa forme, que va faire l'entreprise et qui paye ?...

Première hypothèse : On augmente l'IS (Impôt sur les Sociétés, qui est une imposition directe et à taux fixe sur les bénéfices de l'entreprise), ça implique quoi ?

Deux cas de figure :

1 - Les actionnaires⁽¹⁾ sont prêts à voir baisser les rendements* qu'ils attendent de leur capital investi. Il ne se passe rien. Les actionnaires percevront juste moins de dividendes ; donc, non accessoirement, il y aura également moins d'IR mobilier* à leur prélever sur d'éventuelles distributions. Cependant, qui a payé ? Les actionnaires, personnes physiques, qui ont été privés d'une part de leurs revenus et ce qu'elle que soit leur richesse personnelle initiale, et c'est tout...

2 - Mais plus généralement, les actionnaires ne sont pas prêts à accepter que leurs revenus baissent, ils vont donc essayer de demander plus de rendement à leur entreprise ; et comment cette dernière va-t-elle faire ? Les options, non exclusives les unes des autres, et qui peuvent se cumuler sont :

a - elle rattrape cette perte de revenus en augmentant les prix de vente (si son marché le permet)... Résultat : c'est le consommateur qui paye, avec le risque non accessoire de voir

(1) - Note personnelle : On peut aussi remplacer la catégorie « actionnaire » par « associé » ou « entrepreneur » ou tout autre détenteur de l'entreprise, y inclus une autre entreprise qui sera elle-même également constituée d'actionnaires personnes physiques, ça ne change strictement rien aux mécanismes en jeu.

les ventes baisser et donc de mettre l'entreprise en difficultés, ce qui la conduira à terme à l'option « e » qui suivra plus bas.

b - elle pressurise un peu plus ses salariés en tirant à la baisse les salaires, ou en licenciant du personnel... Résultat : ce sont les salariés qui payent, et indirectement tous les contribuables qui devront compenser cette baisse de revenus distribués.

c - elle pressurise un peu plus ses fournisseurs... Là, ce sont les « fournisseurs » qui payent ; cependant, eux-mêmes raisonneront et appliqueront les mêmes options que notre entreprise avec les mêmes effets en chaîne.

d - elle développe sa R&D (recherche et développement) pour baisser ses coûts de production. Sauf que si celle-ci aboutit, c'est en général pour pouvoir produire moins cher (éventuellement, plus et mieux) avec moins de personnels. Résultats : c'est le salarié qui paye (on retourne au cas « b ») ; ou, dans de très rares cas, la R&D réussit à compenser par une baisse des coûts les revenus supplémentaires prélevés. C'est le seul cas sans évidents dommages collatéraux, sauf si les gains de la R&D devaient servir à trouver de nouveaux marchés et dans ce cas on prive l'entreprise de ses possibilités de croissance, c'est donc nous qui payons quand même, par les revenus dont se prive l'État en empêchant cette entreprise de se développer.

e - elle n'arrive pas à rester concurrentielle sur son marché, tout en dégagant les revenus que les actionnaires attendent. Résultat, elle délocalise et là, c'est tout le monde qui paye ou qui perd tout, État inclus, sauf en principe les actionnaires... Elle peut aussi délocaliser juste les capitaux, et là c'est encore tout le monde qui paye pour ce contribuable en moins... et je vous passe toutes les autres possibilités « d'optimisation fiscale* » (Sic !!!) que l'entreprise pourrait adopter (nous y reviendrons plus tard) pour que son rendement reste identique ou pour l'améliorer ; ce que bien évidemment, elle ne va pas se priver de faire...

Deuxième hypothèse : On augmente une taxe (imposition indirecte), ou des cotisations sociales ou tout autres formes de charges qui augmentent le coût de revient des productions (ou des marchandises ou des prestations) et fait baisser les bénéfices ; ça implique quoi ? Tout simplement que ce coût supplémentaire sera répercuté sur le prix de vente au consommateur et donc que c'est lui qui paye...

Il est également utile de rappeler que cette option est très mortifère pour les entreprises en concurrence avec des entreprises européennes ou internationales, où elle perdra forcément des marchés à cause de la majoration de ses coûts de revient.

Je ne vous fais pas un dessin sur ce qui se passe dans ce cas-là. Je pense que vous avez compris maintenant la logique des impositions aux entreprises, et qu'il est inutile que je radote : les effets seront exactement les mêmes que précédemment avec les mêmes conséquences en chaîne, options et résultats.

Troisième hypothèse : On augmente le taux de TVA... Celle-ci étant rajoutée à la base HT* du prix du produit, c'est seulement le consommateur final qui paye ; comme il paye d'ailleurs, également toujours, directement ou indirectement, toutes les charges qu'on fait soi-disant supporter aux entreprises. Bien évidemment si cette augmentation de prix provoque une baisse de la demande, on se retrouve dans la première hypothèse avec un rendement qui baisse et donc avec les mêmes conséquences en chaîne.

C'est cependant, le seul cas où l'entreprise ne perd pas de points de compétitivité à l'international, puisque les ventes à l'export se font HT*, en réalité seulement hors TVA* ; et c'est également le seul cas où les entreprises étrangères sont sur un pied d'égalité avec les françaises en terme de taxation.

Mais je reviendrai plus longuement dans des chapitres dédiés sur ce cas de figure qui comporte des particularités et des possibilités insoupçonnées ; notamment à cause du fait que dans certaines conditions la compétitivité internationale de l'entreprise n'est pas entamée ; et elle est même améliorée, si on l'accompagne de certaines mesures.

Quatrième hypothèse : Il n'y a pas de quatrième hypothèse, car quelle que soit la forme de l'entreprise (et même sur des entreprises autogérées et à capital détenu par les salariés), quelles que soient la forme et l'assiette de l'impôt, ça ne change rien aux mécanismes, aux options et aux conséquences des trois précédents scénarios.

En fait, quelle que soit l'assiette sur laquelle est appliqué la taxe, l'impôt ou la contribution sociale sur une entreprise, la réalité est que c'est toujours un prélèvement sur la consommation, payé par le consommateur final. Il y a cependant une conséquence importante à la politique de taxation des entreprises, c'est qu'à l'exception de la TVA, toutes les taxes, impôts ou contributions sociales, directs ou indirects, diminuent la compétitivité des entreprises face à leurs concurrents internationaux qui n'en payent pas.

Conclusion provisoire : ce sont toujours les personnes physiques qui payent l'impôt, quel que soit leur statut : consommateur (du produit ou du service), salarié, actionnaire, ... La seule vraie catégorisation des impôts est donc : qui paye et combien ?

F - Un système fiscal entièrement organisé pour occulter l'imposition réelle des personnes physiques

Vous voyez, une fois qu'on a compris qu'au final ce sont toujours les personnes physiques qui payent, ce n'est pas si difficile que ça la fiscalité ; et n'en déplaise aux fiscalistes adeptes des

complications pour justifier leur statut de « sachant » (et non accessoirement leurs honoraires), il n'en existe en réalité pas d'autre.

Cependant pour être tout à fait exact, il faut préciser que celui qui finira par payer la taxe, l'impôt, ou la redevance (et tout ce qu'on veut, tant l'inventivité et la duplicité de nos législateurs ont été grandes en la matière pour masquer les impositions) est celui qui ne peut pas le faire supporter à d'autres acteurs de l'économie. Ou autrement dit, seule la personne physique captive - celle qui ne peut pas se dérober à l'impôt ou le faire supporter à d'autres - paiera au final l'imposition.

Ce système « qui se défend de payer l'impôt », est proportionnel et s'ajuste en fonction de l'élasticité de la demande* et des moyens disponibles pour y échapper ; et ils sont très nombreux dans notre monde « ouvert », aussi bien pour les entreprises que pour les personnes physiques.

C'est le noyau paradoxal de notre fiscalité, qui est caché, jamais dit, ni éclairé, ni abordé.

Pourquoi paradoxal ? Parce que quand vous savez qu'il y a une taxe qui s'appelle, par exemple, « *Taxe spéciale sur les conventions d'assurances* », on peut s'imaginer que ce sont les Compagnies d'Assurances qui payent ; mais non, ce sont leurs clients ! Ça n'a rien à voir...

C'est vrai que retrouver sur sa quittance d'assurance à quoi sert cette taxe - c'est à dire : « Votre participation aux départements (qui s'en servent en partie pour les services d'incendie et de secours), à la Caisse nationale des allocations familiales et à la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM) » - ça finirait peut-être par interroger les citoyens, sur pourquoi ils devraient payer (entre autres) de la Sécurité sociale sur leurs assurances... et tant d'autres questions qui pourraient les fâcher.

Quand à la suite d'un sinistre on pense que c'est l'assurance qui paiera, en fait on oublie juste :

- que c'est nous qui payons le sinistre à travers nos cotisations ;
- que plus il y a de sinistres et plus nos primes d'assurance augmentent ;
- que plus nos primes d'assurance augmentent et plus les impôts reversés à l'État suivent la progression.

Avec ce genre de taxation l'État peut même se réjouir du malheur des victimes, puisque plus il y a de sinistres et plus cela remplit ses caisses. C'est ça la conception de la « destruction créatrice »⁽¹⁾ d'impôts de nos politiques : taxer même le malheur.

(1) - « La « destruction créatrice » désigne le processus continuellement à l'œuvre dans les économies et qui voit se produire de façon simultanée la disparition de secteurs d'activité économique conjointement à la création de nouvelles activités économiques. » - Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Destruction_cr%C3%A9atrice

Mais le pompon revient sans nul doute à la CSG* qui permet de taxer les personnes sur leurs revenus et de leur faire ensuite acquitter de l'impôt sur cette part déjà prélevée. À l'évidence, on n'a pas inventé mieux pour empêcher les gens de savoir ce qu'ils acquittent vraiment. Un système (de plus) de double imposition conçu (et perpétué) dans les cerveaux malades de quelques lâches énarques qui ont évité ainsi l'impopularité d'une augmentation directe de l'IR qu'aurait nécessité le fait qu'on dépense plus qu'on ne recouvre.

Quand en 2018 le gouvernement de monsieur Macron, énarque dans la continuité de ses prédécesseurs, a augmenté la CSG de 1,7 point, la plupart des personnes ont pensé : « ça n'augmente « que » de 1,7 %. » Pas du tout quand la CSG passe de 6,6 % à 8,3 %, l'augmentation du taux est de 25,8 % ! Et ça ne s'arrête pas là puisqu'en fonction de leur tranche d'imposition, la plupart des contribuables paieront en plus de l'IR* sur cette augmentation. Un vrai jackpot qui permet de taxer deux fois tous les revenus, ni vu ni connu, sauf pour ceux qui ne mangent plus que des pâtes à partir du 15 du mois.

L'occultisme et le mensonge permanent qui sont entretenus dans tout le système fiscal (et non accessoirement, social) sont à la mesure de la démagogie des politiques, insondable et vertigineuse. **Tout est fait pour masquer l'imposition réelle des personnes physiques** ; un vrai cancer qui va à l'encontre de la transparence qu'une démocratie responsable et digne de ce nom devrait promouvoir.

L'imposition directe et proportionnelle (l'IR) est impopulaire ; pas grave, vous paierez quand même, sans le savoir, dans la plus totale opacité et iniquité. Ainsi jamais vous n'aurez accès à la réalité de ce qu'on vous prend et nos politiques pourront continuer à ne pas rendre de comptes sur leurs choix.

Vous comprenez mieux maintenant, la problématique des « vases communicants » et des réactions en chaîne, que d'autres ont nommé « l'incidence fiscale* », qui a accompagné la démission progressive et toujours croissante des prérogatives de l'État.

Aussi, vous pouvez passer au crible de votre analyse les 254 types d'impôts, droits, taxes et surtaxes, aucun n'échappe au fait que c'est toujours vous, nous, personnes physiques, qui payons au final ; jamais les entreprises. J'espère que vous n'en doutez plus, mais si c'était encore le cas nous verrons d'autres exemples plus tard pour vous en convaincre.

2 - Un exemple de contre-productivité des impôts : les taxes sur le tabac

Commençons par quelque chose de simple : l'élasticité de la demande*, qui permet de mesurer le degré de sensibilité de la demande aux variations de prix.

C'est encore une croyance théorique bien ancrée qui justifie bien des politiques fiscales : **plus on augmente le prix d'un produit plus sa consommation doit en principe diminuer**. Du moins, c'est ainsi que raisonnent certains politiques bas du front et jamais avarés de raccourcis, pour justifier des politiques ~~punitives~~ « désincitatives ». Seulement, il y a des tas de cas où ça ne fonctionne pas du tout comme ça, notamment sur les consommations captives (dites « contraintes » : essence, énergie, eau, et cetera) ; pire en appliquant sans discernement ce principe, on aggrave parfois grandement les effets collatéraux néfastes.

A - Des chiffres incroyables, mais vrais

Nous avons une illustration exacerbée de ce phénomène par rapport à la surtaxation du tabac pour, soi-disant, faire baisser la demande.

Tous les fumeurs l'ont constaté, le prix n'a cessé d'augmenter (+ 40 % dès 2003, puis toujours plus depuis), mettant le coût de l'addiction pour un fumeur, consommant un paquet (à 8 € en 2018) par jour, à 240 € en moyenne par mois ; et ça va continuer à augmenter dans les années suivantes.

C'est-à-dire 20,5 % d'un SMIC (1 173 euros net par mois en 2018) ! Et pour un gros fumeur qui tourne à un paquet et demi par jour, ça donne 360 € par mois, soit 30,7 %, presque un tiers de SMIC !!! Incroyable, mais vrai... d'autant qu'environ 30 % de la population déclare fumer régulièrement.

Ce qui est intéressant, c'est que l'augmentation du tabac n'est plus incluse dans les chiffres de l'inflation générale. C'est bien commode pour ne pas avoir à constater l'incidence de ces hausses successives et comment elles grèvent les budgets des fumeurs, mais tout également comment elle donnerait une autre image de l'inflation réelle, si elle était encore incluse dans la moyenne générale. Ainsi, les derniers chiffres disponibles faisaient état que dans le budget « alimentaire et boissons » des ménages l'addiction au tabac représentait 5,2 % en 1976, qu'il était passé à 9,6 % en 2005, puis 13,2 % en 2015 (derniers chiffres Insee disponibles, et ce sont des moyennes). On n'ose imaginer où nous en sommes aujourd'hui...

Plus de 82,7 % du prix d'un paquet sont des taxes, représentant environ 14 Md€ de recettes pour l'État⁽¹⁾.

En conséquence en 2018, un Smicard célibataire gagnant 14 076 € par an (en net), fumeur d'un paquet par jour et non imposable à L'IR, juste avec les taxes sur le tabac paye proportionnellement autant d'impôt qu'un célibataire non-fumeur gagnant 30 067 € par an.

Explications :

- une addiction à un paquet par jour coûte à un fumeur 2 920 € par an. Donc, il aura payé en impôts et taxes 2 415 € sur un an. Ce qui représente proportionnellement à son salaire annuel plus de 17 % (!) de ses revenus.
- 2 415 € par an d'impôts correspond à ce que doit régler en IR un non-fumeur ayant gagné 30 067 € par an en net (avec calcul de l'incidence de la CSG réintégré dans l'assiette), ce qui représente 8 % de ses revenus.
- donc un fumeur smicard paye autant d'impôt qu'un non-fumeur gagnant 2,14 fois plus que lui de revenus et cet impôt est proportionnellement aux revenus également 2,14 fois plus important !

Je vous laisse faire les calculs pour ceux qui sont aux minimas sociaux (autour de 550 € par mois pour un célibataire) pour 4 millions de personnes quand même. Dans cette situation être fumeur procède d'un triple suicide : personnel, économique et social. Et pourtant on sait que plus le niveau économique ou d'instruction est faible, plus les personnes ont des problèmes et plus elles fument ; par exemple : 49 % des chômeurs ou encore 80 % de la population carcérale sont fumeurs contre environ 30 % en moyenne générale⁽²⁾.

Selon l'aveu même de trois députés qui ont rendu un rapport⁽³⁾ en 2011 assez exhaustif sur ce sujet : « *les taxes sur le tabac constituent les prélèvements les plus régressifs de la fiscalité française* »... Et un peu plus loin : « *En 2000, les taxes sur le tabac représentaient une fraction du revenu des personnes se trouvant dans le premier décile* dix fois supérieure à celle de ceux se trouvant dans le dernier décile. Les hausses survenues en 2003 et 2004 et régulièrement depuis n'ont fait qu'augmenter cet écart.* »

Pourquoi régressif ? Parce que proportionnellement à leurs revenus respectifs le premier décile est imposé 10 fois plus avec les taxes sur le tabac que les plus forts revenus (et évidemment, ça a augmenté depuis). On voit avec cet exemple à quel point l'inégalité devant l'impôt peut être monstrueuse flagrante ; ou comment prendre beaucoup d'argent à ceux qui n'en

⁽¹⁾ - BFM Business le 23/03/2015 par N.G. - Ce que rapporte vraiment le tabac à l'État : <https://bfmbusiness.bfmtv.com/france/quand-le-tabac-enrichit-l-etat-871008.html>

⁽²⁾ - Libération le 30/05/2017 par Éric Favereau - En France, la cigarette fait toujours un tabac : http://www.liberation.fr/france/2017/05/30/en-france-la-cigarette-fait-toujours-un-tabac_1573078

⁽³⁾ - Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur les conséquences fiscales des ventes illicites de tabac, présenté par MM. Jean-Marie BINETRUY, Jean-Louis DUMONT et Thierry LAZARO : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i3786.pdf>

ont déjà pas beaucoup, ni vu, ni connu. Et la grande majorité du système fiscal procède de cette entourloupe qui permet de cacher ce qui est au final réellement prélevé aux personnes en dehors de l'IR, de la TH* et parfois TF* que nous connaissons presque tous et qui sont des points de comparaisons accessibles.

Plus fondamentalement, à quoi cela sert-il de faire croire aux pauvres et plus généralement à l'ensemble de la population qu'ils ne payent pas d'impôts en dehors des trois précédemment cités (quand ils y sont soumis), alors même que le total des taxes directes et indirectes dont ils s'acquittent représentent une masse considérable. Mais nous y reviendrons plus tard.

B - Les justifications concernant cette surtaxation, un tissu de contre-vérités et l'institutionnalisation de l'iniquité

Quels sont les objectifs prioritaires des gouvernements successifs à travers l'augmentation permanente du prix du tabac ? :

- 1 - Faire plus de rentrées fiscales ?
- 2 - Faire supporter aux fumeurs leur supposé surcoût maladie ?
- 3 - Dissuader par le prix les fumeurs de s'empoisonner ?...

Si c'est le premier objectif qu'ils voulaient atteindre, c'est raté... Il semble que nous ayons atteint le point limite qui fait que les fumeurs achètent toujours moins de cigarettes (depuis 2010, mais pour le seul réseau officiel), et en conséquence les recettes fiscales devraient stagner et même selon certains prospectivistes chuter. En tout état de cause, on ne comprend pas très bien pourquoi ce besoin de financement serait assumé par les seuls fumeurs. Ha oui, j'oubliais (ou presque), il faut qu'ils assument le surcoût médical qu'ils représentent pour la collectivité... Alors, analysons cette affirmation.

Si c'est le deuxième objectif qui était visé, sur le supposé surcoût maladie, on oublie toujours de prendre en compte que l'espérance de vie des fumeurs est diminuée en moyenne de 8 ans, et qu'en conséquence, ce sont autant de prestations retraites qui ne seront pas à verser, tandis qu'ils n'auront pas le temps d'occuper des places dans les EHPAD*, ni d'être surmédicalisés pour tous les problèmes de santé liés à la vieillesse. Très cyniquement et par ailleurs, comme un nombre non négligeable de fumeurs a également une fâcheuse tendance à mourir précocement (généralement de crise cardiaque, d'infarctus ou de cancer, avec une prévalence supérieure à 20 % par rapport à un non-fumeur), alors qu'ils sont encore actifs, ils libèrent ainsi des places pour les chômeurs sans avoir quasiment rien coûté à la société, ni en frais médicaux, ni en retraite, tandis que tout ce qu'ils auront cotisé durant leur vie est un bénéfice net pour la collectivité.

Comparativement à une personne non-fumeuse qui sera en retraite jusqu'à son espérance de vie (80 ans pour les hommes et 85,6 ans pour les femmes, chiffres Insee 2015), et médicalisée à partir de 63,4 ans pour les hommes et 64,2 ans pour les femmes (chiffres Eurostat 2014, qui sont l'espérance de vie moyenne en bonne santé), qui coûte le moins cher à la collectivité ?

Très franchement et même si on peut toujours pinailler, je pense qu'il n'y a pas photo et c'est à l'évidence de la pure intox que de propager perpétuellement que les fumeurs coûtent plus chers à la collectivité et qu'ils doivent en conséquence en supporter le supposé surcoût.

Plus fondamentalement encore, si on appliquait cette « logique » punitive et de culpabilisation pour surtaxer toutes les personnes qui ont des comportements à risque pour eux-mêmes et parfois même pour d'autres que se passerait-il ?

Rappelons juste que si on dresse une toute petite liste non exhaustive de tous ceux qui coûtent « chers » à la société, il faudrait surtaxer tous les :

- alcooliques,
- drogués,
- addicts aux benzodiazépines,
- sportifs intensifs,
- skieurs (juste parce qu'ils sont les plus grands pourvoyeurs d'entorses du genou et de lésions du ligament croisé antérieur),
- sédentaires,
- hypersexués à partenaires multiples sans préservatif,
- chauffards,
- piétons traversant n'importe où,
- cyclistes ne respectant pas la signalisation routière (et ils sont très nombreux),
- utilisateurs compulsifs de Smartphone,
- chasseurs (113 accidents de chasse en France dont 13 cas mortels pour la saison 2017-2018, une des statistiques les plus basses depuis plus de 15 ans), sans oublier la pollution au plomb des espaces naturels, mais aussi des gibiers, notamment des oiseaux⁽¹⁾,
- obèses,
- mangeurs de sucreries et/ou de malbouffe,
- buveurs de sodas,
- épandeurs de pesticides (120 milliards d'€ de dégâts annuels en Europe),
- industries ou agricultures criminelles et ceux qui achètent leurs produits,
- ... mais aussi, les maladroits, inconscients, inconséquents, stupides, suicidaires, et cetera, et cetera... hé oui, selon les critères de responsabilité personnelle (pour laquelle certains voudraient nous faire croire que « quand on veut on peut ») et du fait qu'ils coûtent

⁽¹⁾ - « Contamination au plomb par les munitions des chasseurs », publié le 23/09/2018 par « La Santé Publique » : <http://www.lasantepublique.fr/contamination-plomb-munitions-chasseurs/>

chers à la société, il n'y a pas de raison de faire une discrimination entre toutes ces catégories.

De combien faudrait-il surtaxer tous ces gens pour qu'ils arrêtent de se mettre en danger et parfois d'autres avec eux ? Et combien surcoûtent-ils réellement, eux, à la société, sans que personne ne songe à les surtaxer ? Rappelons juste, à titre d'exemple, que la malbouffe, par les pathologies qu'elle génère (diabète, maladies cardio-vasculaires, obésité, cancers, et cetera, et 44 000 morts prématurés par an en France), coûte à elle-seule entre 20 et 40 milliards d'euros annuellement à la sécurité sociale⁽¹⁾, contre 16,3 milliards d'euros pour les fumeurs.

Et de combien faudrait-il surtaxer l'État pour toutes ses inactions et lâchetés criminelles qui font que, par exemple, la pollution de l'air aux particules fines cause 48 000 morts prématurées par an, pour ne prendre qu'un seul cas de ses multiples « défaillances ».

On voit bien que cette « logique » soi-disant de responsabilisation ne tient pas debout et qu'en tout état de cause, massacrer fiscalement une seule catégorie de personnes à comportement à risques est une totale injustice et un traitement discriminatoire. Même si certaines taxes spécifiques existent (sur le sucre ou l'alcool, par exemple), je suis certain que jamais on ne soumettrait au même régime punitif que les fumeurs, les obèses, les alcooliques et tous les autres. Si nos « courageux » politiques étaient cohérents, ils devraient décréter que dorénavant, comme pour les cigarettes, tous les produits et activités à risques seront surtaxés et leur prix multiplié **par 4,7 fois**, pour en diminuer la consommation. Chiche ?...

Si c'est le troisième objectif qui était visé, c'est également raté, le prix n'est pas un élément décisif dans la problématique addictive ou seulement très marginalement (et c'est également le cas pour tous les produits à consommation de première nécessité et contrainte, comme l'essence) ; ce qui est corroboré par une étude⁽²⁾ qui constate que même avec un prix qui est le deuxième plus fort d'Europe (après l'Angleterre), la France demeure parmi les 3 plus gros consommateurs de tabac.

N'importe quel héroïnomane ou dépendant de base à n'importe quoi, aurait pu expliquer cela à nos politiques, avant qu'ils ne fassent n'importe quoi, mais bon... Pour aider un toxico dépendant, les stratégies punitives et culpabilisatrices ne fonctionnent pas. Pas plus qu'elles ne donnent de résultats dans bien d'autres domaines, comme, par exemple, surtaxer et persécuter (en leur rendant la vie impossible) les automobilistes pour qu'ils abandonnent leur véhicule, alors

⁽¹⁾ - Rapport parlementaire du 26/09/2018 de la « Commission d'enquête sur l'alimentation industrielle : qualité nutritionnelle, rôle dans l'émergence de pathologies chroniques, impact social et environnemental de sa provenance » : [http://www2.assemblee-nationale.fr/15/autres-commissions/commissions-d-enquete/commission-d-enquete-sur-l-alimentation-industrielle/\(block\)/RapEnquete/\(instance_leg\)/15/\(init\)/0-15#RapEnquete](http://www2.assemblee-nationale.fr/15/autres-commissions/commissions-d-enquete/commission-d-enquete-sur-l-alimentation-industrielle/(block)/RapEnquete/(instance_leg)/15/(init)/0-15#RapEnquete)

⁽²⁾ - Libération le 24/08/2018 par Cédric Mathiot - Est-il vrai qu'on fume plus en France que dans des pays où les cigarettes sont moins chères ? : http://www.liberation.fr/checknews/2018/08/24/est-il-vrai-qu-on-fume-plus-en-france-que-dans-des-pays-ou-les-cigarettes-sont-moins-cheres_1673566

qu'on ne règle jamais ce qui fait qu'ils sont obligés de le prendre ou pire qu'on ne leur laisse pas le choix (en supprimant par exemple dans les provinces les liaisons de transport collectif locales).

D'ailleurs, le nombre des fumeurs était en hausse de 2005 à 2010, puis après une légère baisse ou stagnation à nouveau en hausse : + 7% en 2014 et + 12% en 2015 (notamment pour les femmes qui rejoignent progressivement les hommes) ; cela malgré les tombereaux de mesures (cache-misère) prises pour dissuader et décourager les fumeurs et fumeuses : interdiction de publicité, multiples campagnes anti-tabac, interdiction de vente aux mineurs, paquets neutres avec images et messages sanitaires morbides, interdiction de fumer dans les lieux publics, au travail, puis maintenant dans certains parcs, mois sans tabac... sans commentaire...

C - Les conséquences et dégâts collatéraux, de vrais fléaux en soi

C - a - La création d'une nouvelle criminalité

Les conséquences de cette politique de répression fiscale sont faciles à comprendre. Les ventes de cigarettes étant en baisse dans le réseau officiel et les fumeurs en hausse ou quasiment constant depuis 2010, c'est essentiellement un dommage collatéral, non visé, qui a profité de cette politique : la contrebande de cigarettes, avec l'économie parallèle mafieuse qui va avec, aurait été multipliée par 5 depuis 2003 ; elle représenterait, maintenant 20 à 30 % des consommations nationales⁽¹⁾ ; 5 000 buralistes ayant disparu entre-temps...

Un résultat « formidable » (un de plus) avec notre police et les douanes qui doivent maintenant faire face à une nouvelle criminalité aussi agressive que celle concernant les drogues prohibées. En conséquence combien coûte cette mobilisation supplémentaire de la police et des douanes ?

Par ailleurs, les buralistes sont obligés de prendre progressivement les mêmes mesures de sécurité que n'importe quelle bijouterie, tant les braquages se sont multipliés (jusqu'à + 13 % par an !!!), représentant un véritable phénomène d'insécurité publique à lui tout seul.

Tout ça, alors que cette nouvelle criminalité a été créée de toutes pièces par la fiscalité agressive sur le tabac !

⁽¹⁾ - Rapport Sun 2017 de KPMG - La France numéro 1 de la contrebande : <http://www.buralistes.fr/actualites/rapport-sun-2017-de-kpmg-la-france-numero-1-de-la-contrebande>

C - b - L'augmentation des dépenses contraintes et de l'appauvrissement des bas et moyens revenus

Mais, il y a une autre conséquence et pas des moindres. Plus on augmente les taxes sur un produit contraint (ou considéré comme tel par son client) et plus on empêche le consommateur de consacrer son budget à l'achat d'autres produits pour son plaisir et qui feront, eux, en principe tourner l'économie. Dans un rapport⁽¹⁾ d'octobre 2018 l'Insee relève que depuis 1960 les dépenses contraintes ont été multipliées par 2,3, tandis que le revenu disponible arbitrable (hors dépenses contraintes, c'est-à-dire ce dont on peut réellement disposer) a baissé de 19 % ; ce sont des moyennes, les bas et moyens revenus étant bien évidemment bien plus impactés que les autres.

Les ménages les plus pauvres voient aujourd'hui leurs dépenses contraintes atteindre 61 % de leurs revenus contre 23 % pour les plus aisés⁽²⁾ ; et en incluant les dépenses d'énergie, les chiffres grimpent à 75 % pour les premiers et 26 % pour les seconds.

Une vraie calamité pour l'économie, mais surtout cela confirme que le sentiment qu'ont les gens (à bas revenus et classes moyennes) de s'appauvrir, alors même que leur pouvoir d'achat en valeur absolue ne cesse d'augmenter, **est de fait totalement réel**. Oui, moins on peut décider librement de comment on va dépenser son argent (ou l'épargner) et plus cela démontre qu'on devient pauvre.

Maintenant, si plus de 20 % du budget d'un Smicard passe dans la consommation de cigarettes à cause des taxes, que lui reste-t-il pour faire face à ses besoins de base et acheter d'autres produits ? Si on enlève les charges fixes (elles-mêmes toujours en augmentation constante) de tout ménage, on comprend bien qu'il est obligé d'être en mode survie et qu'il ne peut plus rien acheter d'autre.

Aussi à l'évidence, ceux qui ont décidé de surtaxer le tabac ne comprennent rien aux addictions, rien au phénomène psychologique de « réactance »⁽³⁾, mais pas plus aux dynamiques économiques ; tandis qu'il est certain qu'ils n'ont jamais eu, eux, de problèmes de fin de mois.

D'une façon plus générale où a-t-on déjà vu que l'augmentation par des taxes des dépenses contraintes ainsi que les surtaxations punitives aient réglé un seul problème ? En fait ce type de politique, et ce quel que soit le produit (essence, énergie, et cetera) sur lequel on

⁽¹⁾ - Insee, paru le 04/06/2018 - Évolution de la dépense et du pouvoir d'achat des ménages jusqu'en 2017 (Données annuelles de 1960 à 2017) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2385829#graphique-Donnes>

⁽²⁾ - Le Canard Enchaîné du 12/12/2018 par Hervé Martin qui analyse les rapports de l'Insee et du Ministère des Solidarités et de la Santé : « Les « dépenses contraintes » minent le pouvoir d'achat. »

⁽³⁾ - « La réactance est un mécanisme de défense psychologique mis en œuvre par un individu qui tente de maintenir sa liberté d'action lorsqu'il la croit supprimée ou menacée. » - Wikipédia : [https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9actance_\(psychologie\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9actance_(psychologie))

l'applique, a toujours pour conséquence de déplacer les problèmes, d'en créer de nouveaux, et surtout d'augmenter les inégalités et de générer des nouveaux pauvres.

Nos politiques étaient-ils vraiment sérieux (et sobres) quand ils ont décidé que plus de 60 % d'un litre d'essence seront des taxes et que c'est ainsi qu'ils feront baisser la pollution et/ou qu'ils favoriseront la transition énergétique ? Sont-ils logiques quand, par ailleurs, ils suppriment massivement en Province les liaisons locales des transports collectifs ? Sont-ils cohérents quand en IDF, et notamment à Paris, ils dépensent des milliards⁽¹⁾ pour empêcher les automobilistes (et maintenant les deux-roues) de circuler et de se garer, en aggravant et en déplaçant les problèmes, sans jamais s'attaquer aux contraintes qui empêchent 40 % des Franciliens de se passer de leur véhicule. Sont-ils justes quand ils subventionnent 2,6 fois plus un trajet en vélib' qu'un en métro ? Autant d'argent dépensé pour les vélos, qui représentent moins de 6 % des déplacements pour le seul Paris, en abandonnant et en aggravant le sort des 94 % autres qui n'ont qu'à se débrouiller avec leurs problèmes, c'est ça la conception de la justice sociale depuis 2002 dans cette ville et dans toutes celles (notamment de proche banlieue) qui suivent depuis ce type de politique.

Comble du comble quand il y a des problèmes sur un trajet du point A au point B pour moins de 10 % de la population (les vélos), selon les écolos ~~débiles totalitaires~~ répressifs, il faut donc restreindre la circulation ou mieux barrer la rue qui mène du point A au point B, de sorte que pour les 90 % (pas en vélo) pour aller du point A au point B, il faudra désormais faire A, C, D, B ou A, E, D, B et donc créer autant de nouveaux problèmes sur C, D, E qu'il n'y avait pas avant. Résultat, les trajets se sont tellement allongés en temps passé dans les embouteillages et en kilomètres supplémentaires que le coût caché de cette politique est estimé à 20 milliards d'euros⁽²⁾ par an. À croire que cette politique a été imaginée et promue par les lobbys pétroliers et les constructeurs automobiles (un véhicule se dégrade plus vite dans des embouteillages).

Cette débauche d'énergie pour ne jamais régler les problèmes tout en faisant croire qu'on agit, alors qu'en réalité on ne fait que les déplacer quand ce n'est pas les aggraver, ne serait que pitoyable si elle n'était en plus faite sur les deniers publics et en aggravant par des mesures punitives le sort du plus grand nombre.

(1) - Note personnelle : notamment en aménagements de voiries et en créant un tramway qui n'a créé aucune desserte ni interconnexion supplémentaire par rapport aux bus qu'il a remplacés. Le choix des boulevards extérieurs au lieu de la Petite Ceinture a été une vraie catastrophe qui a créé des embouteillages à toutes les portes de Paris, et qui a surtout préservé la tranquillité des bobos installés le long de la Petite Ceinture au détriment des HLM des boulevards extérieurs.

(2) - FranceInfo le 11/09/2017 : « Le coût hallucinant des embouteillages à la France » : https://www.francetvinfo.fr/meteo/particules-fines/le-cout-hallucinant-des-embouteillages-a-la-france_2367539.html

Une vraie gabegie qui ne règlera jamais aucun problème et ne fera que les aggraver, tant que les politiques urbanistiques concentrationnaires, conçues pour que les activités ne se mélangent pas⁽¹⁾, n'auront pas été modifiées du tout au tout.

Toutes ces décisions sont tellement absurdes et contre-productives qu'on en est aujourd'hui à créer des mécanismes d'aide aux pauvres, par exemple du type « chèque énergie » ou « réduction sociale téléphonique », pour compenser très à la marge les effets délétères de ce type de politique...

Ça ne serait pas plus simple de taxer directement ceux qui peuvent payer par une fiscalité directe et proportionnelle qui tienne compte des revenus réels des contribuables ? Et de financer ainsi tous les besoins d'évolutions des infrastructures (eau, gaz, électricité, et cetera), mais tout également les nécessaires changements de consommation et d'usage. Mais à l'évidence, c'est trop compliqué d'apporter des solutions alternatives pour faire décrocher les usagers de leurs mauvaises habitudes en arrêtant de punir ceux qui ne peuvent pas faire autrement. Plutôt que d'agir de manière positive pour régler les problèmes en profondeur, c'est tellement plus simple de jeter l'anathème sur des coupables désignés, alors même qu'on ne remet jamais en cause le système qui les a produits et les perpétue.

Il est néanmoins possible que cette politique qui surtaxe les personnes au niveau des dépenses contraintes ait en fait été décidée tout à fait consciemment, notamment pour empêcher les consommateurs d'acheter trop de produits d'importations (parce que nous ne les produisons plus en France), et en conséquence, minorer artificiellement notre déficit chronique de balance commerciale.

Si c'est le cas, ça serait vraiment criminel et d'une perfidie sans nom. Par-dessus tout, ça serait un énorme aveu d'impuissance ; ou comment quand on ne sait pas résoudre un problème (notamment celui des délocalisations productives avec sa conséquence sur notre déficit commercial chronique), on le planque sous le tapis en prenant des mesures annexes qui ne résolvent strictement rien, mais qui limitent temporairement les dégâts.

On voit bien ce que les politiques qui échouent depuis 50 ans à réparer les conséquences de leurs décisions pourraient dire : « Oui, les pauvres vous êtes chiants à la fin, dès qu'on vous donne deux sous en plus du minimum vital, vous ne pensez qu'à acheter une télé HD ; ce qui n'est pas bon pour notre balance commerciale. Alors, on va augmenter par des taxes l'essence, le sucre, l'alcool, l'énergie, l'eau, les transports, les assurances, les mutuelles, les abonnements téléphoniques, les cigarettes, on laissera filer l'inflation et la spéculation sur les loyers et les

⁽¹⁾ - Note personnelle : dans le Paris 10^{ième} de mon enfance, jamais nous n'avions besoin de prendre les transports. Consommer, travailler, aller à l'école, se soigner, se distraire, prendre l'air, ... absolument tout pouvait se faire à pied parce que l'urbanisme de l'époque pensait encore les organisations humaines en terme de « Phalanstère » (Cf. Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Phalanst%C3%A8re>) ; puis les zones concentrationnaires à activités dédiées (où par exemple habiter et travailler ne se sont plus faits dans la même aire géographique) ont été créés et ce fut le début de tous les problèmes des villes actuelles.

services financiers, et on surtaxera également vos revenus avec la CSG et la CRDS (et anciennement la TH), comme ça vous aurez moins de sous pour faire des bêtises et acheter n'importe quoi. »

En me retenant d'être grossier et insultant, je ne trouve pas les mots pour exprimer la colère et le dégoût que ce type de politique m'inspire.

D - Le défaut de logique et les idéologies dogmatiques à la base des décisions politiques concernant le tabac

Voilà ce qui se passe quand des apprentis sorciers réfléchissent avec leurs pieds et de manière binaire et manichéenne ; avec des associations antitabac et certains parlementaires (qui ne doutent vraiment de rien) qui continuent à clamer partout que ce n'est pas encore assez cher, pour que nous ayons des effets sur la baisse de la consommation...

Formidable, non ? Ils veulent quoi, que les fumeurs les plus pauvres deviennent tous des délinquants, comme les héroïnomanes ou fumeurs de crack, pour pouvoir s'acheter leur dose quotidienne ? Que la police soit submergée par cette mission de répression au détriment de toutes les autres ? Et c'est pour quand, des fumeurs envoyés en prison pour recel ? Juste parce qu'ils auront acheté leurs produits sur les marchés parallèles, ou fait de la contrebande transfrontalière (qui a explosé pour le tabac⁽¹⁾), ou acheté en ligne sur des sites étrangers, juste pour satisfaire leur addiction.

On notera, au passage, la « cohérence » qui préside à ce genre de politique et de décisions : les psychotropes médicamenteux sont, eux, remboursés par la sécurité sociale, alors qu'ils font aussi de nombreux dégâts dans la population. Aussi, je m'étonne que des associations de fumeurs ne se soient pas encore constituées, pour lutter contre la terreur fiscale qu'on leur impose et réclamer l'égalité de traitement avec les psychotropes médicamenteux. La culpabilisation punitive a vraiment bien fonctionné pour qu'il n'y ait aucune révolte ni revendication sur un sujet aussi inique et maltraitant pour presque un tiers de la population quand même, dont une majorité de bas revenus.

Évidemment, c'est beaucoup plus facile de penser ~~bêtement~~ binairement que, « hausse des prix = baisse de la demande »... alors même que la prohibition, fusse-t-elle uniquement fiscale (souvenons-nous des surtaxations successives des productions pornographiques qui n'ont rien empêché du tout), a déjà démontré son échec et que ça ne fonctionne pas comme ça.

(¹) - Dans le Canard Enchaîné du 02/01/2019 par I.B , « Clope, hop, hop ! » : « *Les habitants d'Andorre consomment environ 120 tonnes de tabac par an, mais les fabricants en livrent 850 tonnes, dans ce pays frontalier, qui approvisionne les marchés parallèles.* »

Oui, c'est beaucoup plus simple que d'élaborer des mesures d'éducation préventives en direction des enfants et des ados, des politiques de santé publique offensives, des conditions de travail et de vie moins anxiogènes, ... bref, de réfléchir et de mettre en place des mesures d'amélioration du climat et de soutien social concrètes qui travailleraient les problèmes en profondeur, plutôt que de soi-disant lutter contre un problème, qui n'est que le symptôme de tant d'autres choses qui ne vont pas. Cependant, on n'essayera même pas d'ébaucher une telle liste de ce qui ne va pas, parce que sinon, on n'en finirait pas, tant nos politiques ont été défaillants et n'ont jamais traité les problèmes en profondeur.

En tout état de cause, dans le domaine politique, social et économique, jamais l'interdiction (ou ce qui en fait office comme une surtaxation) n'a résolu quoi que ce soit. Dans le meilleur des cas ce type de politique coercitive ne fait que déplacer le problème et dans le pire en créer de nouveaux, comme on peut le constater avec de multiples exemples sans pouvoir citer le moindre contre-exemple. Mais à l'évidence pour se donner l'illusion « qu'on fait quelque chose » ce type de politique a encore de sombres jours devant lui. Malheureusement, c'est beaucoup plus simple que d'élaborer des solutions qui permettraient aux gens de faire autrement.

E - Confondre causes et effets une démission politique et de l'intelligence généralisée

Cet exemple apparemment simple, concernant les taxes sur le tabac, illustre parfaitement comment, quand on confond cause et effet⁽¹⁾, on est forcément à côté de la plaque dans les solutions proposées et comment les systèmes ont des réactions qui ne correspondent pas aux logiques binaires.

Pire, on crée des réactions défensives et adaptatives du système qui rendront encore plus néfastes les conséquences, alors qu'en ne faisant rien, rien n'aurait bougé, mais rien ne se serait probablement aggravé non plus. « *Primum non nocere* »⁽²⁾ un précepte de la médecine que les politiques feraient bien d'appliquer...

Non accessoirement, si on voulait démontrer que la fiscalité est totalement politique et a des conséquences à tous les niveaux de la société cet exemple est emblématique, mais nous en verrons bien d'autres par la suite.

Quand on s'attaque à un problème, c'est pour gagner, pas pour faire des moulinets avec ses petits bras en essayant de faire croire qu'on va changer les choses, tout en sachant qu'on ne changera rien, ou que les résultats seront pires... C'est malheureusement, trop souvent et depuis bien trop longtemps, ce sentiment-là que me donnent nos politiques, qui passent leur temps à

⁽¹⁾ - « Il n'y a pas d'erreur plus dangereuse que de confondre l'effet avec la cause : j'appelle cela la véritable perversion de la raison. » - Friedrich Nietzsche - « Le Crépuscule des idoles » / Les quatre grandes erreurs -

⁽²⁾ - « D'abord, ne pas nuire »

essayer de réparer vainement les problèmes qu'ils ont eux-mêmes créés, quitte à en engendrer de nouveaux au passage, après leur « brillante action ».

Déshabiller Jacques pour habiller Paul, ou autrement dit déplacer les problèmes et en créer de nouveaux, c'est tout ce dont semblent capables nos politiques. En particulier dans le domaine fiscal et sans distinction d'appartenance politique, ça fait plus de 50 ans que ça dure.

3 - Quelques autres exemples de taxes et systèmes stupides

Maintenant que vous avez saisi ou commencé à appréhender le système des conséquences en chaînes, des vases communicants et de l'incidence fiscale, nous allons aller plus vite sur certaines « stars » de la fiscalité qui nourrissent les marronniers des médias et non accessoirement des débats à n'en plus finir, alors que les problèmes sont ailleurs.

A - La taxe sur les transactions financières

Vous avez l'habitude maintenant, alors allons-y directement : qui va payer la taxe Tobin⁽¹⁾ ? Les financiers en acceptant de baisser les rendements qu'ils attendent de leurs fonds ? Certainement pas... Ils vont juste majorer les taux d'intérêts du montant de la taxe en question, le loyer de l'argent sera plus cher ; les particuliers, l'État et les entreprises devront donc déboursier plus pour obtenir des crédits, avec des conséquences possiblement récessives pour le développement économique.

Mais surtout, qui paye les entreprises et l'État pour qu'ils remboursent leurs emprunts ? Les particuliers ! Donc, au final, seuls eux supporteront l'intégralité de cette taxe, dont on peut même supposer qu'elle ne rapportera pas grand-chose à l'État, quand on fera le différentiel entre ce que lui-même devra payer sur ses propres emprunts (la France est endettée à hauteur de 2 299,8 Md€ en 2018, soit 99 % du PIB*, avec une charge d'intérêts de la dette de 43,35 Md€) et ce que tous les autres (les dettes privées, ménages + entreprises, représentent 131 % du PIB) payeront pour les leurs à l'État.

Mais c'est aussi une taxe mortifère, et on ne tient jamais assez compte des expériences des autres pays.

Pour information, les Suédois (peu suspects de complicité avec « l'ennemi ») l'ont adoptée en 1985. Cependant en 4 ans, elle a provoqué une telle fuite de capitaux et un tel effondrement des opérations boursières (qui se sont délocalisées ailleurs) qu'ils l'ont abandonnée dare-dare⁽²⁾. Ils ont été tellement traumatisés par leur expérience, qu'ils y sont encore aujourd'hui farouchement opposés, même si l'Europe entière l'adoptait.

(1) - Wikipédia - Taxe tobin : https://fr.wikipedia.org/wiki/Taxe_Tobin

(2) - Le Canard Enchaîné du 11/01/2012

C'est là, où on comprend toute la valeur symbolique, manipulatrice et de basses politiques de ceux qui prennent parti pour ce genre d'impôt... ça « fait bien » de vouloir taxer ces ~~salards~~ ~~enferés~~ méchants financiers. Alors, qui peut être contre ?

Tout ça n'est pas sérieux et seuls ceux qui se laissent encore prendre aux mirages des manipulations politiques peuvent encore défendre et s'enflammer sur ce genre de mesure... Personnellement, je trouve cela tellement à côté de la plaque de ce qu'il faudrait faire que je suis contre, définitivement contre.

Cette taxe est stupide en soi, d'autant qu'il y a bien d'autres façons plus efficaces (notamment, interdire le trading haute fréquence* et remettre en place une vraie séparation des activités bancaires) pour mettre au pas la finance spéculative. Dans le contexte financier international et même si tous les pays l'adoptaient ensemble (ce qui est impossible en soi), elle est même mortifère et n'a aucun sens, puisqu'au final ce seront les particuliers, personnes physiques, qui supporteront l'augmentation du loyer de l'argent.

B - Les impôts patrimoniaux d'usage

Les 4 grands impôts patrimoniaux d'usage⁽¹⁾ sont : l'IFI*, la TF*, la TH*, mais aussi la contribution à l'audiovisuel public.

On peut définir ce type d'impôt par le fait que la détention ou l'usage de certains biens (principalement immobiliers, mais aussi d'actions ou de parts de sociétés représentant des biens immobiliers) donne lieu à une imposition supplémentaire assise sur la valeur de ces biens.

Ce sont des impôts dont la finalité m'a toujours échappé qui s'appliquent quelque soit le niveau de revenu des personnes détentrices ou utilisatrices de ces biens...

B - a - L'IFI (Impôt sur la fortune immobilière, anciennement ISF)

Avec la flambée immobilière, des personnes qui ne sont pas ce qu'on peut appeler des « riches » ou des « rentiers », se retrouvent à payer cet impôt, car leur bien a pris mécaniquement et putativement de la valeur avec le temps.

Le seuil actuel d'imposition du patrimoine total est à 1 300 000 €. Avec un abattement de 30 % pour la résidence principale, le seuil de non-imposition se situe à 1 858 960 €. Cependant, le

⁽¹⁾ - Note personnelle : nous verrons les impôts concernant les cessions patrimoniales plus tard.

système est ainsi fait que si deux personnes disposent chacune d'un patrimoine immobilier de 1 858 960 € (seuil de non-imposition individuelle à l'IFI* pour une résidence principale) se marient ou se pacent, les patrimoines sont cumulés et elles auraient, du seul fait de leur union ou résidence fiscale commune, 17 119 € d'IFI à payer...

L'ancien ISF* n'a fait que donner un peu plus de travail aux fiscalistes et permis la mise en place de tout un tas de stratégies ayant pour seul but d'y échapper ; comme par exemple, la déclaration de résidence fiscale à l'étranger, l'utilisation de prête-noms, l'investissement dans des fonds d'assurance-vie défiscalisés, la création de sociétés-écrans (et/ ou de trusts) de préférence dans des paradis fiscaux (où on fera remonter et stockera entre autres les revenus non distribués de façon à ce qu'ils ne soient pas soumis à l'ISF), la création et le remboursement de faux emprunts (en réalité couverts par des fonds perçus à l'étranger) pour diminuer les bases imposables, ainsi que le démembrement (ou fractionnement) des patrimoines ; toutes options avec d'autres encore réservées aux seuls assujettis qui peuvent se payer les services de fiscalistes très grassement payés. Gageons que l'IFI, dans la continuité, n'échappera pas à cette règle ou plutôt détournement des règles.

Tous les impôts patrimoniaux sont des freins à l'investissement et en particulier des étrangers en France, car tous les patrimoines immobiliers français y sont soumis, même si (en principe) les propriétaires sont des non-résidents.

Bien sûr quand on calcule le nombre de possédants que cet impôt fait fuir par rapport à ceux qui reviennent les chiffres semblent faibles (l'écart tourne autour de 300 personnes par an en solde net de départs). Cependant, quand un possédant s'exile fiscalement ce n'est pas que sa part dans l'IFI (ou anciennement l'ISF) que nous perdons⁽¹⁾, mais tout également celle de tous les impôts (l'IR, mais aussi la TVA et autres taxes) qu'il payait précédemment en France et souvent les capitaux qui y étaient investis ; tandis que nous perdons également sa capacité à développer de l'activité économique en France. Si une étude voulait bien un jour prendre en compte tous ces facteurs, il semble assez évident que nous ne sortons pas gagnant de s'obstiner à faire de cet un impôt un symbole d'une soi-disant justice sociale.

La plupart des pays d'Europe (même les plus socialistes) ont supprimé l'ISF et la France continue à faire cavalier seul dans la bêtise politique, le repoussoir pour investisseurs et la contre-productivité fiscale... y inclus en inventant une nouvelle usine à gaz : le fameux « bouclier fiscal* » qui limite, à un taux qui a varié de 75 % à 50 % des revenus, la totalité des impôts dus. Il est à noter que ce dispositif a été mis en place, malgré un avis défavorable du Conseil Constitutionnel dès 2006, à cause de la complexité du dispositif. Ça ne s'invente pas, je cite : « *En revanche il (le Conseil Constitutionnel) a censuré l'article 78, relatif au plafonnement global des avantages*

⁽¹⁾ - Note personnelle : c'est toujours ce chiffre qui est avancé pour nous dire que « c'est pas grave », sans jamais que les autres pertes soient chiffrées.

fiscaux, en raison de son excessive complexité, qu'aucun motif d'intérêt général ne suffisait à justifier. ». Mais le gouvernement de l'époque et les suivants ont passé outre...

Il faut cesser les crispations idéologiques qui accompagnent tous les impôts patrimoniaux qui ont été érigés en France en symbole de l'équité fiscale. Nous verrons par la suite qu'il y a bien d'autres moyens de rétablir une justice fiscale sans qu'elle ne soit anti-économique et contre-productive.

B - b - La TH (Taxe d'habitation) et la TF (Taxe foncière)

Nos taxes d'habitation et foncière sont absolument étranges...

Vous vivez dans une maison ; sauf cas particulier, aujourd'hui, vous ne pouvez pas décider de vivre avec un minimum de revenus. Si vous êtes propriétaire et même si vous n'êtes pas imposable, la seule TF (taxe foncière) vous oblige à avoir des revenus et du coup à payer de l'IR.

La fiscalité peut aussi amplifier la misère et empêcher toute perspective d'évolution écologique ou économique favorable ; sans oublier qu'en fonction de l'assiette elle peut aussi avoir d'énormes effets pervers. Ceux qui militent pour la décroissance feraient bien de se demander pourquoi, il est impossible aujourd'hui fiscalement en France, de vivre sans produire et consommer toujours plus que ses besoins basiques, sauf à se marginaliser et à ne plus rien posséder du tout. Les SDF sont les seuls vrais cathares représentatifs de la décroissance, seuls eux devraient avoir le droit d'en parler, tous les autres sont des tartuffes.

Les faits sont simples, nous sommes condamnés par ce système de taxation d'usage ou de possession d'un bien à continuer à produire toujours plus pour le seul usage ou possession de ce bien. Ça n'a pas de sens, en tous les cas aucun qui se justifierait économiquement et écologiquement sur des biens qui font partie des besoins vitaux des êtres humains, et ce quelle que soit notre place dans la hiérarchie économique et sociale.

B - c - Des justifications qui ne tiennent pas compte des principes fondamentaux

Vous trouverez toujours des justifications à ce type d'impôt⁽¹⁾... la plupart compréhensibles (même si très idéologiques) et même certaines qui pourraient être convaincantes. Aucune cependant ne pourra jamais dépasser et éliminer deux principes d'équité qui fondamentalement s'y opposent :

1 - on ne peut pas taxer des valeurs qui ne sont pas réalisées. C'est pourtant exactement ce qui est fait quand un bien immobilier est taxé sur sa valeur de marché (décidée par l'administration fiscale) et non pas à sa valeur d'achat. C'est-à-dire quand on taxe en réalité des plus-values qui sont fictives tant qu'elles ne sont pas réalisées. Si par hypothèse le marché immobilier s'effondrait (comme cela est déjà arrivé en 1992 ou 2008), cela aboutirait à ce que les propriétaires de ces habitations aient payé pendant des années l'IFI, alors que la valeur de leur bien ne le justifiait pas et alors même que jamais ils ne pourront récupérer l'IFI acquitté par les plus-values de leur vente.

Premier principe : on ne peut pas taxer des revenus non réalisés sur des valeurs estimatives de marché sans créer une distorsion temporelle qui pourrait aboutir à une grande injustice et inégalité devant l'impôt.

2 - surtout, ce type d'impôt sur la détention d'un bien revient à instaurer un système d'imposition permanent sur des revenus qui ont déjà supporté l'impôt. Exemple : si après avoir gagné 150 et payé 50 d'IR, sur les 100 qu'il me reste j'achète un bien (taxable) à 50, avec une imposition à 1,5 %, sur 67 ans j'ai repayé, au choix, en impôt une fois la valeur du bien acheté ou une fois l'IR que j'avais déjà payé. Si on appliquait ce principe sur la possession de chaises (ou autres biens durables), tout le monde trouverait ça anormal, mais là non ; comme si l'égalité devant l'impôt et la variabilité des revenus ne trouvaient pas à s'appliquer pour tous de la même façon du seul fait de la possession d'un bien particulier : c'est absurde ou très idéologique (ce qui revient à peu près au même).

Deuxième principe : une fois l'IR payé toute taxation récurrente et permanente sur l'utilisation de la quotité restante du seul fait qu'elle a servi à acheter un type particulier de biens revient à créer un impôt sans fin, une dette éternelle envers l'État quelle que soit l'évolution future des revenus du contribuable. Cela pourrait s'appeler une double imposition* ; mais, en réalité c'est une imposition sans fin et ça n'est pas admissible dans un système économique et social qui a comme principe fondateur l'égalité devant l'impôt.

De plus, à un certain moment, il faut aussi savoir ce qu'on veut. Si on a des objectifs écologiques et de décroissance, alors il faut cesser de pousser les possédants à être toujours plus riches juste pour pouvoir garder les richesses acquises. Ou alors, on change totalement de

⁽¹⁾ - Wikipédia - Impôt de solidarité sur la fortune (Les arguments en faveur de l'ISF) : https://fr.wikipedia.org/wiki/Imp%C3%B4t_de_solidarit%C3%A9_sur_la_fortune#Les_arguments_en_faveur_de_l%27ISF

paradigme et on décrète que « *la propriété, c'est le vol* », mais je n'ai aucun doute sur le fait que notre société serait incapable d'encaisser un tel choc sans s'effondrer, tel que toutes les expériences collectivistes l'ont amplement démontré. On peut le déplorer et même peut-être un jour y remédier (principalement pour les richesses qui devraient constituer des biens communs), mais ce sont des faits qui sont pour l'instant indépassables.

4 - Comprendre l'importance de « l'assiette fiscale » dans la surdétermination des résultats économiques, sociaux, et structurels

A - La répartition des perceptions par catégorie d'impôt et les constats qui en découlent

Je vais vous abreuver de quelques chiffres, mais c'est essentiel pour comprendre ce qui ne va pas dans notre système fiscal. Pas grave, si vous ne vous plongez pas dedans, c'est ce qu'ils permettent de comprendre au final qui est important.

Le tableau (en millions d'euros) qui suit représente les recettes fiscales par type d'impôts tel qu'il est présenté par la DGFIP* dans son rapport annuel d'activité⁽¹⁾⁽²⁾.

(¹) - Référence du document : DGFIP :
https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgfip/Rapport/2017/RA2017_cahierstats_0719.pdf

(²) - Note personnelle : écarts de totaux inclus en 2017, dont l'origine n'est pas donnée.

Recettes brutes par impôt encaissées par la DGFIP (en M€)	2015	% / TOTAL	2016	% / TOTAL	2017	% / TOTAL
Impôt sur le revenu	75 897	13,0%	76 554	12,9%	77 622	12,9%
Impôt de solidarité sur la fortune	5 224	0,9%	5 051	0,9%	5 067	0,8%
TVA	184 666	31,7%	190 155	32,0%	200 247	33,3%
Impôt sur les sociétés	59 749	10,2%	56 616	9,5%	64 773	10,8%
Contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés	1 143	0,2%	1 158	0,2%	1 324	0,2%
Taxe d'habitation	22 046	3,8%	22 149	3,7%	22 575	3,8%
Taxes foncières	38 680	6,6%	40 360	6,8%	41 031	6,8%
CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	14 154	2,4%	14 595	2,5%	14 601	2,4%
TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales)	935	0,2%	939	0,2%	1 231	0,2%
CFE (Cotisation foncière des entreprises) + Taxes annexes + IFR (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux)	10 699	1,8%	10 998	1,9%	11 142	1,9%
Contribution à l'audiovisuel public	3 666	0,6%	3 867	0,7%	3 930	0,7%
Enregistrements = taxe sur les assurances et sur les organismes divers + droits de mutations + taxe de publicité foncière + autres recettes et pénalités	32 244	5,5%	32 388	5,5%	34 113	5,7%
Timbre et recettes assimilées + TVE (taxe sur les véhicules de société) + autres recettes et pénalités	1 062	0,2%	1 206	0,2%	695	0,1%
Autres impôts et taxes (en M€) = Prélèvements sur revenus de capitaux mobiliers + Cotisation minimale de taxe professionnelle + Retenues à la source et impôt sur le revenu des non-résidents + Autres recettes au profit de l'État + Autres recettes au profit des collectivités territoriales + Taxe sur les salaires + Contributions sociales + Autres recettes au profit d'organismes divers	48 511	8,3%	48 115	8,1%	49 092	8,2%
Recettes non fiscales (notamment revenus des patrimoines de l'État et des collectivités)	84 607	14,5%	89 411	15,1%	73 345	12,2%
TOTAL des recettes brutes (en M€)	583 283	100,0%	593 562	100%	600 788	100%

Total général des recettes encaissées par la DGFIP par destination (en M€)	2015	% / TOTAL	2016	% / TOTAL	2017	% / TOTAL
Recettes au profit de l'État	353 155	60,5%	357 499	60,2%	375 224	62,4%
Recettes au profit des collectivités territoriales	174 853	30,0%	181 432	30,6%	171 446	28,5%
Recettes au profit d'organismes divers	55 275	9,5%	54 632	9,2%	54 267	9,0%
TOTAL (en M€)	583 283	100,0%	593 563	100%	600 937	100%

Ces données sont difficiles à décrypter pour des non-initiés ; mais je vais maintenant vous proposer une autre présentation qui je l'espère vous éclairera.

Recettes brutes par impôt encaissées par la DGFIP (en M€)	2017	% / TOTAL	Qui fait le chèque ?	Base et modalité	Qui paye au final ?
TVA	200 247	33,3%	Entreprise	Différents taux, proportionnel au HT	Les consommateurs
Recettes non fiscales (notamment revenus des patrimoines de l'État et des collectivités)	73 345	12,2%	Entreprise	Diverses	Les consommateurs
Impôt sur les sociétés	64 773	10,8%	Entreprise	Taux fixe proportionnel aux bénéfices	Les associés ou actionnaires, mais en réalité les consommateurs
Autres impôts et taxes (en M€) = Prélèvements sur revenus de capitaux mobiliers + Cotisation minimale de taxe professionnelle + Retenues à la source et impôt sur le revenu des non-résidents + Autres recettes au profit de l'État + Autres recettes au profit des collectivités territoriales + Taxe sur les salaires + Contributions sociales + Autres recettes au profit d'organismes divers	49 092	8,2%	Entreprise	Diverses	Les associés ou actionnaires, mais en réalité les consommateurs
CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	14 601	2,4%	Entreprise	Taux variable proportionnel à la valeur ajoutée	Les consommateurs
CFE (Cotisation foncière des entreprises) + Taxes annexes + IFR (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux)	11 142	1,9%	Entreprise	Diverses	Les consommateurs
Contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés	1 324	0,2%	Entreprise	Taux fixe proportionnel à l'IS	Les associés ou actionnaires, mais en réalité les consommateurs
TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales)	1 231	0,2%	Entreprise	Proportionnel à la surface commerciale	Les consommateurs
Total des impôts payés ou prélevés par les entreprises	415 755	69,2%			
Enregistrements = taxe sur les assurances et sur les organismes divers + droits de mutations + taxe de publicité foncière + autres recettes et pénalités	34 113	5,7%	Entreprise + particulier	Diverses	Les consommateurs
Timbre et recettes assimilées + TVE (taxe sur les véhicules de société) + autres recettes et pénalités	695	0,1%	Entreprise + particulier	Diverses	Les consommateurs
Total des impôts payés par les entreprises + particuliers	34 808	5,8%			

Recettes brutes par impôt encaissées par la DGFIP (en M€)	2017	% / TOTAL	Qui fait le chèque ?	Base et modalité	Qui paye au final ?
Impôt sur le revenu	77 622	12,9%	Particulier	Proportionnel aux revenus	Les particuliers
Taxes foncières	41 031	6,8%	Particulier	Proportionnel à la valeur foncière	Les particuliers
Taxe d'habitation	22 575	3,8%	Particulier	Proportionnel à la valeur locative	Les particuliers occupants
Impôt de solidarité sur la fortune	5 067	0,8%	Particulier	Proportionnel à la valeur du patrimoine	Les particuliers
Contribution à l'audiovisuel public	3 930	0,7%	Particulier	Fixe par nombre de télé	Les particuliers
Total des impôts payés directement par les particuliers	150 225	25,0%			

TOTAL des recettes brutes (en M€)	600 788	100,0%			
--	----------------	---------------	--	--	--

Premier constat : les entreprises sont en train de se substituer à l'État pour les prélèvements, et leur rôle comme collectrices d'impôts va encore augmenter, puisqu'avec le prélèvement à la source la proportion va passer d'environ 70 % à 83 % ! Comble du comble, dois-je vous rappeler que les entreprises sont en plus tout également perceptrices de la quasi-totalité des cotisations sociales.

Je ne sais pas si les politiques se rendent compte du pouvoir phénoménal supplémentaire qu'ils donnent ainsi aux entreprises, mais si on voulait organiser le possible Armageddon financier de l'État, on ne s'y prendrait pas autrement. Sans oublier que permettre à une entreprise de connaître la situation personnelle de ses salariés est une immixtion incroyablement violente et intrusive dans la vie privée des individus : statut matrimonial, nombre d'enfants, personnes à charge, revenus accessoires, dépenses déductibles, ... des exemples d'informations que l'entreprise devra connaître pour appliquer un taux au plus près de la situation du salarié, ou pourra déduire en connaissant le taux applicable.

De plus, ce type de système est totalement inadapté aux salariés qui changent souvent d'entreprise ou les intermittents ou les intérimaires (la fameuse mobilité qui n'est en réalité que de la précarité), et malheureusement, ils sont de plus en plus nombreux (autour de 15 % selon l'Insee).

60 % des ménages avaient déjà adopté le prélèvement mensuel et se passaient très bien de leur entreprise pour faire face à leurs obligations. Aussi, c'est vraiment du grand n'importe quoi de n'avoir pas plutôt mis en place des procédures et aides, pour généraliser ce système.

Contre toute logique raisonnable, on augmente donc encore les possibles erreurs, bugs informatiques, détournements de fonds et fraudes supplémentaires qui pourront se mettre en place, grâce à cette imbécillité réforme. Pire, imaginons une seconde que les entreprises se mettent en grève et cessent ne serait-ce qu'un mois de reverser les contributions dues, que se passera-t-il ? L'État serait en cessation de paiement et ça serait vraiment une première. Remercions la « clairvoyance » de nos politiques qui ne voient jamais plus loin que le bout de leur nez et n'ont aucune idée de comment on sécurise les circuits et méthodes de recouvrement (comme j'ai pu largement le constater au cours de ma carrière d'expert-comptable à chaque nouvelle réforme fiscale, notamment pour la TVA).

Cet abandon presque total d'une des principales missions régaliennes de l'État au profit des entreprises est en tout état de cause une volonté tout à fait cohérente avec l'idéologie néolibérale ainsi que la disparition de la sphère privée qui sévissent depuis des décennies dans le monde occidental.

L'État a transformé progressivement les entreprises en collectrices d'impôts et de cotisations sociales ; une vraie politique délibérée pour masquer la fiscalité directe et ne plus avoir à faire lui-même le « sale boulot ». C'est en outre une façon bien commode et bien hypocrite pour ne pas augmenter les impôts directs. Besoin d'argent ? Taxons les entreprises ou/et transformons-les en auxiliaires du fisc. Elles se chargeront sans discrimination de faire payer tous les prélèvements à tous leurs clients, salariés, fournisseurs, ou plus rarement aux actionnaires ; en économisant en plus pour l'État, le coût du recouvrement direct et de l'impopularité.

Aujourd'hui, en fonction du type d'exploitations, de leur statut légal, de leur activité, ainsi que, de leur taille, du nombre de salariés ou de certains évènements, ce sont entre 12 (pour quelques rares micro-activités individuelles non soumises à TVA et sans salarié) et pour les plus grosses plus de 106 déclarations - fiscales, sociales, douanières et légales - qu'une entreprise doit établir annuellement.

Dans les plus grosses entreprises des personnels sont entièrement dédiés à ces tâches, tandis que quand ça n'est pas le cas, elles sont en général sous-traitées à des prestataires extérieurs (experts-comptables et autres fournisseurs de services de gestion).

À titre personnel, quand j'ai commencé à m'occuper d'entreprises en 1984, seulement 20 % de mes temps facturés aux clients étaient des prestations pour établir des déclarations (le reste était principalement du conseil pour la gestion et le développement) ; et encore, à l'époque il était toujours possible de former les chefs d'entreprise, ou un de leurs salariés, pour qu'ils soient totalement autonomes, mon travail se bornant alors à la vérification annuelle.

J'ai arrêté d'exercer le métier d'expert-comptable au début des années 2000, quand je me suis rendu compte qu'en 16 ans d'activité (et les « innovations » de 11 gouvernements de gauche et de droite), 80 % de mes facturations aux clients étaient devenues de la sous-traitance de déclarations obligatoires (notamment les payes). Le système fiscal et social s'étaient entre-temps

tellement complexifiés, qu'il était devenu impossible à un entrepreneur de faire lui-même ses déclarations obligatoires (et encore moins ses fiches de paye) sans l'aide d'un professionnel (qui en plus s'y perd souvent lui-même au vu des redressements faits par l'URSAFF même quand les bulletins de paye sont sous-traités).

J'avais réellement honte de facturer aux clients le prix de la complexification mise en place par des politiques n'ayant aucune idée des conséquences de leurs décisions. C'est quand même pas difficile de comprendre que plus les entreprises doivent mobiliser de moyens pour faire face à leurs obligations et moins c'est d'argent utilisé pour le développement commercial et l'activité ; tandis que ces temps administratifs obligatoires ne produisent aucune richesse, et ne servent strictement à rien.

Pour avoir vu défiler depuis 40 ans des dizaines de commissions de simplification administrative et notamment des DADS* (qui soulevaient toutes les mêmes problèmes, mais n'ont au final jamais rien simplifié du tout), il est certain que les politiques ont complexifié sciemment, et leur responsabilité criminelle ne fait aucun doute pour moi.

Ils pourront toujours pérorer sur la fuite des entreprises à l'étranger, sans jamais s'avouer que ce sont eux qui par leurs décisions les ont fait partir, du moins pour celles qui le pouvaient. Mais je reviendrai plus longuement sur cette plaie de l'activité économique dans des chapitres dédiés, car ce n'est bien évidemment pas la seule cause.

Deuxième constat : contrairement aux effets d'annonce politique, aucun impôt n'est jamais supprimé, ni même « baissé ». Il est juste transféré par la création d'autres postes ou une augmentation des taux ou bases de perceptions ailleurs.

Par exemple : l'emblématique, ancienne et tant décriée (car son assiette comprenait les immobilisations des entreprises, mais également les salaires, ce qui freinait l'investissement et l'embauche) taxe professionnelle* a soi-disant été supprimée en 2010 ; sauf que concomitamment 3 autres taxes s'y sont substituées : la CVAE* et la CFE* (constituants la CET*), ainsi que l'IFER* ; toutes créées la même année de « suppression » de la TP* ; tandis que la TASCOM* a été affectée également aux communes en 2011.

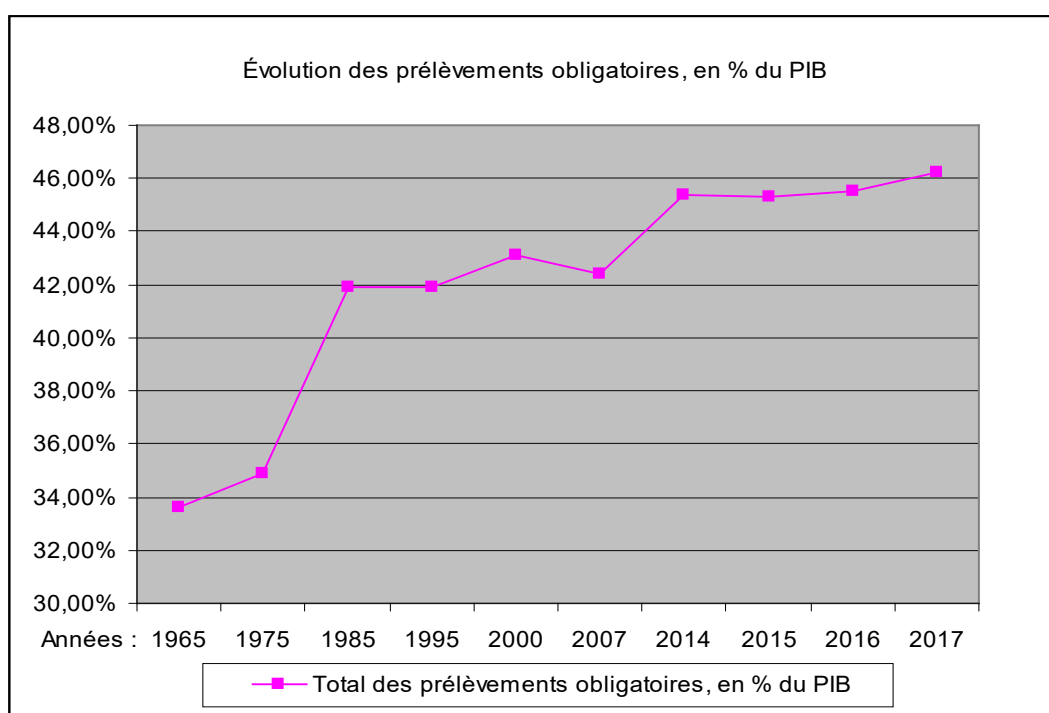
Et comme c'est bizarre, quand on étudie les bases et les taux de perception de ces différents impôts, on constate que ces « nouveaux » impôts rapportent plus que l'ancienne TP ! Où est le « progrès » puisque la ponction sur les entreprises est non seulement restée identique, mais a en réalité encore augmentée.

Il en est de même pour l'IR qui n'a cessé de diminuer depuis 1987 proportionnellement au nombre de contribuables et du budget global, mais dont les « baisses » ont été transférées sur les impôts des entreprises payés indistinctement par tous leurs consommateurs ou par tous (quand la CSG, la CRDS et/ou les cotisations sociales augmentent).

Aussi, quand un homme politique vous dit qu'il va ou qu'il a supprimé ou baissé un impôt vous n'avez aucune possibilité de vous tromper, si vous pensez ou lui répondez : « menteur, menteur, menteur ! ».

La seule façon de faire réellement baisser les impôts un jour serait de diminuer les dépenses de l'État, des Collectivités locales et des organismes sociaux⁽¹⁾ et jamais cela n'a été le cas depuis au moins 1974⁽²⁾. Mais ne vous inquiétez pas, je ne serai pas le démagogue de plus qui vous proposera cette voie de diminution des dépenses et donc des impôts, car je pense, comme bien d'autres, que nous manquons cruellement de services publics.

En réalité les dettes et la part des prélèvements sur le PIB n'ont jamais cessé d'augmenter depuis 1974 :



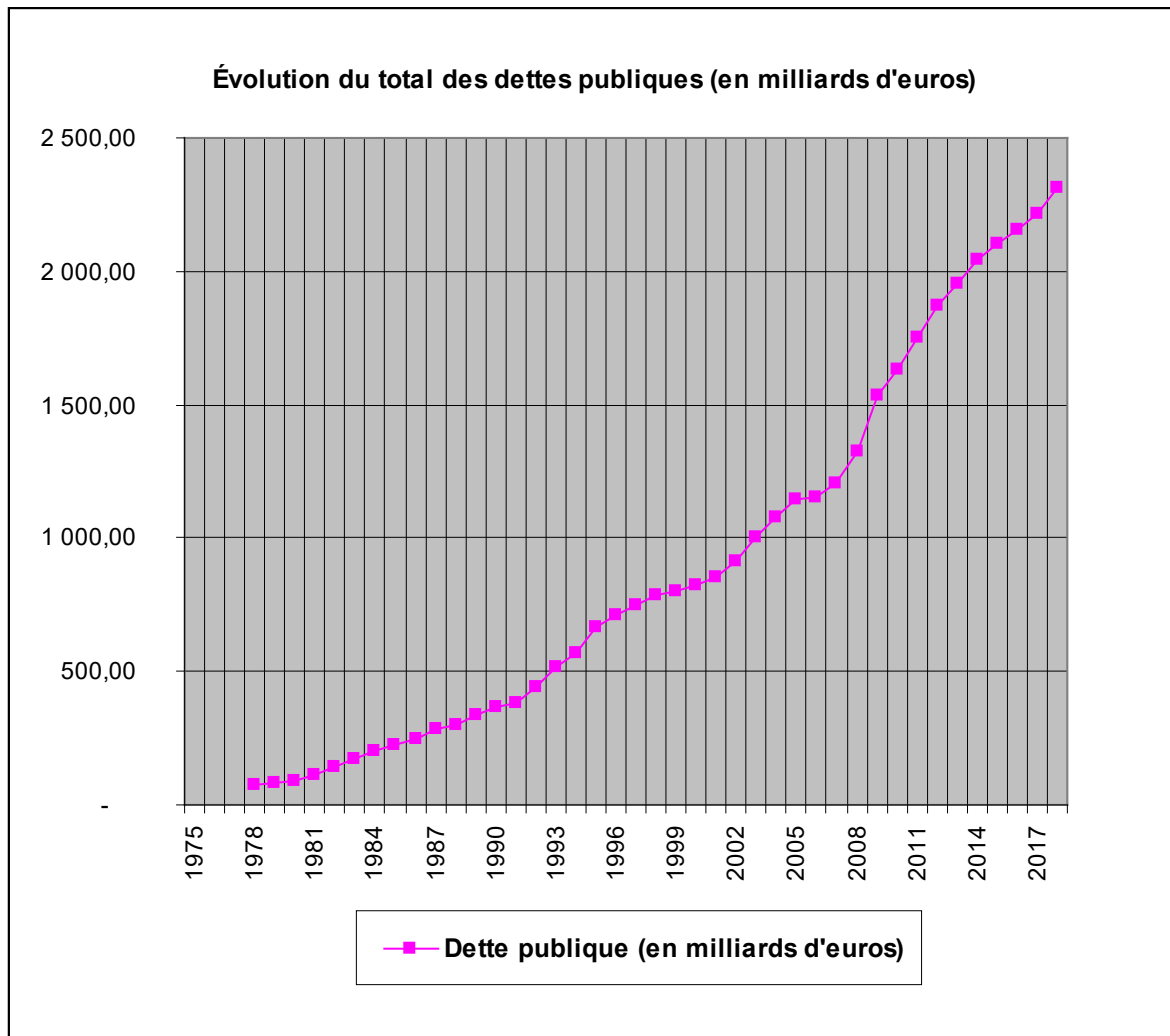
En réalité, les budgets de l'État (et assimilés) et en conséquence nos impôts n'ont jamais diminué, sauf pour les hauts revenus (nous verrons de quelle façon plus tard).

De plus, pour tenir les budgets les gouvernements ont largement abusé des emprunts, et même quelques fois pour nous faire croire qu'ils n'augmentaient pas la pression fiscale, mais cela

(¹) - Note personnelle : ce qui en soi est impossible pour la maladie et les retraites, notamment à cause du vieillissement de la population.

(²) - Référence documentaire - gouv.fr : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/medias/documents/ressources/PLF2013/r_apport_depense_2013.pdf

a toujours été reculer pour mieux sauter ; et nous payons très chèrement ce type de politique (j'y reviendrai).



Ces replâtrages continuels de la fiscalité où on nous annonce les modifications fiscales comme des progrès, mais où en réalité on reprend d'une main ce qu'on dit avoir supprimé de l'autre, sont vraiment une imposture politique (une de plus et centrale) qui perdure depuis des décennies.

Troisième constat : quand on tient compte de l'incidence fiscale* le constat est sans appel : les entreprises ne payent jamais rien, puisque toutes les taxes et impôts sont toujours répercutés dans les coûts de revient et inclus dans les prix payés par le consommateur final. Dans une moindre mesure, les entreprises exportatrices les font également supporter pour une part aux pays dans lesquels elles vendent (à l'exception notable de la TVA). Mais comme la balance commerciale de la France est chroniquement en déficit, il n'y a pas de gain et il y a surtout des pertes puisque les produits importés ne supportent quasiment aucun de ces taxes et impôts, et

encore moins les coûts sociaux et réglementaires (notamment environnementaux) de nos entreprises.

B - La question centrale est donc bien à quoi cela sert-il d'imposer les entreprises ?

Les réponses sont simples cela sert :

- à faire disparaître la réelle imposition des personnes. Quand on tient compte de l'incidence fiscale, en réalité 75 % (!!!) du budget de l'État est constitué par des taxes et impôts indirects, que la plupart des contribuables ne savent même pas qu'ils payent chaque fois qu'ils consomment, sauf à l'occasion des hausses substantielles sur les produits contraints : énergie, eau, essence, ... ou constituant des addictions : tabac, alcool, et cetera...

- à imposer proportionnellement à leurs revenus bien plus les pauvres que les riches, dans la plus totale opacité. Un exemple frappant (de plus) : « *En France, les très riches émettent 40 fois plus de carbone que les pauvres, mais les pauvres paient plus de 4 fois plus de taxe carbone en pourcentage de leurs revenus !* »⁽¹⁾.

Ou encore, alors même que les bas revenus ne paient pas d'IR, selon leur structure budgétaire, c'est entre 30 % et 50 % d'impôts (TVA, taxes directes et indirectes, ...) et cotisations sociales, dont ils s'acquitteront par leurs seules dépenses. Par exemple, sur un RSA* de 551 €, la réalité c'est que pour l'État cette obole ne représente que 225 € à 386 €, car le reste est repris par les impôts, taxes et cotisations sociales incluses dans les consommations.

Ce masquage permanent de la réalité de qui paye, introduit des perversions qui faussent tous les choix démocratiques. La conséquence de cette politique de l'évitement et du mensonge est que les opérateurs économiques sont accablés d'obligations qui les transforment en auxiliaires des administrations fiscales et sociales.

Aussi ceux qui fustigent les entreprises⁽²⁾ quand elles finissent par délocaliser, parce qu'elles ne peuvent plus être compétitives, feraient bien de se demander pourquoi.

En réalité, l'État est totalement responsable de ces états de fait, et pour comble ses seules réponses sont de casser toujours plus les services publics, de vider de toute substance le Code du travail, de réduire les salaires et les prestations sociales, bref d'essayer de nous conduire à

⁽¹⁾ - Titre d'un article de Jean GADREY (économiste), dans « Alternatives économiques » : <https://blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2018/11/20/en-france-les-tres-riches-emettent-40-fois-plus-de-carbone-que-les-pauvres-mais-les-pauvres-paient-plus-de-4-fois-plus-de-taxe-carbone-en-de-leurs-revenus>

⁽²⁾ - Note personnelle : et malheureusement, en plus, ce sont généralement les mêmes qui demandent par ailleurs qu'on les taxe encore plus.

devenir des travailleurs chinois, sans jamais traiter à la base les causes des problèmes des entreprises et de leur compétitivité.

5 - Les données des problèmes - Le « péché originel », l'Europe et la Mondialisation : historique (partiel) de l'opération « portes ouvertes des poulaillers aux loups, aux renards, à la misère et aux régressions sociales »...

A - Les décisions politiques et incohérences de notre histoire

Depuis 50 ans, faisons un bref rappel des événements et choix économiques qui ont changé le monde (pendant que certains d'entre nous fumaient des joints en pensant que c'est comme ça qu'ils y arriveraient) :

- 1971, décision unilatérale des États-Unis de ne plus honorer les Accords de Bretton Woods qui régissaient les échanges monétaires internationaux depuis 1944 ; c'est le premier et vrai point nodal de notre « descente aux enfers » après les « trente glorieuses » ; le « premier choc pétrolier » de 1973 n'en est qu'une conséquence...

- 1973, loi sur la réforme de la Banque de France qui limite les pouvoirs de création monétaire de l'État et remet aux marchés une partie des clefs de la régulation...

- 1972-74 fin de la « préférence communautaire », et donc fin de la collaboration inter UE pour aller tous dans le même sens économique ; avec des disparités concernant les droits de douane qui rendent l'Europe moins protectionniste que tous les autres États occidentaux... Maurice Allais⁽¹⁾, parmi bien d'autres théorisations très visionnaires, dénonçait dès cette époque l'abandon d'un système protectionniste. Il démontrait qu'au-delà de certains écarts de niveau de vie et de système de production, le libre échange inter-pays devient contre-productif (ce que presque tout le monde comprend d'ailleurs d'instinct). Il a prêché dans le désert toute sa vie et est mort en ayant eu raison.

- 1976, les Accords de la Jamaïque prennent acte du statu quo des années précédentes et du fait qu'il n'y a pas d'accord sur un système monétaire international. En conséquence, on entérine que ce seront les « marchés », en fonction de l'offre et de la demande, qui fixeront la valeur des monnaies. Définitivement, la monnaie devient une marchandise comme une autre et les États abandonnent à peu près tous les leviers de régulation classique pour

⁽¹⁾ - Prix Nobel d'économie en 1988 : https://fr.wikipedia.org/wiki/Maurice_Allais

devenir eux-mêmes de « super-spéculateurs »⁽¹⁾...

- 1985, Accords de Schengen...

- 1986, Acte Unique Européen, dit Traité du Luxembourg, qui entérine 4 libertés entre les États membres :

- libre circulation des marchandises et des services,
- libre prestation (banques assurances, finances, transports du pays d'accueil) et liberté pour une entreprise de s'installer dans le pays de son choix,
- libre circulation des personnes,
- libre circulation des capitaux ; tout cela en vue de l'union monétaire...

- 1986, Accords de libre échange du GATT de l'Uruguay Round, qui entérine au niveau mondial les accords économiques européens... « **Admirez** » l'absurdité au passage, on crée un grand marché en Europe et dans le même temps, on le met en compétition avec le reste du monde, sans aucune régulation des concurrences déloyales, ni européennes, ni mondiales... Difficile de faire plus contradictoire et mortifère.

- 1992, Traité de Maastricht, qui entérine la création d'une Europe supranationale, les critères de convergence économique et la création de l'Euro... **Remarquez également** comment on a tout fait à l'envers : on aurait dû créer les critères de convergence, définir des règles de concurrence loyale sous peine de sanction, puis seulement une fois atteint ces critères, ouvrir à la concurrence intra-européenne, puis seulement bien plus tard créer l'euro, puis faire du cas par cas et par produit pour la mise en concurrence avec les autres pays du monde... mais non, et tant pis pour tous ceux qui sont restés et resteront encore sur le bord de la route.

- 1995, création de l'OMC*...

- 1995, création de l'Espace Schengen, qui réunissait au départ 7 membres (26 aujourd'hui) de la Communauté Européenne entre lesquels n'existent plus de frontières...

Bon, j'arrête la liste, tout le reste sera toujours plus de la même chose, en pire... parce que jamais ne seront traitées et encore moins résolues les disparités fiscales, sociales, économiques et même culturelles qui rendent impossibles une concurrence libre et non faussée.

Si vous voulez en savoir plus sur la « construction » européenne (ou la déconstruction, cela dépend du point de vue, où l'on se place), ainsi que sur son histoire, je vous renvoie à ma base

(¹) - En conséquence, il existe au moins 3 formes dominantes de système monétaire de par le monde aujourd'hui : ceux qui soumettent leur monnaie à l'évaluation des marchés (anciennement chaque pays européen, puis l'Europe avec l'Euro, ...) en bricolant pour maintenir un semblant de stabilité de sa valeur face aux spéculateurs, ceux qui fixent unilatéralement leur parité d'échange (la Chine, ...), et les États-Unis qui tendraient à faire croire qu'ils suivent les lois du marché, mais qui en réalité de par leur position hégémonique ne sont soumis à quasiment aucune des règles qui concernent tous les autres.

documentaire préférée Wikipédia⁽¹⁾.

Il est à noter :

- que la libéralisation européenne a suivi ou accompagné la libéralisation mondiale... Elle n'est qu'une adaptation aux diktats US, dans un contexte de guerre froide, qui avaient besoin d'un marché planétaire, pour pouvoir continuer à faire tourner la planche à billets en continu (notamment pour financer son arsenal militaire colossal) ; le maintien de la valeur de sa monnaie ne tenant qu'au seul fait qu'il y ait une demande permanente de dollars pour alimenter les échanges internationaux. Très clairement, c'est une chaîne de Ponzi*, avec un chantage permanent : le premier qui bouge en se défaisant de ses avoirs monétaires en dollars fait plonger tout le monde.

- que beaucoup de pays qui ont adhéré à l'OMC* et aux Accords de la Jamaïque, bénéficient de statuts spéciaux ou dérogatoires pour ne pas appliquer les règles qu'ils ont signées. Les USA et la Chine, entre autres, s'assoient régulièrement même sur les règles qu'ils ont signées sans que ça ne génère pas plus de vacarme que cela ; à l'exception notable par le passé du Brésil (bien isolé dans ses combats) qui attaque régulièrement devant l'OMC* ces deux États bandits. L'Europe est le seul conglomérat économique qui respecte quasiment « à la lettre » ces règles, sans faire de procès à personne... et je me demande bien pourquoi, alors que c'est la première puissance économique du monde (mais pas pour longtemps à ce rythme-là).

On pourrait se réjouir béatement que cette libéralisation mondiale ait permis à plus de deux milliards d'êtres humains (notamment en Asie) de sortir de leur statut de sous-développé et souvent de la famine⁽²⁾... On pourrait approuver une vision du monde qui tendrait à abolir les frontières et à « rapprocher » les peuples... par le commerce...

Sauf que ce transfert de richesses s'est fait au détriment des travailleurs occidentaux toujours plus paupérisés ; sauf que je ne vois pas de progrès dans le fait de perdre notre autonomie productive pour réimporter des marchandises produites par des « esclaves », pour être vendues à des chômeurs ; sauf que cette vision du monde a affaibli l'autorité des États qui doivent maintenant également négocier avec des entités supranationales qui imposent leurs propres « règles » ; tandis que seuls ceux qui ont fait de toute la planète leur nouveau terrain de jeu spéculatif se sont vraiment enrichis... jusqu'à l'écoeurement...

(1) - « Histoire de l'Union européenne » : https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_europ%C3%A9enne ou encore « Union européenne » : https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_europ%C3%A9enne

(2) - Note personnelle : Parmi bien d'autres drames, la Grande famine en Chine de 1958 à 1961 aurait provoqué 15 à 36 millions de morts, tandis que le cannibalisme semble avoir été un mode de survie courant - Wikipédia, « Grande famine en Chine » : https://fr.wikipedia.org/wiki/Grande_famine_en_Chine

Alors avidité, corruption, égoïsme, banditisme, élitisme, complot des hommes, ou conséquences d'un choix de système qui ne peut conduire qu'à toutes ces dérives ?

B - Les doubles contraintes nous surdéterminent...

Je ne vais pas rentrer dans tous les mécanismes de basculement dans la « folie », ce n'est pas l'objet ; cependant, la double contrainte n'est pas seulement identifiée depuis les tragédies grecques (puis Gregory Bateson⁽¹⁾), comme un mécanisme propre à l'individu, elle est également LA grande pourvoyeuse conduisant tous les systèmes (humains, sociaux, économiques, environnementaux, biologiques, et cetera...) à dysfonctionner.

À la base de toute réponse inadaptée, il y a une ou des doubles contraintes qu'il faut identifier, pour pouvoir résoudre les problèmes. Je ne pourrai pas toutes les énumérer ici, mais je vais donner les principales concernant l'économie et la fiscalité.

Confronter à une situation paradoxale, dite de double contrainte, tout humain ou système génère des réponses qui tendent à maintenir une cohésion formelle, pour ne pas s'effondrer et/ou « disparaître », quitte à adopter des comportements qui génèrent de nouveaux paradoxes totalement inadaptés à la situation. Depuis 50 ans, et l'extension de l'influence des néolibéraux jusque dans des partis dits de gauche comme le PS, les phénomènes absurdes et mortifères se sont cumulés ; nous allons voir comment pour les principaux acteurs, avec une seule victime au final : les peuples.

Alors, expliquons sans juger ; cependant que, contrairement à ce que certains voudraient nous faire croire, expliquer n'est pas excuser, et comprendre n'est pas défendre ; tandis que « *chercher à comprendre c'est commencer à désobéir*⁽²⁾ ».

B - a - Si vous étiez un entrepreneur ou un industriel...

Les entrepreneurs n'ont pas décidé en se réveillant un matin qu'ils avaient envie de devenir les maîtres du monde et de ne plus payer d'impôts ; et qu'en conséquence ce serait mieux de délocaliser, de virer des gens, et d'étendre leur marché en adoptant les leviers du développement par la croissance externe*... Ils l'ont fait parce que, mis en concurrence avec le reste du monde, c'était les seuls moyens pour eux de survivre et de continuer à gagner de l'argent.

Je ne connais aucun chef d'entreprise qui accepterait de voir arriver sur le marché des concurrents - qui produisent à des coûts de revient 30 à 50 % moins chers que lui parce qu'ils

(1) - Wikipédia, « Gregory Bateson » : https://fr.wikipedia.org/wiki/Gregory_Bateson

(2) - Citation de Jean-Michel Wyl

produisent ailleurs et ne sont pas soumis aux mêmes obligations - qui ne penserait pas immédiatement que s'il veut survivre, il doit faire pareil. Si en plus, on lui donne toutes les facilités pour le faire et que c'est « légal », où est le problème ? Il faut avoir vécu l'évolution accélérée des conditions concurrentielles à partir du milieu des années 70, pour toutes les entreprises qui ne se trouvaient pas sur des secteurs de niche et/ou captif, pour comprendre que c'était ça, ou mourir.

Quand vous êtes mis en concurrence déloyale avec des pays sans obligations sociales, avec une main-d'œuvre bon marché et corvéable à merci, sans devoirs environnementaux, et où tout est permis, on ne donne pas indéfiniment avec le seul marketing l'envie à des clients de payer leurs produits plus chers. Mais, quand en plus la concurrence étrangère vous pique vos innovations et/ou vos modèles⁽¹⁾ quasiment en toute impunité, c'est la fin de tout. J'ai eu à gérer tellement de cas où les pilleurs-contrefacteurs récoltaient des amendes de 100 000 €, sans aucune sanction pénale, alors qu'ils avaient écoulé pour des millions de marchandises, que ces procès gagnés m'ont toujours laissé un goût amer. Et en tout état de cause, je n'ai jamais réussi à démanteler les fabricants contrefacteurs, bien au chaud dans des pays inaccessibles à la justice française et qui ont pu continuer à inonder les marchés, au besoin en changeant de distributeur, en toute impunité.

Alors, vous faites quoi quand vous êtes un entrepreneur qu'on met en concurrence avec des pays qui produisent 2 à 5 fois moins chers que vous, et quand même la justice de votre pays vous lâche ? Vous vous « adaptez », vous adoptez les méthodes du « chacun-pour-soi » et celles qui vous permettront de tenir vos coûts et de devenir incontournable sur le marché. À votre tour, vous essayez d'atteindre des effets de taille pour étouffer la concurrence, ... et quand tout le monde risque de crever de la guerre concurrentielle, vous négociez même avec vos concurrents pour vous répartir les marchés.

Il n'y a pas de volonté ou de complot des entreprises et des industriels pour asservir les salariés, c'est une vision tronquée et même carrément fautive. Les entrepreneurs sont en guerre avec tout le monde. Les seules lois qu'ils connaissent sont celles qui vont leur permettre de continuer à gagner de l'argent et de survivre à leurs concurrents. Et si pour cela ils doivent acquérir sur les États des pouvoirs de chantage qui leur permettent de continuer à tenir leurs objectifs, alors ils s'organisent pour devenir intouchables... et il faut dire qu'avec

(¹) - Note personnelle : L'espionnage économique aurait coûté en 2013, 46 Md€ à la France. Source Franceinfo le 04/09/2015 par Jacques Monin - Espionnage industriel : un manque à gagner de 46 milliards d'euros : https://www.francetvinfo.fr/economie/espionnage-industriel-un-manque-a-gagner-de-46-milliards-d-euros_1706537.html ; Tandis que la contrefaçon toujours en augmentation priverait les entreprises françaises de 7,3 Md€ de CA. Source Figaro.fr le 10/01/2017 par Isabelle de Foucaud - Emplois, recettes fiscales : ce que coûte la contrefaçon en France et dans le monde : <http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/dessous-chiffres/2016/12/06/29006-20161206ARTFIG00292-emplois-recettes-fiscales-ce-que-coute-la-contrefacon-en-france-et-dans-le-monde.php> ; et pour ces deux fléaux, les pertes d'emplois qui en résultent sont dramatiques.

l'internationalisation des entreprises, c'est devenu tellement simple, qu'il faudrait être le dernier des imbéciles ou des inconscients, pour ne pas en profiter, user et abuser de toutes les opportunités que ce monde offre pour s'enrichir plus vite.

B - b - Si vous étiez un banquier ou un fond d'investissement...

Le cas des financiers et des banquiers est un peu différent, mais il répond aux mêmes « logiques » que les précédentes. Quand les changes flottants ont été introduits sur les marchés monétaires, c'est comme si on avait ouvert un super casino mondial, où avec un téléphone et un télex, il devenait possible en jouant sur les différences de change entre les monnaies pays par pays, de gagner presque à coup sûr.

Qu'est-ce qu'ont fait nos banquiers et financiers ? Ce que tout le monde aurait fait à leur place, si on leur avait proposé un super casino mondial, où leur probabilité de gagner était supérieure à une fois sur deux, notamment au moyen des swaps* triangulaires... tandis que les États devaient faire face à cette nouvelle forme de spéculation monétaire en n'ayant à leur disposition que le cadre de la Théorie Quantitative de la Monnaie (TQM*), notamment par la dévaluation*, pour y faire face... Cependant dans un environnement spéculatif, toutes les réponses de ce type des États ont toujours été destructrices de pouvoir d'achat pour les populations et de conséquences récessives pour l'économie.

Puis les marchés financiers ont été libéralisés, déréglementés, la demande de liquidités et de capitaux n'ont fait que se développer en suivant, au début, le développement du commerce international (après ça s'est gâté, puisque les échanges financiers sont maintenant de 10 à 100 fois plus importants que la production réelle⁽¹⁾) ; les produits financiers se sont donc diversifiés et sophistiqués. Surtout, les banquiers ont appris à faire supporter le risque à d'autres, en créant des sous-produits et en titrisant* à peu près tout et n'importe quoi.

Il est à noter que l'enfoncement dans un système financier de plus en plus déconnecté de l'économie réelle suit toutes les grandes dates de libéralisation. Un indicateur simple, celui de la durée de détention des titres ; plus les marchés se libéralisent, plus acheter et vendre vite devient un objectif et une nécessité en soit : en 1960 la durée moyenne de détention d'une action était de

(¹) - Cela dépend de comment et qu'est-ce qu'on compte. Voir à ce sujet Alternatives Économiques le 13/09/2014 par Jean Gadrey, « La finance pèse-t-elle 100 fois plus que l'économie réelle ? 10 fois plus ? Bien moins ? » : <https://blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2014/09/13/la-finance-pese-t-elle-100-fois-plus-que-l-economie-reelle-10-fois-plus-bien-moins>

7 ans, elle est aujourd'hui de moins d'un an⁽¹⁾.

En fait, sur des marchés « fondants », où ce qui est vrai aujourd'hui sera faux demain, la financiarisation et le passage à des logiques spéculatives de très court terme sont des réponses de survie... et plumer les autres une seconde nature, pour ne pas dire une première. Quand en plus mettre quelques filiales dans des paradis fiscaux opaques vous permet, en toute impunité, de démultiplier vos gains et de jouer même contre vos propres clients, pourquoi se priver ?

Toujours dans la même logique... les mêmes causes engendrent les mêmes effets ; et je mets au défi tous les donneurs de leçons et jeteurs d'anathèmes de nous dire ce qu'ils auraient fait de différent s'ils avaient été à la place de tous ces dirigeants considérés comme des psychopathes asociaux... ce qu'ils sont, mais ce dont ils ne sont pas responsables... parce que ce ne sont pas eux qui ont signé tous les accords ni mis en place les dérégulations qui continuent de nous conduire au désastre.

On peut, bien sûr, trouver des collusions, des lobbys, des complicités, de la corruption, des influences, des chantages,... mais la réalité, c'est que ce sont les politiques qui ont pris les décisions, qui ont permis toutes ces dérives mortifères, pas eux. Je pense même que les banques, du moins au début, ont été très embarrassées par les nouveaux pouvoirs qui leur tombaient du « ciel », qui les obligeaient à revoir toutes leurs stratégies en passant de marchés captifs nationaux à un champ de bataille mondial... Après, elles y ont pris goût... et ont fini par en abuser... adoptant même des vrais comportements d'addict.

Là encore, aucune lutte des classes, simplement une lutte des places à mort ; où fréquenter les mêmes clubs sélects n'empêche pas de vampiriser son « ami de classe », ou de lui donner le baiser de la mort. Il est, d'ailleurs, plus que probable que la faillite de Lehman Brothers⁽²⁾, qui a mis le feu aux poudres en 2007 et 2008, ait été encouragée (pour ne pas dire orchestrée) par certains concurrents.

Aucun complot dans ces faits, de la corruption, oui, mais uniquement consécutive à la guerre pour la survie et la concurrence pour la première place, d'un système qui a rendu légal absolument tous les moyens de s'enrichir et de plumer les autres.

⁽¹⁾ - « 0406 Contre la Taxe Tobin (mais pour la TBF...) » un article très instructif d'Olivier Berruyer du 5.juin.2015 : <https://www.les-crises.fr/contre-taxe-tobin/>

Ses constats et analyses de la financiarisation de l'économie et de ses méfaits sont implacables. Je vous encourage d'ailleurs à fréquenter le site « Les crises », une source considérable d'analyses et de bonnes idées hors des chemins battus ; et on a même le droit de ne pas être d'accord avec certaines.

⁽²⁾ - Lehman Brothers était une banque d'investissement multinationale créée en 1850, proposant des services financiers diversifiés et ayant spectaculairement fait faillite le 15 septembre 2008 - Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Lehman_Brothers

B - c - Si vous étiez l'État...

La situation des États est doublement paradoxale, puisqu'ils sont en même temps responsables des décisions qui les ont fait plonger et victimes de ces mêmes décisions...

À leur seule décharge, rappelons que les « décisions » de libéralisation ont été prises dans le contexte de la « guerre froide » (avec des missiles sur la tempe). Une époque, où il fallait choisir son camp, et si on n'était pas avec les USA, alors on était contre eux... Une logique dont De Gaulle a su nous préserver, juste le temps qu'arrive au pouvoir une nouvelle classe de cyniques technocrates, Pompidou/VGE/Barre, qui eux ont fait de l'idéologie néolibérale, la base de leur action.

Ceux qui les ont suivis n'ont pas fait mieux en étant, en plus, totalement incohérents. Un coup je te nationalise, un coup je libéralise et un coup je m'assois sur mes valeurs, juste pour ne pas fâcher les États-Unis, les Allemands, les Anglais, les patrons... du grand n'importe quoi. En essayant de se faire croire qu'ils suivaient des « principes de réalité », ils n'ont fait qu'accélérer l'entrée dans des contradictions insoutenables et pire, à l'opposé de leurs valeurs sociales affichées. D'ailleurs depuis 1981 et contrairement aux idées reçues, les gouvernements de gauche ont plus dérégulé que tous les gouvernements suivants de droite ; deux fois plus pour être exact si on fait le décompte précis des grandes réformes de libéralisation. Ils ont vraiment été les idiots utiles du capitalisme sans foi, ni loi, ni patrie. Mais monsieur Macron a pris le chemin de faire beaucoup mieux encore et selon toute probabilité nous n'avons encore rien vu.

Ce qui reste remarquable, c'est qu'en toute logique, ayant signé des accords qui nous lient à des pays, nous aurions dû adapter nos législations en conséquence et, entre autres, prévoir des moyens de rétorsion, mais il n'en a rien été.

De même avec la construction européenne, nous aurions dû profondément réformer nos structures démocratiques, puisqu'ayant abandonné une partie de notre souveraineté, certaines n'ont plus aucune raison d'être... Mais, on connaît le phénomène : il est impossible en France que les structures s'adaptent aux lois et/ou aux nouveaux contextes. Par exemple, une simple communauté de communes (censée mettre en commun des moyens et faire en conséquence des économies d'échelle) augmente en général les coûts d'au moins 30 %.

C'est ainsi... à l'exception des droits sociaux qui ont été abondamment massacrés depuis tant d'années, on ne défait pas ce qui a été fait en France, même si le contexte a changé ou que les structures se révèlent redondantes, inutiles et pire contre-productives.

Même si elle peut nous tuer, la « crise » est un mécanisme adaptatif. Espérons qu'elle nous conduira à sortir des logiques qui rendent fou, sans que nous ayons à passer par des « issues dramatiques ». Selon certains psys, face à un problème, il n'y a que 5 solutions : le suicide, le meurtre, la folie, la maladie, ou la guérison.

Pour nos sociétés cela pourrait se traduire par : un effondrement monétaire, une nouvelle guerre mondiale, une catastrophe écologique majeure, une pandémie terrifiante, ou de vraies réformes qui traiteraient les problèmes de fond... Cependant, je ne vois pas le gouvernement Macron s'attaquer au fond des problèmes, bien au contraire il ne fait que les amplifier. Par ailleurs, la courbe des ventes d'armes a recommencé à évoluer (en forte hausse depuis 2010) et vu comment les pays n'arrêtent pas de se montrer leurs muscles, je crains qu'il ne faille de nouveaux drames et catastrophes pour que nous nous décidions à tout changer.

C - Le mystère du comment sont prises les décisions qui rendent les acteurs économiques fous

C - a - Les lois sont incohérentes

Maintenant, que je vous ai expliqué ce que je comprends des « logiques » implacables qui nous conduisent et continuent de nous entraîner dans des régressions sans fin, je vais vous dire ce que je ne comprends pas.

Ce qui reste un vrai mystère, c'est de comprendre pourquoi, aucun gouvernement n'est prêt à remettre en cause les doctrines « sauvages-échangistes », et non pas « libres-échangistes » qui supposeraient une réciprocité des conditions concurrentielles loyales.

Ce qui reste un mystère, c'est d'avoir des lois nationales qui nous protègent du travail au noir, de la concurrence déloyale, de la contrefaçon, des ententes, du dumping*, des destructions environnementales, de l'esclavage, de l'enrichissement sans cause, de la fraude fiscale, et cetera... et de permettre à des produits issus de pays qui ne respectent aucune de ces lois de vendre sur nos marchés, sans aucune contrainte ou pénalisation ; sans oublier que très clairement, il est permis d'aller faire ailleurs ce qui est interdit chez nous.

En bref, depuis 50 ans les accords internationaux concernant l'économie ont toujours été en totale incohérence par rapport à nos lois nationales... C'est incompréhensible d'avoir encore des lois nationales qui nous protègent des entreprises aux comportements prédateurs, inciviques, asociaux, criminels et autres, alors qu'il suffit de franchir une frontière pour que tout redevienne possible.

Même à l'intérieur de notre Europe des 28 (!!!), il existe tant de disparités économiques, sociales et réglementaires que les arguments ne manquent pas pour constater qu'on a fait n'importe quoi, en acceptant de faire entrer des pays qui ne respectent pas nos lois.

Juste un exemple, parmi tant d'autres possibles, nous importons du miel des pays de l'Est (et beaucoup de Chine aussi) bourré de produits phytosanitaires, coupé aux sucres industriels et même contenant des poisons, alors que leur usage est interdit chez nous. Dans une grande enquête, la DGCCRF* a relevé que 42,8 % des miels premiers prix (principalement des miels d'importation) sont non conformes à nos critères de mise sur le marché⁽¹⁾. Cependant, en attendant que les apiculteurs étrangers veuillent bien respecter nos normes de production, nos miels locaux sont plus chers, nos producteurs tirent le diable par la queue et notre balance commerciale est déficitaire sur ce produit... et comble du comble, on s'empoisonne sans le savoir en achetant des produits qui ne sont pas soumis aux mêmes règles sanitaires que les nôtres.

Le plus dingue est que nous continuons à réglementer nos productions nationales, sans aucune adaptation au contexte international ou même européen. Un simple exemple, la loi « pollueur-payeur » de 1995. Formidable ! Il fallait bien que cette juste loi (adoptée par l'OCDE en 1972) s'applique enfin, en France. Résultats :

- les industries les plus polluantes se sont délocalisées dans des pays moins regardants, et nous avons perdu des emplois (et ce mouvement continue),
- nous importons maintenant ces produits d'ailleurs, et nous creusons doublement nos déficits, par les pertes d'emplois qui nécessitent un traitement social et par notre balance commerciale déficitaire,
- et surtout, en aucune manière nous n'avons réglé le problème, puisque nous l'avons juste déplacé ailleurs, en faisant crever d'autres populations que nous.

Le minimum du minimum de bon sens aurait voulu que nous interdisions l'importation des produits qui ne respectent pas nos normes de production, ou pour le moins que nous les surtaxions, pour permettre à nos industries de rester concurrentielles sur notre sol en s'adaptant à nos normes... Bé non, rien, nada, encéphalogramme plat de la part de nos politiques qui continuent à prendre des décisions, comme si le monde ne proposait pas des milliers d'alternatives pour s'autoriser ailleurs, ce qui est interdit chez nous.

Le pire, c'est qu'il est certain que même si on adoptait aujourd'hui des mesures conservatoires pour surtaxer ces importations (sans autres mesures d'accompagnement), les industries concernées ne reviendraient pas pour autant chez nous.

(¹) - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes le 04/02/2015 - » La qualité des miels » : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/qualite-des-miels>

Pourquoi le feraient-elles ? Elles n'en verraient aucunement la nécessité. Elles n'ont pas de concurrents locaux et personne ne s'installera avec des contraintes qui augmentent leurs coûts de production. Et même s'il y avait surtaxation, « pas grave », ce sont les consommateurs qui payent (ce que les écolos et bien d'autres n'arrivent pas à comprendre), puisque les besoins n'ont pas disparu et que les marchés sont captifs. De plus, ayant pris de mauvaises habitudes ailleurs, il faudrait qu'on puisse leur démontrer qu'elles gagneraient beaucoup plus d'argent chez nous, si elles s'y réimplantaient, ce qui avec nos structures actuelles (notamment fiscales et sociales) est totalement impossible.

Les mouvements de fuite, notamment industriels, sont donc à peu près irréversibles, tant qu'on collabore au système mondial de « standardisation par le bas ».

Oui, je ne comprends pas que personne, parmi tous ces gens qui pensent les décisions, ne sache mesurer les conséquences des lois qui sont prises, sans réfléchir en termes systémiques. À croire que les politiques (et bien d'autres avec eux) n'ont aucune vision, ni compréhension, de ce que leurs décisions engendrent et produisent, concrètement et comptablement dans l'économie réelle et le porte-monnaie des individus. Mais si vous aviez encore des doutes, poursuivons.

C - b - La double contrainte légale...

À quoi pensaient nos députés et nos sénateurs (quel que soit leur camp) quand ils ont validé ces accords internationaux ? Le Conseil Constitutionnel ? Le Conseil d'État ? Les syndicats ? Les politiques européens ?... Seul, dans les années 70, le PCF a dénoncé l'hégémonie des diktats néolibéraux US, mais il a vite été bâillonné par ses propres contradictions internationalistes et son allégeance à l'ex-URSS...

Il y a un vrai bug au niveau légal qui n'a jamais été remis en cause (et pas plus discuté), c'est que les accords internationaux s'imposent à nos lois nationales, même si, de fait, ils ne les respectent pas.

Notre hiérarchie des lois est totalement contradictoire et elle-même en système de double contrainte. En effet, il est précisé dans les normes de droit international : « *Les normes internationales (...) s'imposent à toutes les normes de droit interne exceptées celles qui ont valeur constitutionnelle.* ». Cependant, le Conseil d'État et la Cour de Cassation veillent à l'application scrupuleuse de notre Constitution qui stipule :

- Article 54 : « *Si le Conseil constitutionnel, saisi par le Président de la République, par le Premier ministre, par le président de l'une ou l'autre assemblée ou par soixante députés ou soixante sénateurs, a déclaré qu'un engagement international comporte une clause*

contraire à la Constitution, l'autorisation de ratifier ou d'approuver l'engagement international en cause ne peut intervenir qu'après révision de la Constitution. »

- Article 55 « Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie. »

Donc, les accords internationaux ont une autorité supérieure à nos lois nationales sous réserves :

- qu'elles respectent notre Constitution ; mais ça visiblement tout le monde s'en fout, puisque le fait que ces accords nous empêchent de respecter notre Constitution de façon indirecte n'est jamais pris en compte.

- que l'autre partie signataire respecte l'accord ; et là, tout le monde se tait parce que personne ne veut fâcher personne...

Incompréhensible, qu'aucun parlementaire, aucune institution de contrôle de la légalité, ... personne n'ait jamais soulevé la moindre objection ; pas parce que nous perdrons notre souveraineté, mais simplement parce que tous ces accords internationaux rendent inopérantes nos lois nationales, ainsi que notre Constitution... tandis que la plupart des pays avec lesquels nous signons ces accords (notamment commerciaux) continuent à s'asseoir dessus sans aucun scrupule... et sans aucune réaction de notre part.

Il est interdit d'esclavager les ouvriers et de polluer l'environnement en France pour produire ce dont nous avons besoin, mais si vous le faites au Bangladesh, en Chine, en Inde ou ailleurs (le monde est vaste), on ne veut pas le savoir. Il est interdit de tuer ici, mais si vous le faites dans un pays qui vous le permet, ça ne nous regarde pas... C'est à peu près l'état de notre droit actuel, et c'est ce qui rend fou et pervers ce système néolibéral.

6 - Les données des problèmes - Le contexte mondialisé, une donnée qui modifie profondément nos marges de manœuvre... et qui limite considérablement les options que nous avons...

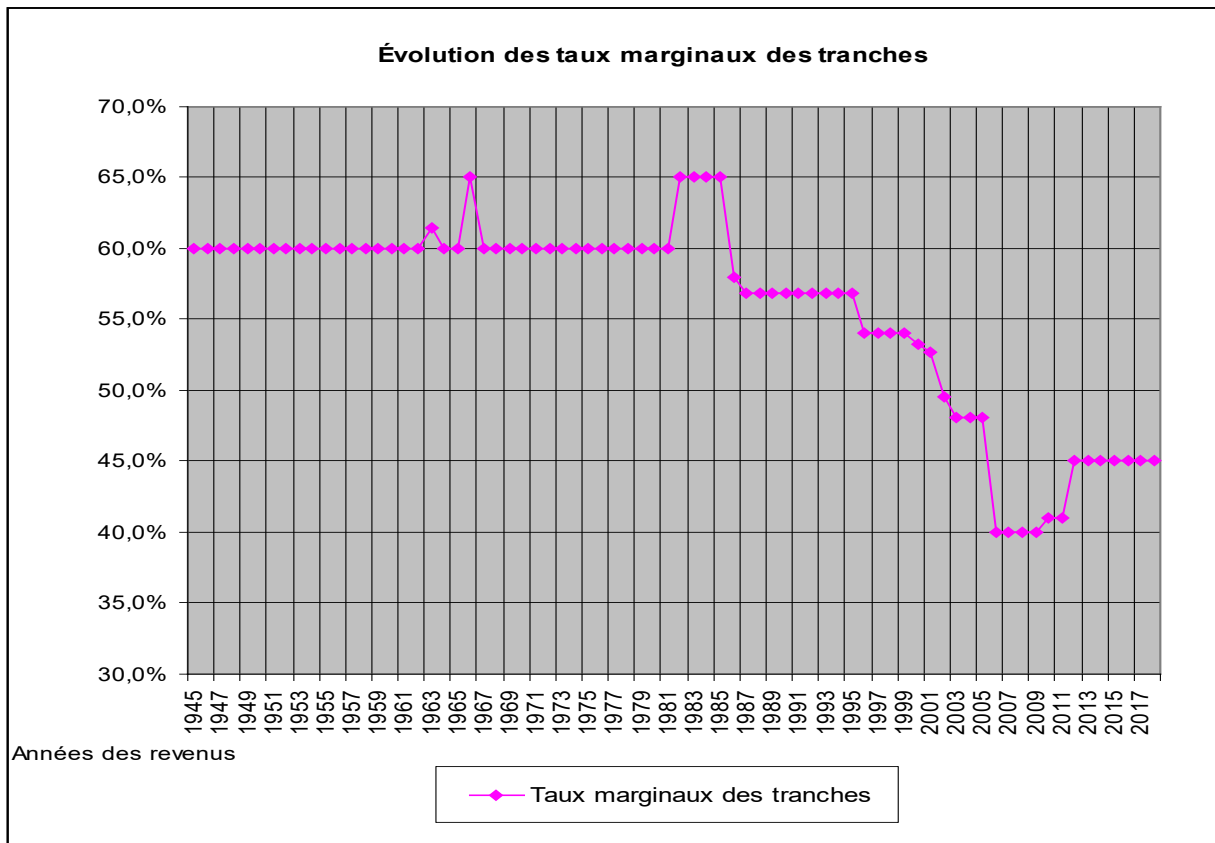
A - Rappels historiques concernant l'évolution de la fiscalité

Pour mémoire, vous rappelez-vous :

- quel était le taux marginal d'imposition à l'IR en France de 1970 à 1981 ? 60 % (!!!), avec de 7 à 12 tranches, sous VGE.
- le maximum que nous avons atteint ? 65 % (!!!), avec 13 tranches de 1982 à 1985...

Rappelons, que depuis 1985, les gouvernements successifs (à l'exception de quelques très faibles velléités de gauche pour rétablir un semblant d'équité fiscale) n'ont eu de cesse de faire baisser l'IR, pour arriver aujourd'hui à un taux marginal de 45 % (avec 5 tranches) et un bouclier fiscal, qui limite l'imposition globale totale (c'est-à-dire tous impôts confondus) à 50 % des revenus.

Visuellement la variation du taux marginal d'imposition (le taux le plus fort auquel était soumise la tranche la plus haute des revenus) a suivi les variations suivantes :

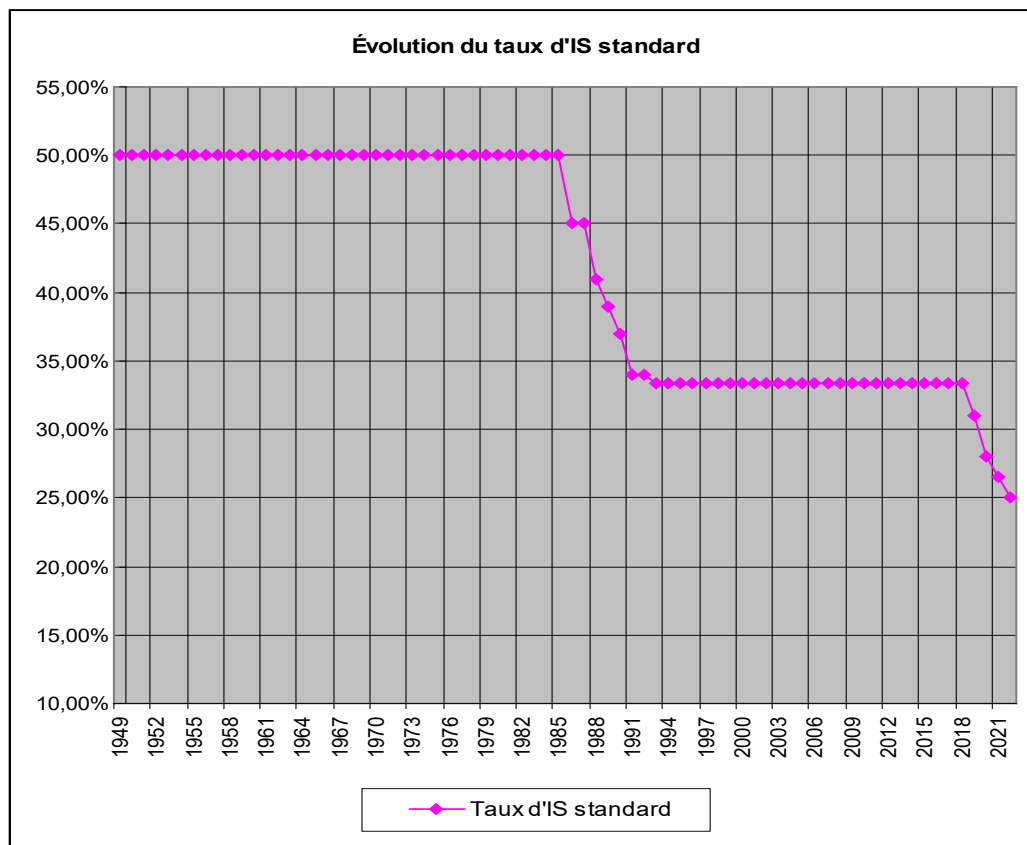


Vous remarquerez que les alternances politiques à partir de 1986 n'ont modifié que très à la marge la tendance lourde d'une baisse massive du taux marginal d'imposition. Le consensus droite/gauche pour « épargner » les hauts revenus d'un trop fort taux d'IR n'est pas à démontrer.

Pour l'IS dans les années 70 et jusqu'en 1985, il était à 50 %. Les dividendes reçus suivaient une imposition complémentaire, si le contribuable était dans les tranches supérieures à 50 %, tandis qu'il était remboursé du trop payé sur l'IS, par le mécanisme de l'avoir fiscal (supprimé sur injonction de l'Europe en 2004), si sa tranche d'imposition était inférieure à 50%.

Aujourd'hui l'IS est à 33,1/3 % (et va baisser progressivement pour atteindre 25 % en 2022 avec de l'argent qu'il faudra en conséquence bien prendre ailleurs) ou 15 % (pour certaines PME répondant à des conditions très limitatives), et les revenus distribués supportent l'IR, après un abattement de 40 %, dans la tranche d'imposition du contribuable.

Visuellement la variation du taux d'IS standard (hors taxes additionnelles et abattements) a suivi les variations suivantes :



L'IS a suivi la baisse concomitante du taux marginal d'imposition de l'IR.

Ces baisses de la fiscalité directe de l'IR et de l'IS ont eu pour conséquence directe une hausse des taxes et impôts indirects, mais tout également le creusement des déficits budgétaires et en conséquence l'endettement accéléré de l'État.

Il est à noter que les USA, chantre du néolibéralisme, de la libre-entreprise et du capitalisme privé, ont pendant longtemps été encore bien plus loin que nous en termes d'IR. Je cite presque in extenso un passage d'un très instructif article de Thomas Piketty⁽¹⁾ que je vous encourage à aller lire.

« Quand Franklin Delano Roosevelt arrive au pouvoir en 1932, en pleine « Grande dépression⁽²⁾ », le taux de l'impôt fédéral sur le revenu applicable aux plus riches était de 25 %. Le nouveau président décide de le porter immédiatement à 63 %, puis 79 % en 1936, 91 % en 1941, niveau qui s'appliqua jusqu'en 1964, avant d'être réduit à 77 %, puis 70 % en 1970. Pendant près de cinquante ans, des années 30 jusqu'en 1980, jamais le taux supérieur ne descendit au-dessous de 70 %, et il fut en moyenne de plus de 80 %. »

Les riches seraient-ils devenus plus inciviques et moins « partageurs » depuis 1985 en France, et aux USA pendant 50 ans ? Alors que ça n'empêchait nullement ces pays de se développer avec des taux d'IR quasiment confiscatoires pour les très hauts revenus, mais tout également des taux de croissance et de plein emploi dont on rêverait aujourd'hui. Et pourquoi, ce qui était possible et « normal », il y a 50 ans, sans mettre en danger qui que ce soit, ni mettre les pays à feu et à sang, et sans que cela ne gêne personne, semble devenu quasiment impossible aujourd'hui ?

B - L'escroquerie idéologique organisée et ses conséquences apparemment insolubles

Je ne vous apprendrai rien en vous rappelant que le contexte global et la mondialisation ont tout changé à partir des années 70.

Aujourd'hui, les grandes fortunes et les fonds d'investissement considèrent les États, ni plus ni moins, que comme des trusts à mettre en concurrence entre eux, en fonction des avantages fiscaux et des moyens d'enrichissement qu'ils offriront. Et comme ils décident totalement souverainement et librement, où ils investiront leurs fonds et où ils s'installeront, nous sommes pris dans un chantage permanent qui réduit considérablement nos marges de manœuvre.

⁽¹⁾ - Libération du 17/03/ 2009 par Thomas Piketty, « Roosevelt n'épargnait pas les riches » : https://www.liberation.fr/france/2009/03/17/roosevelt-n-epargnait-pas-les-riches_546501

⁽²⁾ - Wikipédia - Grande Dépression : https://fr.wikipedia.org/wiki/Grande_D%C3%A9pression

Le capitalisme paternaliste et nationaliste est vraiment mort avec l'internationalisation des entreprises.

Nous sommes donc dans une situation paradoxale, où nous devons lutter concomitamment contre trois fléaux de notre économie ouverte :

- le nomadisme des capitaux (et non accessoirement des patrimoines),
- les délocalisations, consécutives aux dumpings fiscaux, sociaux et réglementaires des pays émergents, mais tout également de certains pays développés,
- et le surendettement de l'État.

On comprend bien avec ce troisième terme, le paradoxe apparemment insoluble de triples contraintes qui s'est installé, ou plutôt que nos politiques ont provoqué.

Avec nos systèmes actuels, si on augmente la fiscalité directe des entreprises ou des personnes, elles partent ailleurs, ou en tout état de cause elles chercheront (et trouveront) des systèmes pour échapper à l'impôt. Il y a de nombreuses études là-dessus qui démontrent (comme pour la surtaxation du tabac), comment à partir de certains seuils, l'augmentation de l'imposition crée des effets pervers qui annihilent les rentrées espérées et génèrent des résultats contre-productifs.

Si la courbe de Laffer*, qui repose sur les mêmes principes que celle sur l'élasticité de la demande, est devenue vraie, c'est qu'elle s'est auto réalisée, uniquement grâce aux mesures de libéralisation qu'ont prises les États (c'est-à-dire, à peu près tous les États occidentaux, à l'exception des pays scandinaves) qui ont « cru » en elle... Mais ce que ne dit pas cette courbe, c'est que le prix à payer est l'endettement sans fin des États, et c'est donc une escroquerie sans nom qui a été mise en place, dans le sillage de Thatcher/Reagan dès le début des années 80.

Débarrassez-nous du trop d'impôts et nous créerons plus de richesses⁽¹⁾, et donc vous retrouverez cela dans les autres impôts, disaient les libéraux, ou pour être tout à fait exact les « néolibéraux* », si on se place dans le cadre des pays anglo-saxons, où ces « théories » sont apparues...

Dans un premier temps, ça a fonctionné (surtout pour les USA et la GB les initiateurs de ce type de politiques), par « l'appel d'air » que cela a créé sur les investissements. Puis, comme ils voyaient leurs investisseurs partir ailleurs, quasiment tous les pays se sont mis à faire pareil, ce qui en conséquence a annihilé les effets « bénéfiques » pour tous... En effet, si j'obtiens un

(¹) - C'est la fameuse « théorie du ruissellement » chère à nos chers riches, ainsi que celle de « l'économie de l'offre », dont aucune ne s'est jamais vérifiée nulle part, mais qui ont permis de justifier à peu près tout en n'importe quoi en matière de réduction de la pression fiscale pour les hauts revenus.
Wikipédia - Théorie du ruissellement : https://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9orie_du_ruissellement ; et - Économie de l'offre : https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_de_l%27offre

avantage concurrentiel par une politique fiscale particulière et que mes concurrents font pareil, plus personne ne gagne en conséquence quoi que ce soit.

C'est une évidence, ce système-là (comme bien d'autres) ne fonctionne pas dans des économies ouvertes à la concurrence internationale et qui utilise les mêmes ficelles incitatives.

La vraie chausse-trappe fut que comme les États n'avaient pas de marges de manœuvre fiscales suffisantes, ils ont financé cette baisse des impôts en partie par des emprunts, se livrant ainsi tout entier aux diktats de la finance internationale.

Mais trop tard pour faire machine arrière ; pour cela, tous les États auraient dû simultanément réaugmenter les impôts et adopter des mesures protectionnistes ; et bien évidemment, c'est devenu impossible avec l'imbrication et les interdépendances économiques de tous les pays.

Le piège a parfaitement bien fonctionné... puisque depuis, on n'arrive plus à se sortir de cette compétition fiscale interétatique, qui nous oblige à emprunter toujours plus.

Si on augmente la fiscalité indirecte (à l'exception de la TVA) et/ou les prélèvements obligatoires, on augmente les coûts de production, on pousse donc les entreprises à paupériser toujours plus leurs salariés, et/ou en chaîne, on perd de la compétitivité sur les marchés extérieurs, et donc des emplois, et donc de la demande, et donc au final des impôts, et on engrange un surcoût social qui alimente la boucle mortifère.

À part sur les produits captifs (qu'on ne peut pas acheter ailleurs qu'en France et qui ne cessent eux d'être surtaxés : essence, énergie, tabac, alcool, ...), nos gouvernements successifs n'ont jamais démontré, ni proposé la moindre solution pour sortir de ce système mortifère. Surtout, ils n'ont jamais remis en cause leur erreur initiale de mise en concurrence déloyale des marchés, sous peine d'un désaveu cinglant qui aurait dévoilé au grand jour leur incompétence et leur bêtise, le plus souvent par idéologie, ce qui est encore plus grave.

En conséquence, l'État a besoin de toujours plus d'argent, ne serait-ce que pour faire face aux erreurs fondamentales qu'il a faites depuis 50 ans, qui font que 12 % du budget total des dépenses de l'État est consacré à rembourser les intérêts de la dette publique, tandis que chaque année environ 210 milliards d'euros sont réempruntés pour faire face au remboursement d'une partie du principal arrivant à échéance. Cela représente, pour les intérêts et le principal, plus de 32 % du budget brut total de l'État... insoutenable... et on ne parlera pas ici des dettes sociales et de celles des collectivités locales qui se surajoutent à ce désastre.

Une équation insoluble, si à un moment ou un autre, on ne veut rien « lâcher » et si on ne règle pas les problèmes structurels profonds qui rendent possibles la perpétuation de ces

contraintes paradoxales qui sont le résultat des décisions absurdes que nos politiques ont prises depuis 50 ans.

C - Pour conclure provisoirement sur les données des problèmes, avant l'effondrement systémique...

Il suffirait de remettre en cause les contradictions légales, qui rendent fou, par des mesures adaptatives que nous verrons plus tard, pour modifier du tout au tout la donne.

Quant à savoir qui va s'y attaquer, en dehors de « l'homme providentiel » qui n'existe pas, je ne vois que les citoyens (comme les Islandais) qui seraient à même de dire : « Ça suffit ! » (on peut toujours rêver). Parce qu'aucun politique n'est en capacité de s'avouer à quel point, il a été et continue d'être illogique et joue contre son propre pays ; pire, qu'il ne comprend rien aux « principes de réalité », et à quel point il est le jouet de contraintes qui lui font croire qu'il n'y a pas d'autres chemins possibles (surtout s'il veut garder sa propre place)...

À vouloir chercher des responsables, là où il n'y a qu'un système pervers de lois paradoxales, déconnecté des effets qu'il engendre, on se trompe d'ennemis et de solutions, pour vraiment changer les choses.

Je vous familiariserai par la suite avec les solutions concrètes que je propose. Elles suivent les principaux axes suivants :

- rendre attrayant les investissements en France (impôt zéro pour tout ce qui reste investi et le patrimoine), et rendre non rentable les délocalisations de capitaux,
- booster la compétitivité en fiscalisant l'intégralité des prélèvements sociaux, ainsi qu'en transférant les taxes et les différentiels de concurrence déloyale sur la TVA,
- rendre totalement transparent le système fiscal sur qui paye et ne faire payer que sur les revenus distribués,
- surtaxer les fuites de revenus à l'étranger et en direction des « anonymes »,
- ultra-simplifier la gestion du personnel,
- réformer profondément l'IR, notamment en le rendant obligatoire pour tout revenu généré en France, mais tout également pour faire des économies structurelles massives, par la suppression de toutes les structures redondantes, ainsi que pour remettre les bureaucrates improductifs dans des boulots économiquement ou socialement utiles.

Cerise sur le gâteau, tout cela est possible à très courte échéance en revalorisant massivement les salaires et en améliorant les prestations sociales.

Pour tout ça, il faut cependant arrêter de faire de l'idéologie. Il faut se foutre de savoir si un impôt est apparemment « juste » ou pas. La seule chose qui doit nous intéresser est de savoir s'il va être efficace, ou pas, en fonction des objectifs que nous lui aurons assignés.

Comme quoi, on peut être de gauche, et pour la suppression des impôts patrimoniaux, pour la TVA Sociale Substitutive, contre la Taxe Tobin, ... si on ne s'arrête pas aux débats idéologiques stériles, et qu'on recherche uniquement la transparence, l'équité et surtout l'efficacité fiscale, sans dommages collatéraux plus nuisibles que les gains engrangés.

Surtout, n'oubliez pas, « c'est toujours nous qui payons ». Il n'existe pas d'endroit où on peut prendre de l'argent magiquement, sans que nous ne le supportions à un moment ou un autre. Le reste c'est de la littérature et des slogans pour « gogos », du foin pour les médias, les « super spécialistes » et tous nos politiques (y inclus pour tous ceux qui n'ont jamais été au pouvoir) qui voudraient nous faire croire qu'ils savent et qu'ils ont des solutions, alors que cela fait 50 ans qu'ils démontrent le contraire.

7 - Le faux débat sur l'évasion fiscale et les paradis fiscaux...

A - Évasion fiscale : des idées reçues à la réalité des lois ; ce que les journalistes et le grand public ignorent

Vous l'avez sûrement remarqué, régulièrement l'évasion fiscale fait la une des médias. Un sujet porteur et vendeur qui fait consensus en s'indignant à bon compte de tous ces fraudeurs qui nous volent des impôts.

Malheureusement, également à chaque fois, je vérifie à quel point la plupart de nos journalistes et éditorialistes sont dans une inculture économique, juridique et fiscale crasse ; et à quel point leur public aime à s'exciter avec eux sur du sensationnel, **sans jamais se poser les bonnes questions**, par manque d'une vraie information.

Je ne reviens pas sur les nombreux mécanismes d'évasion fiscale (en plus, cela risquerait de donner de mauvaises idées à certains : la fourniture de moyens délictueux est d'ailleurs sanctionnée par la loi à l'Article 121-7* du Code Pénal). Je ne reviens pas sur ce qu'est un paradis fiscal et l'opacité qui l'accompagne souvent. En principe, gavés d'informations comme vous devez l'être, vous savez déjà tout ça et vous faites même la différence entre paradis fiscal* et pays opaque⁽¹⁾ qui sont deux problèmes différents (ce que ne font pas toujours les journalistes).

Non, ce que tout le monde semble ou feint d'ignorer, c'est que nous avons déjà dans notre CGI (Code Général des Impôts) des armes atomiques pour éradiquer l'évasion fiscale et mettre au pas les fraudeurs français, ainsi qu'étrangers qui sévissent sur notre sol.

L'arsenal juridique qui doit faire échec à l'évasion fiscale est composé principalement, mais pas que, par les articles : 57*, 155 A*, 209 B*, 238 A*, 1649 A*, du CGI*... ainsi que par le L228* du LPF* qui autorise une procédure particulièrement répressive, puisqu'elle peut se dérouler à l'insu du contribuable, pour peu qu'il ait un compte dans un pays classé en liste noire ou grise*.

La plupart de ces textes, qui datent de 1979, ont été profondément remaniés en 1981 et 1986 et ont régulièrement subi des adaptations qui n'ont fait que renforcer les pouvoirs de l'administration et étendre leur domaine d'application. De plus (sur initiative européenne), le décret

⁽¹⁾ - « Pays opaque » : pays refusant toute collaboration et échange d'information en matière fiscale, ils sont généralement également des paradis fiscaux. Une confusion est entretenue entre paradis fiscaux et pays opaques : par exemple, l'Irlande, avec sa fiscalité réduite sur les sociétés, est un paradis fiscal, mais pas un pays opaque ; Hong-Kong ou Guernesey qui maintiennent le secret bancaire et refusent tout échange d'informations, oui.

du 2 décembre 2009, porte sur l'obligation faite aux professions fiduciaires, immobilières, bancaires, libérales et de conseils d'effectuer une « déclaration de soupçon* », pour toute opération financière suspecte, brisant pour la première fois le tabou de la confidentialité.

Si vous prenez la peine de lire ces articles de loi qui s'imposent à tous (notamment l'article 57 du CGI), vous remarquerez :

- qu'ils répriment à peu près la totalité des magouilles possibles pour faire de l'évasion fiscale ;
- qu'ils sont extrêmement répressifs et que c'est même une des rares fois où l'administration a le droit de ne pas appliquer la procédure contradictoire, ou du moins de s'en exonérer en bonne partie ;
- car, plus fort encore, l'administration a, dans ce cadre, le droit d'inverser la charge de la preuve, elle peut dire : « vous payer vos factures à Hong-Kong, prouvez-moi que vous ne majorez pas le prix de transfert pour échapper à l'impôt en France, sinon ça fera tant de redressement sur l'impôt. ».

Vraiment, les mailles du filet sont si serrées avec nos lois en vigueur, que c'est quasiment impossible d'échapper au système répressif fiscal. Aussi, à moins de mettre directement en prison préventive (comme au Japon dans l'affaire Ghosn), tous ceux qui payent des factures ou transfèrent de l'argent dans des paradis fiscaux opaques, on peut difficilement faire plus coercitif. Sans oublier que ça coûte cher de voler l'État, jusqu'à 100 % pour les revenus et distributions occultes (articles 117* et 1759* du CGI), avec des peines pénales d'emprisonnement (jusqu'à 7 ans, article 1741* du CGI) pour le ou les auteurs directs, ainsi que la solidarité des associés sur le paiement de la taxation et des amendes (jusqu'à 3 millions d'euros).

Ces lois, combinées à celles concernant l'abus de droit, rendent les procédures particulièrement efficaces, et je défie quiconque de se sortir des griffes de l'Administration, s'il est attaqué, un jour, sur le fondement de cet arsenal. Je parle par expériences, puisque j'ai entre autres personnellement connu une PME qui a dû déposer son bilan, à cause de redressements trop importants, uniquement parce qu'elle importait d'ailleurs, et qu'elle n'a pas pu prouver qu'il n'y avait pas de majoration du prix de transfert*, dans la mesure où la chaîne de facturations aboutissait à un pays opaque... et toutes les autres attaquées sur le fondement d'un tel arsenal ont toutes dû, tôt ou tard, passer à la caisse.

Il existe également une énième « arme atomique fiscale ». C'est celle issue du droit commercial à travers le concept « d'acte non conforme à l'intérêt social* » qui devient en droit fiscal « l'acte anormal de gestion* » ! Par le passé, cette requalification a beaucoup été utilisée

notamment dans les cas des rémunérations abusives (quel que soit leur libellé) remontées sur les sociétés mères pour refuser la déductibilité de certaines dépenses.

Cette procédure permet à tout moment à l'administration fiscale de requalifier toute manœuvre visant à la priver d'impôts, quand elle juge que les charges déduites ne le sont pas dans « l'intérêt de l'entreprise »... Tombé un peu dans « l'oubli », il semble que cela redevienne un peu d'actualité, notamment pour les multinationales et bien sûr les GAFAM* et autres NATU*.

Enfin, je pourrais également vous détailler les dispositions particulièrement contraignantes et répressives, contenues dans le Code monétaire et financier et évidemment dans le Code de commerce pour le droit des sociétés commerciales... mais, ça nous emmènerait trop loin.

Bref, il reste assez peu de trous dans le dispositif répressif. Il y a évidemment les trusts qui ajoutent une opacité... mais là, encore je me demande où est le problème ? Puisque notre droit nous permet d'exiger jusqu'à 100 % (non déductible en plus) des montants de toute distribution, dont on ne peut nommément identifier les destinataires, ou si elle ne constitue pas une rémunération en contrepartie d'un service réel, pourquoi ne l'appliquons-nous pas ?

En tout état de cause, sauf erreur ou faute de procédure (également très difficile à prouver dans ce type de cas), toutes les petites et moyennes entreprises que j'ai eu à suivre sur de tels problèmes ont toujours fini par devoir payer, même défendues par des ténors de la fiscalité, à 1 000 euros de l'heure (seuls les avocats n'y perdent jamais, quoi qu'il arrive).

Je ne dis pas que notre dispositif est parfait, mais je pense qu'il couvre 90 % des cas de figure de l'évasion fiscale. C'est déjà énorme et bien suffisant pour mettre au pas la grande majorité des fraudeurs français, et étrangers ayant des intérêts économiques en France, puissants inclus.

B - Alors où est le problème ?

Hé bien c'est assez simple, **depuis plus de 40 ans que ces lois existent, elles n'ont quasiment jamais été appliquées !** Ou alors dans de rares cas concernant quasi exclusivement des particuliers (en application de l'article 155 A), probablement pour mettre au pas une vedette, ou un VIP, qui pour des raisons obscures et diverses aura déplu au pouvoir ; ou encore et toujours, pour des petites entreprises, mais jamais pour celles à dimension internationale, pour lesquelles tout se termine toujours par des arrangements à l'amiable. Tandis qu'il devient de plus en plus rare que les procédures débouchent sur des inculpations pénales (les arrangements à

l'amiable absolvant généralement les coupables), sauf pour faire un exemple, comme dans l'affaire Cahuzac.

Il reste donc à savoir pourquoi les gros et les puissants y échappent quasi totalement, alors qu'ils utilisent des procédés à peine plus sophistiqués que les petits et qu'en tout état de cause, ils devraient rendre des comptes tout autant et même plus, quand on fait référence, en complément des lois fiscales, au Code monétaire et financier et au Code de commerce qui rajoutent énormément de contraintes légales, principalement pour les grandes entreprises.

En fait, si cet arsenal juridique était appliqué, il devrait déclencher des contrôles sur la totalité des entreprises du CAC 40, sur toutes celles qui font de l'import/export, ainsi que pour la plupart de nos vedettes, sportifs et autres VIP... même si leur domicile fiscal n'est pas en France ! Étonnant, non ?

Cependant, dans la série « les puissants font ce qu'ils veulent et ils nous emmerdent », je me suis toujours demandé comment notamment les banques s'acquittaient de leurs obligations concernant les lois sur le blanchiment d'argent. Compte tenu, que je n'en ai jamais connu aucune qui se soit dénoncée elle-même ; je pose la question : « Mais que fait la police ? Et surtout la justice, la DGFIP*, l'AMF* et les CAC* ? »

Mais avez-vous déjà entendu que la BNP Paribas, par exemple et parmi tant d'autres (voir à ce sujet l'excellente enquête d'Alternatives Économiques⁽¹⁾), qui détenait 189 (!!!) filiales dans des paradis fiscaux (en 2008), ait été inquiétée par l'administration fiscale française qui pourrait en conséquence nourrir de légitimes suspicions ? Qu'est-ce qu'elle peut bien faire avec autant de filiales dans des paradis fiscaux qu'elle ne pourrait pas faire sans ça ? L'administration fiscale ou judiciaire française a-t-elle déjà demandé des comptes à cette entreprise (et toutes les autres) sur la justification et la nécessité de s'implanter dans des paradis fiscaux, dans lesquels elle n'a pour la plupart aucun intérêt économique direct et local ? À ma connaissance, non... sauf bien sûr quand elle y est obligée par un scandale international, c'est-à-dire quand cette banque se fait prendre la main dans le pot de confiture par une administration étrangère ; par exemple aux USA, en Suisse, en Angleterre ou dernièrement en Allemagne (affaire CumEX⁽²⁾), dans laquelle est impliquée également la Société générale).

Je vous laisse chercher par vous-même avec votre moteur de recherche préféré toutes les condamnations des banques internationales françaises à l'étranger ou étrangères implantées en France. C'est affolant et édifiant ; au point que c'est à se demander si une seule a les mains

(1) - « Les entreprises françaises aiment les paradis fiscaux » par Marie-Salomé Rinuy et Christian Chavagneux, N° 279 le 01/04/2009 :

<https://www.alternatives-economiques.fr/entreprises-francaises-aiment-paradis-fiscaux/00038518>

(2) - « Le Monde », par Anne Michel, Maxime Vaudano et Jérémie Baruch, publié le 18 octobre 2018 : « » CumEx Files » : les banques françaises empêtrées dans le scandale des dividendes. » : https://www.lemonde.fr/cumex-files/article/2018/10/18/cumex-files-les-banques-francaises-empetrees-dans-le-scandale-des-dividendes_5371021_5369767.html

propres. Mais c'est de notoriété publique ces banques n'agissent mal qu'à l'étranger, en France toutes sont parfaitement honnêtes avec tout le monde !...

En réalité, que ce soit sous des gouvernements de droite ou de gauche, quand à la DVNI* (qui s'appelait la DGI* à mon époque), un inspecteur ou une inspectrice se saisit d'un dossier de puissant, son chef de service le lui retire illico presto. Dans ma longue pratique professionnelle, j'ai eu le temps de sympathiser avec des inspectrices qui m'ont toutes affirmé que cela se passait ainsi, et je n'ai pas de raison de ne pas les croire.

De même que l'une d'elles qui travaillait aux services centraux, ma affirmé, il y a déjà 30 ans, qu'ils détenaient la liste des comptes bancaires étrangers (notamment suisses) de la quasi-totalité des ressortissants français... Problème, en aucune manière, ils ne pouvaient l'utiliser, car obtenue par des moyens illégaux. C'était une affirmation plus sujette à caution, mais pas abracadabrantesque, car la suite de ma carrière m'a prouvé qu'elle ne bluffait pas.

Quelques années plus tard, j'ai été confronté à une autre inspectrice pour un ESFP* d'un Français résident étranger ; domiciliation fiscale extraterritoriale qui était remise en cause au vu de ses nombreux intérêts économiques et séjours en France. Alors qu'elle égrenait les possessions patrimoniales françaises de mon client (dont certaines avaient même été oubliées par celui-ci, apparemment en toute bonne foi), elle m'a mis sous le nez 2 comptes bancaires au Luxembourg, avec l'intégralité des copies des relevés d'opérations sur 5 ans, qui contenaient de gros transferts de fonds de sa principale entreprise étrangère, en affaires avec sa principale entreprise française. Stupeur et gêne de ma part, moi-même j'ignorais leur existence, puisque mon client ne m'en avait jamais parlé, et comme aucune transaction ne partait de ses entreprises françaises vers le Luxembourg, jamais je n'aurais pu le découvrir...

Alors, démunie l'Administration ? Quand ils veulent, ils peuvent, du moins quand « on » ne les en empêche pas.

Et si besoin en était, « L'affaire Cahuzac »⁽¹⁾ a depuis démontré que l'administration fiscale « savait » sans agir au moins depuis 2000, bien avant que Médiapart ne révèle ce scandale en 2012 ; on peut d'ailleurs se demander comment aurait été enterré ce dossier, si des journalistes courageux n'avaient pas fait leur métier.

Le public se fait plein d'idées fausses sur les opérations secrètes des entreprises, en réalité tout est traçable. Si elle a été opérée à partir du territoire français, une transaction laisse forcément des traces (comptables ou autres), seules celles de gré à gré entre paradis fiscaux opaques ne sont pas décelables. Donc, il y a toujours moyen de « coincer » une entreprise sur des opérations frauduleuses à l'entrée ou à la sortie du pays opaque (à l'exception, bien sûr, des opérations qui se

(¹) - « Les riches au tribunal » une BD instructive, drôle et tragique, où tout est malheureusement vrai, par Monique et Michel Pinçon-Charlot et Étienne Lecroart, édition « Deuil Delcourt ».

déroulent avec du cash dans des valises, mais elles restent l'apanage des maffias). De plus, au vu de mes expériences, il semble bien que l'Administration ait à sa disposition des moyens pour tracer même les opérations externes à la France.

Le pouvoir serait-il dans une telle schizophrénie qu'il ne saurait même pas qu'il dispose déjà de tout l'arsenal juridique nécessaire pour abattre la grande majorité des formes d'évasion fiscale et tout également de moyens d'investigations extrêmement pointus ?

Non, il le sait et c'est bien là où, moi, je vois le principal problème... car par ailleurs, à grands coups de menton et en bombant le torse, « on » voudrait nous faire croire que nos gouvernements œuvrent pour mettre fin aux États opaques et à l'évasion fiscale... quel cirque.

Personnellement, pour que les journalistes fassent vraiment leur travail d'information, je souhaiterais juste que quelqu'un aille demander aux Ministres successifs des Finances, pourquoi leurs services n'ont pas appliqué les textes pendant leur mandat ?

La réponse serait sûrement, si ce n'est édifiante, au moins intéressante, et seule cette explication m'intéresse. Le reste des discussions, récurrentes sur ce sujet, c'est de la roupie de sansonnet, tout juste bonne à alimenter le goût du sensationnel du public sans jamais aborder le scandale de fond de l'histoire de ce serpent de mer. Il y a un vrai et grave problème de cohérence qui semble totalement échapper à nos journalistes qui préfèrent titrer sur les paradis fiscaux et l'évasion fiscale, en ne retenant que le sensationnel, plutôt que d'aller poser les vraies questions qui fâchent à ceux qui permettent ces états de fait délictueux et parfois même criminels, alors que l'État a tous les moyens pour y mettre fin.

Rappelons au passage, que, par exemple, madame Lagarde⁽¹⁾ connaissait d'autant mieux les textes répressifs, qu'elle a travaillé plus de 25 ans dans un des plus grands cabinets d'affaires du monde et qu'elle a forcément dû réfléchir dessus et même conseiller quelques « optimisations fiscales » (comme bien d'autres d'ailleurs). Elle savait donc également, probablement mieux que quiconque, comment on pouvait encore améliorer les textes, pour les rendre encore plus efficaces. Y aurait-il eu un ou des obstacles, pour qu'elle nous fasse profiter de ses « super-compétences », notamment pour exaucer la volonté de son Président d'éradiquer l'évasion fiscale⁽²⁾ (du moins dans les discours) ? La lutte contre la fraude fiscale a-t-elle fait un pas considérable pendant son mandat ? Et pendant d'autres mandats ? Vous connaissez la réponse : à l'évidence, non.

Aucun gouvernement (faut-il le préciser de droite comme de gauche) n'a jamais démontré sa volonté de mettre fin à l'évasion fiscale, alors qu'ils ont toujours eu tous les moyens pour le faire, sans même attendre la collaboration des autres pays.

(1) - Entre autres, Ministre de l'Économie de 2007 à 2011 - Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Christine_Lagarde

(2) - « *Les paradis fiscaux, c'est terminé !* », déclarait en 2009 monsieur Nicolas Sarkozy.

C - Soyons sérieux, les faits rien que les faits...

La réalité, c'est que les États (tous, pas seulement la France) sont eux-mêmes empêtrés et complices des paradis fiscaux et des États opaques. Ils en ont besoin pour leurs opérations secrètes et tordues, militaires, industrielles, financières, d'espionnage ou autres ; sans oublier qu'ils ont besoin des fonds qui en proviennent pour financer les dettes publiques. Quant à la plupart des partis politiques, ils ont, par le passé, trempé dans tellement de magouilles pour leurs financements occultes, qu'on peut se demander s'ils n'auraient pas encore intérêt à ce que rien ne change.

En conséquence, je ne peux pas penser une seconde, que les gouvernements et nos politiques vont faire ce qu'il faut, même un jour lointain, pour rétablir une transparence. Tout simplement, parce que si tout se savait, ils risqueraient alors d'avoir quelques comptes à rendre aux citoyens et peut-être même à la justice. Alors, ils font un peu de moulinage de bras pour l'opinion, mais c'est bien tout ce qu'ils sont décidés à faire ; d'autant plus, que ces États opaques pourraient, en représailles, nous apprendre bien des choses que nous ignorons aujourd'hui simplement en nous dévoilant leurs livres comptables.

La réalité, c'est que l'État ne s'attaquera jamais concrètement à ce problème pour une raison simple : il faudrait alors, qu'il enquête sur ses propres entreprises. En corrélant, l'article d'Alternatives économiques qui donnent la liste des grandes entreprises françaises ayant des filiales dans des paradis fiscaux, avec la liste des participations de l'État⁽¹⁾), voilà un tout petit aperçu partiel de ce qu'on découvre :

Entreprises dans lesquelles l'État détient des participations	Nombre de filiales dans des paradis fiscaux (en 2008)
Banque postale	1
Dexia	15
EADS (Airbus)	46
EDF	8
France Télécom (Orange)	63
GDF Suez	9
Peugeot	39
Renault	16

Bien sûr, comme pour les banques précédemment citées, absolument rien ne dit que ces entreprises font des actes illégaux. Les questions qui se posent sur l'usage qu'elles font de leurs implantations dans des paradis fiscaux restent néanmoins les mêmes que pour les banques. Cependant, des questions de taille se rajoutent en plus : comment l'État gère-t-il sa contradiction

(¹) - C'est « l'Agence des participations de l'État » qui gère les avoirs :
https://fr.wikipedia.org/wiki/Agence_des_participations_de_l'%C3%89tat#Participations

de vouloir lutter contre les paradis fiscaux (et les pratiques qu'ils permettent), et par ailleurs accepte-t-il simultanément que des entreprises, contrôlées peu ou prou par lui, y détiennent des filiales ? Sur les plus de 60 participations d'État (et leurs filiales et sous-filiales), combien sont dans le même cas ? Au titre de l'arsenal répressif particulier concernant les entreprises ayant des établissements dans des paradis fiscaux, l'État va-t-il se contrôler et s'attaquer lui-même, ce qui serait pour le moins hallucinant extravagant grotesque ubuesque, n'est-il pas ?

Bref, non seulement l'État est mal placé pour donner des leçons aux autres, mais on comprend bien que la « raison d'État » est passée par là et que le statu quo sur la répression de l'évasion fiscale (alors que nous avons tous les moyens pour y mettre fin) a des raisons structurelles et systémiques profondes.

La réalité, c'est qu'on assiste (encore) à une justice à deux vitesses ; celle pour les petits et celle pour ceux qui dînent à la table des dirigeants, de droite comme de gauche, de ce pays. Tant que la collusion et la complicité des pouvoirs politiques avec les puissances d'argent n'auront pas été éradiquées par un système démocratique qui en exclut les tributaires et les obligés, nous pouvons bien nous scandaliser sur les voyous financiers, ça continuera à les faire rire... et à faire de belles déclarations d'intentions des pouvoirs politiques en direction de l'opinion.

La réalité, c'est que toutes les instances de pouvoir, politiques et financières, se tiennent mutuellement par la barbichette ; et que le premier qui brisera l'omerta et le pacte de non-agression, ne fera pas de vieux os : au mieux il se retrouvera en slip dans la rue ou en cellule ; au pire entre quatre planches. Le dernier politique à avoir démontré une réelle volonté de s'attaquer à la corruption politique s'appelait Pierre Bérégovoy⁽¹⁾... on sait comment il a été lâché par tous (y inclus et surtout par ses « amis ») en rase campagne après sa déclaration de politique générale (1992), et comment il a tragiquement terminé sa vie, abandonné de tous.

La réalité, c'est que les intérêts financiers en jeu dépassent de loin le prix des vies qu'elles manipulent et qu'elles broient. Qu'est-ce qu'un État comme la France ou même l'UE, quand les groupements financiers ont acquis des puissances d'intervention financière bien supérieures à

⁽¹⁾ - Note personnelle : quelle erreur stratégique, aux conséquences dramatiques, que d'avoir annoncé sa volonté politique forte d'éradiquer la corruption politique ; alors qu'en plus lui-même n'était pas blanc-blanc, à cause d'un emprunt légal sans intérêt d'un million de francs (convertis et actualisés de l'érosion monétaire à ce jour, ça fait 259 736 euros) auprès de l'homme d'affaire Roger-Patrice Pelat, ou encore de l'affaire Pechiney-Triangle. Des « affaires » sorties opportunément ? On n'annonce pas publiquement aux voleurs qu'on va faire tout ce qu'il faut pour les attraper et qu'on a les noms ; on les attrape et c'est tout.

ceux-ci⁽¹⁾ ? Je vous laisse, imaginer ce qui pourrait se passer, si nos lois sur l'évasion fiscale étaient appliquées aux entreprises internationales... à quels chantages, sans aucun scrupule, les sociétés concernées (notamment les banques qui couvrent les dettes publiques) se livreraient pour continuer comme avant. Toutes les entreprises internationales encore sur notre sol sont en outre prêtes à changer totalement de nationalité pour continuer ailleurs ce qu'elles ne pourraient plus faire en France.

Désolé de vous dresser un tableau si paranoïaque, ou qui pourrait s'apparenter aux thèses des conspirationnistes, que je ne partage pas ; car, je pense que la réalité est beaucoup plus simple que leurs délires de complot des puissants. Il n'y a pas besoin de concertation ou de complot, c'est simplement que les mêmes causes engendrent les mêmes effets. Alors, ça donne l'impression d'une convergence significative, mais en réalité chacun n'agit que pour soi-même, tandis qu'avec les mêmes contraintes et possibilités, ça donne en conséquence des réponses similaires.

Partout dans le monde, s'il est possible de s'enrichir plus vite, sans avoir à braquer une banque, juste avec un peu « d'ingéniosité juridique », pourquoi voudriez-vous que certains s'en privent ? Et quand en plus la « raison d'État » au nom « d'intérêts supérieurs » s'en mêle, alors plus aucune loi ne peut plus s'appliquer. Voilà pourquoi, depuis 50 ans, c'est le statu quo intégral et quasiment mondial sur ce problème qui sape les fondements de toutes les démocraties.

Néanmoins, il n'y a pas de fatalité à la fraude fiscale et contrairement à ce que nos médias incompetents voudraient nous faire croire, nous avons déjà tous les moyens pour y mettre fin. Ça n'est qu'une question de volonté politique ; et le seul préalable pour que cette volonté se manifeste est de résoudre la contradiction dans laquelle est l'État, quand il autorise des entreprises - dont il est actionnaire ou qui représentent les « intérêts de la France » (*Sic !!!*) comme les banques - à avoir des filiales dans des paradis fiscaux et/ou des états opaques.

(1) - Note personnelle : en 2018 la capitalisation boursière de la première banque chinoise était de 269 milliards de \$ (environ 237 milliards d'€), ce qui veut dire (si on respecte le ratio haut bancaire d'engagement possible) que sa puissance d'intervention financière était d'à peu près de 2 370 milliards d'euros : soit, plus de 100 % de notre PIB ! Et plus du double, si on se réfère au ratio bas !!! Et il y a deux autres monstres financiers de taille quasiment équivalente pour ce seul pays. La capitalisation boursière d'Apple ou d'Amazone tourne autour de 1 000 milliards d'euros ; c'est qui et c'est quoi la France toute seule face à ça.... Sources « Alternatives économiques » : <https://www.alternatives-economiques.fr/grands-mechants-gafa-5-points/00087497>

D - Les faits sont têtus...

Malheureusement, il faut mettre en cohérence les faits ; ceux-ci sont particulièrement têtus, significatifs et contradictoires pour ce qui concerne la volonté de nos politiques exprimée dans leurs discours de mettre fin à la fraude fiscale comparativement aux actes :

- On a commencé par casser le pôle financier (Le Canard du 08/04/2009) : le nombre de dossiers traités, autour de 100 par an depuis 1999, est passé à 25 en 2008, par le simple jeu des attributions et encore avec des affaires du genre un vendeur de légumes à la sauvette dans le métro... Mais c'est de notoriété publique, depuis 2008 les financiers ne font plus aucune opération répressible...
- On continue en repoussant aux calendes grecques une loi qui devait renforcer, toujours plus, le dispositif de lutte contre l'évasion fiscale (Le Canard du 19/11/2008), notamment à propos des prix de transferts, ainsi que des fiducies ou trusts ; tout ça en pleine tourmente financière mondiale... Bien vu, ça tombait pile-poil avec le souhait affiché par la France de mettre fin aux paradis fiscaux opaques...
- On ampute une bonne partie des pouvoirs de la Répression des fraudes (Le Canard du 25/03/2009) en lui enlevant la plupart de ses attributions, sans oublier que pour une administration déjà en sous-nombre, on a diminué ses effectifs de 10 %. Très cohérent, d'assassiner la seule administration qui a réussi à faire tomber quelques gros poissons, notamment pour entente sur les prix. Mais vous remarquerez qu'on ne touche pas à l'AMF* (Autorité des Marchés Financiers) qui n'a évidemment pas besoin d'être réformée, puisque la quasi-totalité de ses dossiers se perd déjà dans les méandres de ses enquêtes, ni au statut et missions des CAC (Commissaires aux comptes) ; ces deux instances de contrôle sont tellement efficaces qu'elles n'ont notamment jamais rien vu de répréhensible ou de dangereux dans les comptes des banques emportées par la crise financière de 2008.
- On instaure en 2008 (Article L464-1* du Code de commerce) une loi qui donne un droit de regard et d'intervention au gouvernement sur les procédures déclenchées par l'Autorité de la concurrence*. Et on fait toujours plus fort, en 2015 l'Article 218 (de la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » (*Sic !!!*)) permet que les procédures (notamment les pénales) s'arrêtent avec une transaction amiable ; c'est en réalité, disons-le simplement, un vraie entourloupe destinée à protéger les puissants de la prison.
- Depuis le mandat de monsieur Macron, entre autres exactions, celui-ci vide à coups de lois et de décrets⁽¹⁾ tout le Code de l'urbanisme, afin de permettre aux promoteurs et

⁽¹⁾ - Note personnelle : les médias commentent volontiers les lois présentées à l'Assemblée Nationale. Ils feraient bien de s'intéresser un peu plus aux tombereaux de décrets que le gouvernement nous pond actuellement quotidiennement. De mémoire de professionnel obligé de suivre l'actualité juridique depuis 35 ans, je pense que je n'en ai jamais vu autant qui modifient aussi profondément nos lois fondamentales dans tous les domaines. Plus besoin de lois ou de 49.3, les décrets y suppléent. La prochaine étape est de se passer totalement de la démocratie et des assemblées qui la constituent.

collectivités de ~~saccager~~ construire en paix, en espérant même un jour mettre fin à la « loi littoral »⁽¹⁾ et à celles protégeant les sites remarquables. Après avoir drastiquement limité les voies et motifs de recours contre les constructions, le dernier décret en date à l'écriture de cet ouvrage permet aux constructeurs « ... de déroger aux règles de construction sous certaines conditions. »⁽²⁾. Formidable, il y a à nouveau du fric à faire en faisant n'importe quoi, sans respecter les droits des tiers, des riverains et l'intérêt général.

- Et cetera, et cetera... Liste malheureusement non exhaustive, et ce sont juste quelques faits parmi bien d'autres...

Si besoin en était, il y a un scandale supplémentaire particulièrement significatif et grave, qui ne vous aura pas échappé.

Depuis 2004 plusieurs tentatives ont été faites pour instaurer un « Droit du secret des affaires »⁽³⁾, c'est chose faite depuis le 30 juillet 2018. On est donc « ravi » d'apprendre que toute dénonciation de fraude ou demande d'informations pourra être interprétée, poursuivie et condamnée pour atteinte au « droit du secret des affaires », en totale contradiction avec :

- l'obligation de dénonciation des crimes (Code pénal : Article 434-1*)
- ou révélation de faits délictueux (pour les CAC* ; Code de commerce : Article L. 225-240*),
- ou d'obligation de publication des comptes sociaux des entreprises (Code de commerce : Articles L. 232-21 à L. 232-26*)
- ou encore, l'obligation de « déclaration de soupçon » (Code monétaire et financier : Articles L. 500-1 à L. 574-4), dont les obligés (banques, professions libérales et autres) pourront toujours s'abriter derrière ce nouveau droit du secret des affaires, pour justifier qu'ils respectaient la loi en ne déclarant pas des faits suspects ou délictueux...

Par-dessus tout, on voudrait bâillonner le journalisme d'enquête⁽⁴⁾ (celui des Panama Papers ou de l'affaire Clearstream et de tant d'autres) qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Les conséquences ont d'ailleurs déjà une première actualité par le refus de la CADA* de communiquer des documents concernant l'enquête « Implant Files », en s'abritant derrière le secret des

(1) - Le Monde avec l'AFP du 01 février 2017 : « L'Assemblée nationale retouche un peu la loi littoral » : https://www.lemonde.fr/planete/article/2017/02/01/l-assemblee-nationale-retouche-un-peu-la-loi-littoral_5072439_3244.html

(2) - Décret n° 2019-184 du 11 mars 2019 relatif aux conditions d'application de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation - Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038219911&categorieLien=id>

(3) - Wikipédia - Droit du secret des affaires : https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_du_secret_des_affaires

(4) - « Ce qu'il faut savoir de la directive sur le secret des affaires » ; Le Monde du 18 avril 2016, par Mathilde Damgé et Maxime Vaudano : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/04/19/ce-qu-il-faut-savoir-de-la-directive-sur-le-secret-des-affaires_4904548_4355770.html ;

affaires⁽¹⁾ ; un vrai comble pour une administration publique dont la mission première est de permettre l'accès aux documents administratifs.

Un droit qui permet ne pas respecter la loi, c'est vraiment surréaliste, non ?

Quant aux lanceurs d'alerte, encore plus qu'avant, on peut être assuré que s'ils ont encore le courage de témoigner, ils seront poursuivis par la justice jusqu'au fond de leurs chiottes pour leur faire rendre gorge (pour paraphraser le célèbre « démocrate » Poutine), afin de dissuader et décourager tous les autres de faire pareil.

Vraiment « extraordinaire » (mais pas étonnant) de constater que nos politiques sont incapables de comprendre qu'ils ne peuvent pas mettre en place des lois et d'autres qui les contredisent, sans créer du grand n'importe quoi, et rouvrir la porte à tous les malfaisants et les filous.

En conséquence, affirmer qu'il y a une volonté délibérée et constante des gouvernements et des politiques pour que les financiers, les grandes entreprises, l'État et les collectivités puissent tranquillement continuer leurs exactions et magouilles en toute impunité est juste un constat des faits.

En psychologie, quand c'est un fait isolé on appelle cela une perversion, mais quand c'est tout le système qui est comme ça, alors cela devient une « structure perverse* ». Notre droit et le monde politique sont malheureusement truffés de perversions et de systèmes pervers.

Les effets dévastateurs de ce type de problématique pathologique ne sont plus à démontrer ; il y a longtemps que l'on sait que la répétition des injonctions paradoxales*, des doubles contraintes*, des dénégations* et des disruptions cognitives* sont à la base de toutes les folies.

Face à cela, comme ça ne se soigne pas et qu'ils ne changeront pas d'eux-mêmes, car la jouissance que ces personnages tirent de leurs exactions ne les rend pas malheureux, le « dédagisme* » est bien la seule réponse saine, responsable et salvatrice pour se sortir de leur emprise et délire mortel.

(¹) « Implants : « Le Monde » attaque en justice le manque de transparence des autorités » » ; Le Monde du 28 novembre 2018, par Maxime Vaudano : https://www.lemonde.fr/implant-files/article/2018/11/28/implants-le-monde-attaque-en-justice-le-manque-de-transparence-des-autorites_5389606_5385406.html?xtmc=secret_des_affaires&xtcr=13

Même si vous n'avez pas les éléments⁽¹⁾ pour savoir exactement pourquoi, faites confiance au malaise ou en l'absence à la fascination, que nous ressentons presque tous face à certains et nombreux personnages publics, ils sont les meilleurs indicateurs que nous sommes face à un pervers à dégager.

Mais il y a également une autre catégorie de politiques à dégager, c'est celle qui n'a pas démontré qu'elle était en capacité de s'opposer ou de changer quoi que ce soit.

Ils sont très nombreux les politiques qui depuis 10, 20, 30 et même 40 ans ont, peu ou prou, eu le pouvoir et qui n'en ont rien fait, ou pire qui, quand ils l'ont eu, se sont reniés et se sont assis sur leurs convictions affichées avant d'être élus. Je ne les citerai pas parce qu'un bouquin n'y suffirait pas. Cependant, s'il fallait en dresser une liste, je pense que cela inclurait 80 % de notre classe politique actuelle tous partis et toutes assemblées cumulés : parlementaire, sénatoriale, européenne, régionale et locale.

En terme de critères de tri ce n'est pas très compliqué : qu'est-ce qu'ils ont dit ou écrit, et qu'est-ce qu'ils ont fait une fois élus ou aux commandes. Je n'ai jamais su m'expliquer comment la plupart ont régulièrement réussi à se faire réélire ou sont encore écoutés, alors même qu'ils se sont reniés tant de fois (même parfois sans avoir le pouvoir, juste en étant dans l'opposition). Il est vraiment temps de faire le ménage et pas en élisant une soi-disant nouvelle classe politique, comme cela s'est fait dernièrement, alors même que leur programme n'était que toujours plus de la même chose enveloppée dans un papier-cadeau au marketing trompeur.

Un critère de choix qui est devenu absolu pour moi est : est-ce qu'ils proposent une 6^{ième} République qui permettrait le référendum d'initiative citoyenne (ou référendum d'initiative populaire), la révocation des élus en cours de mandat, un régime parlementaire avec une forte dose de proportionnelle⁽²⁾, une constituante, un accès total des citoyens aux documents administratifs, comptables et contrats de toutes les institutions publiques, des contre-pouvoirs institutionnels solides, une justice réellement indépendante et accessible, et cetera... S'ils ne proposent pas au moins cela, alors, il faut passer son chemin parce que cela veut dire qu'ils ne veulent pas se soumettre à ce que la démocratie promet et implique de plus fondamental : ils sont à notre service, pas à celui de leurs amis et de ceux qui les financent.

La 5^{ième} République a été faite sur mesure pour De Gaulle, mais il n'existe plus d'homme de sa trempe, elle est donc totalement inadaptée à des personnalités qui se sont compromises

⁽¹⁾ - Note personnelle : Il ya quand même des éléments décelables qui ne trompent pas sur ce type de personnage : incohérence entre les discours et les actes, faites ce que je dis et pas ce que je fais, actes passés contradictoires avec ceux présents, fréquentation de personnages troubles, adhésion à des « clubs » d'élite, passage salarié dans des grandes entreprises à des postes de direction, et cetera...

⁽²⁾ - Note personnelle : de mon point de vue, c'est insensé que quelqu'un comme monsieur Macron qui a été élu avec moins de 19 % des inscrits s'autorise à modifier des lois fondamentales, comme par exemple (parmi tant d'autres) le droit du travail, de manière aussi radicale, comme s'il avait une majorité pour le faire.

avec des lobbys ou des partis politiques uniquement pour faire carrière ; ce qui est le cas de la quasi-totalité de nos élus actuels.

Il ne faut pas s'étonner qu'en France on dirait que rien ne change jamais ou que c'est toujours pire. En réalité c'est le cas ; parce que nos institutions politiques recèlent en elles-mêmes ce type de conséquences. Ça se démontre, mais ça nous emmènerait trop loin dans le cadre de ce bouquin.

Si on pense que la démocratie est toujours le moins mauvais système politique, alors il faut cesser d'élire des représentants qui feront ce qu'ils veulent une fois élus, et voter pour des programmes ; avec en conséquence une organisation de la démocratie qui permette un tri sélectif de ce qui sera fait ou pas, ainsi qu'un contrôle de l'action des élus drastique.

Mais pour en revenir à la compromission des élus avec les lobbys, il ne faut pas se tromper sur leurs objectifs ; les rêves ultimes de tous les ~~pervers affidés redevables aux ordres~~ « défenseurs » des grandes entreprises, qui en plus avancent à visage masqué, seraient de :

- supprimer totalement les Juges d'instruction⁽¹⁾ qui sont l'un des derniers endroits de la République où une autorité peut encore agir « au nom du peuple français » en toute indépendance (ou presque parce que dans les faits ça reste discutable) du pouvoir politique.
- empêcher à tout prix que le « Verrou de Bercy »⁽²⁾ saute et que l'institution judiciaire finisse par disposer des mêmes prérogatives que Bercy en matière de poursuites de la fraude fiscale. C'est vrai quoi, quand l'État prend par mégarde une décision de réprimer, avec lui on peut toujours « s'arranger », mais avec les juges, des fois qu'on tombe sur un « furieux », c'est la taule assurée.
- dépénaliser totalement les crimes et délits financiers, afin que plus jamais un fraudeur ne risque la prison pour ses actes (c'était au programme de monsieur Sarkozy, entre autres) et nous en avons déjà largement pris le chemin avec toutes les possibilités offertes depuis 2008, puis 2015, pour « s'arranger à l'amiable ». On n'a pas pris de dispositions directes pour réaliser ce rêve, mais on avance à grands pas pour contourner ou ne pas faire aboutir les lois pénales.
- continuer d'affaiblir les États en continuant de les priver des moyens financiers d'exercer leurs missions régaliennes, de façon à acquérir toujours plus de pouvoirs intouchables et indéboulonnables sur le devenir du monde.

⁽¹⁾ - Note personnelle : Pour des raisons de cohérence de notre système judiciaire, je ne suis pas contre, mais que l'on donne alors (entre autres) cette même indépendance et les mêmes pouvoirs aux Procureurs, ce qui reviendrait en réalité à supprimer les Procureurs plutôt que les Juges d'instruction.

⁽²⁾ - Par exception au droit commun : « Le déclenchement des poursuites pénales par le parquet en matière de fraude fiscale est subordonné au dépôt d'une plainte préalable de l'administration fiscale et à un avis favorable de la commission des infractions fiscales ».

Wikipédia - Verrou de Bercy : https://fr.wikipedia.org/wiki/Verrou_de_Bercy#Acteurs_de_la_contestation

- et rêve ultime, privatiser tous les services publics (sécurité sociale, santé, énergie, police, ... et même l'armée, comme aux USA qui en prennent le chemin) ; tout ça pour qu'enfin un monde « merveilleux » et infini de profits et d'impunité advienne ; comme dans tous les délires les plus jouissifs de tous les néolibéraux ; et tant pis pour tous ceux qui resteront sur le bord de la route et qui en crèveront.

En l'état de l'application de nos lois, quand on les attrape, les voleurs de scooter continueront donc à aller en prison. Cependant quand par inadvertance on attrape les délinquants financiers (que les victimes en soient l'État ou les consommateurs), ils continueront à faire payer leurs amendes par leur entreprise et à profiter de leur yacht (immatriculé dans un paradis fiscal), pour des fraudes valant des millions de scooters.

Avec les petits délinquants, seuls les riches qui volent les riches (comme par exemple Bernard Madoff⁽¹⁾) continueront à aller en prison, parce que ça, c'est vraiment grave ; et encore, pour peu qu'ils soient d'une nationalité d'un pays protégé (bénéficiant par exemple d'une manne pétrolière), on trouvera bien un moyen de s'arranger.

Mais bon, je vais arrêter là, la liste des incohérences, car ça finit par rendre fou... oui, fou de colère. J'espère juste que les salariés qui n'en peuvent plus de ce massacre social et des injonctions paradoxales*, et qui finissent par sauter par les fenêtres, vont arrêter de se tromper d'objet de colère.

Aussi inorganisé, informe et contradictoire soit-il, le mouvement des gilets jaunes est une esquisse de cette saine colère. Au moment où j'écris cet ouvrage, je ne sais pas sur quoi il débouchera, mais même s'il ne devait en rester qu'une manifestation sporadique de révolte, c'est déjà un pas important ; et cela fait longtemps que je n'ai pas pensé cela d'un mouvement social.

Le dernier article que j'ai écrit et que je n'ai pas publié s'intitulait « Légitime violence », j'y développais, sur 50 ans, tous les faits qui devraient inciter chaque citoyen à faire sien l'article 35 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1793 (non repris dans notre actuelle Constitution) : « *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.* ».

Les époques changent. En 1793, l'insurrection était un droit constitutionnel. En 2018, c'est un crime ou un délit : il existe maintenant dans notre droit, tellement de lois contre l'incitation à la violence, fut-elle légitime, que je me serais sûrement exposé à quelques repréailles... Alors non,

(¹) - Bernard Madoff a détourné 65 milliards de dollars en escroquant banques et VIP - Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Bernard_Madoff

pas de violences... juste celles que nous subissons jour après jour, comme la grenouille qui finit cuite dans l'eau bouillante, faute d'avoir donné à temps le coup de patte salvateur.

C'est désespérant et ce d'autant plus que quand on analyse l'histoire des grands changements politiques et sociaux en France, ce pays a démontré qu'il n'a aucune culture du compromis (au contraire de celle de la compromission qu'il a grandement pratiqué), ce qui fait que rien n'a jamais avancé chez nous sans violence ou coup de force. Aucun homme politique régulièrement élu (donc à l'exception des Rois et des Empereurs) n'a jamais rien changé dans ce pays de son propre chef (à part De Gaulle, une exception) ; c'est toujours sous la pression, souvent violente, que les choses ont fini par évoluer.

Comme s'il était impossible en France que ceux qui ont le pouvoir prennent l'initiative des vrais changements (ceux qui améliorent la vie de tous ou qui résolvent des problèmes), si on ne leur botte pas le derrière. Pour les gilets jaunes, outre « vouloir plus de sous » (qui remplace ; « on veut du pain »), la proposition du RIC* est bien une des rares revendications qui semblent obtenir l'assentiment de tous. Et celle-ci est bien la conséquence d'un système politique bloqué, illégitime et abusif.

E - Ce qui est important...

J'espère que vous comprenez maintenant que si on voulait mettre fin à l'évasion et à la fraude fiscale, aux paradis fiscaux et aux pays opaques, on a déjà tous les moyens juridiques et techniques pour le faire, sans bouleverser grand-chose. Le vrai scandale réside dans le fait que cela ne se fasse jamais, et pas ailleurs.

Seuls les forces en présence et les intérêts en jeu (privés et/ou étatiques et/ou politiques) rendent la résolution de ce problème soi-disant « difficile ». De fait, cela remettrait en cause un fonctionnement basé sur la dissimulation, le secret, les collusions, la complicité... qui permet à tous ces gens aux manettes de continuer à être au-dessus des lois communes et d'en jouir ; et ça, aucun de ceux qui détiennent les pouvoirs politiques ne veut que ça change.

Cette réalité des forces en présence me fait dire qu'on assistera encore longtemps sur ce sujet à des déclarations d'intentions sans aucun acte concret, d'autant qu'il ne suffit pas de voter des lois, encore faut-il les appliquer, comme j'espère vous l'avoir démontré.

D'ailleurs, on voit bien que partout dans le monde, États et multinationales se tiennent tellement mutuellement par la barbichette que tout se termine toujours par des « transactions à l'amiable ».

Enfin, quand on retrouve dans le « top 10 des paradis fiscaux » des pays aussi puissants que les USA (en tête par le total des volumes financiers au Delaware), la GB, la Chine (à travers Hong-Kong)⁽¹⁾ ou encore l'Allemagne⁽²⁾, on comprend bien qu'on n'est pas sorti de l'auberge et que la schizophrénie des discours par rapport aux actes, n'est pas prête de se terminer.

Rappelons cependant quelques chiffres qui ne sont contestés par à peu près personne ; ils sont le vrai cancer mortel de l'économie, des solidarités sociales, des services publics, et des démocraties :

- la fraude fiscale mondiale représenterait 16 000 à 25 000 milliards d'euros par an, soit le PIB des États-Unis plus celui du Japon, ou 10 fois celui de la France. Soit un tiers des ressources financières mondiales qui échappe à toute imposition.
- depuis 20 ans, pour la seule France, c'est la moitié de son déficit budgétaire (plus de 900 Md€) qui est parti à l'étranger... À ce jour, la fraude annuelle est estimée entre 60 à 80 milliards d'euros...

De quoi avoir la rage quand « on » nous invente une énième taxe pour ne pas avoir à s'attaquer aux bandits...

F - Alors, qu'est-ce qui nous reste ? À part nos yeux pour pleurer et nos poings dans nos poches...

Il y a bien quelques utopistes comme Eva Joly⁽³⁾ qui s'imagine qu'elle obtiendra un jour l'unanimité des États, ou même du simple G20, notamment pour créer une instance supranationale de justice financière. Seulement, elle rêve totalement. Les États n'arrivent déjà pas à se mettre d'accord sur des objectifs écologiques communs et elle voudrait qu'ils se privent de leur souveraineté concernant la justice financière. Vraiment c'est peine perdue, d'autant plus pour créer une énième usine à gaz, coûteuse et inefficace, qui aura à peu près autant de pouvoir que notre administration fiscale qui a tous les pouvoirs de par la loi, mais aucun face au statu quo politique et à la soi-disant « raison d'État ».

(1) - Liste rapportée par le site « Paradis fiscaux 2.0 » : <https://www.paradisfiscaux20.com/>

(2) - L'express le 08/11/2013 par Dylan Gamba, rend compte d'un rapport de l'ONG « Tax Justice Network » qui place l'Allemagne à la huitième place - « L'ONG Tax Justice Network a publié jeudi son troisième rapport sur les paradis fiscaux. 83 pays sont recensés dont l'Allemagne. » : https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-top-10-des-paradis-fiscaux_1332595.html

(3) - Eva Joly, ancienne juge d'instruction, élue EELV au Parlement européen depuis 2014 - Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Eva_Joly

Non, les solutions sont dans nos propres lois, tout simplement en appliquant et en renforçant les textes qui existent déjà ; par exemple, en renforçant les mesures en direction des paiements aux « anonymes », en les surtaxant, ou pourquoi pas, en séquestrant leurs avoirs tant qu'on ne pourra pas les identifier.

Il « suffirait » de modifier très légèrement l'article 119 bis et 1649 A du CGI, ainsi que de dénoncer les conventions fiscales* qui ne respectent pas une réelle réciprocité d'information fiscale, pour se redonner toutes les latitudes nécessaires qui permettraient une saisie des avoirs planqués dans des paradis fiscaux opaques, selon un plan offensif qui atomiserait tous les voleurs quelle que soit leur nationalité.

Cependant, je ne donnerai pas ici le détail du plan de tout ce qu'on devrait faire pour récupérer l'intégralité des fraudes sur 20 ans (ça serait trop facile pour les voleurs si on les prévenait de comment on va les attraper), mais sachez que c'est totalement possible et que ça ne dépend que de la volonté politique gouvernante.

En plus, on n'a pas besoin d'attendre pour ça que le monde entier devienne le paradis que tous nos donneurs de leçons attendent qu'il soit, avant de bouger. Faire pression sur notre gouvernement pour qu'il applique nos lois, pourrait déjà être un bon début, non ? Bien plus simple que d'attendre que tous les pays du monde se mettent d'accord. La vertu de l'exemplarité serait d'ailleurs probablement une bonne base pour entraîner les autres pays d'Europe dans notre sillage.

Sur le plan international, se battre pour modifier les règles de l'OMC*, notamment en y inscrivant une clause de réciprocité des règles (sociales, financières, fiscales, démocratiques, environnementales, ...) des pays, pour appliquer la libre concurrence, et en l'absence se voir refuser l'entrée des marchandises sur le territoire ou autoriser la surtaxation, ne me paraît pas aberrant... et bien d'autres mesures sont possibles.

Les préalables les plus épineux sont probablement que les politiques cessent de s'acoquiner et d'être au service des financiers ; et aussi, mesurer et contrer les chantages auxquels nous serons obligatoirement soumis de la part des entreprises internationales. Mais ces problèmes sont traitables comme les autres, ça n'est toujours et encore qu'une question de volonté politique.

Enfin, pour ceux qui attendraient un miracle, je leur réprécise que je ne crois pas à l'homme providentiel. Dans l'état actuel de notre classe politique, je pense que les évolutions nécessaires ne pourront provenir que d'un choc, où nous devons agir contraints et forcés pour notre survie.

Je ne sais pas ce que ça sera - des émeutes, une énième guerre, des assassinats, le terrorisme, une faillite retentissante, une faillite d'État, un effondrement du dollar, une énième crise

financière, une famine d'ampleur internationale, une catastrophe nucléaire française, une pandémie meurtrière, un énième cataclysme écologique.. - mais je ne vois plus que ça pour provoquer une sortie de léthargie et de l'inaction de notre classe politique, qui nous ressert les mêmes recettes usées, inefficaces, mortifères et idéologiques depuis plus de 50 ans, en faisant au final toujours plus de la même chose.

D'ailleurs, on peut même douter qu'une énième catastrophe les fasse enfin bouger. Quand on constate l'absence totale de mesures efficaces de réglementations financières visant à neutraliser l'économie financière de casino prises après la crise de 2007-2008, on peut même en conclure que nos politiques sont des crétins criminels. Sans oublier que les extrêmes avec toutes leurs fausses bonnes solutions toutes faites nous proposent des utopies (pour eux) dont on sait bien qu'elles ne produiront que plus de drames encore.

En attendant, presque en espérant, la catastrophe qui nous fera bouger, on peut être assuré que tous nos politiques continueront à appliquer à la lettre cette maxime dont je n'ai pas retrouvé l'auteur et que je cite de mémoire : *« il n'y a rien qu'on fasse mieux et avec autant d'obstination, que ce que l'on ne sait pas qu'on fait »* ; le problème avec nos politiques, c'est qu'ils sont censés savoir, c'est même là-dessus qu'ils se font en partie élire...

On va donc voir maintenant comment tout changer, simplement en utilisant les lois et les outils dont nous disposons déjà, et que nos politiques n'ont jamais appris à utiliser. Au-delà des complicités, des croyances médiatiques, des ignorances et du défaitisme qui empêchent tout changement, je vais vous exposer les solutions qui révolutionneraient tout, et remettraient chacun (entreprises, politiques et citoyens) face à leurs responsabilités.

8 - La TVA, un impôt controversé et pourtant « très efficace »...

A - Petits rappels historiques et mécanismes propres à la TVA

Je cite ma base préférée Wikipédia⁽¹⁾. « La taxe sur la valeur ajoutée a été inventée par l'inspecteur des finances français Maurice Lauré, alors directeur adjoint de la Direction générale des impôts. Son idée convainc les dirigeants politiques par son efficacité : la TVA est levée sur chaque entreprise au fur et à mesure du processus de production. Le système de Lauré fut mis en place le 10 avril 1954 et toucha d'abord les grandes entreprises. Le 6 janvier 1966, sur proposition de Valéry Giscard d'Estaing alors Ministre des Finances, la TVA est étendue au commerce de détail. Le taux normal a suivi les variations suivantes : »

- 1966	17,6 %
- 1er avril 1982	18,6 %
- 1er août 1995	20,6 %
- 1er avril 2000	19,6 %
- 1er janvier 2014	20,0 %

Pour les novices, il y a quelques points à comprendre par rapport à ce mécanisme d'imposition :

- Les recettes, les charges et les résultats des entreprises sont toujours comptabilisés et calculés hors taxes ; « HT », c'est-à-dire en fait seulement hors TVA. Contrairement aux impôts, taxes directes ou indirectes ou parafiscales, la TVA n'a donc aucune incidence sur les coûts de revient des entreprises. Seul le volume des ventes aux consommateurs finals (et leur pouvoir d'achat) pourrait pâtir d'une augmentation trop importante de la TVA, si un trop fort prix en résultait et faisait baisser la demande globale nationale en conséquence.

- C'est l'entreprise qui sert de collectrice d'impôts en reversant à l'État le différentiel entre sa TVA collectée et sa TVA déductible. Exemple :

- elle produit une marchandise qu'elle vend 100 € HT, soit 120 € TTC, donc 20 € de TVA collectée ;
- les consommations (ou charges hors salaires) soumises à TVA qui lui ont permis de produire cette marchandise lui ont coûté 50 € HT, soit 60 € TTC, donc 10 € de TVA déductible ;

(1) - » Taxe sur la Valeur Ajoutée » : https://fr.wikipedia.org/wiki/Taxe_sur_la_valeur_ajout%C3%A9e

- elle devra donc reverser à l'État 10 € de TVA, tandis que les fournisseurs acquitteront de leur côté la TVA sur leurs ventes à cette entreprise soit 10 €.

- Quand les entreprises importent des marchandises, elles doivent acquitter la TVA au moment de l'introduction sur le territoire au taux en vigueur pour le produit, pour pouvoir la déduire par la suite sur leurs ventes. C'est à peu près le même dispositif pour l'UE sauf qu'il n'y a pas de paiement, c'est juste déclaratif. Cependant, je vous ferai grâce des mécanismes, détails et particularités concernant la TVA intracommunautaire qui sont une telle usine à gaz que cela a donné lieu à de nombreux livres-pavés qui y sont intégralement consacrés. Quant aux « erreurs » en pagaille (volontaires ou involontaires) qui résultent de cette complexité (alors qu'il serait si simple d'éradiquer cette fraude en particulier), elles ont donné lieu à quelques rapports de la Cours des Comptes très justement alarmants et critiques.

- Quand les entreprises vendent des marchandises à l'export (y inclus dans l'UE), elles vendent hors taxes, donc sans TVA. C'est l'importateur étranger qui devra s'acquitter des taxes d'introduction et des formalités selon ses propres réglementations nationales. La TVA n'a donc aucune incidence ni conséquence sur la compétitivité des prix à l'export.

- Au final, les seules personnes qui acquittent cet impôt sont les « consommateurs finals français », c'est-à-dire vous et moi (dans l'exemple : 20 €) à chaque fois que nous consommons des marchandises, des services ou des prestations.

B - À propos de « l'équité » d'un tel impôt comparativement aux autres

La TVA représente aujourd'hui 33 %, soit un tiers des recettes brutes de l'État, loin devant l'IR (deuxième poste) qui ne représente plus lui que 13 % du total avant réaffectations, remboursements et dégrèvements. Mais cela dépend comment on compte, après réaffectations, remboursements et dégrèvements (c'est-à-dire quand on ne tient compte que du seul budget net de l'État), elle représente 53 % des recettes de l'État, et l'IR 21 %. On paye donc dans ce dernier cas, 2,6 fois plus d'impôts par la TVA que par l'IR.

Notons au passage pour plus tard, que se surajoute à la TVA le « maquis des petites taxes et impôts » (y inclus la CVAE et autres) qui représente à lui seul 1,4 fois l'IR pour les recettes brutes de l'État. Tous ces impôts cachés sont bien évidemment payés par le consommateur qui les retrouve dans le prix des produits ou services qu'il achète ; tandis que cette catégorie d'imposition s'ajoute aux coûts de revient de l'entreprise, obérant un peu plus ses prix de revient et sa compétitivité.

Le principal reproche qui est fait à la TVA, cet impôt à la consommation, est qu'elle frappe indifféremment les « riches » et les « pauvres » selon un taux unique par type de produit ou service acheté : 2,1 % ou 5,5 % ou 10 % ou 20 % ; plus des taux particuliers principalement pour

les DOM TOM* ou la Corse. C'est une évidence, contrairement à notre impôt sur le revenu, cette « taxe à la consommation » ne permet aucune discrimination en fonction de la richesse, des revenus ou du pouvoir d'achat des consommateurs. Donc, un riche ne pouvant manger 2 ou 3 fois plus de bananes qu'un pauvre contribuera sur ce produit à égalité avec ce dernier, tandis que proportionnellement aux revenus, bien évidemment sa contribution est bien moindre. Mais comme un riche consomme globalement plus de biens, il contribue néanmoins plus qu'un pauvre avec cet impôt.

On a cependant préservé une sorte de hiérarchie des nécessités en modulant du plus faible au plus fort le taux applicable en fonction du type de consommations. Par exemple : les médicaments remboursés par la sécurité sociale ne sont taxés qu'à 2,1 %, l'alimentation ou les livres à 5,5 %, les services de transports à 10 %, mais votre écran HD ou votre véhicule vous coûteront 20 %.

La TVA est donc perçue comme profondément injuste selon les critères de répartition des efforts et de solidarité qui sont communément admis, et qui voudraient que plus on a de revenus plus proportionnellement on devrait payer un plus fort pourcentage de contributions.

C - Existe-t-il un prélèvement plus « injuste » que la TVA ?

La TVA, cette flat tax⁽¹⁾ selon le type de consommation, supporte pourtant une exception notable inverse, c'est celle de notre système de cotisations sociales. **Dans celui-ci, plus un salarié gagne d'argent et plus proportionnellement, c'est n'importe quoi !**

Illustration graphique de ce constat ; en prenant un cas de base en 2018 sans obligations conventionnelles⁽²⁾ particulières, pour une entreprise de moins de 20 salariés, avec un statut cadre à partir de 3 311 € brut, et application de la réduction bas salaire* ainsi que du CICE*⁽³⁾ :

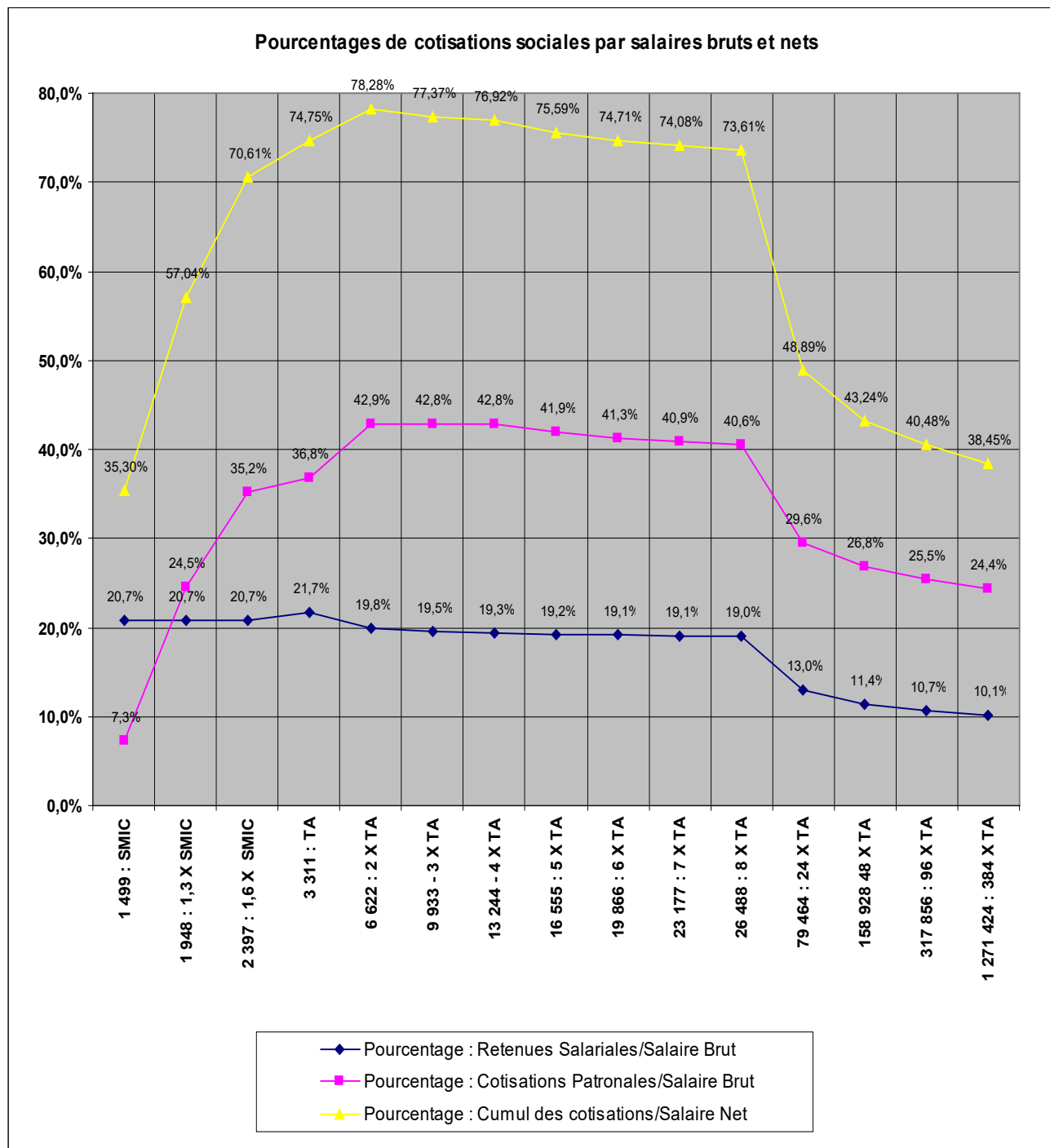
- en abscisse (en bas) le salaire brut avec sa progression par tranche sociale significative (TA = tranche A de la sécurité sociale), c'est-à-dire en faisant ressortir les seuils (8 en tout) qui déclenchent ou arrêtent certaines cotisations ou réductions,

(1) - Wikipédia - Impôt à taux unique : https://fr.wikipedia.org/wiki/Imp%C3%B4t_%C3%A0_taux_unique

(2) - Note personnelle : il existe 296 conventions collectives applicables en France en fonction de l'activité de l'entreprise ou type juridique, dont la plupart imposent des cotisations et droits particuliers, et ne sont pas inclus dans ce dénombrement les accords d'entreprise spécifiques à la plupart des grandes entreprises ; un vrai casse-tête quasiment impossible à gérer seul par un entrepreneur ; ce qui fait le beurre et le bonheur des entreprises de services de paye et des experts-comptables, mais qui n'empêche nullement que 60 % des entreprises soient redressées en cas de contrôle URSSAF, tandis que 14 % d'entre elles ont même trop payé ; si même les experts s'y perdent... La fraude (qui inclut pour 70 % en réalité de simples erreurs de calcul ou des omissions) aux cotisations sociales représente environ 25 Md€ par an.

(3) - Note personnelle - Ces chiffres vont encore évoluer en 2019, par la modification des plafonds, la suppression du CICE, mais surtout à cause des réformes qui se succèdent à grand rythme (jusqu'à 4 par an) sur les cotisations sociales, sans jamais résoudre les problèmes de fond.

- en ordonné (les courbes) le pourcentage de retenues salariales (y inclus la CSG et la CRDS) ainsi que celui des cotisations patronales sur les salaires bruts, et leur cumul rapporté au salaire net :



Ce récapitulatif graphique permet de se rendre compte, entre autres :

- que ceux qui payent, globalement et proportionnellement au salaire, le plus de cotisations sont ceux qui se situent entre 1,6 fois le SMIC (2 397 € brut/mois) et 8 fois la TA (26 448 € brut/mois) ; évidemment, ça n'encourage pas les employeurs à passer certains seuils de

salaires notamment celui à 1,6 fois le SMIC qui fait perdre le bénéfice de la réduction bas salaire.

- que ceux qui payent proportionnellement le plus par rapport à tous les autres niveaux de salaires sont ceux qui sont à 2 fois la TA (6 622 € brut/mois).

- que pour les retenues salariales les bas salaires jusqu'à la TA (3 311 € brut/mois) payent proportionnellement plus de cotisations que tous les autres.

- qu'à l'exception des salaires inférieurs à 1,6 fois le SMIC (2 397 € brut par mois), la courbe des cotisations et prélèvements sociaux après un pic au niveau de 2 fois la TA (6 622 € brut par mois pour l'année 2018) suit une progression inversement proportionnelle au niveau des salaires, avec 2 points de rupture pour les cadres situés à 4 fois la TA (13 244 € brut/mois) et 8 fois la TA (26 488 € brut/mois) ; ces seuils correspondent au fait que certaines cotisations, notamment pour les retraites, ne sont plus applicables à partir de ces tranches.

Bref, que ce soit en termes d'équité, de proportionnalité et d'égalité, c'est vraiment du grand n'importe quoi !

Il est étonnant que nos syndicats, toujours si prompts à dénoncer les impôts à taux fixe (ou/et assiette fixe) ou l'iniquité de certains impôts pas assez proportionnels à leur goût, acceptent depuis toujours un système de solidarité où plus on gagne d'argent au dessus de 2 fois la TA (6 622 € en 2018) et moins on paye ; sans oublier que moins on gagne et plus il y a proportionnellement de retenues salariales. Un cas unique dans notre système de solidarité, social et fiscal !

Par ailleurs, les cadres sont ceux qui coûtent le plus cher à la collectivité pour leur retraite (en partie parce que ce sont ceux qui vivent le plus longtemps)... et les prélèvements sociaux qui concernent les retraites sont ceux qui sont le plus plafonnés ! Une étonnante incohérence, parmi tant d'autres...

Donc, quelqu'un qui gagne mensuellement 1,3 fois le SMIC (1 948 € brut/mois) cotisera (retenues salariales et cotisations patronales cumulées) proportionnellement (au vu du taux global moyen) bien plus qu'un salarié qui touchera 41 fois le SMIC (79 464 € brut/mois). Soit 57,04 % (/ net) pour le premier contre 48,89 % (/ net) pour le second, et cela va toujours en diminuant pour les plus hauts salaires.

Pourtant, ceux qui considèrent que la TVA est injuste (notamment la plupart des syndicats) ne se révoltent jamais contre notre système actuel de prélèvements sociaux - **que nous payons aussi dans nos consommations** - bien plus inégalitaire et inéquitable que la TVA. Tandis qu'ils ne se préoccupent pas de savoir que plus on augmente les cotisations sociales en ayant pour assiette les salaires bruts plus on pénalise les coûts de revient de l'entreprise, donc les prix à la

consommation, et bien sûr notre compétitivité à l'international face aux entreprises qui ne payent pour la plupart aucune charges sociales en produisant les mêmes marchandises.

Mais les syndicats ne sont pas à une contradiction près, puisqu'ils acceptent depuis 1992, que les entreprises soumises à l'IS, qui réalisent plus de 760 K€HT de CA (plafond actuel), payent une CSSS⁽¹⁾ de 0,16 % (taux actuel) assise sur le Chiffre d'Affaires ; ceci, pour renflouer le RSI⁽²⁾ chroniquement en déficit depuis sa création.

Vous comprenez mieux pourquoi on n'entend jamais les indépendants (toutes catégories confondues : artisans, commerçants, libéraux, ...) s'exprimer sur leurs protections sociales ; ceci, alors même qu'ils n'ont pas droit aux allocations chômage, ont des indemnités journalières réduites en cas de maladie, et ne peuvent pas faire reconnaître une maladie professionnelle. En réalité, ils savent bien qu'ils ne peuvent rien demander de plus, vu qu'ils payent beaucoup moins que ce qu'ils coûtent déjà (et ont toujours coûté), et supportent beaucoup moins de cotisations sociales sur leurs revenus nets que les salariés (environ 50 % en moins de charges par rapport à un salaire net, soit en gros la moitié) ; et cela fait longtemps, puisque dès la création de leur statut particulier (1948), l'État, puis la Sécurité Sociale des salariés, puis les entreprises ont toujours comblé les déficits chroniques de toutes leurs branches.

Il est pas beau ce système de solidarité (à 7 Md€ quand même) où les entreprises qui ont des salariés payent en plus pour leurs concurrents indépendants ? En amplifiant encore la concurrence déloyale puisque ces derniers sont en plus soumis à des cotisations sociales réduites.

Le pire est que nos syndicats arrivent néanmoins encore à s'insurger que certaines entreprises préfèrent partir sous des ciels plus cléments pour leurs coûts de revient, leurs profits et les facilités administratives.

D - La compétitivité des entreprises, le problème central ignoré par notre système de taxation et de prélèvements sociaux jamais réformés

Il est assez simple de comprendre que pour se mettre en compétition avec des pays qui n'ont pas ou peu d'impôts, de contraintes environnementales ou productives, ainsi que de protection et de prélèvements sociaux (ce qui va souvent de pair avec une main d'œuvre bon

⁽¹⁾ - Wikipédia - « Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés » :
https://fr.wikipedia.org/wiki/Contribution_sociale_de_solidarit%C3%A9_des_soci%C3%A9t%C3%A9s

⁽²⁾ - Wikipédia, « Régime Social des Indépendants » (anciennement l'Organic) :
https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9gime_social_des_ind%C3%A9pendants .

Note personnelle : Cependant, compte tenu du désastre financier de cet organisme, il a été dissout en 2018 et sa gestion est désormais dévolue au régime général de la Sécurité Sociale qui a donc dû encore créer une sous-branche : la Sécurité sociale des indépendants.

marché et docile), il faut vraiment détenir un savoir-faire ou une technologie incopiable... ce qui devient de plus en plus difficile pour ne pas dire impossible, compte tenu de la démocratisation de l'accès aux connaissances et des pillages industriels (avec transfert de technologie) opérés à grande échelle depuis 50 ans.

Toutes nos mesures franco-françaises protectionnistes (assez rares, sauf dans les domaines sensibles, principalement l'armement) n'ont fait et ne font ni chaud ni froid à toutes les entreprises internationalisées qui peuvent gérer leurs bénéfices et leurs coûts de revient, comme elles veulent... et qui « rigolent doucement » quand certains politiques font appel au « patriotisme économique » pour empêcher une énième délocalisation, qui aura lieu quoi qu'il arrive et quelle que soit l'agitation des petits bras qui s'imaginent gouverner ce pays.

Toutes les « variables d'ajustement* » dans les entreprises françaises, pour trouver de nouveaux gains de productivité ou pour rester compétitives, sont à peu près épuisées... et quasiment le seul moyen qui reste est de comprimer, en conséquence, toujours plus la masse salariale, soit en maintenant les salaires au niveau le plus bas possible, soit en demandant toujours plus aux salariés pour le même prix, ... mais au final, l'option « produire ailleurs » finira presque toujours par l'emporter.

Pour trouver des gains de compétitivité, j'entends déjà certains de mes « camarades » dire que les patrons français n'ont qu'à moins se payer, alors, encore une fois pour toutes, il faut que le mythe du patron qui s'en met plein les poches cesse. À l'exception des dirigeants d'entreprises cotées ou du CAC 40, qui sont loin de constituer la majorité des patrons (et qui sont un vrai scandale à part), un patron français de PME (celui qui paye ses impôts en France et qui ne peut pas jouer à délocaliser ses bénéfices) gagne en moyenne autour de 5 000 € par mois. Une vraie fortune ! (Bien évidemment, je plaisante).

Reste les actionnaires... Mais allez expliquer à un fond de pension étranger ou même un actionnaire français qu'en augmentant l'IS son argent placé lui rapportera à peine plus que son inflation locale et vous verrez à quelle vitesse il n'existera plus aucun « capitaliste » en France. C'est sûr, ce serait une solution radicale pour ne plus avoir de problèmes avec les grandes entreprises, puisque nous n'en aurions plus du tout.

Nous semblons donc condamnés à un chômage structurel perpétuel qui désagrège progressivement notre système économique, nos services publics et nos solidarités sociales, tandis que les salaires sont toujours plus tirés vers le bas.

E - Alors, où trouver l'argent sans continuer à tuer le système productif qui le crée, ni taxer toujours plus les pauvres et classes intermédiaires ?

Chez les « riches », bien sûr ! Du moins ceux qui sont assez « civiques » pour ne pas quitter la France ou qui n'ont pas les moyens de se faire correctement conseiller.

Sauf que si on veut bien se donner la peine de constater que les riches raisonnent comme les pauvres quand il s'agit de préserver leurs acquis, on comprend aisément que toute mesure, visant à leur en demander plus, aura des répercussions sur leurs exigences de rentabilité et sur les revenus complémentaires qu'ils voudront tirer de leurs placements, pour compenser leur manque à gagner. Donc pour contrebalancer leurs pertes de revenus, ils demanderont à leurs entreprises de faire des économies sur les coûts de revient, donc, ils reverront à la baisse la masse salariale,... donc, ... donc, ... donc, ils finiront par chercher à produire moins cher en délocalisant ou finiront par s'expatrier dans un paradis fiscal (ou à faire des montages « d'optimisation fiscale »), pour ne plus avoir à payer.

Au final, qui paye réellement ? En fait, exclusivement, tous ceux qui n'ont pas les moyens d'échapper à l'impôt en France, tous ceux qui consomment en France, et, sous une autre forme, tous les Français qui voient partir, jour après jour, leurs outils de production dans d'autres pays ; en sachant que, par ailleurs, ceux qui achètent des produits français contribuent beaucoup plus que les autres aux prélèvements fiscaux et sociaux... un système qui depuis 50 ans a largement démontré à quel point il est sans issue.

Serions-nous donc condamnés au déclin et pour nous en sortir à n'avoir comme perspective que de rejoindre le niveau de vie, de protection et de solidarité sociale des Chinois ou des Hongrois ?

Serions-nous condamnés à embrasser les thèses souverainistes et/ou isolationnistes qui voudraient un retour des frontières, une sortie de l'Europe, de l'Euro, ... et revenir aux années 70... sans même mesurer que la France seule n'est plus rien dans le monde, ni même que nos interdépendances économiques et financières nous condamneraient avec certitude à un autre type de déclin.

Hé bien non, et c'est là que vous allez comprendre, du moins je l'espère, comment nos politiques ont fait preuve (tous) d'un incroyable aveuglement, tant ils ont été incapables de tenir compte des conséquences de leurs choix sans issue.

Nous allons donc voir comment réformer en profondeur nos systèmes de prélèvements sociaux et fiscaux pour sortir de toutes les contradictions qu'il engendre depuis trop longtemps.

9 - Empêcher et sortir de la concurrence déloyale en augmentant les salaires, sans renoncer à l'euro, ni au libre-échange, avec la TVASS !

A - Les préalables idéologiques et problèmes techniques

J'ai entendu et lu tellement de bêtises sur la TVA Sociale Substitutive, souvent à dessein présentée caricaturalement, que quelques mises au point s'imposent.

Ce qu'il faut comprendre dans ce débat, c'est que la TVA dite sociale n'est ni de droite, ni de gauche ; d'ailleurs, si besoin en était, la versatilité des opinions sur ce sujet, en fonction des intérêts politiques électoraux du moment, suffirait à s'en convaincre. C'est une simple mesure technique pour transférer la perception des cotisations et retenues salariales directement sur la consommation... contributions sociales, qui en tout état de cause, sont toujours payées par le consommateur, puisqu'elles sont incluses dans le coût de revient et donc dans le prix des produits achetés ; à l'exception des produits importés qui actuellement n'en supportent pour la plupart aucune ou très peu.

Cela s'appelle un simple transfert d'assiette* ; cependant, il y a bien une façon de droite et une façon de gauche de comprendre et d'appliquer la TVA sociale (et même une façon totalement technocratique) ; toutes visant un seul objectif : faire des gains de compétitivité sur les prix à l'exportation (les ventes à l'étranger sont faites hors TVA), et rendre plus chères les importations au niveau du prix pour le consommateur final de la part de cotisations sociales que celles-ci ne supportent pas (en les majorant de la TVA sociale) pour les rendre moins concurrentielles par rapport aux productions nationales ; et ainsi, mettre partiellement fin au dumping social des pays émergents, des BRICS* et même de certains pays riches et d'Europe.

Les problèmes sont : comment l'applique-t-on, où met-on le curseur du transfert, et quelles sont les mesures d'accompagnement de cette fiscalisation des cotisations sociales ? Pour que tout en gardant les bénéfices de compétitivité générés mécaniquement, la population ne se retrouve pas avec un pouvoir d'achat amputé.

Tout au long de ces explications, il ne faut pas perdre de vue que ça n'est que justice que ceux qui voudront continuer à acheter des produits étrangers payent comme tous les autres leurs contributions sociales. **On ne peut pas vouloir en même temps un système de protection sociale et le détruire en s'exonérant d'y cotiser en continuant à acheter des marchandises non produites en France.**

B - Le seul vrai précédent (d'autres ont suivi depuis)...

Le Danemark a opté (dès 1987 et en toute intelligence avec les syndicats) pour une TVA au maximum de ce que lui permettent les accords européens, soit 25 % sur tous les produits. Concomitamment, il a divisé par 2 les cotisations sociales assises sur les salaires. Il a aussi profondément remanié son dispositif d'accompagnement des chômeurs (dite « Flexicurité », géré exclusivement par les syndicats, d'où ceux-ci tirent, par ailleurs, leurs 87 % d'adhérents qui doivent choisir un syndicat pour la gestion de leurs cotisations chômage), pour permettre par la formation professionnelle, une flexibilité et une adaptation rapide à la demande économique et aux besoins des entreprises ; sans oublier que ce pays consacre 9 % de son PIB à l'éducation nationale, contre 6,7 % pour la France.

Cependant, ce relativement fort taux de TVA appliqué sans discernement et sans distinction de catégorie de produit (sauf les habituelles exceptions : l'éducation, les services financiers, les assurances, le transport de passagers et la presse) est possible uniquement parce que ce pays dispose depuis toujours d'un système redistributif et de solidarité extrêmement prégnants à tous les niveaux de la société ; qui permet, entre autres, que le Danemark tienne depuis longtemps la deuxième place, après le Luxembourg, du plus fort salaire médian européen.

Ce pacte social de solidarité n'est remis en cause par personne dans ce pays, même pas par l'actuel gouvernement de droite, pourtant coalisé à des forces extrémistes. « L'intérêt général », il y a longtemps que ça ne fait plus débat chez eux ; les divergences politiques se fondant essentiellement sur les moyens à mettre en œuvre pour parvenir aux résultats que tout le monde partage...

Autrement dit, ils discutent de méthodes pas des objectifs à atteindre, sur lesquels tout le monde est d'accord ; ça fait vraiment une énorme différence ; parce qu'un objectif, c'est analysable et quantifiable, et la population fonde ses préférences en fonction d'un système d'évaluation des politiques publiques totalement transparent... Je rêve vraiment qu'un jour cette « dépassionnalisation » du débat politique et cette rationalité arrivent jusque chez nous... Mais passons, ce n'est pas le sujet...

Le taux marginal maximum d'imposition à l'IR est chez eux actuellement de 60 % (un des plus forts au monde), alors qu'il n'est que de 45 % en France. Pourtant, c'est le pays qui depuis 36 ans est invariablement classé dans les 3 premiers au niveau des peuples les plus heureux du monde (la France est au 25^{ième} rang).

Ce basculement partiel des cotisations sociales sur la TVA a permis au Danemark de remettre au travail jusqu'à 80 % de ses 12 % de chômeurs (un des plus forts taux des pays européens à l'époque). Mais, il a aussi permis de mettre fin à 20 ans de balance commerciale déficitaire, et de réduire considérablement son taux de dette publique qui était également un des plus élevés d'Europe, alors que ce pays se situe actuellement dans les « meilleurs élèves ».

On remarquera la concomitance de ce transfert d'assiette avec la baisse du chômage dans ce pays ; bien évidemment ces mesures seules étant très loin de tout expliquer et de suffirent en soi.

C - Ce qu'on nous propose en France

Pour la France, les solutions les plus abouties sont celles du MEDEF⁽¹⁾.

Au-delà des analyses qu'on pourrait en faire, notamment sur l'iniquité d'une répartition du transfert de charges entre TVA et CSG pour deux des trois scénarios, on comprend surtout très vite, en lisant les propositions, que ceux-ci n'imposent aucune compensation salariale, aucun blocage des prix à la consommation, ... bref, qu'ils laisseraient libre l'entreprise de décider de l'affectation des « économies » faites sur les cotisations sociales.

Cette « confiance aveugle » dans les dirigeants d'entreprise, pour qu'ils n'abusent pas, en mettant dans leur seule poche les gains générés (et l'État également, avec les impôts perçus sur ces gains), est vraiment « touchante »... Comme si, un entrepreneur auquel on permet de faire mécaniquement un gain de marge allait immédiatement en profiter pour augmenter les salaires, investir, embaucher, ou baisser ses prix pour devenir plus compétitif à l'export et/ou sur les marchés nationaux... On a vu ce qui s'est passé avec la baisse de la TVA sur la restauration qui n'a généré aucun des effets supposément attendus en termes d'emplois. Aussi, ce n'est plus de l'angélisme, c'est une vraie arnaque qui se profilerait, une de plus, si les propositions du MEDEF étaient appliquées.

En réalité non seulement les propositions du Medef sont tout à fait iniques et irréalistes, mais elles sont surtout tout à fait inefficaces parce qu'elles ne vont tout simplement pas assez loin et qu'aucun des mécanismes, que devraient impliquer ce transfert de charges et changement d'assiette, n'est imposé dans ces scénarios.

(¹) - Le Point du 02/01/2012 « TVA sociale : les scénarios du Medef » : https://www.lepoint.fr/economie/tva-sociale-les-scenarios-du-medef-02-01-2012-1414492_28.php

Plus grave encore, en aucune manière on ne rattrape ainsi le différentiel de compétitivité avec les BRICS* (qui est d'environ et en moyenne de 30%) et les seuls avec lesquels nous nous mettrions en concurrence frontale sont nos partenaires européens ! Le niveau zéro de la realpolitik, avec à la clef une inflation qui matraquera encore un peu plus les moyens et bas revenus...

D - Les solutions pour que la TVASS fonctionne comme un vrai accélérateur d'activités économiques

Si on veut vraiment que le transfert de charge sur la consommation puisse avoir les effets attendus, il faut aller jusqu'au bout de la logique de fiscalisation intégrale par la TVA des prélèvements sociaux, mais tout également de toutes les taxes indirectes.

Pour certains, ce qui va suivre sera assez contre intuitif. La TVA n'impacte pas les coûts de revient, en conséquence plus on augmente globalement sa part et plus on protège (et développe) les productions locales, tandis que plus on la baisse et plus on autorise les productions mondiales à venir concurrencer (et tuer) les nôtres. C'est le contraire pour les cotisations sociales et taxes indirectes, plus on les augmente et plus on perd en compétitivité, plus on les baisse et plus on peut à nouveau redevenir concurrentiel.

Démonstration pratique : je vous donne ci-après un exemple comparatif d'un prix de revient moyen de production d'un produit de consommation manufacturé courant, constaté réellement, et comment ce transfert de charge deviendrait vraiment intéressant pour tout le monde.

Avant TVA sociale (situation actuelle)	Produit français	Produit importé de Chine
Matières premières	40,00	40,00
Salaires nets	16,00	2,50
Retenues salariales (20 %, incluses dans le brut)	4,00	
Charges sociales (40 % du brut)	8,00	
Frais de transport sur site de distribution français		10,00
Total coût de revient direct de la production	68,00	52,50
Frais de structure fixe	10,00	3,00
Amortissement des matériels	2,00	0,50
Marge du producteur (et distributeur dans le cas français)	6,80	6,30
Marge du distributeur		5,25
Sous-total HT du prix de vente (prix à l'export)	86,80	67,55
Différentiel de coût de revient et de compétitivité	28%	
TVA à 20 %	17,36	13,51
Prix de vente TTC avec une TVA à 20 %	104,16	81,06
Différentiel de compétitivité sur le prix de vente	28%	
Total des prélèvements sociaux et de la TVA	29,36	13,51
Différentiel de prélèvements sociaux et fiscaux	117%	
Total des prélèvements perçus	42,87	

Maintenant, voilà comment on transforme radicalement les structures de coût et de prix en transférant la part des cotisations sociales patronales sur la TVA, ce qui permet entre autres que le salaire brut devienne le net payé.

Après transfert intégral des cotisations, sur la TVA sociale	Produit français	Produit importé de Chine
Matières premières	40,00	40,00
Salaires bruts deviennent le net payé	20,00	2,50
Plus de retenues salariales		
Plus de charges sociales		
Frais de transport sur site de distribution français		10,00
Total coût de revient direct de la production	60,00	52,50
Frais de structure fixe	10,00	3,00
Amortissement des matériels	2,00	0,50
Marge du producteur (et distributeur dans le cas français)	6,00	6,30
Marge du distributeur		5,25
Sous-total HT du prix de vente (prix à l'export)	78,00	67,55
Différentiel de coût de revient et de compétitivité	15%	
TVA à 33 % (dont majoration due à la TVA sociale 13 %)	25,74	22,29
Prix de vente TTC avec une TVA à 33 %	103,74	89,84
Différentiel de compétitivité sur le prix de vente	15%	
Total des prélèvements sociaux et de la TVA	25,74	22,29
Différentiel de prélèvements sociaux et fiscaux	15%	
Total des prélèvements perçus	48,03	

Pour résumer les effets cela nous donne après ce basculement intégral des cotisations sociales sur la TVA sont les suivants :

Inflation sur le produit français	-0,40%
Inflation et pouvoir d'achat perdu sur le produit chinois	10,83%
Pouvoir d'achat gagné globalement par le brut qui devient le net payé	25,00%
Pourcentage gagné sur les cotisations sociales	12,04%
Compétitivité gagnée à l'export	10,14%

Vous remarquerez que ce simple changement d'assiette résout très simplement la contradiction qui nous bouffe depuis 50 ans et avec laquelle on a justifié toutes les politiques d'austérité : **on peut « augmenter » les salaires et gagner en « même temps »⁽¹⁾ de la compétitivité et en « même temps » augmenter les rentrées destinées à la solidarité nationale.** L'augmentation des salaires qui devient possible résulte du transfert du financement des retenues salariales sur la TVASS*, notamment appliquée sur les produits d'importation.

Concomitamment, il paraît évident que si les structures de coûts étaient aussi radicalement transformées, nombre d'entrepreneurs arrêteraient de trouver encore des avantages à faire produire ailleurs... notamment à cause des problèmes de logistique, de transport (de plus en plus onéreux), de qualité, de communication, de stockage, et d'impossibilité de travailler en flux tendus que posent toutes les productions délocalisées.

Est-ce que c'est plus clair pour vous, comment fonctionne le système de vases communicants pour créer une spirale vertueuse et atteindre simultanément **cinq objectifs directs** :

- 1 - rendre nos produits plus compétitifs, et en conséquence en finir avec le chômage de masse par la compétitivité gagnée et le fait que cela serait réellement incitatif pour les relocalisations d'activités,
- 2 - maintenir une inflation zéro sur les produits français,
- 3 - rendre les produits importés moins compétitifs par rapport aux nôtres, et non accessoirement rétablir une justice sociale en leur faisant supporter les mêmes charges que nous, en affaiblissant leur dumping* et leur concurrence déloyale,
- 4 - augmenter le pouvoir d'achat des salariés ; de 26,2 % pour le SMIC jusqu'à 27,7 % à la tranche A, puis de 25 % jusqu'à 12 % pour les très hauts revenus (96 X TA), mais ce système de transfert de charges permet d'aller encore plus loin,
- 5 - augmenter le volume des perceptions sociales pour enfin, entre autres, rétablir des services publics dignes de ce nom.

Bien évidemment, cet exemple part d'une structure de coût qui n'est pas celle de toutes les activités, et c'est pourquoi, j'insiste sur la nécessité de déterminer activité par activité la majoration de TVA qui doit permettre ce transfert de cotisations, et ce d'autant plus qu'il faut également y intégrer les autres taxes pour majorer encore la compétitivité et affaiblir encore plus la concurrence déloyale.

(¹) - Note personnelle : voilà un vrai « en même temps » dont monsieur Macron ferait bien de s'inspirer, alors qu'il emploie cette expression à tort et à travers sans jamais l'appliquer en réalité.

En reprenant la structure des coûts de production des entreprises, on peut identifier 6 grandes catégories, en fonction de la prépondérance des ressources nécessaires à la constitution des résultats :

- celle où la masse des actifs est prépondérante, qui se subdivise généralement en : sociétés industrielles, immobilières, agricoles, financières,
- celle où la masse des échanges de produits est prépondérante : les sociétés de commerces,
- celle où la masse salariale est prépondérante : les sociétés de production ou de services (dans lesquelles on peut inclure les professions libérales et artisanales).

Aussi, selon mon expérience, 6 à 9 majorations de taux (de 2 % à 30 % maximum selon mes calculs, correspondant aux différents types d'entreprises : service, industrie, commerce, immobilières, ...) seraient suffisantes pour couvrir la totalité des besoins de cotisations sociales et autres taxes.

Les limites entre ces catégories ne sont pas toujours tranchées (par exemple, une société industrielle pourra avoir un ratio « dotation des actifs immobilisés/masse salariale » donnant une prééminence aux salaires), mais en analysant les bilans et comptes de résultat, on peut déterminer les prépondérances qui déterminent la part de chaque élément dans la constitution du résultat.

Pour que cela fonctionne sans distorsions ou effets pervers, il faudrait :

- avoir accès aux comptes consolidés des entreprises par activité pour déterminer les taux nécessaires à la couverture des besoins en cotisations sociales, ainsi que pour les autres taxes auxquelles est soumis le métier,
- effectuer une péréquation globale par activité en tenant compte de la part des importations et de leur poids dans la consommation finale, pour maintenir un niveau de perception au mois égal à l'actuel, ainsi qu'un pouvoir d'achat qui se redistribuera de préférence sur les produits français.

Malheureusement, malgré mes demandes répétées, je n'ai jamais réussi à obtenir l'ensemble de ces données de l'INSEE (qu'ils ont pourtant) qui permettrait des calculs plus fins ; à moins qu'ils n'aient jamais compris mes demandes...

Je vous donne néanmoins à titre indicatif des structures types et les taux correspondants :

Structure type entreprise de commerce			
ACTIF IMMOBILISE	4 000	CAPITAL	2 000

CA	10 000		
Achat de marchandise	4 000		
Salaires nets (20 % de retenues déjà déduites)	2 400		
Retenues salariale 20%	600		
Cotisations sociales 44 % des bruts	1 320	Marge de progression des salaires nets	25,00%
Dotations aux amortissements	400		
Autres consommations (inclus charges fi)	1 000		
Total des charges	9 720		
Résultat net avant IS	280	Ratio/Capital	14,00%
Résultat net après transfert des cotisations patronales et avant IS	1 600	Ratio/Capital	80,00%
Baisse des prix HT à pratiquer pour garder une inflation 0 / France	13,20%	--> compétitivité gagnée à l'export	

Taux de TVA équivalent aux cotisations sociales	19,20%	À moduler en fonction des cotisations qui seront désormais perçues également sur les importations	
--	---------------	--	--

Structure type entreprise de prestation			
ACTIF IMMOBILISE	10 000	CAPITAL	5 000

CA	10 000		
Achat de marchandise	1 000		
Salaires nets (20 % de retenues déjà déduites)	3 600		
Retenues salariale 20%	900		
Cotisations sociales 44 % des bruts	1 980	Marge de progression des salaires nets	25,00%
Dotations aux amortissements	1 000		
Autres consommations (inclus charges fi)	200		
Total des charges	8 680		
Résultat net avant IS	1 320	Ratio/Capital	26,40%
Résultat net après transfert des cotisations patronales et avant IS	3 300	Ratio/Capital	66,00%
Baisse des prix HT à pratiquer pour garder une inflation 0 / France	19,80%	--> compétitivité gagnée à l'export	

Taux de TVA équivalent aux cotisations sociales	28,80%	À moduler en fonction des cotisations qui seront désormais perçues également sur les importations	
--	---------------	--	--

Structure type immobilière			
ACTIF IMMOBILISE	90 000	CAPITAL	10 000

CA	10 000		
Achat de marchandise	200		
Salaires nets (20 % de retenues déjà déduites)	160		
Retenues salariale 20%	40		
Cotisations sociales 44 % des bruts	128	Marge de progression des salaires nets	25,00%
Dotations aux amortissements	4 500		
Autres consommations (inclus charges fi)	4 000		
Total des charges	9 028		
Résultat net avant IS	972	Ratio/Capital	9,72%
Résultat net après suppression des charges sociales et avant IS	1 100	Ratio/Capital	11,00%
Baisse des prix HT à pratiquer pour garder une inflation 0 / France	1,28%	--> compétitivité gagnée à l'export	

Taux de TVA équivalent aux cotisations sociales	1,68%	Non significatif par rapport aux importations	
--	--------------	--	--

Structure type industrielle			
ACTIF IMMOBILISE	40 000	CAPITAL	20 000

CA	10 000		
Achat de marchandise	1 000		
Salaires nets (20 % de retenues déjà déduites)	1 600		
Retenues salariale 20%	400		
Cotisations sociales 44 % des bruts	880	Marge de progression des salaires nets	25,00%
Dotations aux amortissements	2 000		
Autres consommations (inclus charges fi)	2 000		
Total des charges	7 880		
Résultat net avant IS	2 120	Ratio/Capital	10,60%
Résultat net après suppression des charges sociales et avant IS	3 000	Ratio/Capital	15,00%
Baisse des prix HT à pratiquer pour garder une inflation 0 / France	8,80%	--> compétitivité gagnée à l'export	

Taux de TVA équivalent aux cotisations sociales	12,80%	À moduler en fonction des cotisations qui seront désormais perçues également sur les importations	
--	---------------	--	--

Je vous précise que j'ai pris des entreprises types, je ne dis pas que cela constitue une moyenne, ni que cela représente une image fidèle de toutes ces structures. Seule l'administration fiscale ou l'Insee dispose des bons chiffres ; mais, évidemment, nous n'y avons pas accès.

Cependant, c'est de la mécanique des fluides extrêmement simple, un trivial transfert de charges applicable avec une arithmétique de base... et si nous avons accès aux informations économiques exhaustives de nos entreprises, avec en plus la part des importations par activité (de

façon à majorer les secteurs qui nous coûtent chers en délocalisations de main d'œuvre), nous pourrions en déduire les taux de TVASS*, activité par activité, ainsi que les baisses de prix HT à réaliser pour maintenir une inflation zéro sur les prix TTC français.

En tout état de cause, quels que soient les chiffres, cela n'enlève rien au raisonnement qu'il faut suivre pour faire ce déplacement des cotisations (salariales et patronales) sur la TVA ; et cette arithmétique de base est également valable pour y intégrer toutes les taxes, ce qui majorerait encore la compétitivité gagnée.

Aussi, si nos « penseurs » de l'INSEE ou du Ministère des Finances voulaient bien, un jour, publier des données fiables sur les structures bilancielle et de résultats des entreprises, ainsi que sur les flux d'échanges avec l'étranger, nous pourrions moduler les hausses de TVASS* de façon très fine par type d'activité de façon à :

- compenser par les recettes de TVASS* l'ensemble de nos besoins de ressources sociales, les taux étant majorés de 2 à 30 %, en fonction du type d'activité de l'entreprise et de sa situation concurrentielle sur le marché par rapport aux importations, tandis que les retenues salariales et les charges sociales seraient intégralement supprimées,
- booster de façon considérable la compétitivité de nos entreprises à l'export, par la diminution de nos coûts de revient HT et la suppression des cascades de marge sur les charges sociales quand il y a sous-traitance,
- réduire, de façon considérable, les différentiels de prix à la consommation, pour obliger les industriels à relocaliser et en finir, ainsi, avec le chômage de masse,
- répondre de manière partielle, mais radicale, à la problématique du « plombier polonais » qui serait obligé de facturer dans son prix de revient la part des charges sociales à travers la TVASS*, puisque le taux appliqué est celui du pays ou le service (ou produit) est consommé,
- obliger les entreprises qui ont fait le choix de délocaliser à payer, à l'entrée sur notre territoire de leurs produits, leur contribution à notre solidarité sociale, ce qui nous remettrait en concurrence avec les pays qui font du dumping social et fiscal,
- moduler tout également la TVASS*, pour supprimer tous les taxes et impôts auxquels sont soumises les entreprises françaises, mais en réalité les consommateurs finals (à l'exception de l'IS dont nous verrons plus tard comment il sera traité),
- doper, par des taux réduits de TVASS, les activités que nous voulons promouvoir ou non délocalisables : production d'énergies alternatives et renouvelables, recyclage, produits de première nécessité, etc.
- rétablir une concurrence loyale entre les indépendants et les entreprises, par le fait que pour le même type d'activité la TVASS* serait au même taux ; ce qui permettrait par ailleurs de donner les mêmes droits sociaux (notamment celui du chômage) à tout le monde,

- supprimer tous les organismes de recouvrements des cotisations sociales, parasites et redondants, qui ne servent dans le meilleur des cas qu'à nourrir ceux qui y travaillent, sans réellement exercer de mission socialement utile (et reclasser tous ces gens là où il y a des vrais besoins sociaux : justice, santé, éducation, etc.),
- utiliser le surplus de résultat que ce système génère mécaniquement pour :
 - augmenter le pouvoir d'achat de tous : de 12 % (pour les plus hauts salaires) à 28 % (pour les plus bas salaires), par le passage du brut qui deviendrait le net payé,
 - concomitamment à la suppression de toutes les petites taxes, supprimer toutes les aides ou subventions, directes ou indirectes, accordées aux entreprises,
 - booster l'investissement, ...
- rétablir une balance commerciale et des paiements excédentaires,
- liste non exhaustive, ...

Ce système de vases communicants - qui, non accessoirement, rétablit en plus la transparence de qui paye réellement - est tellement simple, transparent et efficace, que cela fait 20 ans que je me demande pourquoi nous n'arrivons pas à faire ces réformes de fond que tous les pays qui réussissent (notamment scandinaves), appliquent peu ou prou les uns après les autres.

Ces objectifs ne sont atteignables et soutenables que si, concomitamment :

- on supprime toutes les charges sociales assises sur les salaires,
- on impose le passage du Brut salarial qui devient le Net payé,
- on revalorise les prestations sociales (retraites et autres) de la part de l'inflation induite sur les produits importés, ce qui est rendu possible par l'augmentation des perceptions sociales,
- on rend responsable les sites de vente par correspondance, y inclus ceux basés à l'étranger, de la perception et du reversement de la TVASS*,
- on oblige la compensation à la baisse des prix de vente HT. D'ailleurs, c'est assez simple de mettre en place un blocage temporaire (au moins 2 ans) des prix français à la consommation, sauf justifications induites par une augmentation prouvée du coût des facteurs de production, avec des vérifications et sanctions automatiques très simples à mettre en place par l'administration fiscale,
- on obtient de l'Europe de dé plafonner le taux maximum de TVA fixé actuellement à 25 %, mais en principe on n'a pas besoin de leur accord,
- on généralise le système en France, et si possible en Europe qui ne pourrait que suivre au vu de l'insolente compétitivité que nous gagnerions sur la plupart des autres pays,
- on négocie avec l'Europe une harmonisation du système et un changement des règles actuelles déclaratives notamment en généralisant le système

d'encaissement/décaissement* pour arrêter que les entreprises soient les banquiers de l'État, mais aussi supprimer les fraudes à la TVA...

Contrairement à ce qui se prépare dans les projets du Medef et de nos futurs gouvernants, instaurer une TVA sociale, sans concomitamment les mesures précédemment énumérées qui doivent l'accompagner n'aurait pour seul effet qu'enlever un peu plus de pouvoir d'achat à tous, sans régler aucun problème et même en les aggravant... Mais, faisons confiance à nos énarques pour nous pondre une nouvelle usine à gaz qui nous enfoncera, encore un peu plus, dans l'inefficacité et la perversion économique contre-productive.

E - Mais les gains qu'un tel transfert intégral d'assiette induit ne s'arrêtent pas là

Voici l'énumération non exhaustive de tous les bénéfices que nous pourrions tirer de cette fiscalisation de tous les prélèvements sociaux, mais également des taxes :

- toute latitude est laissée au gouvernement pour décider de doper, de favoriser ou de freiner une activité, en majorant ou en réduisant (jusqu'à zéro) les taux. Plutôt que de passer par des systèmes de subventions, de taxations complémentaires ou de crédit d'impôt, nous créons un outil imparable pour moduler les prix en fonction des objectifs visés ; par exemple : rendre plus chères à la consommation les activités que nous voulons freiner (intérieurement ou au niveau des importations), rendre moins chères les activités que nous voulons promouvoir ou démocratiser. De même, on peut gérer nos exigences environnementales et écologiques également en modulant cette taxe ; bref, c'est un outil à multiples possibilités interventionnistes. **Ce simple transfert d'assiette dote l'État d'un puissant et unique outil de régulation des consommations et de perceptions des cotisations sociales, en simplifiant et en supprimant tous les systèmes (qui sont des usines à gaz) actuellement existants.**

- toutes les structures de perception des cotisations sociales (plus de 250, souvent redondantes) n'ont plus de raison d'être ; et celle qui les remplace toutes (le Trésor Public) n'a pas besoin d'être renforcée en personnel, car il suffit de rajouter une ligne sur la déclaration de TVA pour que l'entreprise s'acquitte de ses obligations sociales. D'après mes calculs avec ces économies structurelles, ce sont 40 milliards qui redeviennent disponibles ; bien évidemment, ce personnel devenu chômeur, pourra utilement être redistribué sur tous les services publics qui en manquent cruellement : éducation, justice, santé, sécurité, et cetera, ...

- au moment de la détermination des taux, on en profitera pour éradiquer les niches sociales et les plafonnements totalement abusifs ; encore 20 milliards qui rentreraient, ...

- on éradique la fraude sociale⁽¹⁾, cependant que les systèmes de contrôles fiscaux étant quelque peu plus performants (du moins si on voulait les actionner pour tous), on peut tabler sur le fait que nous récupérerions une bonne part de ce qui se perd « dans la nature » actuellement, entre 8 et 14 milliards, ...
- on simplifie radicalement la gestion de la paye pour les entreprises, et le nombre de déclarations à effectuer (entre 20 et 70 déclarations sociales selon le nombre de salariés ou activité) ; seules subsisteront les fiches de paye (pour que le salarié puisse faire ouvrir ses droits auprès des différentes institutions sociales) et la DADS (Déclaration annuelle de données sociales). Encore un gain de gestion pour les entreprises, et désolé pour mes confrères experts-comptables qui vont perdre beaucoup de chiffre d'affaires, Ils pourront alors à nouveau développer des services utiles pour le développement des entreprises plutôt que de leurs facturer la sous-traitance des multiples déclarations obligatoires.
- la fiscalisation intégrale des prélèvements sociaux, par la TVASS*, est une façon radicale non seulement de supprimer une bonne partie des écarts de compétitivité salariale, mais également de rétablir (enfin) une concurrence non faussée avec les produits d'importation. En y intégrant également nos taxes parafiscales ainsi que la CET*, mais aussi nos « différentiels légaux » (normes de production, environnementales, et cetera, qui rendent nos produits forcément plus chers à produire), on renforce encore la compétitivité de nos produits à l'exportation et on diminue encore celle des produits importés. Concomitamment à la suppression de toutes les petites taxes, supprimer toutes les aides ou subventions, directes ou indirectes, accordées aux entreprises, va évidemment de soi.
- la cascade des coûts et des marges dans la constitution d'un prix de revient final HT, notamment dans les sous-traitances en chaîne, est notablement réduite, et on peut même tabler sur un effet déflationniste sur certains prix à la consommation des productions françaises,
- en l'absence d'harmonisation européenne, nous deviendrions quasiment la Chine de l'Europe pour les coûts salariaux, mais les premiers pour le pouvoir d'achat, ...
- et j'en oublie sûrement...

Cependant, même si cette évolution peut déjà paraître énorme, elle ne suffira pas à elle seule. Une profonde refonte de la fiscalité est également nécessaire, nous la verrons plus tard.

Là, nous serions vraiment en mesure de lutter à armes presque égales contre tous les effets de la mondialisation, en prenant le système à son propre jeu, **parce que tout cela se ferait**

(¹) - Note personnelle : plus de possibilités pour un patron « d'économiser » des charges sociales en ne déclarant pas ses salariés.

en invoquant et au nom de la sacro-sainte « concurrence libre, loyale et non faussée* » chère à tous nos néolibéraux.

Cependant, je suis également persuadé que les réformes que nous n'arrivons pas à faire tiennent à notre système « démocratique » qui n'en est pas un. C'est pour cela que je relie ces réformes structurelles profondes à une mutation non moins profonde de notre démocratie et de notre système paritaire, sans lesquelles rien ne semble possible. Malheureusement, ça nous conduirait trop loin dans le cadre de cet essai. Un autre livre est à écrire : « La démocratie pour les gilets jaunes ». Si rien ne s'y oppose, j'essayerai de m'y mettre dès que j'aurai fini celui-ci, tant c'est primordial.

Je vous laisse imaginer tout ce que nous pourrions faire si, enfin, le chômage pouvait à nouveau redescendre à moins de 3 % des actifs, si les citoyens retrouvaient du pouvoir d'achat, si nous rééquilibrions notre balance commerciale, et si les impôts pouvaient à nouveau alimenter la solidarité nationale et les services publics plutôt que des gratte-papiers et des comptables qui ne produisent rien pour le bien commun, si ce n'est de l'information sur leur propre fonction. L'instauration de « circuits-courts » pour les perceptions sociales et fiscales entre les contributeurs et l'État est un enjeu majeur pour faire des économies d'échelle colossales ; ce changement d'assiette le permet.

F - Réponses à quelques questions légitimes... et idées reçues...

La TVA est un impôt injuste parce qu'elle frappe tout le monde indistinctement et proportionnellement plus les bas salaires que les autres...

Oui, c'est tout à fait exact, mais beaucoup moins que notre système actuel de cotisations sociales. Les mécanismes exposés gommant les disparités, et par ailleurs, ça reste également relativement faux pour, au moins, deux raisons :

- que penser du système actuel, où (à l'exception de quelques contributions sociales marginales sur les produits financiers) seuls ceux qui achètent et consomment français contribuent à la solidarité nationale ? Puisqu'encore une fois, nos cotisations sociales sont incluses dans les prix de vente, pour les seuls produits français ;
- comme je vous l'ai déjà démontré (chapitre 8), il n'y a pas plus injuste que notre système de cotisations sociales actuel, où plus on gagne d'argent et moins le salarié et l'entreprise payent de cotisations, ce qui est une exception quasiment unique dans nos systèmes de perception.

Ce qui reste extraordinaire dans les raisonnements de ceux qui continuent à penser que la TVA est injuste et notre système de perceptions sociales parfait, c'est qu'il ne leur vient jamais à l'idée de penser que les produits importés ne supportent pas de cotisations sociales, ni même que des entreprises étrangères qui n'emploient que des salariés payés à bas prix et sans protections sociales puissent librement vendre en France est totalement inique. Ça, visiblement, ça ne les choque pas beaucoup... Jamais ils n'accepteraient ça d'une entreprise française qui paierait ses employés au noir, mais là comme ça se passe ailleurs, ce n'est pas leur problème.

La TVASS est une façon radicale de remédier à cette inégalité de traitement et de mettre fin au dumping social sur les produits importés.

N'y a-t-il pas un risque accru de fraude fiscale avec ce basculement d'assiette des cotisations sociales ?

Les services fiscaux de contrôle sont, d'après mon expérience, bien plus efficaces que ceux concernant les cotisations sociales.

En outre, pour traiter le problème de la fraude à la TVA (sociétés carrousel* et autres magouilles), il suffit de modifier le « fait générateur* » en passant toutes les sociétés à l'encaissement/décaissement - avec obligation des banques de communiquer sur demande à l'administration fiscale toutes les transactions monétaires des entreprises, mais aussi des particuliers, en distinguant celles faites avec l'étranger - pour faire cesser tous les trafics actuellement en cours, puisqu'une entreprise ne pourrait plus déduire que sa TVA réellement payée, tandis que cela éviterait de faire l'avance à l'État de la TVA collectée non encore perçue.

C'est d'une simplicité biblique, parce que ça peut faire l'objet d'un traitement automatisé, et cela éviterait assurément que 32 Md€ de TVA (« seulement » 15 d'après d'autres sources) « s'évaporent » dans la nature pour la seule France.

En cas de basculement sur la TVASS les hauts revenus contribueraient moins que les autres du fait qu'ils épargnent une partie de leurs revenus.*

Rien de nouveau par rapport à la situation actuelle ; si un riche épargne au lieu de consommer, les entreprises ne vendent pas et ne peuvent donc pas payer leurs cotisations sociales. Mais c'est seulement en partie vrai, parce que cette épargne n'est que de la dépense différée ; à un moment ou un autre, elle supportera comme tous les autres revenus, sa part de TVASS*.

En fait, en aménageant concomitamment la fiscalité de l'IR, on peut rendre la TVASS* totalement linéaire (nous verrons plus tard comment), où chacun payera proportionnellement à ses revenus ; contrairement au système actuel totalement inégalitaire et doublement inégalitaire, à cause de la non-perception sur les produits importés.

La TVASS défavorise les entreprises à forte concentration capitalistique.*

Explication : si deux entreprises fabriquent des produits équivalents, donc à même taux de TVASS*, l'une avec beaucoup de main d'œuvre, l'autre avec peu de main d'œuvre, mais avec des robots ou des processus automatisés, le transfert d'assiette profitera plus à l'une qu'à l'autre... et augmente le prix à la consommation de celle qui a fait l'effort d'investir.

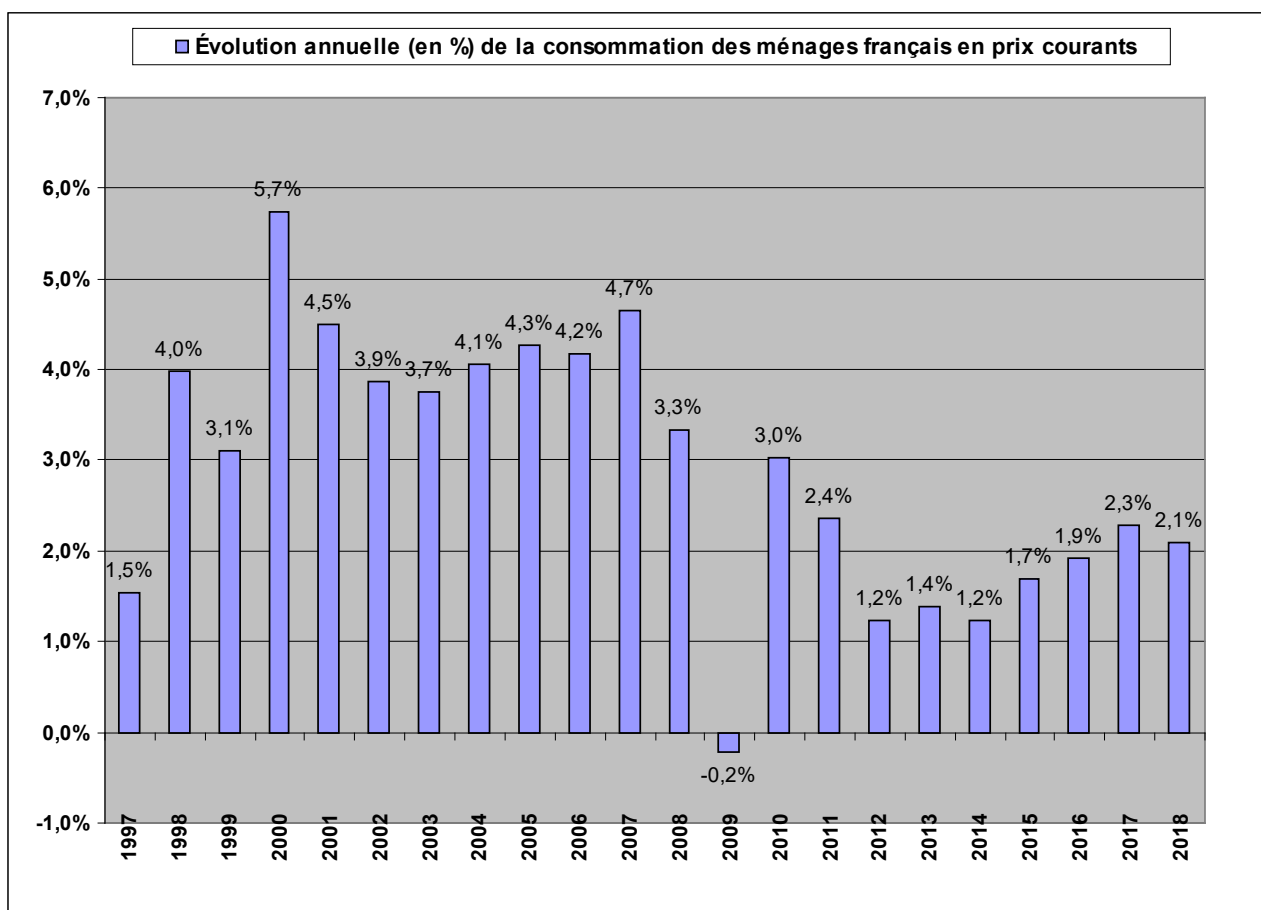
Je suis d'accord avec cette objection. Cependant, ça n'est vrai que pour assez peu d'activités. La grande majorité des activités qui se délocalisent sont celles pour lesquelles on n'a pas encore réussi à substituer des machines à l'intervention humaine : confection, maroquinerie, produits manufacturés, et cetera... Aussi, on peut faire l'hypothèse que ça ne créera pas une concurrence déloyale entre ceux qui utilisent des machines et les autres. Si cette hypothèse s'avérait erronée (c'est toujours le réel qui doit dicter sa loi), on peut également adjoindre au dispositif un système d'amortissement des investissements accéléré (comme cela s'est déjà fait pour certaines immobilisations*) qui sera incitatif pour les entreprises qui investissent et rétablira une concurrence loyale.

En cas de baisse de la consommation, il n'y a plus de rentrées sociales.

En cas de baisse de la consommation, ça aura exactement les mêmes effets qu'aujourd'hui, ni plus, ni moins... **Il ne faut jamais perdre de vue, que c'est déjà la consommation (des seuls produits français !!!) qui fait rentrer l'argent des cotisations sociales dans les entreprises, pour qu'elles les reversent ensuite.** S'il y a baisse de la consommation, les entreprises meurent, ou ne peuvent plus payer leurs charges, et donc il n'y a pas plus de danger qu'actuellement à faire ce transfert... Bien au contraire, en diminuant la part

variable dans la structure de coût HT, on permet à l'entreprise une plus grande possibilité d'absorber les aléas de la consommation, et également d'avoir moins besoin de fonds propres pour faire face à ses besoins de fond de roulement cyclique*...

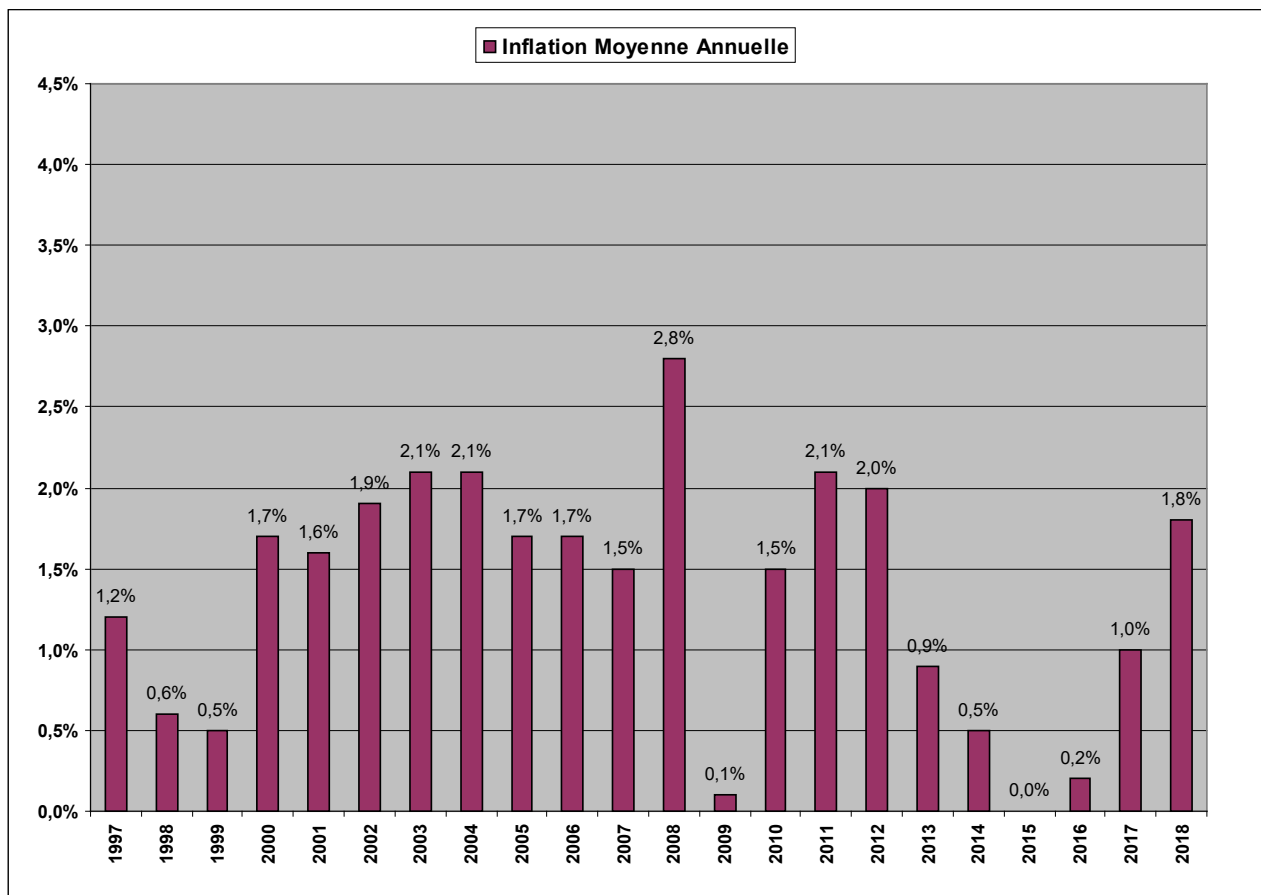
Cependant, on peut se rendre compte de la pertinence et de l'efficacité de ce changement d'assiette, simplement en regardant comment a évolué la consommation depuis 21 ans (pour toutes les sources statistiques : Insee).



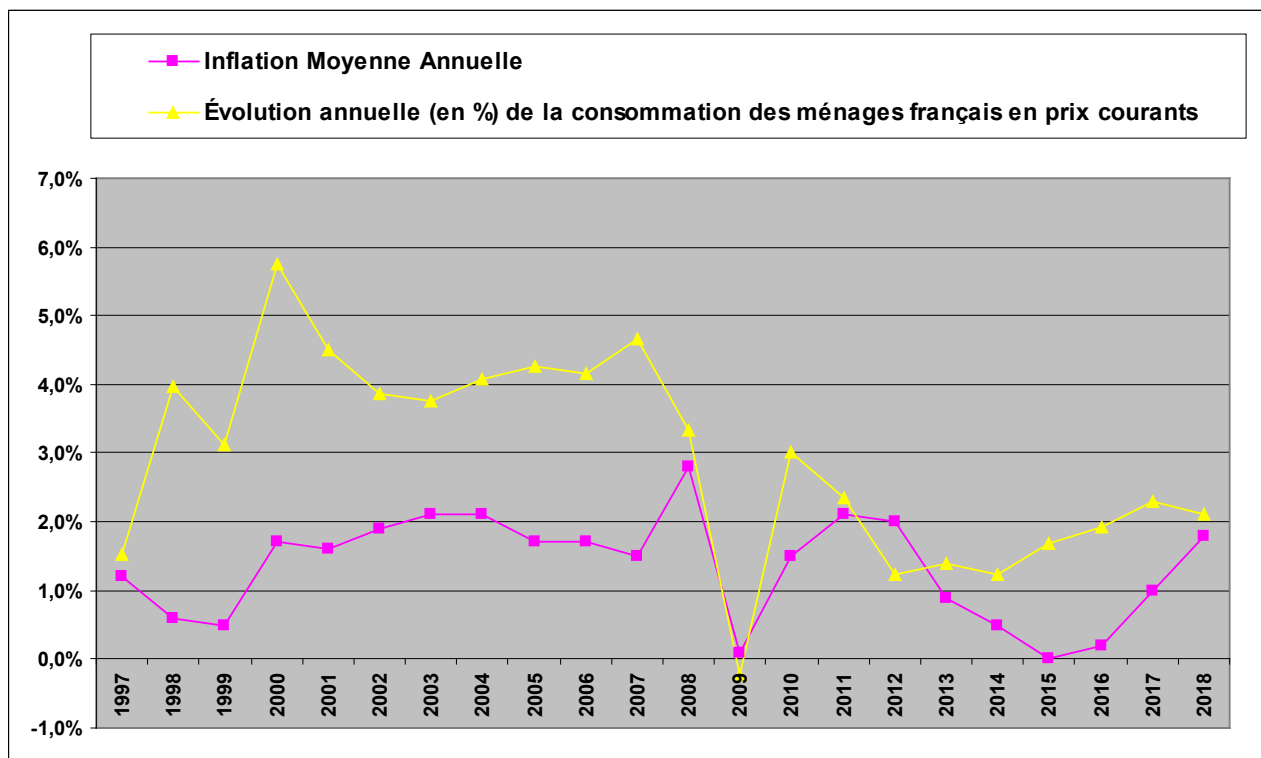
Même en crise ou en régression sociale, la consommation varie bien moins que les pertes de rentrées sociales générées par le chômage (100 000 chômeurs de plus, c'est près d'1 Md€ de cotisations de moins pour la solidarité nationale)...

Hé oui, même un chômeur ça consomme et certains besoins sont quasiment incompressibles... De plus quand il y a baisse de la consommation, elle se répercute en priorité sur les produits qui ne sont pas de premières nécessités ; justement, la plupart de tous ceux que nous importons. Nous minimisons ainsi quand même notre déficit de balance commerciale, et tout autant les conséquences sociales d'une possible récession de la consommation.

Autre élément important, la consommation n'est affectée que très à la marge par l'inflation (du moins quand cette dernière reste dans les limites du raisonnable).



En superposant les deux évolutions cela donne le tableau suivant :

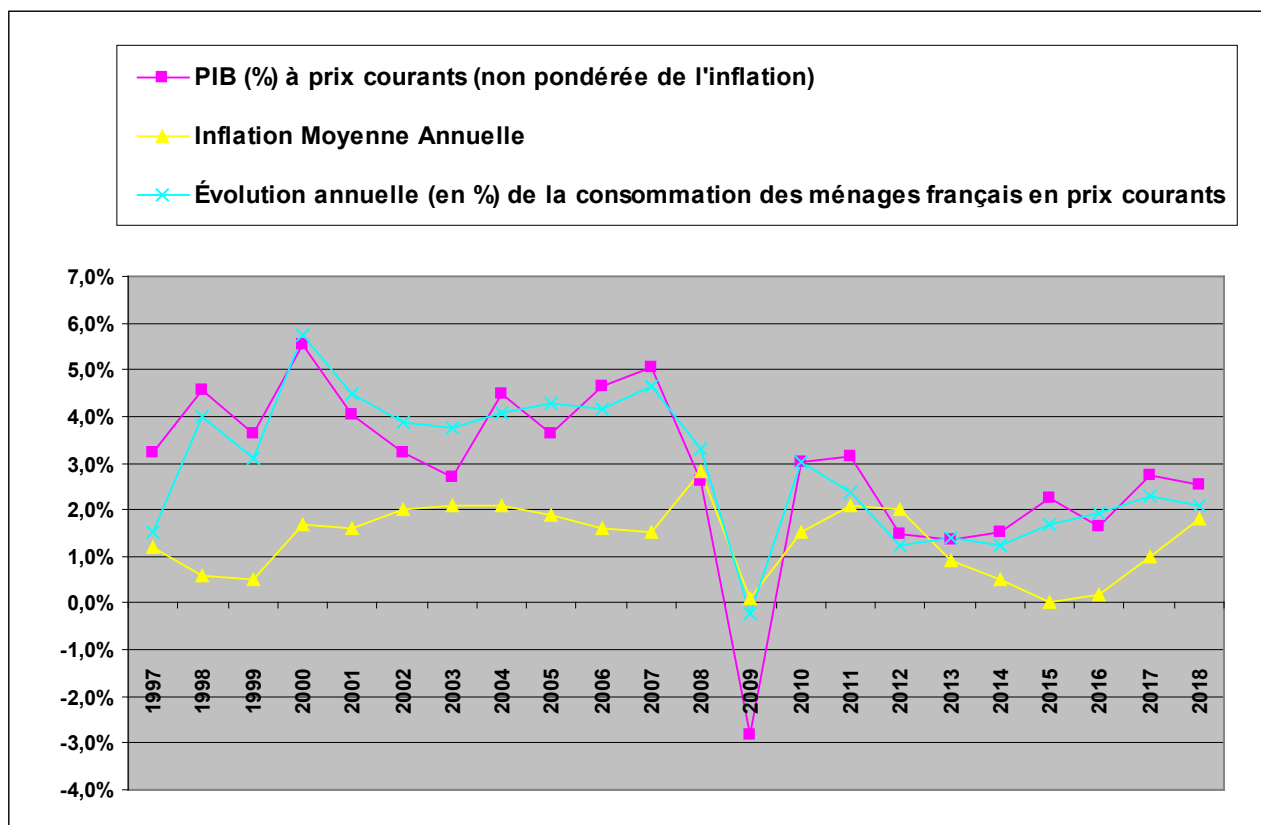


21 ans plus tard (sur une base 100 à partir de 1996) la consommation atteint en prix courants 187 et l'inflation 134 ; soit une moyenne non pondérée de 3 % d'augmentation annuelle pour la consommation et 1,4 % pour l'inflation. Aussi, même si on soustrait l'inflation à l'augmentation de la consommation, cette dernière croît plus vite que l'inflation.

Ce transfert d'assiette provoque donc de fait une stabilité et un auto-ajustement du système de perception des solidarités sociales qui ne nécessitera plus de variation des taux de cotisations pour rattraper l'inflation au niveau des prestations servies. Une fois les bons ratios trouvés, le total des perceptions sociales augmente toujours et devrait mécaniquement couvrir les besoins supplémentaires de financement qui ne manqueront pas de surgir, notamment consécutivement au vieillissement de la population. Plus aucune nouvelle charge ne viendra grever les coûts de revient des entreprises du fait de ces besoins nouveaux.

J'ouvre une parenthèse pour ceux qui préconisent un retour aux monnaies nationales comme « solution » à tous nos maux, ce qui provoquera inévitablement un retour en force de l'inflation (une certitude qu'il serait trop long de démontrer ici). Contrairement aux affirmations (ou croyances) de certains économistes, l'inflation, outre qu'elle diminue le pouvoir d'achat global des consommateurs, est bien un poison pour le développement économique dans un système ouvert où on ne maîtrise ni la concurrence internationale, ni la spéculation notamment monétaire.

Depuis l'ouverture et la libéralisation des marchés, le contexte n'est plus celui des « trente glorieuses » où l'inflation était même le carburant du développement alimentant toujours plus la croissance. On le constate simplement en superposant les trois valeurs : évolution de la consommation, inflation et évolution du PIB :



Sauf crise financière comprimant drastiquement le crédit (donc les investissements et la consommation), en système ouvert la courbe du PIB suit logiquement celle de la consommation. Cependant, si l'inflation grève le pouvoir d'achat, comme on le voit très nettement à partir de 2008, il n'y a quasiment aucun gain nulle part. Les systèmes économiques n'aiment pas l'instabilité. Il est trop tôt pour se prononcer définitivement, mais les chiffres depuis 2017 ne donnent pas raison aux politiques (notamment fiscales et soi-disant pour restituer du pouvoir d'achat) suivies par monsieur Macron.

Ce qu'il faut au final retenir, c'est que le basculement d'assiette des cotisations sociales sur la valeur ajoutée est, à tous points de vue et entre autres, une arme absolue, pour garder et améliorer nos protections sociales, du moins si on améliore concomitamment le pouvoir d'achat, tel que proposé.

La TVASS ne va-t-elle pas faire augmenter les prix ?*

Absolument, pour tous les produits importés ; en vous rappelant que cette augmentation est plus que compensée par la transformation des Bruts en Nets payés, ainsi que par la hausse des prestations sociales et pensions qui sont financées par le surplus d'encaissements. Elle sera

totallement neutre pour les prix des produits français et sa neutralité garantie par le blocage temporaire des prix à la consommation.

Cependant, la TVASS* a également pour effet, non négligeable au bout de la chaîne de coût de revient, de supprimer la cascade de refacturations et de marge sur les charges sociales ; ce qui a un effet direct démultipliant la baisse des coûts de revient. On peut donc raisonnablement penser que les prix à la consommation des produits français devraient baisser, du moins si les entrepreneurs n'en profitent pas pour se gaver ; ce qu'on les autorisera à faire s'ils maintiennent une inflation zéro sur leurs prix de vente, car en tout état de cause ils auront leur IR à payer sur cette « sur-richesse ».

N'est-ce pas anormal que les cadres continuent à recevoir des pensions de retraite et autres prestations sociales plus importantes, puisque les perceptions seront globalisées ?

Non, ce n'est pas anormal. Le non-cadre et le cadre touchent, tous deux, un net payé qui correspondra à leur ancien brut. Leur ancienne part salariale sera incluse dans la TVASS* que chacun paiera en achetant les produits français... mais tout également les produits importés. Ils continuent donc, tous deux, à payer exactement comme avant, et l'entreprise à reverser pour eux comme avant. Donc, il n'y a rien d'anormal à ce qu'un cadre qui consomme plus et paye donc plus de TVASS*, continue à toucher une retraite supérieure à celle du non-cadre.

Comment les salariés pourront-ils continuer à faire valoir leurs droits et comment s'opérera la distinction des statuts : cadre, non-cadre, non-salariés, et cetera ?

Pour l'écart entre cadres et non-cadres, les entreprises continueront toujours à faire les DADS (déclarations annuelles de données sociales), le brut (qui devient le net payé) et le statut détermineront le nombre de points retraites attribués aux salariés, exactement comme aujourd'hui.

Pour les non-salariés, exactement le même système que pour les salariés, ils collecteront la TVASS* en fonction de leur activité en remplacement de leurs actuelles cotisations... Nous aurons beaucoup moins de « fuites » avec ce système sur ces régimes d'indépendants, qui sont chroniquement en déficit depuis leur création. Nous supprimons également ainsi la distorsion de compétitivité qui existe entre, par exemple, un artisan seul et une entreprise artisanale qui fait le même travail avec des salariés, puisque leur taux de TVASS* sera identique. Concomitamment à cet alignement de TVASS les salariés et les non-salariés auront les mêmes droits aux prestations sociales, y inclus pour le droit au chômage.

Que deviendra le système paritaire privé de ses principales ressources ?

Le système paritaire ne sera pas privé de ses ressources, ce sont juste ses structures de recouvrement qui deviendront obsolètes (avec beaucoup d'économies en conséquence de l'ordre de 40 milliards) ; les structures de redistribution continueront à vivre. Cependant, dans l'idéal cette réforme devrait être accompagnée d'une refonte totale de notre système démocratique et du système paritaire et social, pour qu'il trouve sa pleine efficacité.

Je vous démontrerai plus avant comment avec un IR réformé, on peut même se passer de certaines structures de redistribution.

N'y aura-t-il pas distorsion de concurrence entre des entreprises de même activité et CA équivalent, entre celle qui paiera au maximum ses salariés et une qui les paiera au minimum ?

C'est déjà le cas sans TVASS* et ce n'est pas une distorsion de concurrence, mais des choix de gestion pour être plus ou moins concurrentiel et/ou faire plus ou moins de bénéfices. Cependant, si c'est par rapport à la TVASS* payée qui devrait être plus importante pour celui qui emploie plus de salariés ou qui les paye mieux, où est le problème ? La suppression totale des effets de seuils*(¹) est un encouragement pour que les patrons cessent de sous-payer leurs salariés, mais c'est aussi une façon de supprimer tous les contrats aidés qui sont devenus n'importe quoi... Quant à ceux qui continueront à vouloir faire trop de « beurre » sur leurs employés, nous verrons plus avant comment ils seront « rattrapés » par l'IR...

L'Europe ne peut-elle pas bloquer la mise en place d'une TVASS qui sera supérieure au taux maximum de 25 % ?*

Oui, il semble que cela puisse être un possible verrou à faire sauter. Mais, la Hongrie (qui a cependant gardé sa propre monnaie) a un taux de TVA à 27 %, donc, il semble bien que cela soit faisable. Il est à noter (sans faire de corrélation directe qui serait abusive) que ce pays a un taux de chômage en régression constante (moins de 7% aujourd'hui), confirmant si besoin en était le rôle protecteur pour les emplois locaux d'une TVA à taux fort.

Pour le reste, la TVASS* étant un prélèvement social, elle doit pouvoir être mise en place sans contrainte juridique européenne. On sait depuis le 27 novembre 1987, grâce à la Cour de Justice des Communautés européennes de Luxembourg : « *qu'une taxe, dès lors qu'elle a pour objet de financer un organisme social, échappe aux interdictions de la 6ième directive qui précise en son article 33 qu'après l'adoption de la TVA, les droits et taxes, ayant le caractère de taxes sur*

(¹) - Actuellement plus une entreprise a de salariés, plus elle est soumise à des obligations sociales et de cotisations importantes, avec des seuils de déclenchement ou de modification de régime à : 11, 20, 50, 150 et 250 salariés ; avec pour le calcul de la paie des taux applicables qui varient en fonction du type d'activité et de la convention collective (296 différentes en vigueur), du niveau de salaire, du statut des salariés, et des seuils.

le chiffre d'affaires, sont interdits. ». En bref, il semble qu'il suffirait d'appeler la TVASS*, « contribution sociale sur la valeur ajoutée », pour que plus rien ne s'oppose à sa mise en place.

Cependant, on peut sans peine imaginer que nos partenaires européens ne seraient pas ravis d'être confrontés à notre volonté de sortir du jeu de la concurrence déloyale (fiscale, sociale, et cetera) ; et ça serait donc une excellente occasion de remettre à plat les fondements de l'UE ; mais également ceux de l'OMC. En tout état de cause à aucun moment, nos partenaires commerciaux ne pourront nous accuser de concurrence déloyale. En effet, contrairement aux taxes douanières qui ne s'applique qu'aux produits importés, la TVASS sera applicable également aux entreprises nationales et importatrices sans aucune distinction.

On peut en outre prévoir qu'une partie (1/3 par exemple) des TVASS perçues serait reversée à des organismes sociaux ou financerait des programmes d'aide humanitaire dans les pays sous-développés d'où proviennent les marchandises. Une façon concrète de démontrer notre solidarité avec tous les esclaves qui travaillent à la place des chômeurs occidentaux et de clore les débats en renvoyant ces pays à leurs responsabilités sur ce qu'ils ne font pas pour se sortir de leur misère sociale.

En tout état de cause, je pense que sur un sujet (la régulation de la mondialisation sauvage) aussi sensible et crucial pour l'avenir de la France et de l'Europe, il faudra aller jusqu'au clash, si l'Europe s'y opposait... Personnellement, je ne veux pas devenir, ni vivre comme un Chinois ou pire.

Y a-t-il des alternatives à la TVASS ?*

D'après moi, non. J'en ai étudié beaucoup et je n'en vois aucune qui respecte concomitamment les 5 objectifs cités plus avant.

La TVA sociale à taux unique, le modèle danois est un pis allé qui a des limites : notamment, il ne permet aucune discrimination, ni modulation par type de produit pour en favoriser certains ou pénaliser d'autres ; tandis qu'il paraît inéquitable qu'une activité dont le ratio « salaire/total des charges » est très important soit soumise au même taux qu'une activité à plus faible ratio. En fait, cela aboutit à ce que les consommateurs ne payent pas leurs consommations au juste prix de revient et que certains produits payent pour d'autres pas assez taxés. De plus, une partie des cotisations continue à être basée sur les salaires ; en conséquence, les effets de simplification et antidumping (même s'ils sont déjà significatifs) restent donc limités. Il nécessite en outre un système de redistribution de prestations sociales par l'IR important ; c'est-à-dire que les Danois ont accepté que le budget de l'État compense et soit grevé de dépenses sociales non financées par la TVA et les cotisations sociales. Bref beaucoup d'inconvénients que nous n'avons pas avec la TVASS* telle qu'elle est proposée ci-dessus.

Les taxes douanières... qui redeviennent à la mode pour ceux qui pensent qu'on peut faire du neuf avec du vieux... Compliquées à mettre en place, car cela nécessite la dénonciation des accords (OMC + Europe) que nous avons signés depuis plus de 30 ans... ce qui donnerait lieu, à n'en pas douter, à des mesures de rétorsion pour nos propres produits... De plus, totalement inapplicables, sauf à dénoncer également la convention de Schengen.

Déjà, aujourd'hui en dédouanant à Anvers, on bénéficie d'exceptions qui permettent à des entreprises de bénéficier de certaines exonérations de taxes et de considérer que les produits sont devenus européens... alors, imaginez ce que cela impliquerait de contrôler tous les flux provenant de l'UE, pour savoir s'ils ont supporté nos taxes. De plus, en aucune manière ce type de système qui grève le pouvoir d'achat sans compensation, n'apporte la compétitivité qu'il nous manque pour l'exportation de nos produits.

D'autres solutions ont été proposées, mais elles sont partielles et ne permettent pas la revalorisation concomitante des revenus que je propose, sans oublier que certaines, comme les taxes sur les machines, sont à peu près aussi inopérantes, contre-productives et mortifères que nos révolutionnaires⁽¹⁾ mais néanmoins moyenâgeux impôts sur les portes et fenêtres.

Il reste aussi celles proposées par certains « penseurs » médiatiques dits de gauche, avec par exemple la CPG (Contribution patronale généralisée), aussi inefficaces et absurdes que les vieilles rengaines marxistes sur la lutte des classes. Toutes ces soi-disant solutions sont prônées par des gens qui n'ont toujours pas compris que partout dans le monde, il n'existe que 2 contribuables réellement taxables : le consommateur et le citoyen ; tout le reste est, soit un masquage de cette réalité, soit une méconnaissance totale des mécanismes économiques.

Alors, je le répète, les « entreprises » ne payent jamais rien, leur seul rôle organique est de produire des richesses. Quand on augmente leurs taxes, cotisations sociales ou impôts, elles augmentent leurs prix, elles pressurent un peu plus leurs salariés ou leurs fournisseurs ; en grevant au passage toujours plus notre pouvoir d'achat. Si elles ne peuvent pas le faire sans perdre des marchés, elles finissent par délocaliser, ou mourir...

Il reste tous les partisans du retour à l'an 0 de l'Europe avec « frexit* », réinstauration des frontières, et retour à une monnaie nationale (avec dévaluation monétaire)... solutions toujours présentées comme « miraculeuses » et censées résoudre tous nos problèmes.... comme si toutes ces soi-disant solutions n'avaient pas déjà été tentées dans les années 70/80 et encore aujourd'hui dans beaucoup de pays sans jamais prouver leur efficacité, ni même produire plus d'effets néfastes que positifs.

Lorsque tous ces gens voudront bien tenir compte des réalités présentes (économiques et géopolitiques), des imbrications actuelles inextricables de nos systèmes économiques et pas de

(1) - « L'impôt sur les portes et fenêtres est un type d'impôt, introduit par la loi du 4 frimaire an VII (24 novembre 1798), basé sur le nombre des fenêtres et/ou des portes des bâtiments. » - Wikipédia - « Impôts sur les portes et fenêtres » : https://fr.wikipedia.org/wiki/Imp%C3%B4t_sur_les_portes_et_fen%C3%AAtres

celles d'il y a 50 ans, lorsqu'ils seront capables de comprendre les limites d'un système économique fermé, ainsi que tous les effets contre-productifs en cascade d'un retour à une monnaie nationale dans un environnement spéculatif (où la valeur de la monnaie dépend de l'offre et de la demande), lorsqu'ils voudront bien constater que partout où il y a des monnaies nationales (sans autre situation de rente du fait de ressources ou de fiscalité spécifique comme au Danemark⁽¹⁾) ça ne va pas mieux qu'en Europe (et même qu'en France), sans oublier (qu'on le veuille ou non) que le destin des Européens est indissociablement lié pour le meilleur et pour le pire, ils arrêteront de croire ce qu'ils croient.

En attendant, je ne peux rien pour eux, car la foi n'est pas accessible au raisonnement. Je ne peux donc pas les convaincre rationnellement, même avec des chiffres à l'appui, qu'ils se trompent et qu'ils ont tort ; ni même leur démontrer que ce qu'ils proposent n'a jamais rien empêché du tout dans la France des années 70/80 qu'ils voudraient nous faire revivre aujourd'hui. Chômage, inflation, casse industrielle, dettes d'État, balance commerciale régulièrement déficitaire, spéculation financière et monétaire, et cetera... sont tous des maux que jamais nous n'avons réussi à endiguer en ayant notre propre monnaie dans un environnement spéculatif et ouvert au commerce international.

Bref, avant d'affirmer que « c'était mieux avant », nos « croyants » feraient bien de regarder les chiffres (PIB, croissance, chômage, endettement, balance commerciale, ... tous ces maux que nous n'avons jamais pu endiguer et encore moins résoudre depuis) à partir de 1971 (fin des accords de Bretton Woods) et s'il leur reste juste un peu d'objectivité, ils se rendront compte que le levier monétaire n'a jamais rien empêché du tout et que c'est bien à partir de ce point nodal que toute intervention à partir de ses possibilités est devenue contre-productive. Pire dans bien des cas, intervenir sur la valeur monétaire (notamment par la dévaluation) n'a fait qu'aggraver les problèmes, notamment quand la France a dû se défendre seule des super-spéculateurs.

Alors, je leur fais simplement remarquer que cette TVASS* entraîne mécaniquement une déflation compétitive*, celle qu'ils voudraient provoquer avec une dévaluation monétaire, mais sans tous les effets néfastes consécutifs à cette dernière : inflation, perte de pouvoir d'achat, compression de la demande, spéculation monétaire, perte de compétitivité sur les produits importés, et cetera... Et, c'est tout ce que je peux faire pour eux, sans aucune façon en déduire que ça pourrait les convaincre.

(¹) - Note personnelle : Le Danemark a gardé sa propre monnaie et certains en concluent bien rapidement que c'est à cause de cela qu'ils réussissent mieux que nous. Mais si on analyse la politique monétaire du Danemark, mais aussi d'autres pays comme la Suède (et autres) qui ont gardé leur propre monnaie, on se rend compte que c'est totalement fictif, parce que ces monnaies sont arrimées à l'euro comme des sangsues et varient (quand ce n'est pas avec des parités fixes) autour de cours pivots qui excèdent très rarement 3 %. Il n'y a donc aucune action économique consécutive au fait qu'ils aient gardé leur propre monnaie par rapport à la zone euro.

G - La politique politicienne, les croyances et les intérêts particuliers ou corporatistes, les vraies oppositions au changement

Cependant, si on peut sans peine comprendre que les solutions proposées par les « frexiteurs » sont porteuses de régressions, néanmoins je partage leurs analyses qui parlent des causes qui nous ont conduits à tant d'impasses politiques, économiques, sociales et même écologiques. Le problème en France, c'est qu'il n'y a pas de parti qui partagerait ces analyses et qui pour autant pense qu'on peut remédier aux problèmes par des mesures adaptatives.

Il y a bien un courant trans-partis qui analyse conjointement les causes de nos problèmes en les reliant à nos choix mondialistes, européistes et « libre-échangistes »... et je ne peux qu'être d'accord (en grande partie) avec ces analyses ; sauf que je suis en total désaccord sur les moyens pour y remédier que proposent ces mêmes et différents partis, qu'ils soient de droite ou de gauche, et a fortiori aux extrêmes...

Pour faire une analogie médicale, face au cancer, il y a actuellement 3 courants trans-partis qui s'opposent en France :

- celle de LR, LREM, le PS et EELV qui pensent que ça va s'arranger tout seul, et même parfois qu'il n'y a pas de cancer... et qui utilisent de l'aspirine quand les symptômes deviennent vraiment trop visibles...
- celle des souverainistes/nationalistes (de gauche et de droite) qui pensent qu'il faut couper l'organe... quitte à se passer de ses fonctions... mais qui prennent aussi plein d'autres manifestations pathologiques pour des cancers, alors que ce n'en sont pas...
- et il y a même des néolibéraux (qu'on trouve dans tous les partis et beaucoup dans LREM) qui pensent que c'est parce qu'on n'applique pas bien les principes de la libre concurrence que nous sommes malades, et qu'il faut plus de déréglementation et moins d'État pour que ça produise des effets positifs... ou autrement dit, pour rester dans l'analogie médicale, si on fumait plus, la fumée finirait par tuer le cancer qu'elle provoque... sans commentaires...

Et j'ai beau chercher, je ne trouve pas d'offre politique qui penserait qu'il y a cancer, et qu'on peut cependant garder et guérir l'organe par des thérapies appropriées, notamment en renforçant les défenses immunitaires, comme l'ont fait notamment, en partie seulement, les pays scandinaves.

C'est ça notre drame : aucune offre politique entre « le toujours plus de la même chose » et « du passé faisons table rase »... Personne pour penser qu'on pourrait s'adapter autrement qu'en

subissant le nivellement par le bas, face à ceux qui pensent qu'il faut jeter le bébé avec l'eau du bain et la bassine avec.

En conséquence par rapport au problème fondamental de stratégie politique concernant l'Europe et le commerce international, on n'a actuellement que 3 voies qui s'expriment et ce quel que soit le positionnement politique (de l'extrême droite à l'extrême gauche) :

- celle de ceux qui pensent qu'on ne peut rien faire sans sortir de la ZE et/ou de l'UE ; sans jamais nous dire le prix à payer et qui va payer, pour revenir à une situation d'avant 1957, ce qui dans notre contexte mondialisé actuel est une illusion en soi ;
- celle des « européistes » de tous bords qui pensent qu'ils vont pouvoir agir au niveau européen et international, et que c'est seulement par ce vecteur qu'on pourra changer ; alors que depuis 50 ans si cela avait été une bonne stratégie, je pense que nous l'aurions su ;
- sans oublier évidemment celle de nos actuels dirigeants et ceux qui les ont précédés, qui pensent qu'on ne peut pas faire autrement que de subir, au nom de principes de réalité, qui sont en fait des soumissions idéologiques, qui nous font perdre pas à pas tous les fondamentaux sociaux, si chèrement acquis par 230 ans de luttes politiques et syndicales depuis 1789.

J'espère vous avoir démontré qu'une quatrième voie est possible (et ce n'est pas fini) : nous pouvons agir dans le cadre actuel par des réformes structurelles et légales de façon à neutraliser le système qui nous conduit inexorablement à rejoindre le niveau de vie et de compétitivité des BRICS*.

Mais pour cela il faut - entre bien d'autres réformes - accepter la fiscalisation intégrale des prélèvements sociaux ; et c'est là en général que les discussions avec ceux qui sont enferrés dans les 3 voies précédemment citées s'arrêtent. Quand ils comprennent ce que cela implique en termes de bouleversements structurels et démocratiques, ils démontrent assez vite qu'ils sont tout aussi conservateurs que ceux qu'ils combattent.

Bref, même s'ils savent que ça va leur faire perdre la guerre, ils n'ont toujours pas admis que vouloir conserver à n'importe quel prix les compagnies à cheval, alors que nos concurrents qui réussissent se sont motorisés, est un pur déni de réalité suicidaire.

Nous ne sommes pas prédéterminés à subir sans fin les erreurs et soumissions de 50 ans de politiques démissionnaires face aux diktats US, allemands, britanniques et maintenant chinois de « libre-tout et n'importe quoi », qui nous conduisent inexorablement au déclin social, économique, mais tout également écologique.

Cependant, dès que l'on confronte les hommes des structures actuelles aux réformes nécessaires à leurs adaptations au contexte, on se heurte à des résistances insensées qui n'ont

qu'une seule justification : faire perdurer le système, et surtout toutes les places au chaud (politiques, syndicales, institutionnelles, administratives, bref « représentatives ») qu'il génère à n'importe quel prix. D'ailleurs, sur un sujet comme la TVA Sociale et Substitutive, on peut assurément pronostiquer qu'on va continuer à assister à toutes les manipulations politiques et à tous les mensonges. Dès la sortie de ce livre, ils vont être nombreux ceux qui vous affirmeront doctement pourquoi ils sont contre ; mais aucun ne vous apportera jamais aucun argument qui puisse réfuter les chiffres produits qui démontrent tous les bienfaits que nous pourrions obtenir de ce changement d'assiette pour le plus grand nombre.

Je le déplore vraiment, tant le sujet mériterait un peu plus d'intelligence et de réflexions... d'autant que les enjeux ne sont, ni plus ni moins, que la survie de notre économie, l'arrêt de la paupérisation sociale et économique, ainsi que le retour au plein emploi, avec des objectifs plus que fondamentaux et vitaux pour les relocalisations économiques et par conséquent l'écologie.

Il faudrait avant tout et en premier lieu pouvoir convaincre les syndicats ; malheureusement, c'est une mission impossible, parce qu'il y a trop d'enjeux cachés au public⁽¹⁾ dans la perpétuation de notre système paritaire actuel⁽²⁾. De même, c'est une mission impossible de faire comprendre à nos économistes, politiques et autres commentateurs, comment une décision politique produit des effets en chaîne dans les entreprises et sur le niveau de vie des personnes.

Et vous, avez-vous compris ?... Si oui, c'est tout ce qui m'importe.

(1) - Note personnelle : encore un livre à écrire : « Le système paritaire et les protections sociales pour les gilets jaunes ; tout ce que vous avez toujours voulu savoir sans jamais avoir osé le demander... »

(2) - Note personnelle : notamment que les « élus » syndicaux tirent la plus grande part de leurs ressources de leur participation aux multiples instances paritaires sous forme de salaires, jetons de présence et autres rémunérations juste pour être dans les CA...

10 - Légitimité et justifications fonctionnelles de la progressivité de l'impôt sur le revenu (IR)

L'Article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de notre Constitution stipule : « *Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.* »

Outre que la contribution aux dépenses communes est inscrite pour tous dans notre Constitution, il faut noter que le « *en raison de leurs facultés* » impose bien que l'égalité se définit proportionnellement aux revenus et/ou richesses des citoyens. Donc à moins que nous ne remettions en cause notre Constitution, faire payer plus les riches que les pauvres est une simple application de nos principes fondateurs républicains.

On peut même en déduire que les idéologies néolibérales et tout ce qui réduirait les contributions des riches sont tout simplement anticonstitutionnels pour la France. Et pourtant, on ne s'en est pas privé depuis 30 ans, notamment sous des gouvernements de droite qui ont même fait baisser le taux marginal d'imposition à L'IR jusqu'à 40 % de 2007 à 2010 sous Sarkozy (il est aujourd'hui à 45 %), avec en plus le mécanisme du bouclier fiscal inventé à dessein pour limiter l'imposition totale, tous impôts cumulés.

Maintenant reste à savoir comment on comprend cette obligation de faire participer les riches à hauteur de leurs possibilités et où on met le curseur de la proportionnalité pour préserver l'égalité, mais aussi la fraternité et la liberté.

Prenons un exemple simple. Si on écope d'une amende pour stationnement interdit de 50 € :

- si on a un revenu de 1 000 € par mois cela représente 5 % du revenu, énorme par rapport à la situation du contrevenant et on peut au moins être assuré, s'il peut payer, qu'il ne sera pas près de l'oublier,
- si on a un revenu de 10 000 € par mois cela représente 0,5 % du revenu, 10 fois moins proportionnellement que notre premier cas, en conséquence aucune action sur la possibilité que cette infraction ne se renouvelle pas,
- si on a un revenu de 100 000 € par mois cela représente 0,05 % du revenu, 100 fois moins proportionnellement que le premier cas, une goutte d'eau dans l'océan du pognon qui ne lui fera ni chaud ni froid, sauf bien sûr s'il s'appelle Harpagon.

Premier constat : les amendes à prix fixe sont anticonstitutionnelles, car elles ne respectent pas le principe qui voudrait qu'une amende représente une sanction proportionnellement égale pour chacun pour le même type d'infraction.

Mais une contribution (impôt, taxe, amende, ...), également proportionnelle, est-elle une égalité réelle ? Les néolibéraux adeptes de la flat-tax⁽¹⁾ (quand ce n'est pas du pas d'impôts du tout) bien évidemment vous diront que oui, qu'il n'y a pas de raisons d'imposer proportionnellement plus un riche qu'un pauvre. Cette position s'appuie sur un raisonnement concernant l'égalité (et la fraternité) vraiment spécieux et qui ne tient pas compte des réalités, et nous allons voir pourquoi.

Sans même aborder le problème d'une société où « l'égalité des chances » est de plus en plus un vœu pieu, posons-nous une simple question : jusqu'à quel point la propriété privée est-elle légitime ?

Nos philosophes, économistes et sociologues ne se sont pas privés de pondre de nombreux avis, analyses et thèses sur cette question ; aussi, je ne peux que vous renvoyer à votre idéologue préféré, tant on n'a que l'embarras du choix en regard du nombre considérable de penseurs qui se sont exprimés sur ce sujet.

Personnellement, je suis assez friand de Pierre-Joseph Proudhon⁽²⁾. Non pas que j'adhérerais inconditionnellement à ses thèses, mais parce que parmi les auteurs que j'ai pu lire, je pense que c'est celui qui a posé les meilleures questions et soulevé le plus grand nombre de paradoxes pertinents sur les conséquences de nos valeurs contradictoires concernant la propriété privée. Même s'il changea d'avis vers la fin de sa vie⁽³⁾, ses arguments démontrent comment l'égalité est incompatible avec la propriété privée, allant même jusqu'à affirmer que « *la propriété, c'est le vol !* »⁽⁴⁾.

Un simple exemple à titre illustratif sur une des incohérences de la propriété privée que Proudhon défendait en écrivant : « *La propriété est physiquement et mathématiquement impossible.* » :

(1) - Impôt à taux unique

(2) - Pierre-Joseph Proudhon, né le 15 janvier 1809 à Besançon⁴ et mort le 19 janvier 1865 à Paris, est un polémiste, journaliste, économiste, philosophe et sociologue français. Précurseur de l'anarchisme, il est le seul théoricien révolutionnaire du XIX^e siècle à être issu du milieu ouvrier.
Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre-Joseph_Proudhon

(3) - Dans « Théorie de la propriété » en 1871, il conclura « la propriété, c'est la liberté », pour exercer un contre-pouvoir de l'État !!! Il ne croyait pas si bien dire le bougre... mais je doute qu'il ait pu imaginer que certains possédants et multinationales deviendraient plus puissants que les États ; ni même que les banques deviendraient propriétaires des États, par le biais des colossales dettes accumulées.

(4) - Dans « Qu'est-ce que la propriété ? » en 1840

Si en l'an 0, un banquier avait prêté 3 grammes d'or (0,003 kg, le poids moyen d'une alliance) à quelqu'un, en intérêts composés à un taux de 3,2 %, combien de kilos ou tonnes d'or devraient rembourser à terme les descendants du débiteur en 2018, pour solder leur dette ?

On pose la formule : $0,000003 \text{ tonnes} \times 1,032^{2018}$

On demande à Excel de faire le calcul, et on trouve, en tonnes : 12 099 025 396 797 700 000 000 tonnes ; soit 12×10^{21} tonnes.

La masse de la terre est de : 5 973 000 000 000 000 000 tonnes ; soit 6×10^{21} tonnes ; et on comprend tout de suite qu'il y a comme un problème, puisque la dette cumulée ferait plus de 2 fois la masse de la terre... Ou comment la propriété privée poussée dans sa logique extrême démontre qu'elle est en-soi incompatible par rapport à la finitude de toute chose, mais tout également pour la vie et la survie de l'espèce humaine.

Deuxième constat : la physique s'oppose et donne des limites matérielles et temporelles, infranchissables au système de la dette, de la propriété privée et des exigences de rendements qu'on peut attendre des possessions.

Le rôle de l'État est bien de réguler et de s'opposer à une logique de possession sans fin (et sans faim) qui aboutirait à une captation de l'intégralité des ressources, mais tout également d'empêcher toute concentration patrimoniale qui tendrait à priver le reste de la population de satisfaire ses besoins pour faire mieux que survivre⁽¹⁾.

Malheureusement, partout dans le monde nous n'en prenons pas le chemin. Selon Oxfam⁽²⁾ : « Depuis 2015, les 1 % les plus prospères détiennent autant de richesses que le reste de la planète⁽³⁾. En France, ces 1 % des plus aisés possèdent 25 % des richesses nationales. ». Ou autrement calculé pour la France, le 1 % des plus aisés possèdent en moyenne 33 fois plus de patrimoines que la moyenne des 99 % autres.

Aucun argument idéologique ou philosophique ne peut justifier que les possédants s'accaparent toujours plus les ressources des richesses produites par d'autres et ce, bien au-delà

(1) - Note personnelle : Même si des écrits ultérieurs et successifs tempèrent l'interdit (droit de prêter aux « étrangers » ou notion de « juste prix »), rappelons à ce propos que toutes les religions révélées (Tanakh, Bible et Coran) prônaient aux origines l'interdiction absolue d'exiger une rémunération contre le prêt d'argent. Les prophètes étaient soit de brillants mathématiciens, soit comprenaient qu'il y a quelque chose d'intenable, pas seulement moralement, dans le fait d'exiger une rémunération du fait d'une situation de possédant... ils étaient en réalité nos premiers militants de la décroissance et du partage des richesses.

(2) - OXFAM : <https://www.oxfam.org/fr> ; repris dans un article de Libération du 16/01/2017 : « Les plus riches toujours plus riches, les plus pauvres à peine moins pauvres » : https://www.liberation.fr/planete/2017/01/16/les-plus-riches-toujours-plus-riches-les-plus-pauvres-a-peine-moins-pauvres_1541214

(3) - Note personnelle : Il faut cependant relativiser ces chiffres qui s'ils démontrent l'accélération des concentrations patrimoniales ne recèlent pas en soi de solutions qui en découleraient. D'abord, beaucoup de ces fortunes ne tiennent qu'à la spéculation boursière hors sol qui sévit sur les marchés financiers ; un nouveau petit coup de 2008 et certains pourraient voir leurs avoirs fondre comme neige au soleil. Ensuite comme le patrimoine financier total et mondial (hors immobilier) est estimé à 167 000 Md\$, si l'on distribuait l'intégralité du patrimoine financier des 1 % (75 502 620 personnes) aux 99 % restants (7 474 759 380 personnes), en fait cela ne ferait augmenter les finances de ces derniers que de 11 171 \$, soit 9 748 € (même pas un an de Smic), ou 9 558 € si on met tout le monde au même niveau de patrimoine financier ; chacun posséderait donc à la suite de cette redistribution 19 309 €... Cependant, ça ne serait qu'une redistribution à un coup ; et après on fait quoi, puisqu'il n'y aurait plus personne à spolier ?

de leurs besoins de base pour vivre eux-mêmes. Bien sûr vous trouverez toujours des « explications » sur l'enrichissement des possédants : qu'ils ont acquis leurs richesses par leur savoir, leur travail, leurs compétences, leur charisme, leurs qualités de commandement, leur clairvoyance, leur capacité d'anticipation, leurs choix d'investissements, leurs décisions de direction pertinentes, que cela respecte un « ordre hiérarchique naturel », et cetera ; et même finir par en conclure qu'ils méritent ce qu'ils reçoivent en plus et que leur reprendre ce qu'ils ont acquis grâce à leurs qualités spécifiques est une injustice.

Cependant, en réalité 60 % des riches ne le doivent qu'à leur héritage, ce qui n'a rien à voir avec leurs propres capacités « méritantes » ; tandis qu'expliquer n'est pas justifier. Aucun argument n'enlèvera jamais rien au fait qu'un possédant n'a pas produit ses richesses tout seul ; il a juste profité d'un système social où des gens s'en remettent et font confiance à des « dominants » pour décider pour eux de la répartition du « butin » produit et/ou acquis tous ensemble.

Un système social primitif qu'on voit à l'œuvre chez la quasi-totalité des animaux sociaux qui collaborent pour acquérir les ressources nécessaires à leur survie. Cependant, même s'il se sert en premier, jamais on ne verra un chimpanzé dominant (ou une chimpanzée pour les bonobos) priver son groupe de nourriture et encore moins sa famille ; mais certains dans l'espèce humaine semblent bien posséder quelques instincts dénaturés qui leur permettent de penser et d'agir comme si tout devait leur appartenir (même les autres êtres humains ce qui a produit l'esclavage et le servage) et tant pis pour tous les autres.

En plus de ne pas avoir produit ses richesses tout seul, les possédants profitent au même titre que tous les autres des infrastructures (routes, réseaux de distribution d'énergie et de communication, et cetera), des compétences (éducation de la population) et de la bonne santé des salariés... Bref quand l'État fait bien son travail, les capitalistes bénéficient de conditions plus favorables pour s'enrichir plus vite. Puisqu'ils gagnent plus que les autres, il est donc tout à fait normal que les possédants contribuent plus que les autres au maintien et au développement des conditions qui leur permettent de gagner toujours plus. C'est de la simple logique humaine et économique. Que deviendrait un riche s'il n'avait pas les infrastructures mises à sa disposition, et des populations éduquées et en bonne santé qui produisent pour lui ? Mais aussi des personnes suffisamment bien payées pour être en capacité d'acheter les biens produits ? Il deviendrait un pauvre.

Troisième constat : Non seulement l'État est bien fondé à limiter et réguler les désirs de possession sans limite de certains possédants, mais son rôle est également d'agir comme un « répartiteur » des richesses acquises ou produites pour limiter les accumulations prédatrices contraires à la vie et survie du groupe tout entier ; groupe sans lequel les possédants ne seraient et ne posséderaient rien. Par son rôle redistributif agissant pour le bien commun et l'intérêt général, il est également le garant des conditions humaines et matérielles qui permettent aux possédants de continuer à s'enrichir. D'une certaine façon et au final, en protégeant certains

possédants de leurs tendances (ou nature) déshumanisées, asociales et psychopathes, l'État contribue à leur pérennisation, à la poursuite de leur enrichissement et à leur survie.

Proudhon disait tout cela autrement : « *Il est démontré que nul homme ne peut s'enrichir sans qu'un autre s'appauvrisse.* » ; « *Chacun produisant, non pour soi, mais pour la société, lorsque vient le moment du partage, ce n'est pas le producteur que l'on considère, c'est l'associé.* »

Dans un « monde idéal », chaque classe sociale devrait pouvoir cohabiter et même vivre ensemble⁽¹⁾ en assurant un équilibre des rémunérations qui satisfasse chacun. Le problème est que toutes ces catégories sont en perpétuelle compétition pour en « avoir toujours plus ». On pourrait d'ailleurs reconsidérer toute la politique, ainsi que les conflits et rapports de force qui en résultent, par le fait que chaque catégorie sociale considère que : « son besoin est plus important que celui des autres ». D'ailleurs les choix politiques sont-ils autre chose que la résultante de ce que chacun, le plus souvent par perpétuation de modèles culturels de classe, s'imagine de ce que devrait être une « répartition idéale » des ressources produites ?

Ce sont les besoins primaires de sécurité (alimentaire et autres), mais aussi l'avidité et le désir de possession, ainsi que d'accumulation, parmi bien d'autres sentiments ou besoins humains⁽²⁾, qui ont abouti à nos formes de développement. Ces besoins, désirs et sentiments sont les moteurs essentiels des économies néolibérales.

Cependant, notre modèle de développement basé sur l'accumulation et l'envie de quelques-uns à en avoir toujours plus que tous les autres - qui semble pourtant un moteur central de notre capacité à développer les moyens d'acquérir des ressources et des richesses - sont inadaptés et contradictoires avec les nouveaux défis de pénuries⁽³⁾ et écologiques qui se présentent à nous de façon de plus en plus aiguë.

Il y a une antinomie foncière et basique, entre les buts et les aspirations du capitalisme (quelles qu'en soient les formes déjà expérimentées, c'est-à-dire qu'il soit d'État, privé, mixte ou autre) avec une modération, ainsi qu'une plus juste répartition des ressources et des richesses.

Au final, le modèle spéculatif et de captation de toujours plus de richesses, outre les catastrophes écologiques qui en résultent fatalement, à terme c'est toujours la misère et la guerre (quelles qu'en soient les formes) pour le plus grand nombre.

Soit on les subit, soit on essaye de penser et de mettre en place des nouveaux modèles qui pourraient nous en extraire. Dans ce dernier cas, on ne pourra pas faire l'économie de remettre en

(1) - Note personnelle : J'ai connu cela dans mon enfance, une vraie mixité sociale, avec aristo, cadres, ouvriers, immigrés qui vivaient tous dans le même immeuble de l'entreprise et partageaient leur vie avec tous les autres ; un vrai phalanstère de fait. Mon père travaillait pour une des dernières entreprises sociales et paternalistes qui existaient encore, mais malheureusement, c'est bien fini aujourd'hui.

(2) - Note personnelle : sur les besoins humains, Cf. Wikipédia, « Pyramide de Maslow » : https://fr.wikipedia.org/wiki/Pyramide_des_besoins

(3) - de pétrole, de matières premières, de terres rares, de sable, d'eau, de nourriture, et cetera...

cause les droits et devoirs attachés à la propriété privée, à partir des principes de base qui s'appellent : le bien commun et l'intérêt général.

Il est consternant, affligeant et révoltant que face à ces défis, notamment écologiques, mais pas que, les gouvernements successifs (de droite comme de gauche) n'ont jamais apporté la moindre réponse concrète ; pire, ils n'ont fait qu'autoriser et amplifier les comportements prédateurs... Vraiment ça fait peur, ce manque de vision à court, moyen et long terme.

Pourtant, l'humain semblant incapable de limiter ses appétits par lui-même et en l'absence de régulation de type autogestionnaire, c'est bien à l'État de réguler et redistribuer les richesses et mieux qu'il ne l'a fait depuis 50 ans. Nous allons donc voir comment nous pouvons accomplir ces missions en préservant 3 objectifs :

- redistribuer les richesses produites de façon à ce que chacun puisse recevoir au moins à la hauteur de ses besoins vitaux,
- mettre en place une dynamique qui encourage l'investissement et le travail plutôt que la financiarisation, la spéculation, les rentes et l'assistanat,
- encourager les riches à s'enrichir toujours plus, en les incitant à rester et même à venir (ou revenir) chez nous, tout en empêchant les comportements prédateurs.

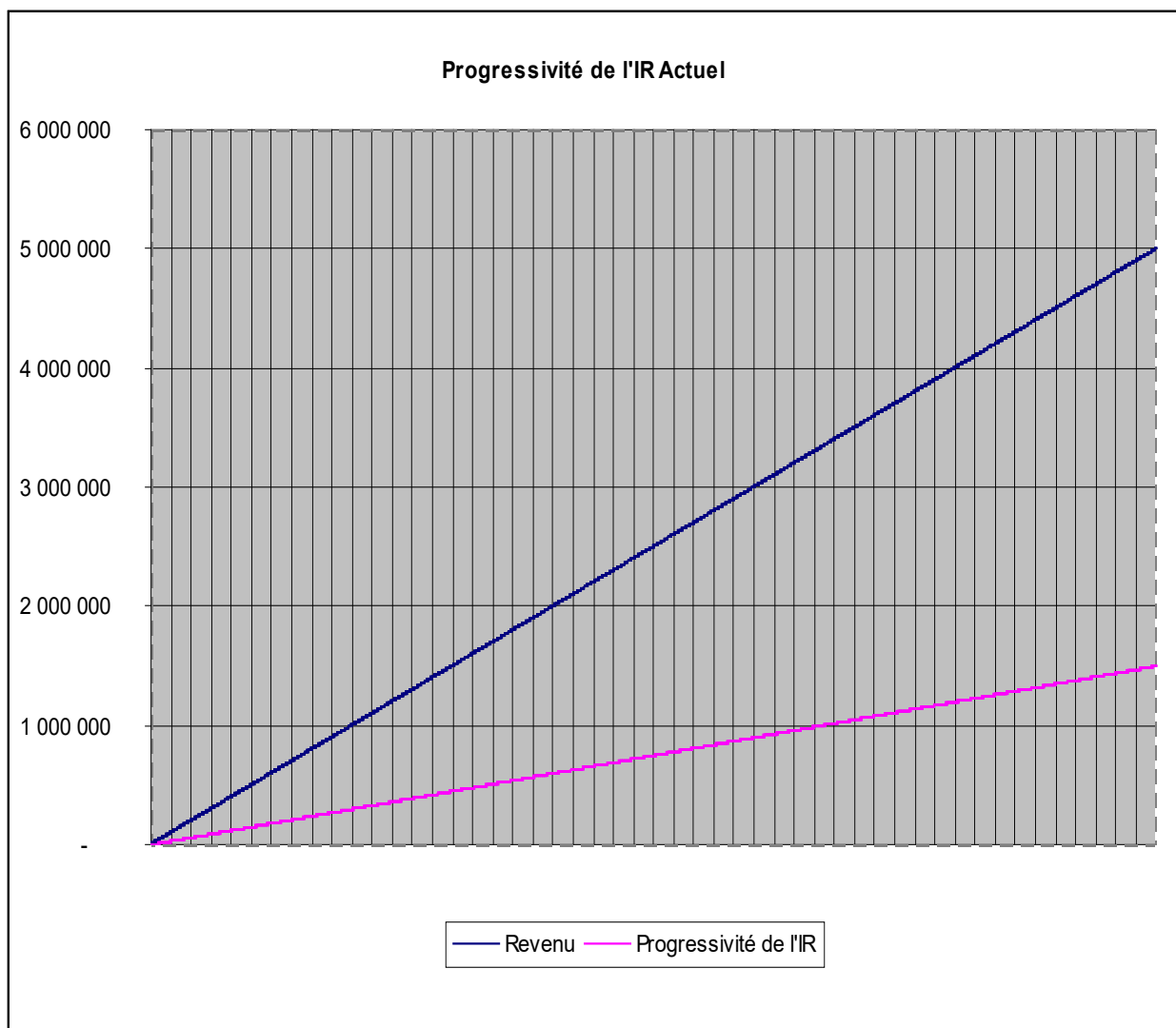
Ou comment en abandonnant quelques « crispations idéologiques », nous pourrions obtenir beaucoup ; tout en sachant que c'est toujours les réalités qui en résulteront qui devront guider et indiquer comment modifier et améliorer le dispositif.

11 - Des solutions pour une vraie révolution fiscale

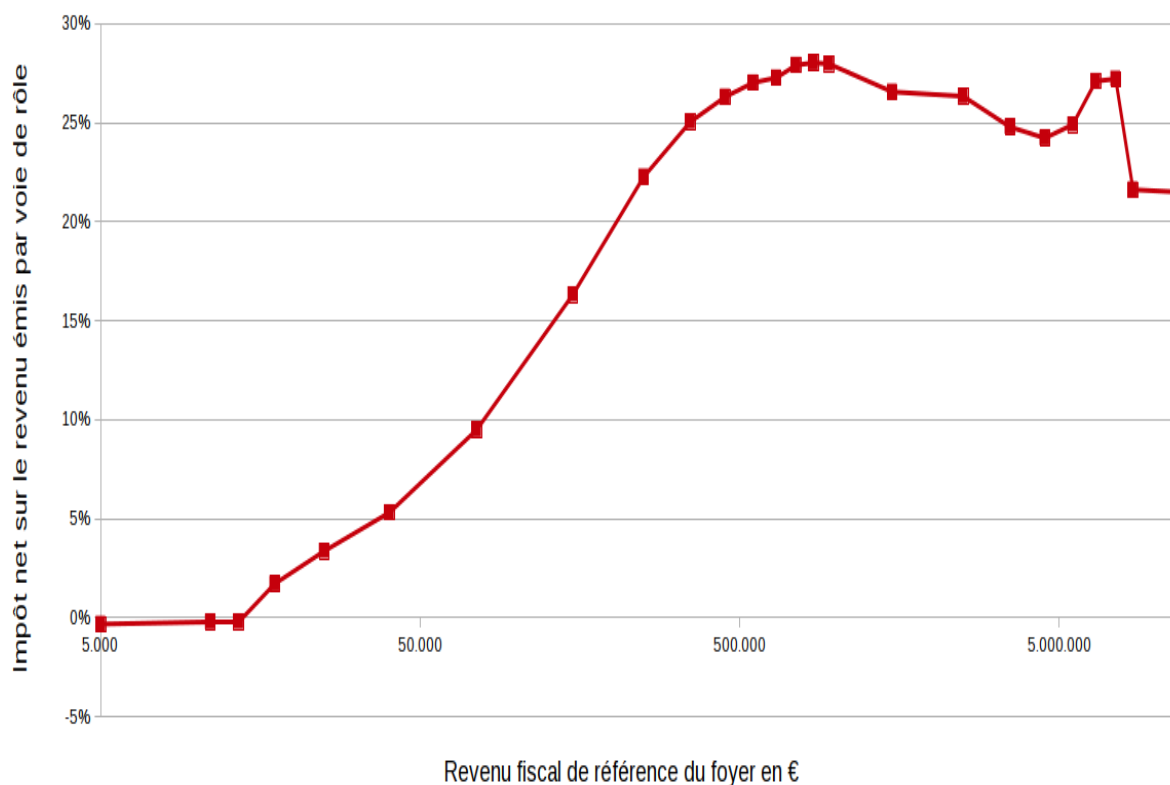
A - L'IR aujourd'hui et les buts à atteindre

Je fais l'impasse sur les explications concernant notre actuel système d'imposition à l'IR. Vous le connaissez tous à peu près bien et il est inutile de s'étendre sur les nombreuses incongruités qui le caractérisent : effets de seuil*, non-progressivité proportionnelle, inégalités en fonction du type de revenus, niches fiscales à gogo, quotient familial exclusif, et cetera, et cetera...

Le graphique actuel (en 2018) de la progressivité mathématique de l'impôt payé par rapport aux revenus est celui-ci :



La réalité du taux moyen d'impôt réellement payé⁽¹⁾ par tranche d'imposition (en 2016) est le suivant :



Au-delà d'environ 1 000 000 € la courbe de l'imposition est décroissante ; un vrai choix idéologique dicté par 40 ans de bourrage de crâne, de mensonges et d'escroqueries des théories néolibérales.

Le système proposé pour remédier à toutes les iniquités vise à rendre totalement transparent qui, dans quelles proportions, et qu'est-ce que nous payons vraiment ; sans oublier qu'il est temps de faire des riches des « alliés », et pas seulement des catégories à fustiger et à plumer (alors qu'ils ont tous les moyens aujourd'hui pour pouvoir y échapper).

Aussi immorales et condamnables puissent être le comportement des possédants, je ne connais personne qui, dans leur situation et compte tenu du contexte international, n'agirait pas comme eux ; donc, arrêtons de chercher des boucs émissaires (quels qu'ils soient), alors que nous ne serions pas différents d'eux à leur place.

Je suis d'ailleurs toujours étonné par les crispations idéologiques concernant notamment l'ex-ISF... Qu'est-ce qui empêche d'augmenter la progressivité de l'impôt et le taux marginal

(¹) - Source Wikipédia : Impôt sur le revenu (France) : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Imp%C3%B4t_sur_le_revenu_\(France\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Imp%C3%B4t_sur_le_revenu_(France))

d'imposition pour suppléer à la suppression de cet impôt ? Mais pas seulement de celui-ci. Il faut réintégrer dans l'IR tous les impôts directs et indirects qui concernent les patrimoines et les revenus : TH, TF, CSG, CRDS, redevance télé, et cetera, et cetera...

D'ailleurs, qu'est-ce qui empêche la France de devenir un paradis fiscal et social pour tous ? Aussi provocateur que cela puisse paraître, nous allons voir que c'est pourtant seulement ainsi que nous rétablirons une justice fiscale et sociale, ainsi que la transparence nécessaire au plein exercice de la démocratie.

B - Sortir de l'épouvantail de l'IR et se servir de cette déclaration pour supprimer tous les autres impôts et taxes, ainsi que certaines structures sociales de redistribution

Dans un contexte de concurrence fiscale interétatique, il est illusoire de croire que l'on peut mettre en place des taux marginaux forts, sans une réforme profonde de la fiscalité qui soit le reflet d'une cohérence, ainsi que d'une justice sociale et économique, à tous les niveaux ; et nous verrons comment par la suite. On remarquera à ce propos que les exilés fiscaux sont plus motivés par ne pas payer d'impôts patrimoniaux que par la fiscalité directe sur les revenus pour décider de l'expatriation de leur foyer fiscal.

La Belgique, pays refuge de domiciliation de grandes fortunes, a un taux marginal d'imposition sur les revenus (50 % à partir de 38 830 € pour 2017) bien supérieur à celui de la France (45 % à partir de 152 260 € pour 2017) et pour autant elle attire les possédants uniquement par sa fiscalité quasi à zéro sur les patrimoines et leur transmission.

Il est assez aisé de comprendre que si on débarrasse de « ce qui gêne les riches » - quand l'État s'attaque perpétuellement à ce qu'ils ont gagné, et sur lequel ils ont déjà payé des impôts - ils n'ont plus aucune raison de ne pas vouloir payer des impôts proportionnellement à leurs revenus, y inclus plus fort quand ils gagnent plus... Mais comme cela reste une hypothèse, nous verrons également comment nous ferons face à d'éventuelles fuites de revenus.

Pour l'IR, il faut sortir de l'imposition actuelle pour passer à un impôt réellement proportionnel et progressif en adoptant une fonction logarithmique, qui est le seul procédé qui supprime les effets de seuil et permet un ajustement très fin de la progressivité (par le plafond de base ou par le taux de progression et autres possibilités), en fonction de ce que l'on souhaite.

La formule est absconse et incompréhensible pour ceux qui ont oublié les logarithmes népériens et les fonctions⁽¹⁾, mais elle permet une réelle progressivité en faisant augmenter le taux d'imposition applicable selon la formule suivante : **(taux de progression X LN(revenu imposable / tranche pivot) / LN(2)) + taux de progression du LN**

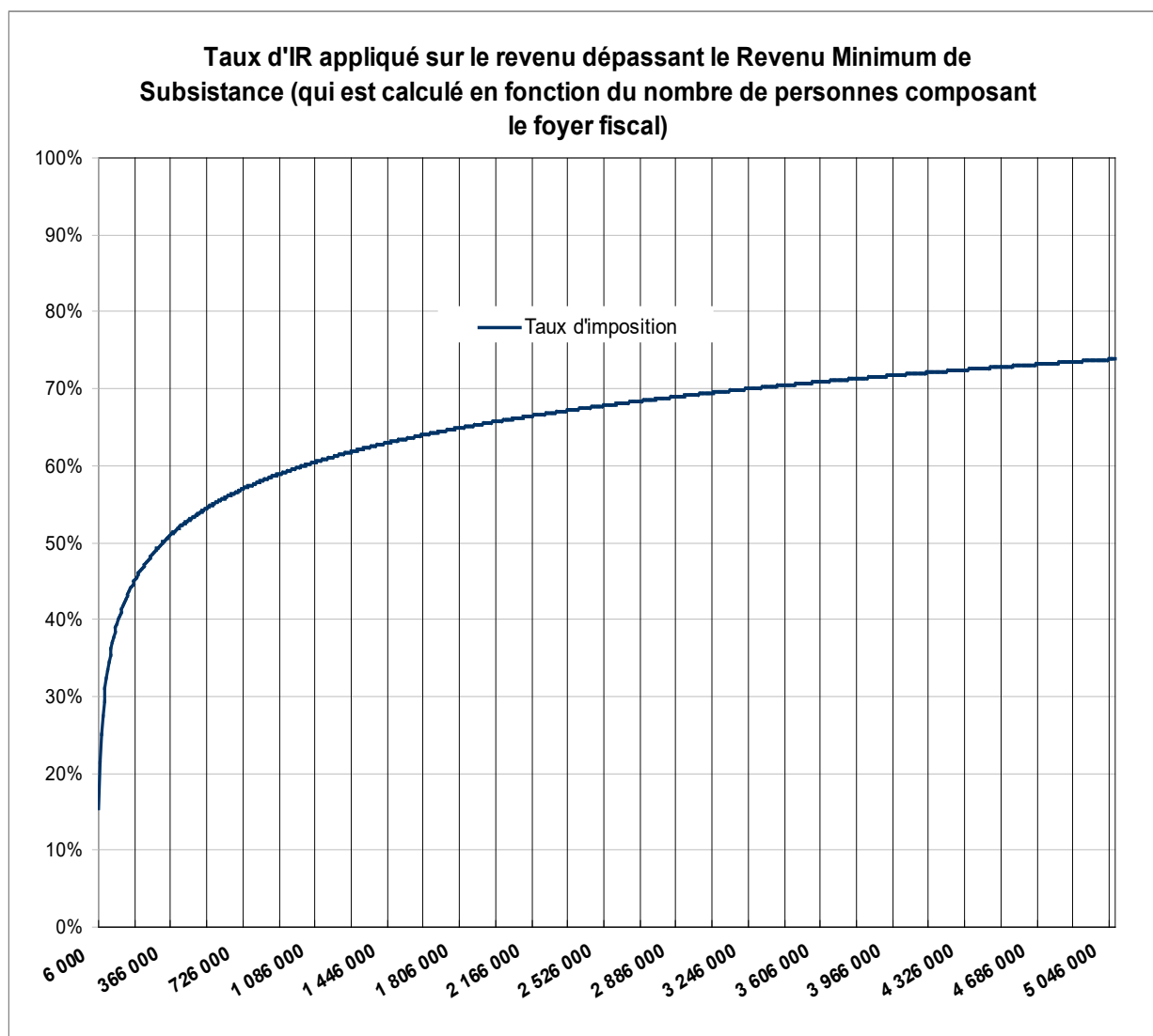
(1) - Wikipédia - « Logarithme naturel » : https://fr.wikipedia.org/wiki/Logarithme_naturel

Ce mode de calcul intègre un seuil de déclenchement, le revenu minimum de subsistance (RMS), en majorant celui-ci de pourcentage en fonction du nombre d'adultes et d'enfants à charge (en fonction de leur âge) composant le foyer fiscal.

Voilà ce que pourrait donner, à titre d'exemple, une imposition progressive et proportionnelle selon les éléments précédemment exposés.

Pour le graphique suivant :

- le taux de progression choisi est à 6 %
- la tranche pivot est à 18 000 € (notre nouveau SMIC avec l'application de la TVASS)
- le taux de progression du LN à 25 %

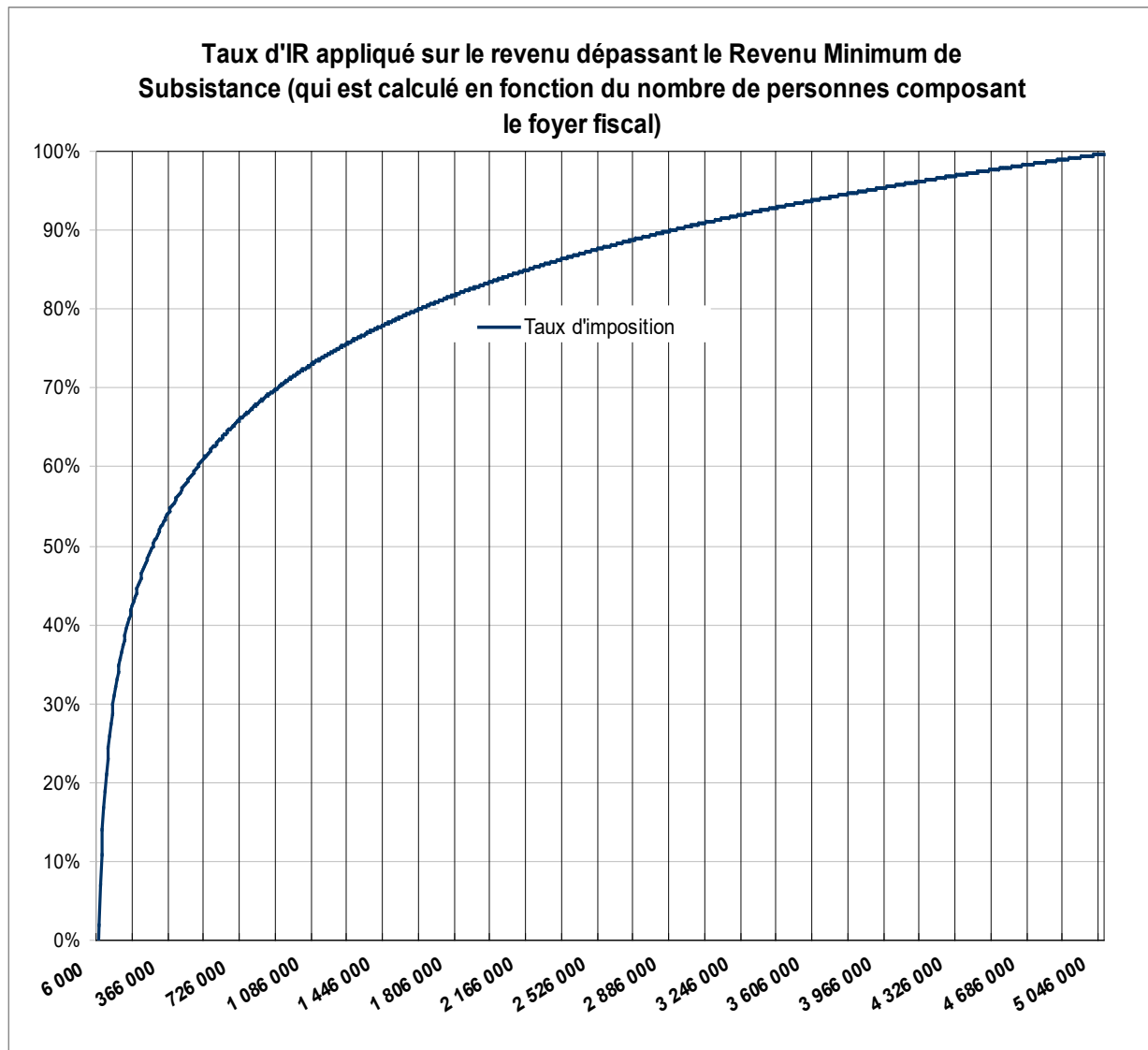


Ces trois paramètres ainsi que le logarithme diviseur sont évidemment modifiables pour infléchir ou augmenter la progressivité et la proportionnalité. De même, on peut utilement fixer la

tranche pivot au SMIC qui évoluera automatiquement en fonction de sa revalorisation, de façon à ce que proportionnellement les bas salaires ne soient ni affectés, ni pénalisés, par l'inflation et/ou une modification de la progressivité.

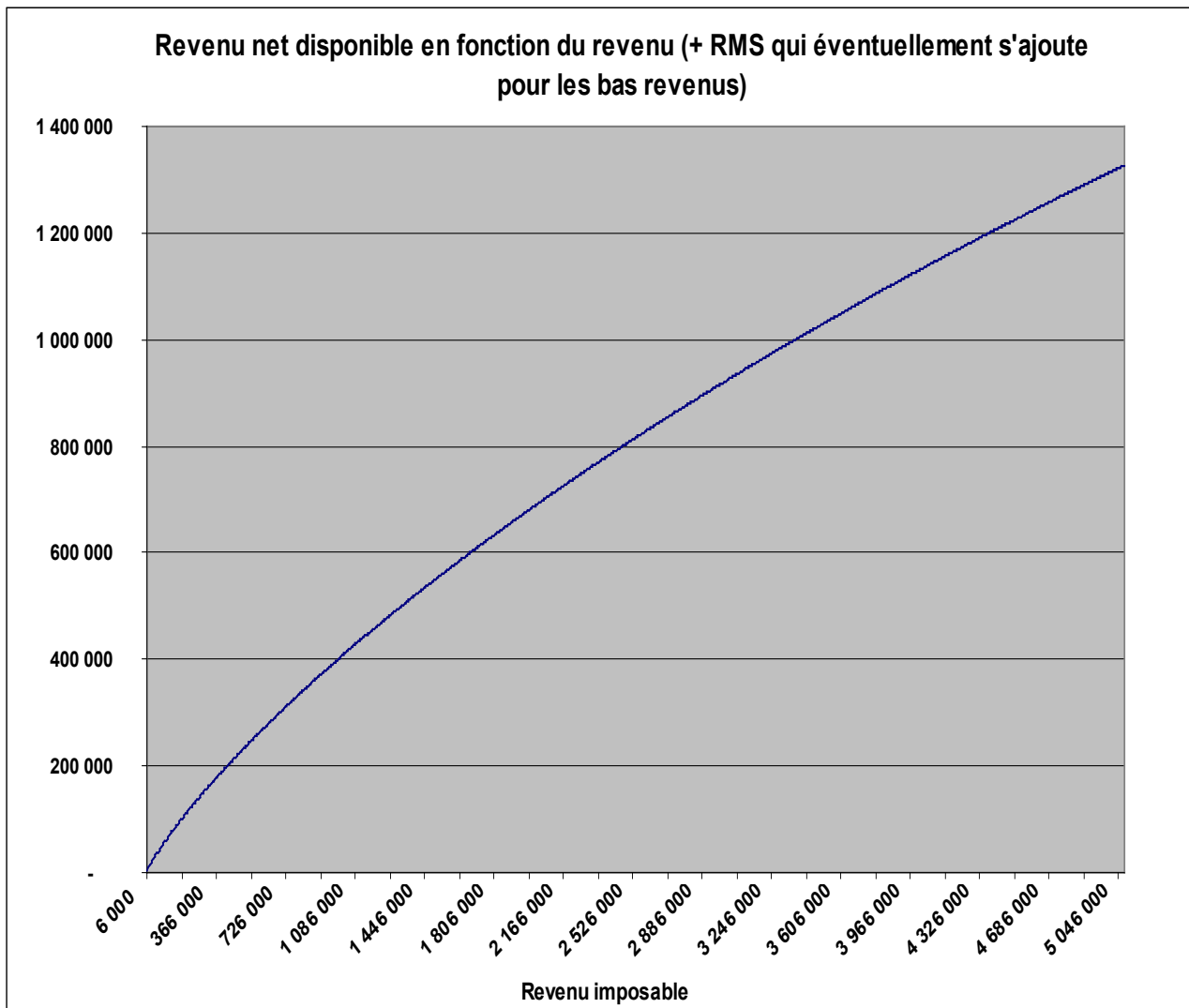
Exemple avec :

- un taux de progression à 12 %
- une tranche pivot à 18 000 €
- le taux de progression du LN à 2 %



Bien évidemment, il faudra choisir un taux maximum d'imposition, sinon en fonction de la progressivité choisie on peut arriver à des taux confiscatoires, c'est-à-dire 100 % des revenus. Compte tenu du contexte international et surtout de ce que nous restituons par ailleurs aux riches, ma préférence personnelle serait de limiter entre 70 % à 80 % le taux maximum d'imposition ; avec évidemment une suppression du bouclier fiscal qui n'a plus aucune raison d'être, puisque plus aucune taxation ne se ferait plus par ailleurs.

À titre indicatif, je vous donne la progressivité du revenu net restant pour le premier cas de figure :



Vous remarquerez qu'en réalité cela devrait inciter les riches à gagner toujours plus, puisque plus ils gagnent et plus ils gagnent, sans aucune rupture ni effet de seuil, sauf à partir du taux maximum que nous fixerons où ça sera presque tout bénéf pour eux. Et plus besoin de fixer un maximum aux rémunérations (comme le proposent certains partis) ; que les possédants gagnent toujours plus, ils n'y perdent pas et ça ne fait qu'arranger les finances de l'État.

Avec le premier graphique progressif exposé, pour un foyer fiscal d'une personne cela donnerait comme imposition (en vous rappelant que le SMIC serait à 1 500 € net par mois) :

Calcul des revenus (sans plus aucune distinction d'origine et de catégorie)		
Revenu 1		18 000
Revenu 2		-
Revenu 3		-
Charges déductibles		-
Total des revenus		18 000

Calcul du Revenu Minimum de Subsistance (en fonction du nombre de personnes vivant sur les revenus)	Coeff	Nbr	RMS* de la catégorie
RMS* de base pour un foyer fiscal pour la même résidence	1,00	1	14 400
Nombres d'enfants de 0 à 5 ans à charge	0,15	-	2 160
Nombre d'enfants de 6 à 10 ans à charge	0,30	-	4 320
Nombre d'enfants de 11 à 18 ans à charge	0,45	-	6 480
Nombre de résidents de + 18 ans en plus du premier compté	0,60	-	8 640
Nombre de Revenu Minimum de Subsistance, nécessaire au foyer fiscal		1,00	
Total du RMS* non imposable ou restituable		14 400	
Restitution au foyer fiscal (*)		-	
Ou base imposable		3 600	
Pourcentage d'imposition au dessus du RMS*		11,07%	% / revenus
IR à payer (0 si < 200)		398	2,21%
Revenu disponible		17 602	

(*) permet de supprimer toutes les allocations familiales et se passer d'une structure de plus... mais aussi du RSA !!!

N.B. : en rouge tous les paramètres que l'on peut faire varier en fonction de ce que l'on veut privilégier

Même situation avec un enfant de 7 ans :

Calcul des revenus (sans plus aucune distinction d'origine et de catégorie)		
Revenu 1		18 000
Revenu 2		-
Revenu 3		-
Charges déductibles		-
Total des revenus		18 000

Calcul du Revenu Minimum de Subsistance (en fonction du nombre de personnes vivant sur les revenus)	Coeff	Nbr	RMS* de la catégorie
RMS* de base pour un foyer fiscal pour la même résidence	1,00	1	14 400
Nombres d'enfants de 0 à 5 ans à charge	0,15	-	2 160
Nombre d'enfants de 6 à 10 ans à charge	0,30	1	4 320
Nombre d'enfants de 11 à 18 ans à charge	0,45	-	6 480
Nombre de résidents de + 18 ans en plus du premier compté	0,60	-	8 640
Nombre de Revenu Minimum de Subsistance, nécessaire au foyer fiscal		1,30	
Total du RMS* non imposable ou restituable		18 720	
Restitution au foyer fiscal (*)		720	
Ou base imposable		-	
Pourcentage d'imposition au dessus du RMS*		0,00%	% / revenus
IR à payer (0 si < 200)		-	0,00%
Revenu disponible		18 720	

(*) permet de supprimer toutes les allocations familiales et se passer d'une structure de plus... mais aussi du RSA !!!

N.B. : en rouge tous les paramètres que l'on peut faire varier en fonction de ce que l'on veut privilégier

Même situation que la précédente avec des charges de garde d'enfant de 3 000 € par an :

Calcul des revenus (sans plus aucune distinction d'origine et de catégorie)		
Revenu 1		18 000
Revenu 2		-
Revenu 3		-
Charges déductibles		- 3 000
Total des revenus		15 000

Calcul du Revenu Minimum de Subsistance (en fonction du nombre de personnes vivant sur les revenus)	Coeff	Nbr	RMS* de la catégorie
RMS* de base pour un foyer fiscal pour la même résidence	1,00	1	14 400
Nombres d'enfants de 0 à 5 ans à charge	0,15	-	2 160
Nombre d'enfants de 6 à 10 ans à charge	0,30	1	4 320
Nombre d'enfants de 11 à 18 ans à charge	0,45	-	6 480
Nombre de résidents de + 18 ans en plus du premier compté	0,60	-	8 640
Nombre de Revenu Minimum de Subsistance, nécessaire au foyer fiscal		1,30	
Total du RMS* non imposable ou restituable		18 720	
Restitution au foyer fiscal (*)		3 720	
Ou base imposable		-	
Pourcentage d'imposition au dessus du RMS*		0,00%	% / revenus
IR à payer (0 si < 200)		-	0,00%
Revenu disponible		18 720	

(*) permet de supprimer toutes les allocations familiales et se passer d'une structure de plus... mais aussi du RSA !!!

N.B. : en rouge tous les paramètres que l'on peut faire varier en fonction de ce que l'on veut privilégier

Je reviendrai plus tard sur ce choix de déductibilité totale des frais de garde d'enfant pour en expliquer la logique et les avantages. Mais d'ores et déjà, vous pouvez constater :

- qu'il restera avantageux de continuer à travailler, plutôt que de rester au RMS, puisque le revenu disponible ne sera plus amputé des frais de garde d'enfant,
- que cela résout un vrai problème des familles à bas revenus et monoparentales, où quand travailler implique des dépenses supplémentaires, il est parfois plus avantageux de rester au chômage ou aux minimas sociaux,
- que l'État assume son rôle social en permettant à tous de travailler, mais aussi, par exemple, d'avoir recours à du soutien scolaire pour les enfants qui en auraient besoin, avec enfin une vraie égalité des chances possible.

Nouvelle situation 2 adultes travaillants avec 2 enfants :

Calcul des revenus (sans plus aucune distinction d'origine et de catégorie)		
Revenu 1		24 000
Revenu 2		18 000
Revenu 3		-
Charges déductibles		-
Total des revenus		42 000

Calcul du Revenu Minimum de Subsistance (en fonction du nombre de personnes vivant sur les revenus)	Coeff	Nbr	RMS* de la catégorie
RMS* de base pour un foyer fiscal pour la même résidence	1,00	1	14 400
Nombres d'enfants de 0 à 5 ans à charge	0,15	1	2 160
Nombre d'enfants de 6 à 10 ans à charge	0,30	1	4 320
Nombre d'enfants de 11 à 18 ans à charge	0,45	-	6 480
Nombre de résidents de + 18 ans en plus du premier compté	0,60	1	8 640
Nombre de Revenu Minimum de Subsistance, nécessaire au foyer fiscal		2,05	
Total du RMS* non imposable ou restituable		29 520	
Restitution au foyer fiscal (*)		-	
Ou base imposable		12 480	
Pourcentage d'imposition au dessus du RMS*		21,83%	% / revenus
IR à payer (0 si < 200)		2 724	6,49%
Revenu disponible		39 276	

(*) permet de supprimer toutes les allocations familiales et se passer d'une structure de plus... mais aussi du RSA !!!

N.B. : en rouge tous les paramètres que l'on peut faire varier en fonction de ce que l'on veut privilégier

Même situation 2 adultes dont un seul travaillant et l'autre sans aucune ressource avec 2 enfants :

Calcul des revenus (sans plus aucune distinction d'origine et de catégorie)		
Revenu 1		24 000
Revenu 2		-
Revenu 3		-
Charges déductibles		-
Total des revenus		24 000

Calcul du Revenu Minimum de Subsistance (en fonction du nombre de personnes vivant sur les revenus)	Coeff	Nbr	RMS* de la catégorie
RMS* de base pour un foyer fiscal pour la même résidence	1,00	1	14 400
Nombres d'enfants de 0 à 5 ans à charge	0,15	1	2 160
Nombre d'enfants de 6 à 10 ans à charge	0,30	1	4 320
Nombre d'enfants de 11 à 18 ans à charge	0,45	-	6 480
Nombre de résidents de + 18 ans en plus du premier compté	0,60	1	8 640
Nombre de Revenu Minimum de Subsistance, nécessaire au foyer fiscal		2,05	
Total du RMS* non imposable ou restituable		29 520	
Restitution au foyer fiscal (*)		5 520	
Ou base imposable		-	
Pourcentage d'imposition au dessus du RMS*		0,00%	% / revenus
IR à payer (0 si < 200)		-	0,00%
Revenu disponible		29 520	

(*) permet de supprimer toutes les allocations familiales et se passer d'une structure de plus... mais aussi du RSA !!!

N.B. : en rouge tous les paramètres que l'on peut faire varier en fonction de ce que l'on veut privilégier

Par rapport à la situation précédente, on remarque que malgré le RMS, on a toujours intérêt à travailler pour avoir plus de revenus.

Nouvelle situation avec 2 cadres supérieurs travaillants et 3 enfants :

Calcul des revenus (sans plus aucune distinction d'origine et de catégorie)		
Revenu 1		180 000
Revenu 2		144 000
Revenu 3		-
Charges déductibles		-
Total des revenus		324 000

Calcul du Revenu Minimum de Subsistance (en fonction du nombre de personnes vivant sur les revenus)	Coeff	Nbr	RMS* de la catégorie
RMS* de base pour un foyer fiscal pour la même résidence	1,00	1	14 400
Nombres d'enfants de 0 à 5 ans à charge	0,15	1	2 160
Nombre d'enfants de 6 à 10 ans à charge	0,30	1	4 320
Nombre d'enfants de 11 à 18 ans à charge	0,45	1	6 480
Nombre de résidents de + 18 ans en plus du premier compté	0,60	1	8 640
Nombre de Revenu Minimum de Subsistance, nécessaire au foyer fiscal		2,50	
Total du RMS* non imposable ou restituable		36 000	
Restitution au foyer fiscal (*)		-	
Ou base imposable		288 000	
Pourcentage d'imposition au dessus du RMS*		49,00%	% / revenus
IR à payer (0 si < 200)		141 120	43,56%
Revenu disponible		182 880	

(*) permet de supprimer toutes les allocations familiales et se passer d'une structure de plus... mais aussi du RSA !!!

N.B. : en rouge tous les paramètres que l'on peut faire varier en fonction de ce que l'on veut privilégier

Évidemment, par rapport à la situation actuelle où ils ne payaient que 78 172 € d'IR, nos cadres sups pourraient ne pas être contents, mais comme on leur restitue par ailleurs, par le passage du brut au net payé, environ 35 640 € de revenus, l'effort supplémentaire de 27 308 € par rapport à la situation actuelle n'est pas immense proportionnellement à leurs salaires.

La restitution de la part des retenues salariales permet de lisser toutes les impositions très proportionnellement et de manière progressive quasiment sans « douleur ». Surtout, en imposant tous ceux qui sont au-dessus du RMS, cela permet de rendre transparent ce que chacun paye vraiment sans artifice type CSG, CRDS et autres taxes indirectes, qui ne sont que de l'IR caché qui ne respecte aucune proportionnalité.

Toujours pour ces mêmes cadres sup, si on prend maintenant le cas de figure où ils rémunèrent une jeune fille ou garçon au pair et un(e) employé(e) de ménage, tous deux à mi-temps et déclarés⁽¹⁾, ça donnerait ce qui suit :

Calcul des revenus (sans plus aucune distinction d'origine et de catégorie)		
Revenu 1		180 000
Revenu 2		144 000
Revenu 3		-
Charges déductibles		- 18 000
Total des revenus		306 000

Calcul du Revenu Minimum de Subsistance (en fonction du nombre de personnes vivant sur les revenus)	Coeff	Nbr	RMS* de la catégorie
RMS* de base pour un foyer fiscal pour la même résidence	1,00	1	14 400
Nombres d'enfants de 0 à 5 ans à charge	0,15	1	2 160
Nombre d'enfants de 6 à 10 ans à charge	0,30	1	4 320
Nombre d'enfants de 11 à 18 ans à charge	0,45	1	6 480
Nombre de résidents de + 18 ans en plus du premier compté	0,60	1	8 640
Nombre de Revenu Minimum de Subsistance, nécessaire au foyer fiscal		2,50	
Total du RMS* non imposable ou restituable		36 000	
Restitution au foyer fiscal (*)		-	
Ou base imposable		270 000	
Pourcentage d'imposition au dessus du RMS*		48,44%	% / revenus
IR à payer (0 si < 200)		130 792	42,74%
Revenu disponible		175 208	

(*) permet de supprimer toutes les allocations familiales et se passer d'une structure de plus... mais aussi du RSA !!!

N.B. : en rouge tous les paramètres que l'on peut faire varier en fonction de ce que l'on veut privilégier

Dans ce cas de figure l'effort supplémentaire par rapport au cas précédent ne serait plus que de 16 980 €. Vous voyez qu'en plus ce système permet toutes sortes d'aménagements ou de simplifications au niveau des charges déductibles sans changer quoi que ce soit au mode de calcul.

Ils dépensent 18 000 € pour employer des salariés, ils récupèrent 10 328 € d'impôt qu'ils n'auront pas à payer, soit 57 % du montant dépensé.

(¹) - Note personnelle : compte tenu du système d'hyper-simplification de la paye et des formalités, ainsi que des avantages fiscaux consécutifs, il n'y aurait d'ailleurs plus aucun avantage à ne pas déclarer un salarié.

Étonnant, non ? Car actuellement le crédit d'impôt⁽¹⁾ est de 50 % dans la limite de 12 000 € par an. Vous remarquerez également qu'en tout état de cause, il n'y a aucun « cadeau » là-dedans ; car si ces dépenses de personnel n'avaient pas été faites, c'est l'État à travers le RMS* qui aurait dû payer (notamment avec les impôts de nos 2 cadres sups).

C'est donc un simple transfert de dépense que de permettre une déductibilité totale et sans plafond ; tandis que les personnes rémunérées non seulement auront du boulot, mais en plus en fonction de leurs revenus auront de l'IR à régler dessus. Tout bénéfice pour tout le monde. Cependant, pour éviter que les riches n'abusent pour diminuer leur base imposable, on pourra limiter le nombre de personnels de service déductibles à 6 emplois temps-plein (ce qui correspond environ au nombre de personnes nécessaires pour avoir une assistance 24h/24).

C - Principes généraux applicables à cette vraie révolution fiscale

Il faut appliquer pour les charges déductibles de l'IR exactement les mêmes principes que pour les entreprises. Si on a besoin de payer des gens pour réaliser son revenu, alors ces charges doivent être déduites dans leur intégralité.

Par ailleurs, les pensions alimentaires et autres charges déductibles qui deviennent des revenus déclarés pour d'autres resteront déductibles. On pourra utilement étendre à toute personne identifiée fiscalement ne faisant pas partie du foyer fiscal et sans lien de parenté la déductibilité des pensions versées.

Par contre, en dehors des statuts d'indépendants qui continueront à déterminer leur résultat au réel, il faut totalement supprimer toute déduction pour frais professionnel, y inclus pour les professions bénéficiant actuellement d'une déduction forfaitaire supplémentaire⁽²⁾. Il est, en effet, totalement anormal que les entreprises n'assument pas les frais qu'elles engendrent pour leurs salariés et les fassent supporter à la collectivité, faussant en plus le prix que devrait réellement supporter les consommateurs ou utilisateurs. Autrement dit, finis les subventions cachées. Si l'État veut néanmoins aider une entreprise ou activité, il pourra le faire en minorant son taux de TVASS* en toute transparence dans les lois de finances.

Pour la déductibilité des dons aux associations reconnues d'utilité publique, je suis très réservé. Pour une raison simple, je trouve anormal de devoir financer de façon volontaire des

(1) - Service-public.fr : Impôt sur le revenu - Crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12>

(2) - Note personnelle : cela concerne actuellement 39 métiers qui bénéficient de 10 % à 30 % de déduction forfaitaire supplémentaire, qui vont des journalistes, aux musiciens, en passant par les inspecteurs d'assurances des branches vie... Liste complète : Article 5 de l'annexe IV du code général des impôts, sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006179466&cidTexte=LEGITEXT000006069576&dateTexte=20020330>

activités qui devraient être des missions assumées par l'État et l'ensemble de la collectivité, comme la recherche scientifique et bien d'autres secteurs.

Par ailleurs, le RMS* devrait en principe faire disparaître beaucoup d'associations caritatives ; c'est-à-dire toutes celles visant à aider nos trop nombreux nécessiteux. Elles ne pourront en conséquence que se réjouir de n'avoir plus aucune utilité sociale.

En fait, soit une association a une réelle utilité et nécessité sociale, culturelle ou autre, et elle doit être financée par l'État ou les collectivités locales, soit elle n'en a pas et ce n'est pas à l'État de supporter son financement à travers une remise d'impôt. Donc, pour l'instant, je ne vois pas la nécessité de maintenir une déductibilité pour les dons aux associations.

Quant aux déductions concernant les partis politiques et les syndicats, il faut les supprimer. Les mécanismes de leur financement sont par ailleurs assurés pour les syndicats par la TVASS* (le « financement des organisations syndicales » est inclus dedans) et pour les partis par notre actuelle législation concernant leur financement (que l'on pourra aménager pour permettre aux petits partis de vivre en faisant une péréquation au seul nombre de voix du premier tour). Il n'y a donc pas de raison qu'en tant que contribuable j'assume par mes impôts les choix politiques personnels de quelqu'un d'autre en lui permettant de déduire ce qu'il aurait versé.

Reste les dons aux associations qui œuvrent à l'étranger... un vrai dilemme... qui serait en grande partie résolu si la France respectait son engagement⁽¹⁾ de faire passer son Aide Publique au Développement (APD) de 0,34 % à 0,7 % du RNS⁽²⁾, tel qu'en 2013 elle s'y était engagée. Ces fonds supplémentaires pourraient en ce cas alimenter ce type d'associations. Cependant que comme pour les choix politiques ou syndicaux, nous n'avons pas à faire assumer par tous les choix de quelques-uns.

Bref, ce nouveau système concernant l'IR permet de supprimer toutes les niches fiscales et d'aménager très simplement et de manière transparente, ce que l'on voudrait continuer à promouvoir en complément de ce qui se ferait avec la TVASS*.

Cependant, ne me demandez pas quelle serait la configuration idéale. Il faudrait pour cela avoir accès aux ordinateurs de Bercy pour faire les simulations consécutives à la mise en place de toutes les novations fiscales proposées et je n'ai plus mes entrées depuis longtemps là-bas.

Par exemple, j'ai mis le niveau du revenu minimum de subsistance à 14 400 € annuel pour un foyer fiscal sans personne à charge, mais bien évidemment il faut voir si c'est tenable en fonction de la configuration actuelle de ceux qui payent de l'IR, des besoins de l'État, ainsi que des Collectivités locales, mais aussi en tenant compte des économies réalisées sur toutes les

⁽¹⁾ - Sénat : Engagement de la France pour l'aide publique au développement : <https://www.senat.fr/questions/base/2014/qSEQ141214111.html>

⁽²⁾ - Wikipédia : Revenu National Brut : https://fr.wikipedia.org/wiki/Revenu_national_brut

structures de redistributions sociales actuelles (notamment les allocations familiales, allocations solidarités, le RSA, et cetera).

Vous remarquerez en outre que le « revenu minimum de subsistance », n'est ni plus ni moins qu'un revenu universel qui est mis en place pour tous de façon très simple et qui selon les chiffres disponibles serait tout à fait tenable. Avec une caractéristique remarquable : c'est qu'il est sans effet de seuil⁽¹⁾ qui pousserait les gens à ne vivre que de cette allocation. Si on travaille, on a forcément plus de revenus.

À l'exclusion de ceux qui continueront à avoir droit aux allocations chômage, je suis par ailleurs pour une contribution de 2 à 3 jours par semaine (qu'on modulera en fonction du nombre d'adultes par foyer et d'enfants à charge) sous forme de travaux d'intérêt général, pour les seuls actifs qui ne vivraient que de l'allocation du revenu minimum de subsistance. Une vraie manne de services utiles pour tous pourrait alors se développer, notamment pour améliorer la vie quotidienne de certaines villes gangrenées par le chômage de longue durée de masse (qui je l'espère serait cependant à moyen terme en forte diminution avec toutes les mesures exposées dans cet ouvrage).

En tout état de cause, il n'y a pas de configuration « idéale » ; il y a seulement des choix optimaux en fonction des critères que l'on peut se fixer : justice sociale, répartition et redistribution des richesses, non-spoliation des riches, non-encouragement de l'assistanat, produire sans détruire et sans spolier,... et bien évidemment que cet impôt couvre les besoins de l'État, des Collectivités locales et autres.

On remarquera qu'avec ce système plus besoin d'abattement et autres déductions fiscales (concernant les personnes à charge ou les frais professionnels), et qu'on sort des distinctions, marié pas marié, et cetera, pour ne considérer que le nombre de personnes qui vivent avec le(s) revenu(s) déclaré(s) sur un même lieu de résidence.

Aussi, il ne sera plus utile de frauder en mentant sur la composition du foyer fiscal (en rattachant ou pas une personne, un enfant, un concubin,...) puisque ça ne change pas grand-chose à l'impôt payé au final et que ça pénaliserait même certaines configurations qui sépareraient abusivement les foyers fiscaux réels. À ce propos, pour éviter de multi-déclarations dans des foyers fiscaux pour bénéficier des RMS* plusieurs fois, il est assez simple de mettre en place un numéro d'identification fiscale unique par personne et/ou enfant (qui pourrait être le numéro de sécurité sociale), de façon à pouvoir recouper les déclarations de manière automatique et démasquer les fraudeurs.

(1) - Note personnelle : dans cette configuration de paramètres, si on ne recouvre pas les impositions inférieures à 200 €, il y a néanmoins un effet de seuil négligeable au déclenchement de l'impôt qui est à 16 910 euros pour un célibataire. Mais si on recouvre l'impôt dès le premier euro dû, alors il n'y a aucun effet de seuil.

Soit globalement, une vraie révolution fiscale où il ne sera plus besoin de distinguer les catégories de revenus (salaires, BIC, BNC, revenus mobiliers ou immobiliers, et cetera ; mais avec une généralisation du système déclaratif au réel* pour les professions et activités non salariées), où chacun sera simplement imposé en fonction de la totalité de ses revenus nets, du nombre de personne(s) à charge et de la domiciliation réelle des personnes composant le foyer fiscal qu'ils aient des liens de parenté ou non ; **une vraie avancée sociétale par rapport aux choix de vie actuel d'une majorité de la population, mais également fin de toutes les niches fiscales et autres « filouteries » pour minorer l'IR.**

De même, fin des disparités budgétaires entre les villes riches et les moins bien dotées puisque la redistribution aux villes pourra se faire par péréquation en fonction du nombre d'habitants y ayant leur domicile fiscal et du nombre d'enfants scolarisés dans ces villes, ainsi que du taux de logements sociaux. On en profitera d'ailleurs pour défaire ce qui a été fait avec ces usines à gaz (qui sont en plus antidémocratiques) que représentent les communautés de communes qui n'ont fait que multiplier les coûts sans apporter aucun des gains et économies d'échelle espérés par la soi-disant mise en commun de moyens.

À part à augmenter nos impôts locaux, à créer une strate supplémentaire de bureaucrates et de politiques qui émargent royalement dans ces structures, alors qu'ils n'y ont pas été élus par nous, jamais je n'ai pu constater que la création de communautés d'agglomérations avait apporté (quand ce n'est pas carrément pire qu'avant) une amélioration significative des services publics. Et je ne suis pas le seul puisque la Cour des Comptes a régulièrement dénoncé les dérives budgétaires des nouvelles supra-structures qu'elle a inspectées. Aussi, est-ce bien raisonnable de persister dans une erreur qui nous coûte aussi cher ? Et qui en plus est une insulte permanente à la démocratie.

Bref, voilà comment on peut rendre la fiscalité directe totalement transparente sur qui paye et combien, en restituant à l'État son rôle régulateur et redistributeur. Cependant, nous allons voir maintenant ce qu'il faut faire pour accompagner et rendre efficace cette révolution.

12 - Les mesures d'accompagnement de la réforme de l'IR

Vous aurez remarqué que nombre d'impôts pourront et devront être supprimés avec la fiscalité directe proposée et qu'on économise en plus le coût des structures redistributives concernant les allocations familiales, le RSA, les allocations solidarités, et autres.

Nous allons voir maintenant comment traiter les « problèmes » des possédants pour rendre acceptable et incontournable une progressivité forte des taux de l'IR, mais pas que...

A - La situation actuelle et les paradoxes concernant la fiscalité des patrimoines

Il y a quelque chose d'étrangement illogique dans tous les impôts concernant les transmissions (donations ou successions) de patrimoine à titre gratuit*...

Si je donne à manger ou la pièce à un SDF, l'État ne me dit rien et je peux le faire autant que je veux ; d'ailleurs, il s'en fout puisque cet argent sera de toute façon inclus dans mes revenus et donc imposé.

Si je donne de l'argent à une association reconnue d'utilité publique, je pourrai déduire de mes impôts une quote-part de ces dons⁽¹⁾. Mais si je veux léguer ma maison à un SDF, là ça devient dramatique, je serai matraqué fiscalement, y inclus parfois, si j'en fais don à une association⁽²⁾.

Étrange non ? Comme si l'État voulait bien accepter et même encourager les petits dons (dans la limite de 20 % du revenu ou 531 € en fonction du type d'association), mais s'abat sur vous comme un rapace dès qu'il s'agit de donner plus que des miettes, allant même jusqu'à taxer 60 % de la totalité du legs à quelqu'un qui n'aurait aucun lien de parenté avec le donateur. Cependant que redonner à la collectivité ses biens (sous forme de donation ou legs à une association reconnue d'utilité publique) reste permis quasiment en franchise de taxe. Du grand n'importe quoi, non ? Où je ne vois pas bien ce qui distingue un legs à une association (en principe exonéré), une donation monétaire (déductible jusqu'aux plafonds en vigueur, puis taxée puisque non déductible), les dons directs (permis sans limite, mais en réalité soumis à impôts puisque non déductibles et donc taxés), les legs à des étrangers (taxés au maximum, si sans lien de parenté).

⁽¹⁾ - Impôt sur le revenu : réduction pour dons à des organismes d'intérêt général : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F426>

⁽²⁾ - Donations et legs : <https://www.associations.gouv.fr/donations-et-legs.html> ; certaines associations restent cependant exonérées de droits à payer si elles répondent à certains critères ou pour certains types de legs.

Premier constat : les droits de succession et de donation sont bien supérieurs à notre actuel barème sur l'IR. En soi, c'est déjà une quasi-exception en Europe⁽¹⁾, mais dans un pays dont la Constitution indique dans l'Article 17 de sa Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « *La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.* », c'est une vraie entorse à ce principe. **Donc, on a le droit à la propriété privée, mais on n'a pas le droit d'en disposer comme on voudrait, sous peine que l'État se serve en premier.**

L'autre problème concerne l'évaluation des valeurs des transmissions. Prenons par exemple la transmission (par succession ou donation) d'un bien immobilier : sa valeur est estimée « *au prix que les héritiers pourraient raisonnablement obtenir s'ils vendaient l'immeuble dans des conditions normales* ». C'est sur ce montant que seront calculés les droits de succession. Et attention, l'administration fiscale peut faire un redressement, si elle estime que la valeur a été sous-évaluée.

Maintenant prenons un bien immobilier ancien qui a été acheté à Paris dans le 20^{ème} arrondissement 100 000 € en 2000.

Au moment de l'acquisition l'acheteur a payé des droits d'enregistrement plus des frais de notaire⁽²⁾ : environ 8 800 € ; mais également fait des travaux pour 10 000 € ; son coût d'acquisition total a donc été de 118 800 €. Le vendeur a pour sa part aussi payé des impôts sur sa plus-value immobilière : en fonction de la durée de possession et du statut du bien, il aura pour sa part à acquitter entre 0 % (pour une résidence principale dans certaines conditions) et 42 % du montant de sa plus-value⁽³⁾ (pour les biens détenus depuis moins de 5 ans hors résidence principale).

En 2018, date de la succession, avec l'inflation monétaire (30,3 % pour la période) le prix du bien correspondrait à 154 766 €, mais sa valeur de marché (compte tenu des requins, dont je vous parlerai plus tard) est estimée à 445 920 € (375 % d'inflation pour la période sur les prix de l'immobilier à Paris pour le seul 20^{ème} arrondissement⁽⁴⁾) ; et c'est sur cette dernière valeur que seront calculés les droits à payer.

Si la succession se fait en direction d'un enfant le montant des droits de succession⁽⁵⁾ seront de 67 378 € (15 % du montant légué, soit 44 % de la valeur du bien actualisé).

(1) - Impôts sur le revenu.org : Montant des droits de succession à l'étranger : <http://impotsurlerevenu.org/succession-et-donation/1091-montant-des-droits-de-succession-etrangers.php>

(2) Calculer le montant des frais d'acquisition d'un bien immobilier : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16181>

(3) - Impôt sur le revenu : déclaration d'une plus-value immobilière : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10864>

(4) - Voir ce site pour l'évolution du prix du m² : <http://m2paris.fr/>

(5) - Droits de succession : calcul et paiement : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14198>

Puis plus le degré de parenté devient lointain plus le montant à payer augmente, pour aboutir pour une personne sans lien de parenté à 266 596 € (60 % du montant légué, soit 172 % de la valeur du bien actualisé !!!) ; auxquels s'ajouteront pour tous les frais notariés⁽¹⁾.

Les riches ont très bien fait ces calculs et c'est pourquoi, au risque de choquer, je ne vois pas pourquoi on les jugerait quand ils réparent une escroquerie par une autre escroquerie, en créant des sociétés de gestion patrimoniale, ou carrément en s'exilant fiscalement.

Deuxième constat : encore une fois l'État ne s'embarrasse pas de savoir que sur 154 766 € l'impôt a déjà été acquitté, ni de tenir compte qu'il procède à une double imposition des revenus qui ont permis d'acquérir ce bien. Tandis que si le marché immobilier s'effondre quelques années plus tard (comme cela est déjà arrivé en 1992 ou 2008), il ne restera plus au légataire que ses yeux pour pleurer.

On ne peut pas justifier de telles taxations par le seul changement de propriétaire et le fait que le légataire recevrait un « revenu » qui n'a pas supporté l'impôt. Si tous les 20 ans, on retaxait 20 % de tous les revenus reçus par une personne sur cette période, tout le monde crierait au scandale, et c'est pourtant ce que fait l'État en taxant les successions et donations.

Il n'y a aucune cohérence dans les choix étatiques de taxation des transmissions ou donations patrimoniales, tandis qu'aujourd'hui on ne voit plus très bien pourquoi une discrimination est faite selon le degré de parenté, alors même que les « familles classiques » (celles où les couples restent ensemble pour la vie) sont devenues une minorité des cas (moins de 25 %).

On a donc un système de taxation totalement inadapté aux réalités de vie de la grande majorité des personnes et nouvelles formes de structuration sociale, où par exemple un ami aura parfois plus de liens affectifs avec quelqu'un que ses propres enfants. Mais il est vrai que l'État se fout des liens affectifs et de la volonté des personnes, pourvu qu'il puisse continuer ses spoliations arbitraires, tout en continuant à se faire passer pour un défenseur de la famille classique et de la redistribution patrimoniale. Tartuffe n'a pas été créé par hasard en France et l'État perpétue nos traditions d'hypocrisie.

Il faut que cela cesse. Toute personne devrait pouvoir disposer de ses biens pour les donner ou les léguer à qui il veut, sans que les lois et la fiscalité ne l'empêchent. Peut-être faudrait-il réserver une quotité inextinguible de 30 % pour les enfants (de façon à ce qu'ils ne soient pas totalement déshérités), mais c'est tout.

Assez justement, on peut penser que l'État est tout à fait dans son rôle « anti-accumulation prédatrice » quand il s'accapare au moment des successions d'une grosse partie des patrimoines. Cependant, on peut également penser qu'il est tout à fait abusif et même inique, qu'ayant acquis des biens avec des revenus qui ont déjà supporté l'impôt, l'État se réserve à terme d'en prendre

⁽¹⁾ - Quels sont les tarifs des notaires en matière de succession ? :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F795>

encore plus et de priver ainsi les possédants de leur souhait de donner à qui ils veulent ce qu'ils ont acquis tout à fait légalement.

C'est d'ailleurs une des principales motivations des fuites patrimoniales à l'étranger et de tous les montages qui permettent d'échapper (société de gestion patrimoniale, SCI*, démembrement de propriété, holding de gestion, trust, et cetera) à cette razzia de l'État sur les patrimoines.

Encore une iniquité d'ailleurs, car je serais curieux de connaître quelles segmentations sociales payent encore réellement des droits de succession en France ?

Domage qu'on ne puisse distinguer dans les budgets de l'État par tranche fiscale ce que cela représente (la rubrique est additionnée à d'autres) ; mais je suis à peu près persuadé que ce poste ne concerne plus que les classes moyennes, et quelques riches négligents qui ont malencontreusement oublié de s'expatrier fiscalement. Les vrais prédateurs, accumulateurs-compulsifs, cela fait longtemps qu'ils se sont organisés pour disposer comme ils veulent de leur patrimoine et ne plus rien payer en France. D'ailleurs, la volonté du gouvernement Macron de continuer à aider ces derniers est claire puisque l'exit tax⁽¹⁾ a été supprimée fin 2018.

Troisième constat : en réalité, tous ces problèmes sont des conséquences de 5 incohérences qui ne sont jamais traitées dans notre fiscalité actuelle :

- Si l'État a besoin de maintenir de tels niveaux de taxation sur les patrimoines, c'est que depuis 1987 les bases et les taux de l'IR ont été sous-évalués⁽²⁾ pour les possédants et qu'en conséquence, on leur a permis de s'enrichir trop vite. Un problème auquel nous remédions très clairement avec le nouveau système proposé pour l'IR.
- Ça ne gêne pas l'État de continuer à taxer des valeurs non réalisées en supputant sur leur prix de marché. Une conception très optimiste de la réalité, tandis que continuer à taxer des revenus qui ne sont pas issus d'un processus de production de richesse ou qui sont non réalisés, reste totalement anti dynamique économique.
- L'État estime que tout fait aboutissant à un transfert de propriété doit supporter un impôt. À ce sujet, il a créé tellement de catégories de revenus⁽³⁾ pour distinguer comment la personne a acquis ses richesses, qu'il en a oublié les principales : **le revenu a-t-il été acquis à la suite d'un travail productif ou non ; et non accessoirement, est-il issu ou non de la spéculation.** Du moins, il l'a oublié quand ça l'arrange, parce que ça ne le gêne

⁽¹⁾ - Un des rares dispositifs (symboliques) qui pénalisait directement l'expatriation du domicile fiscal depuis 2011. Wikipédia - » Exit tax » : https://fr.wikipedia.org/wiki/Exit_tax

⁽²⁾ - Note personnelle : En une trentaine d'années (de 87 à 2018), le plus fort taux d'imposition a baissé de 65 % à 45 % et le nombre de tranches a diminué de 14 à 5

⁽³⁾ - Les traitements et salaires, les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), les bénéfices agricoles (BA), les bénéfices non commerciaux (BNC), les revenus mobiliers, les revenus fonciers, les plus-values, les rémunérations des dirigeants de certaines sociétés ; toutes ces catégories elles-mêmes subdivisées en 2 à 5 catégories : <http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6430-PGP.html>

pas d'avoir favorisé depuis toujours les revenus issus des rentes⁽¹⁾ et/ou de la spéculation : par des exonérations, des abattements sur les plus-values réalisées en fonction de la durée de détention, de limitation d'imposition par type de titre, par des taux forfaitaires ou réduits, et cetera.

Bref, si vous faites une plus-value en vendant vos titres de participation ou tirez des revenus de ceux-ci, vous serez choyé par l'administration fiscale, mais si vous les donnez vous serez matraqué. On pourrait penser que cela est fait pour encourager les investissements, mais ça n'est qu'en partie vrai, tant les choix révèlent d'incohérences. D'ailleurs, ce sont bien toutes ces contradictions et paradoxes concernant les droits attachés à la propriété privée qui rendent « fous » les riches.

- Enfin, il y a une réalité qui éclipse toutes les autres et qui, à elle-seule, devrait impliquer que nous changions totalement de système d'imposition. **Tant que des pays accueillants avec des taxations quasiment inexistantes sur les patrimoines existeront, plus jamais on ne pourra avoir une politique anti-accumulation prédatrice, basée sur l'imposition patrimoniale.** Et comme ce n'est pas demain la veille que cet état de fait va changer, pourquoi s'obstiner à se faire croire qu'on agit selon un « bon principe », alors même que les seuls qui continuent à payer des droits de succession (et autres impôts) sont essentiellement ceux qui ne peuvent ou ne savent pas y échapper, c'est-à-dire principalement les classes moyennes et les bas revenus. On peut d'ailleurs ériger à la première place de toutes les iniquités et inégalités de notre système fiscal actuel la perpétuation des droits de succession. Une hypocrisie de plus et un déni de réalité, comme il en existe tant dans notre système fiscal.

Alors, comment sortir de toutes ces contradictions qui n'aboutissent qu'à désertifier toujours plus la France de ses riches et des investisseurs ? Tandis que la pression fiscale (quand on inclut toutes les taxations indirectes) sur les classes moyennes et basses n'a cessé d'augmenter...

La réponse est simple : **il ne faut prélever des impôts à notre taux d'IR que sur les revenus ou plus-values réalisées sur les cessions patrimoniales ayant donné lieu à une perception d'argent (ou un troc) au niveau des personnes physiques.**

Nous allons voir comment et ce que cela supprime comme impôts, mais également comment cela remet en place des règles claires, propres à rendre leur liberté de choix aux contribuables, ainsi que des marges de manœuvres économiques aux entreprises. Non accessoirement, nous rendrons également ainsi la monnaie de leur pièce à tous les pays, notamment d'Europe, qui depuis tant d'années font du dumping sur la fiscalité des patrimoines.

(¹) - Un seul exemple tant il y a de littérature et de droit sur le sujet : « Revenus à déclarer : plus-values sur valeurs mobilières » : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21618> ; et

B - Sortir de la compétition interétatique sur les investissements et les patrimoines

Il y a trois principes simples à mettre en place quel que soit l'objet - patrimonial, de rente, ou spéculatif - des investissements et leur mode de transmission de propriété :

1 - aucune taxation des valeurs patrimoniales et des investissements, tant qu'ils ne sont pas réalisés ; c'est-à-dire vendus, cédés, ou transférés contre paiement (ou troc). Leurs revenus restent eux taxés à l'IR sans abattement, ni aménagements spécifiques. Donc, comme nous l'avons déjà vu, fin de l'IFI, de la taxe foncière, de la taxe d'habitation, de la redevance télé, des taxations sur les values latentes*, mais également des abattements, niches fiscales, et cetera...

2 - pour tous les biens mobiliers et immobiliers, les plus-values de cession à titre onéreux* (contre paiement ou troc) seront imposées uniquement au moment du transfert de propriété. Les plus-values continueront à être diminuées du montant de l'inflation proportionnellement à la durée de détention (par année pleine). Le résultat de ce calcul sera divisé par le nombre d'années de détention qui donnera la base pour le calcul d'IR complémentaire à payer auquel est soumis le cédant l'année de la cession, puis ce montant d'IR complémentaire sera re-multiplié par le nombre d'années de détention pour donner l'IR total à régler sur la plus-value. Pour les détenteurs non-identifiés ou étrangers, une retenue à la source sera effectuée à notre taux maximal d'imposition (nous en verrons les modalités par la suite). On supprimera donc en conséquence notamment toutes les exonérations concernant les cessions immobilières, y inclus de l'habitation principale. Il n'y a aucune raison de ne pas payer d'impôts sur des cessions de bien dont les valeurs n'ont augmenté qu'à cause de la spéculation.

3 - les transmissions à titre gratuit* (legs, donations et successions) ne regardent pas l'État, elles seront donc totalement exonérées d'impôts et droits à payer. On pourra cependant garder un droit fixe d'enregistrement (pour les frais administratifs) de l'ordre de 1 % des montants en le plafonnant à 100 000 €.

Cesser de faire la « chasse » aux riches, c'est ça ; mais c'est aussi arrêter de faire payer à des petits et moyens revenus des impôts auxquels ils ne peuvent pas échapper actuellement, quand ce ne sont pas de fait seulement eux qui y sont soumis. Avec le déclassement économique des dernières générations, je serais curieux de connaître combien ont dû vendre le peu de patrimoine qu'avaient acquis leurs parents, soit pour faire face aux frais d'une maison de retraite, soit parce qu'ils n'ont pas pu honorer les droits de succession.

Aussi, il faut totalement arrêter de taxer autre chose que des revenus réels et réalisés, pour cesser de s'enfoncer dans des logiques anti dynamiques économiques et très insécurisantes pour tous les individus quel que soit leur niveau de possession.

Vendriez-vous vos meubles pour payer votre nourriture ? C'est pourtant exactement ce que l'on fait quand on taxe les patrimoines quels qu'ils soient.

Ce fut vraiment des décisions funestes, que pour pallier aux insuffisances de l'IR on a taxé ce qui a été acheté avec les revenus ; ce qui ne constitue même pas une double imposition, mais une imposition perpétuelle comme je vous l'ai déjà exposé.

C - Supprimer l'IS sur les bénéfices non distribués et tout imposer à l'IR en cas de distributions

Pour être en cohérence avec l'imposition uniquement au niveau des personnes physiques, l'impôt sur les sociétés sera totalement supprimé, tant que les bénéfices ne seront pas distribués ou transférés ou attribués. On ne gardera que le mécanisme de retenue à la source* (avec de nouveaux taux) pour les revenus distribués ou transférés ou attribués dans certaines conditions, en appliquant sept principes simples qui s'articulent tous autour de l'égalité entre les contribuables, leur identification et l'endroit où le revenu a été créé :

1 - Les revenus distribués ont été transférés à une personne physique identifiée et ayant son domicile fiscal en France : pas de précompte à payer ni de retenue à la source à effectuer, mais déclaration aux services fiscaux des versements avec identification du bénéficiaire (de façon à ce que le bénéficiaire s'acquitte de l'IR à payer sur les sommes reçues). Avec le numéro fiscal unique de la personne, l'administration croisera les informations transmises par l'entreprise avec les déclarations personnelles des particuliers. En cas de non-concordance des sommes, il sera aisé pour l'administration fiscale de rectifier l'imposition. En cas de numéro d'identification erroné, c'est l'entreprise qui redeviendrait redevable de l'IR au taux maximum d'imposition.

2 - Les revenus distribués ont été transférés à une entreprise française identifiée et ayant son domicile fiscal en France : pas de précompte à payer ni de retenue à la source à effectuer (mais déclaration de transfert à l'administration fiscale), l'entreprise receveuse étant soumise aux mêmes obligations que toutes les entreprises françaises en cas de versement ou transfert de bénéfices, on se retrouve dans le cas 1.

3 - Les revenus distribués ont été transférés à des personnes physiques identifiées ayant régulièrement déclaré leur domicile fiscal dans un pays ayant un accord de réciprocité (convention fiscale*) avec la France : un précompte mobilier* à notre taux maximum d'imposition (70 à 80 %) sera effectué. Pour que le bénéficiaire puisse faire valoir un remboursement sur un éventuel trop payé (par rapport au taux d'imposition auquel il aurait été soumis en France), il devra faire parvenir à l'administration fiscale française l'équivalent de notre avis imposition de son pays pour l'année

concernée. Au vue des éléments fournis, l'administration procédera alors à un ajustement de l'imposition en fonction de la totalité des revenus perçus par le contribuable et de ce qu'il aurait dû régler s'il avait été un contribuable français. Une stricte égalité proportionnelle d'imposition sera donc respectée entre un contribuable ayant son domicile fiscal en France et un autre qui serait à l'étranger. Le mécanisme de redistribution par le RMS sera bien évidemment neutralisé pour tous les contribuables domiciliés à l'étranger.

4 - Les revenus distribués ont été transférés à des entreprises identifiées ayant régulièrement déclarées leur domicile fiscal dans un pays ayant un accord de réciprocité avec la France : si ces entreprises receveuses veulent bénéficier du dispositif précédemment exposé (cas 3), elles devront fournir la liste des personnes physiques bénéficiaires finals ; si dans les bénéficiaires figurent des entreprises, ces dernières devront également transmettre le relevé de leurs bénéficiaires, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on puisse déterminer quelle est la personne physique finale qui bénéficie de la distribution de bénéfice. L'administration fiscale française délivrera alors un relevé de paiement pour que les personnes régulièrement déclarées puissent faire valoir leurs droits en suivant la procédure du cas 3. Pour la partie du versement qui concernerait des personnes non identifiées ou des entreprises dont on ne connaîtrait pas les actionnaires personnes physiques, c'est ce qui suit (cas 5) qui s'appliquera⁽¹⁾.

5 - Tous les revenus distribués ou transférés à des personnes ou entreprises non-identifiées (revenus et distributions occultes*), ou qui atterrissent dans des pays opaques ou sans convention fiscale de réciprocité, seront soumis, conformément à l'article 111-c du CGI*, à l'article 1759 du CGI* qui prévoit une amende de 100 % des sommes distribuées à des personnes non identifiées, tandis qu'aucun remboursement en fonction de la situation fiscale réelle du bénéficiaire final postérieurement identifié ne pourra être effectué. Les entreprises qui ne se soumettraient pas à leurs obligations déclaratives, outre les amendes prévues pour défaut de déclaration (qu'on pourra majorer) tomberont automatiquement sous le coup de l'article 1759 du CGI, avec majoration mensuelle de l'intérêt légal par mois de retard.

6 - On étendra le dispositif actuel concernant l'article 111 du code général des impôts (CGI*) à tous les services et prestations immatérielles. C'est-à-dire notamment : aux redevances commerciales, droits, commissions, honoraires, salaires, vacations, courtages, ristournes, jetons et autres prestations ou rémunérations versées à des sociétés ou particuliers basés à l'étranger.

⁽¹⁾ - Note personnelle : on remarquera que ces obligations découlent de l'application stricte de nos lois sur la dématérialisation des titres généralisée à toutes les sociétés y inclus étrangères (ayant des intérêts économiques en France) : premier texte l'imposant : Loi n° 81-1160 du 30 décembre 1981, Article 94-II ; puis : Décret n°83-359 du 2 mai 1983, Articles 1 à 23 ; puis : Ordonnance n° 2017-1433 du 4 octobre 2017 relative à la dématérialisation des relations contractuelles dans le secteur financier (a/c 1er avril 2018)

C'est une façon simple et radicale de résoudre et de mettre totalement fin au problème des GAFAM*, NATU*, trusts et multinationales qui font de « l'optimisation fiscale ».

7 - Concernant la retenue à la source* pour les salaires versées à l'étranger (articles 182 A, 182 A bis et 182 A ter du CGI*) et ceux prévus avec notre nouvelle définition à l'article 111 du CGI, le taux applicable sera désormais égal à notre taux maximum d'imposition et suivra les procédures prévues au cas 3 ou 5.

Et c'est tout.

D - Les bénéficiaires de la suppression de l'IS et de ne garder que l'IR

Cela peut paraître abscons et compliqué, mais ça ne l'est pas. En réalité à part pour la suppression de l'IS, l'extension du domaine d'application de l'article 111 du CGI, l'extension du mécanisme de retenue à la source et une redéfinition de la territorialité, il n'y a aucune grande novation dans ce qui est proposé.

C'est une synthèse de ce qui se pratique (ou devrait se pratiquer) actuellement en systématisant certaines obligations et en supprimant les niches fiscales, les exceptions, ainsi qu'en soumettant tous les contribuables quelle que soit leur domiciliation fiscale à notre droit **à partir du critère d'identification, d'égalité et de l'endroit où le revenu a été créé. Ou autrement dit, c'est à l'endroit où le revenu a été créé que se paiera dorénavant l'impôt et ce quel que soit la dénomination des paiements versés à l'étranger.**

Ne garder qu'un seul impôt sur la richesse générée règle définitivement le problème des fuites de revenus, d'optimisation et de fraude fiscale. Comme notre droit fiscal ne comportera plus que l'IR, l'Article 4 A du CGI⁽¹⁾ retrouvera toute sa portée pour que tout revenu généré en France et ce quelle que soit sa catégorisation (salaires, revenus mobiliers, redevances, et cetera) supporte l'impôt français. Vous êtes un GAFAM* ou un NATU*, vous faites du chiffre d'affaires en France, vous devrez donc supporter l'IR sur tout transfert de CA que vous effectueriez à l'étranger et ce quelle que soit sa dénomination si elle est immatérielle.

On voit qu'il est simple par ailleurs de déclasser certains pays qui n'appliqueront pas nos règles pour les faire basculer dans les pays opaques et leur appliquer automatiquement les règles prévues au cas 5.

⁽¹⁾ - « Les personnes qui ont en France leur domicile fiscal sont passibles de l'impôt sur le revenu en raison de l'ensemble de leurs revenus. Celles dont le domicile fiscal est situé hors de France sont passibles de cet impôt en raison de leurs seuls revenus de source française. »

On appliquera par ailleurs les mêmes mécanismes sur les entreprises individuelles et sociétés non soumises à l'IS, de façon, à ce qu'un entrepreneur (en BIC, BNC ou autres) ne règle de l'IR que sur les rémunérations qu'il s'est réellement versées.

Il faut bien comprendre que tout l'actuel système d'optimisation et d'évasion fiscale repose sur deux valeurs centrales qui maintiennent et perpétuent tout l'édifice :

- **le secret, avec son impossibilité de connaître nominativement le bénéficiaire final des revenus,**
- **le déplacement des richesses produites dans des pays à fiscalité réduite ou inexistante.**

Empêchez, enlevez, pourchassez et sanctionnez durement le secret sur les bénéficiaires finals des rémunérations, et tout s'écroule. Imposer tout transfert de richesse (quelle que soit sa dénomination : redevance, commission, honoraires, prestation, et cetera...) produite sur notre sol à notre IR et on éradique tous les « jeux » de bonneteau fiscaux.

Juste deux valeurs nodales à éliminer et plus aucun montage « d'optimisation fiscale » ne tient ; et en plus, nous avons déjà la plupart des lois pour le faire.

Ce transfert d'assiette sur l'IR qui permet de supprimer l'IS est une novation qui enfin rétablit qui paie vraiment. Il ne fait que reprendre des mécanismes existants déjà pour les sociétés civiles, à une exception notable c'est que tant que les fonds ne sont pas distribués, transférés ou attribués (par augmentation de capital ou transfert à l'étranger, par exemple) ils ne sont pas imposés. Cela permet en outre de considérablement et simplement renforcer les fonds propres des entreprises françaises pour leur développement, tant qu'elles choisiront de ne pas distribuer ou attribuer leurs bénéfices, et qu'elles resteront en France.

Les entreprises sont notre bien commun, plus elles génèrent de richesses (bien évidemment en respectant toutes nos lois) **et plus cela profite à tous.** Aussi tant que les capitaux et les richesses générés sont utilisés à des fins de développement de l'activité, il n'y a aucune raison de taxer quoi que ce soit. Mais il est également temps de les débarrasser de toutes les contraintes administratives qui font d'elles des auxiliaires des administrations fiscales, sociales, économiques (au travers des déclarations collectées par l'Insee⁽¹⁾) et douanières, pour qu'enfin leurs ressources servent à produire autre chose que du papier.

Nous comprenons tous que vendre ses meubles pour pouvoir manger n'est pas une solution tenable et encore moins durable, pourtant c'est exactement ce que l'on fait quand on s'obstine à taxer les entreprises ou les patrimoines. Ne pas comprendre qu'avant de prélever et disposer des richesses, il faut d'abord les produire et les rendre disponibles, c'est faire une grave

⁽¹⁾ - Insee : Institut national de la statistique et des études économiques - Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Institut_national_de_la_statistique_et_des_%C3%A9tudes_%C3%A9conomiques ; cet institut collecte auprès des entreprises des informations économiques en leur faisant remplir des questionnaires abscons, alors même que l'administration fiscale pourrait leur fournir ces renseignements.

et dramatique erreur aux conséquences contre-productives pour tous. D'ailleurs, « taxer les entreprises », comme je vous l'ai déjà longuement démontré et répété, n'a aucun sens en soi puisqu'au final sous une forme ou une autre c'est toujours « nous » qui payons.

En outre, dans notre monde ouvert, qui autorise toutes les échappatoires, taxer les entreprises n'est qu'un vœu pieux et ce n'est pas demain la veille que ça va changer.

Non accessoirement cela permet également de rendre la monnaie de leur pièce à tous les paradis fiscaux qui depuis tant d'années pratiquent le dumping fiscal.

Et pour mon confort personnel, j'espère qu'enfin j'arrêterai d'entendre la bêtise récurrente de ceux qui n'ont jamais rien compris à l'incidence fiscale et qui prônent entre autres cette idéologie anti développement économique, qui ne correspond en plus à aucune réalité : « faisons payer les entreprises ».

13 - Chiffrage de toutes ces réformes

Comme je le précisais aux chapitres 9 et 11, je ne dispose pas de toutes les données qui permettraient de faire un chiffrage très fin. Cependant, c'est de l'arithmétique de base où on ne fait que transférer sur la TVASS et l'IR tout ce qui était auparavant disséminé dans nos 254 impôts, taxes, et toutes les cotisations sociales. Un simple jeu de vases communicants qui, je vous le rappelle, permet d'augmenter les salaires nets (sans oublier les retraites) de 27 % (pour les plus bas salaires) à 12 % (pour les plus hauts).

Cependant, avec les éléments dont nous disposons (voir notamment le chapitre 4), je peux prévoir (sans prétendre à ce que ces chiffres soient totalement exacts) que cela donnerait les chiffres suivant en termes de recettes et de dépenses (ou de suppression d'impôts et taxes) :

Libellé des recettes (bases 2017)	En milliards d'euros
Prélèvements supplémentaires par la TVASS sur les produits importés	51
Autres impôts et taxes « sur les entreprises » repris dans la TVASS	111
Fin des niches fiscales (estimation 2018)	100
Fin des niches sociales (estimation 2015)	52
Transfert de l'IS sur l'IR, par ailleurs les recettes supplémentaires apportées par ce nouveau système sont inchiffrables avec les données disponibles	66
Économies structurelles (fin de l'URSSAF* et des organismes de recouvrement sociaux, mais aussi en partie de redistribution, Allocations familiales et autres)	40
Fraude sur les impôts (TVA incluse) : il est à noter à ce sujet que la grande majorité de ces fraudes sont consécutives au système déclaratif actuel ; en outre les réformes proposées permettent de mettre fin aux fuites de revenus	60
Fraude sociale, éradiquée par la TVASS	27
Total des recettes supplémentaires	507

Libellé des dépenses et suppressions d'impôts (bases 2017)	En milliards d'euros
Coût du RMS (y inclus en revalorisant en conséquence les retraites les plus basses) avec 8,5 millions de personnes concernées, mais un coût déjà assuré actuellement pour moitié	61
Fin des autres impôts et taxes « sur les entreprises » repris dans la TVASS	111
Fin de l'IS	66
Fin des droits de succession, de l'IFI, de la TH de la TF, et autres impôts	73
Total des dépenses et suppressions d'impôts	311

Surplus de recettes	196
----------------------------	------------

Ce jeu de vases communicants rétablit, enfin, qui paye et quoi, et c'est déjà une révolution par rapport à notre système actuel. Il autorise des économies structurelles colossales par les simplifications mises en place ; elles sont chiffrées à 40 milliards d'euros, ce qui est probablement très loin de la réalité compte tenu du nombre d'organismes de recouvrement et de redistribution que ces réformes permettent de faire disparaître (avec en plus les actifs immobiliers de ces organismes qui redeviennent disponibles pour faire rentrer de l'argent ou créer des logements) ; sans compter qu'il y aura aussi des gens libérés dans les entreprises pour faire autre chose que de remplir des déclarations.

Cependant, ces 196 milliards de recettes supplémentaires trouveront facilement à s'employer, pour, enfin, arrêter la dégradation des services publics et surtout les améliorer. Nous reclasserons sur tous les secteurs qui en ont besoin (santé, justice, sécurité, éducation, culture, services de proximité, et cetera) les salariés mis au chômage par ces réformes ; et ils pourront ainsi à nouveau s'investir dans des fonctions utiles pour tous. L'État et les Collectivités locales devront en outre reprendre à leur compte le financement de toutes les associations actuellement financées entre autres par des crédits d'impôt.

L'excédent restant (de l'ordre de 60 à 80 milliards) servira bien évidemment à résorber les dettes de façon à engager un cycle vertueux de retour à la normale pour les finances publiques et diminuer progressivement le service de la dette, argent qui redeviendra à terme disponible pour alimenter les services publics et protections sociales.

Je n'inclus pas dans mon tableau les effets économiques et financiers :

- du vrai choc de simplification,
- de la hausse du rendement de l'IR avec sa nouvelle territorialité et sa fiscalité directe,
- des résultats consécutifs au plan de récupération des évasions fiscales depuis 20 ans,
- du retour à terme au plein emploi (45 milliards),
- du retour des investisseurs et des capitaux en France,
- de la compétitivité gagnée à l'export, et de la résorption de notre déficit commercial,
- de l'arrêt des dumpings sur les produits importés,
- des effets de l'application de nos lois concernant le « nul ne peut s'enrichir sans cause » (que nous verrons par la suite).

Toutes des conséquences, à court, moyen et long terme, de nos réformes fiscales qui devraient booster le développement économique comme on ne l'a plus vu depuis 50 ans, à cause de toutes les concurrences déloyales que nous avons subies sans jamais arriver à arrêter les cercles vicieux dans lesquels nous nous sommes enfermés ; en « oubliant » de faire les réformes structurelles que ce nouveau contexte imposait.

Mais c'est probablement trop simple pour nos politiques et syndicalistes, adeptes des usines à gaz institutionnelles, qui n'ont qu'un seul but préserver leur place au chaud et leurs rémunérations sans qu'ils n'aient rien à faire ; surtout sans rien changer, ni rien remettre en cause, consécutivement à leurs échecs.

14 - Épilogue - Il n'y a pas que la fiscalité dans la vie, il y a aussi les lois à incidences économiques

Comme l'indique le titre de ce chapitre, la fiscalité ne fait pas toujours tout ; les lois qui la justifient ou qui l'accompagnent peuvent aussi beaucoup pour modifier les cercles vicieux dans lesquels nous nous trouvons.

Ce qui reste « étonnant » (comme dans bien des cas), c'est qu'il suffirait d'appliquer nos jurisprudences et les lois constantes de notre droit français pour changer du tout au tout certaines pratiques anti-développement économique et de rapace-parasite de beaucoup d'acteurs économiques actuels qui vivent aux crochets des autres sans rien leur rendre. Mais quand on dit que la justice est aveugle, en fait elle ne l'est jamais autant que quand il s'agit de dire aux possédants qu'ils abusent ou qu'ils sont hors la loi.

Une des plus anciennes (1892⁽¹⁾), constante et emblématique jurisprudence⁽²⁾ est probablement : « **nul ne peut s'enrichir sans cause** » ; elle est devenue loi depuis 2016⁽³⁾ sous les termes « ... **enrichissement injustifié au détriment d'autrui...** ».

Si on comprend toute la portée et toutes les implications de ce simple principe, si on l'applique à tous les niveaux de notre système économique, cette simple loi de bon sens est de nature à bouleverser tout notre système de captation des richesses. D'ailleurs, j'attends de voir les jugements qui vont y faire référence pour savoir comment elle va être appliquée. Quelques exemples pour comprendre...

A - L'agriculture néo-zélandaise

On cite toujours le modèle agricole néo-zélandais comme une réussite totale du système « libéralisé » à outrance. En effet, depuis 1984, l'État ne verse plus un centime de subvention au secteur agricole ! Après quelques années difficiles de restructuration, où pour faire simple les gros ont mangé les petits, ce secteur est, cependant, redevenu florissant, excédentaire au niveau de sa balance commerciale, a fait de considérables gains de productivité, a créé des emplois, et, cerise

⁽¹⁾ - C'est l'arrêt dit « des engrais » de la chambre des requêtes de la Cour de cassation du 15 juin 1892 Boudier c. Patureau-Mirand

⁽²⁾ - Wikipédia - « enrichissement sans cause » : https://fr.wikipedia.org/wiki/Enrichissement_sans_cause

⁽³⁾ - Articles 1303 à 1303-4 du Code civil : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=18A72F3CBCB7B2D6441482A313EC17BE.tpdila07v_3?idSecti onTA=LEGISCTA000032023810&cidTexte=LEGITEXT000006070721&dateTexte=20161001

sur le gâteau, permet aux paysans de vivre très honorablement de leur travail sans plus rien demander à personne ; au point que plus aucun paysan ne songe à faire machine arrière.

Magnifique, non ? Et tous les néolibéraux de citer cette réussite, comme un exemple édifiant du fait que l'éviction de l'État des circuits économiques et la dérégulation ont démontré, quand on les applique, que leur théorie de la libre concurrence et du non-interventionnisme de l'État fonctionne pour booster l'économie... C'est cela, oui ; comme dirait un célèbre slogan publicitaire : « *et alors, la marmotte elle met le chocolat dans le papier d'alu...* » ; ou autrement dit sans humour, les néolibéraux essaieraient de nous prendre pour des imbéciles qu'ils ne s'y prendraient pas autrement.

En réalité, comme dans toutes les démonstrations idéologiques (sans exception), ils « oublient » toujours de nous préciser pourquoi, cela a aussi bien fonctionné et le contexte particulier de cette réussite. Le facteur déterminant de cette réussite (qui ne doit absolument rien à la dérégulation) est que les agriculteurs se sont organisés (trois grandes coopératives pour tous), pour se passer totalement de tous les intermédiaires !!! Au point qu'ils ont créé et détiennent eux-mêmes, par l'intermédiaire de leurs coopératives, leur industrie de transformation, ainsi que leur réseau de distribution et de commercialisation.

C'est sûr que vu comme ça, quand on tient tous les bouts de la chaîne - prix aux producteurs, transformation, distribution, commercialisation et même les traders qui travaillent pour eux au niveau international - ça ne peut aller que beaucoup mieux, puisque toutes les VA* (valeur ajoutée) produites retournent à leur origine première, c'est-à-dire au producteur... Une drôle de conception de la libre concurrence et du libéralisme, vous ne trouvez pas ? Et personnellement, c'est celle que j'aime.

J'attends qu'un néolibéral vienne m'expliquer où il voit de la « libre concurrence » dans ce système qui ressemble plus à une organisation en monopole ou à une entente*, en principe illicite, qu'à une soumission à la « loi des marchés ».

Nos timides AMAP* font vraiment piètre figure ; du bricolage et de l'amateurisme, comparé à ce système généralisé à tout un secteur productif d'un pays.

Par comparaison dans notre filière agricole, on trouve quoi ? Un tas d'intermédiaires, notamment, les industriels de l'agro-alimentaire et les centrales d'achat des grands groupes de distribution qui, en 2013, avec 9,5 % des entreprises du commerce de gros trustaient 90 % du chiffre d'affaires⁽¹⁾ du secteur. Ceux-ci tiennent donc les deux bouts de la chaîne : le prix proposé

(1) - Chiffres Insee datant de 2013 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121623> ; et on peut supposer que ça ne s'est pas arrangé depuis, les concentrations ayant continuées.

aux producteurs et le prix payé par le consommateur... Et dans cette « chaîne », ce sont les seuls qui ne perdent jamais ; tandis que les producteurs et les consommateurs subissent, sans pouvoir agir, la « loi du marché », en réalité dictée par les intermédiaires.

Où est la libre concurrence là-dedans ? Puisque les centrales d'achat, par les volumes qu'elles trustent, ainsi que leur contrôle des circuits de distribution, empêchent l'émergence de tout autre circuit d'approvisionnement des consommateurs. L'exact contraire du modèle néo-zélandais qui autorise les producteurs à faire toujours mieux, puisque leurs efforts ne peuvent être que récompensés, et dont la production est réellement régulée par la demande directe, sans spéculation, ni manipulation des intermédiaires !

Mais, je pense que vous avez compris, maintenant, que c'est très différent d'avoir un système productif tributaire et organisé autour des producteurs comme en Nouvelle-Zélande.

Dans le nôtre, seuls les intermédiaires dictent leur loi à tous : producteurs qui pleurent ou qui en crèvent, ainsi qu'aux consommateurs, qui payent par leurs impôts les subventions des VA absorbées par les intermédiaires, que ne verront jamais les producteurs.

Dans tous les cas, les intermédiaires n'y perdent jamais. Si la demande baisse, ils demanderont aux producteurs de baisser leurs prix, au besoin en les mettant en concurrence avec des paysans encore plus misérables que les nôtres. Si la demande augmente ou que les sources d'approvisionnements sont en pénurie, ils augmenteront le prix à la consommation... une étonnante « régulation naturelle » des marchés que personnellement j'appellerais plutôt un racket organisé.

Ce qui reste étonnant, c'est que l'État (comme les producteurs et les consommateurs, d'ailleurs) accepte ces états de fait comme normaux. Pire, les citoyens financent par l'impôt (à travers les subventions au secteur agricole) les valeurs ajoutées captées par les intermédiaires et qui ne retournent pas aux producteurs ; sans jamais remettre en cause ce système pervers qui fait de tous ceux qui bossent des « assistés », pour le seul profit de quelques-uns. Et pire encore (si c'est possible), avec la loi EGalim⁽¹⁾ les grandes surfaces seront dans l'obligation d'assurer aux producteurs français une juste rémunération en augmentant leurs prix. Je n'ose même pas imaginer tous les effets contre-productifs que cela va engendrer, comme par exemple, préférer un producteur étranger pour ne pas avoir à augmenter ces prix de vente ou encore comment les intermédiaires vont encore plus se gaver... Bref, une loi qui risque au final de tuer encore un peu plus vite le local.

(¹) - LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=6719666E8C315D073F2109B665DBA0FF.tplqfr42s_1?cidTexte=JORFTEXT000037547946&categorieLien=id

Y a vraiment des baffes qui se perdent, pour ne pas dire des guillotines, parce que pendant ce temps-là nos agriculteurs continuent à représenter une des segmentations sociales qui se suicide le plus... Un drame humain terrible qui se passe tous les jours sous nos yeux sans que personne n'agisse pour le faire cesser et redonner leur dignité à ces forçats de la production. Nous devrions être d'une reconnaissance sans limites pour ces 2 % d'actifs qui arrivent à nourrir toute la population française, et nous ne faisons rien pour casser les diktats des intermédiaires qui les condamnent, pour le plus grand nombre, à la mendicité.

B - Le marché immobilier français...

Vous trouverez sur le Net et ailleurs, plein d'analyses « pertinentes », sur l'exception française en matière d'immobilier (il vous suffit pour cela de taper dans votre moteur de recherche « prix de l'immobilier, une exception française »).

Quand les prix de l'immobilier s'effondrent à peu près partout dans le monde, nous nous continuons à maintenir des niveaux de prix qui (jusqu'à une époque récente) permettaient à un Parisien de s'acheter un trois pièces à Berlin, pour le prix d'un studio à Paris... tandis que le niveau des loyers du secteur libre rend inaccessible le logement parisien, si on n'a pas au moins un salaire de cadre, alors que les loyers libres berlinois continuent à être 3 à 4 fois moins chers qu'à Paris...

Et on se demande bien comment avec un « indice du coût de la construction »* à 1 699 € (au 12/2018), le mètre carré parisien peut se vendre 5 à 15 fois cet indice, ou encore comment des loyers dans des immeubles qui ont déjà été amortis 5 à 10 fois peuvent atteindre de tels sommets.

Vous trouverez toutes sortes d'explications sur ces phénomènes, basées sur l'offre et la demande, la pénurie de logements, le taux des emprunts, la fiscalité, l'intervention de l'État et des communes, et cetera, et cetera, ... analyses qui sont en parties vraies, mais jamais aucune ne vous expliquera la façon dont ce « marché libre » est organisé en France.

En fait, la principale raison tient à notre culture spécifique de la « liberté ». En France, les intermédiaires font obstacle à une chute des prix, sous peine de voir leurs rémunérations baisser ; mais pas qu'eux. C'est en général dans notre mentalité de préférer ne pas vendre plutôt que de perdre de l'argent. C'est vrai pour les particuliers, mais c'est vrai tout également pour les institutionnels (y inclus l'État et les communes)... qui préfèrent stocker les actifs (parfois pendant plus de 10 ans) qu'ils ne peuvent pas revendre au moins à leur prix d'acquisition. C'est ainsi, ils préfèrent continuer à entretenir un marché en pénurie artificielle, plutôt que laisser tout s'effondrer... y compris la valorisation de leurs actifs d'usage, ce qui les obligerait à passer des provisions pour dépréciation qui plomberaient leurs comptes.

Mais pour revenir à la spécificité des intermédiaires immobiliers : toutes leurs rémunérations sont proportionnelles aux montants qu'ils vendent, qu'ils louent ou qu'ils suivent des travaux.

Une commission de vente, c'est 5 à 10 % du prix vendeur. « Bizarrement », dans ma commune toutes les agences sont alignées aux mêmes taux ; vraiment super, la « concurrence » ! Mieux avec les associations de moyens du type AMEPI⁽¹⁾, toutes les agences locales, quelle que soit leur franchise, travaillent avec un fichier commun, mettent en vente les mêmes biens, et se partagent la commission ! Le vendeur voit ainsi son annonce diffusée bien plus largement ce qui est plutôt bien ; cependant, qu'est-ce qu'il reste comme différences entre les opérateurs immobiliers qui maintiendraient une concurrence entre eux ? Personnellement, je n'en vois pas. Et si ce n'est pas une entente⁽²⁾, ça y ressemble pourtant bigrement.

Pour le volet « administrateur de biens », une perception de loyer donne lieu à une commission de 1 à 2,5 %, idem pour un suivi de travaux... Et on comprend tout de suite quel est l'intérêt des intermédiaires à toujours faire gonfler les prix ; alors que je ne vois pas bien pourquoi la vente d'un deux pièces devrait rapporter plus que celle d'un studio, ou en quoi le travail est différent entre percevoir un loyer de 400 € ou de 1 000 €.

Le mécanisme d'augmentation des prix à la vente est donc très simple. À chaque transaction l'intermédiaire prend 10 % qui sont payés par l'acheteur, sans oublier qu'il y a également les frais notariés de l'ordre de 8 %. En cas de revente, le vendeur voudra au minimum récupérer sa mise. Donc prix initial + 18 %, plus, bien sûr, le montant des travaux qu'il aura éventuellement faits. Au bout de 4 échanges, le prix initial a presque doublé, juste pour ne pas perdre d'argent de la part des vendeurs, qui bien évidemment ne déduisent jamais de leur prix de vente leur coût d'usage. Et comme le marché essaye toujours de s'aligner sur les prix de vente les plus hauts, on a un effet d'entraînement généralisé. D'ailleurs jamais les soubresauts à la baisse du prix du mètre carré n'ont eu d'impact sur le niveau des loyers qui a continué lui sa progression bien au-dessus de l'inflation générale.

Rajoutez à ça que les loyers suivent les rendements attendus autour de 5 % de la valeur des biens, en se calant sur les plus hauts prix du « marché », sans jamais tenir compte des éventuelles baisses, et on comprend comment cette spirale ne pourra prendre fin qu'en supprimant les facteurs qui la poussent et la maintiennent vers le haut... **c'est-à-dire, principalement, le paiement à la commission, au lieu de tarif fixe par service ou prestation, qui réintroduirait en plus une vraie concurrence entre les intermédiaires.**

(1) - AMEPI : <http://www.fichieramepi.fr/>

(2) - Note personnelle, je cite une partie du texte de la référence précédente : « *Finie la concurrence stérile et l'isolement, les agents immobiliers partagent leurs portefeuilles, tout autant que leurs honoraires.* »

Pendant que les locataires attendent que l'État fasse enfin la police, les entreprises du bâtiment se créent et meurent aussi vite qu'elles sont apparues, en continuant à avoir un taux de mortalité supérieur à quasiment tous les autres secteurs ; tandis que celui des intermédiaires immobiliers est comparativement florissant ; cherchez l'erreur... On comprend bien que nous sommes là dans le même type de captation des valeurs ajoutées et de manipulation des prix, comme pour le secteur agricole, qui empêche les « vrais producteurs de valeur » de pérenniser et de vivre honorablement de leur activité.

Pour comprendre, quelques chiffres issus des pages jaunes :

- 2 323 agences immobilières pour la région de Berlin, et ses 6 004 857 habitants,
- 9 393 agences immobilières pour l'IDF, et ses 12 082 144 habitants.

Si on rapporte ces chiffres à la population, l'IDF fait vivre proportionnellement 2 fois plus d'intermédiaires immobiliers que la région de Berlin !

On comprend bien que sur un marché en pénurie artificielle d'offres, cela nécessite, en conséquence, de capter beaucoup plus d'argent pour pouvoir survivre et donc, de faire augmenter tous les prix, puisque tous les revenus des intermédiaires dépendent de commissions proportionnelles aux montants vendus, aux locations perçues et aux travaux suivis.

Donc : est-ce que c'est parce qu'il y a pénurie de logements ou de biens à vendre que les prix ont autant augmenté et se maintiennent si haut ? **Ou parce ce qu'il y a trop d'intermédiaires qui se rémunèrent sur le marché et qu'en conséquence, ils ont besoin de pousser les prix à la hausse et de les maintenir au plus haut pour pouvoir (bien) vivre ?** Je pense que vous avez la réponse. Et s'il y avait besoin d'une confirmation, on remarquera que depuis des mesures de libéralisation récentes à Berlin, cette ville est à nouveau soumise à la spéculation immobilière avec les mêmes travers et conséquences que nous subissons depuis 40 ans.

En outre, sans même comptabiliser toutes les zones en friche et autres bâtiments industriels désaffectés, selon les derniers chiffres disponibles, il y aurait 570 000 logements vacants⁽¹⁾ (en 2015) pour la seule IDF (3 000 000 pour la France et en constante augmentation), alors que 633 468 demandes de logements sociaux (en 2015) étaient en souffrance⁽²⁾ ; je n'appelle pas cela de la pénurie.

En réalité, notre secteur immobilier ne répond que très à la marge à la règle de « tout ce qui est rare est cher » ! Par contre, il répond très bien à celui de « tout ce qui s'échange rapidement devient très cher », ou encore, « **quand les intermédiaires s'enrichissent sans rien faire, juste en faisant augmenter les prix, ils auraient tort de se priver** ».

⁽¹⁾ - Insee, Évolutions conjointes du parc de logements et de la population en Île-de-France : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3672867>

⁽²⁾ - Qui demande un logement social en Ile de France ? : <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/qui-demande-un-logement-social-en-ile-de-france-a3759.html>

Dans notre système, il y a toujours un maillon de la chaîne (intermédiaires immobiliers, promoteurs, vendeurs, banques, propriétaires, institutionnels, ...) qui fait échec à l'autre pour que les prix baissent vraiment... tandis que dès que l'on parle de réglementation des loyers ou du marché, comme cela se pratiquait en Allemagne ou ailleurs (sans que ça n'empêche personne de vivre), tous les professionnels montent au créneau avec leur sempiternelle menace que plus personne ne voudra louer ou construire ; alors qu'en réalité ils défendent surtout leurs rentes de situation.

Sauf qu'en Allemagne⁽¹⁾ par rapport à la France⁽²⁾, il y a bien moins de SDF qui meurent de froid. Sauf que l'insolente compétitivité de ce pays provient pour partie du fait que la part du logement dans les dépenses des ménages ne capte pas un montant confiscatoire des revenus, ce qui permet de maintenir des coûts salariaux soutenables. Ou comment l'Allemagne permet par de simples mesures de réglementation des marchés immobiliers (mais aussi avec une offre 2 fois plus importante de logements sociaux qu'en France), d'avoir en plus des coûts salariaux plus compétitifs et plus flexibles au niveau de sa production... Parce qu'il est évident qu'on est beaucoup plus à l'aise quand on gagne 1 000 euros à Berlin que 1 200 euros à Paris !

Nos intermédiaires immobiliers sont vraiment pitoyables. Personnellement, pour changer du Kärcher®, c'est au lance-flamme que je nettoierais cette « profession » de parasites profiteurs, ainsi que la mentalité de certains possédants et acteurs immobiliers. Et je parle par expérience parce que j'en ai eu quelques-uns parmi mes clients : une minorité seulement faisait leur travail honnêtement et sans chercher à tout prix le jackpot.

Si on veut gagner le combat sur le logement, il est évident qu'il faudra passer par des mesures de coercitions du secteur pour tuer la spéculation, en commençant par faire disparaître au moins la moitié des intermédiaires immobiliers ; c'est vital parce que les niveaux atteints par le poste « logement » dans le budget des ménages sont totalement intenable (notamment en IDF). On ne peut pas espérer une reprise de la consommation et une diminution des dépenses contraintes quand 30 % (en moyenne, puisque cela se situe entre 19 et 40 %) du budget des ménages est distribué à des rentiers qui pour la plupart ne produisent rien et n'ont qu'un but faire augmenter toujours plus les prix de l'immobilier.

Mais, je doute que quelqu'un s'attaque réellement un jour à cette « exception française ».

(¹) - Le Figaro.fr : « Pourquoi les SDF allemands ne meurent pas de froid », par Caroline Bruneau Publié le 31/12/2009 : <http://www.lefigaro.fr/international/2009/12/31/01003-20091231ARTFIG00013-pourquoi-les-sdf-allemands-ne-meurent-pas-de-froid-.php>

(²) - 566 morts en 2018 à 48 ans en moyenne, d'après l'association « Collectif les Morts de la Rue » : <http://www.mortsdelarue.org/spip.php?article14>

C - Les intermédiaires-rentiers, une des plaies de nos économies développées

Les deux exemples que je vous ai donnés peuvent bien évidemment se multiplier abondamment, jusqu'à notre système financier qui fabrique artificiellement de l'offre et de la demande (en titrisant et en vendant à peu près tout et n'importe quoi) pour pouvoir percevoir des commissions de ventes et/ou d'achats sur chaque opération.

Certains me diront qu'il n'y a pas d'économie développée sans commerce et sans spéculation, et on peut raisonnablement leur donner raison ; sauf que percevoir des rentes (au pourcentage en plus) sur chaque opération commerciale ou spéculative est d'un tout autre ordre qu'acheter et vendre (des marchandises, des services ou des prestations), ou anticiper une demande.

Les intermédiaires-rentiers n'ont même pas l'excuse d'anticiper sur une demande de marché et de prévoir son évolution pour y répondre, ou encore d'engager ou de prêter de l'argent et de prendre un risque dessus. Ils se trouvent juste à un endroit du circuit économique ou social qui leur permet de prélever une rente ; et de priver en conséquence les vrais producteurs de richesses d'une partie des valeurs ajoutées produites.

Si on comprend l'enrichissement sans cause comme la perception ou captation injustifiée d'une rémunération ou d'une commission dans la constitution ou production d'une valeur ajoutée, alors ça n'est ni plus ni moins qu'une autre façon de définir le vol.

Ils sont nombreux ces rentiers inutiles, ou pires, nuisibles ; certains ne vous sont même pas connus, tant ils font partie du paysage (pour certains depuis Napoléon) :

- tous les officiers ministériels* (commissaires-priseurs, notaires, huissiers de justice, avocat aux conseils, greffier des tribunaux de commerce) qui auraient dû depuis longtemps tous être fonctionnarisés,
- les mandataires, administrateurs et liquidateurs judiciaires,
- les administrateurs de curatelle ou tutelle, appelés MPJM (Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs)
- tous les intermédiaires commerciaux, y inclus les financiers, qui se rémunèrent au pourcentage, et ils sont très nombreux,
- mais également dans une moindre mesure, certains experts-comptables, avocats et autres commissaires aux comptes qui bénéficient des usines à gaz juridiques et de leur monopole d'exercice, pour facturer très cher ce qui a été compliqué et rendu occulte à dessein par un système politique devenu fou...

Quel est le service ou prestation, la plus-value économique et/ou sociale de tous ces intermédiaires qui vivent sur des rentes, des monopoles ou juste parce qu'ils sont un passage obligé pour certains actes ? Vraiment, j'ai beau chercher, je ne vois pas, mais si vous en voyez, je suis prêt à les entendre et à les étudier.

En réalité, tous ces gens vivent sur le travail des autres et perçoivent leur octroi de passage, sans absolument rien apporter à la collectivité, sauf une « autorité », que plus personne ne songe à remettre en cause tellement ils se sont fondus dans le paysage, malgré leur absence parfois totale de légitimité et d'utilité fonctionnelle. Sur ce dernier point, c'est évidemment discutable et la frontière n'est pas toujours tranchée, mais beaucoup de ces fonctions devraient avant tout être assumées par l'État, notamment pour les officiers ministériels ou les commissaires aux comptes.

En fait, tout ce qui est obligatoire devrait être de l'ordre d'un service public et en aucune manière confié à des intérêts privés ! Selon ce principe, on pourrait enfin réformer toutes ces professions de parasites qui ne vivent et ne s'enrichissent qu'à cause de leurs privilèges.

Problème : ces gens-là sont puissants. Par exemple, chaque fois qu'on évoque la libéralisation du secteur notarial (notamment en permettant aux avocats de rendre les mêmes services), il faut voir comment cette simple mesure de bon sens retourne aussitôt aux oubliettes, pour se rendre compte que ces catégories sociales, organisées en groupes d'influence, bénéficient également d'un pouvoir politique occulte considérable.

« Pauvre démocratie » qui n'a même pas le pouvoir de remettre en cause le moindre potentat local, fut-il devenu totalement inadapté, inutile et même nuisible à notre contexte économique et social. Alors, il n'y a pas d'étonnement à avoir, quand ces mêmes politiques se plient bien volontiers aux diktats des banques, au risque de faire crever tout le monde.

C'est une tendance lourde des systèmes que de développer des autojustifications à leur pérennisation, fussent-elles en contradiction avec ce que les réalités démontrent de leur inadaptation. Et leurs armes et « arguments » sont quasiment toujours les mêmes : chantage à l'emploi, à l'investissement, à l'impôt, à la liberté, à la compétence, ... bref, tout est bon pour justifier que des intérêts particuliers continuent à se prévaloir de privilèges qui vont à l'encontre de l'intérêt général.

Absolument, tous les systèmes tendent au contrôle des « facteurs de survie »... tous sans exception. La « lutte des places » fait rage partout ; et ils sont prêts à tout pour maintenir le statu quo et leur contrôle de l'avenir : entente, coups tordus, chantage, corruption, ... et même à essayer de nous faire croire qu'ils sont indispensables.

Si les allumeurs de réverbères au gaz avaient exigé qu'on maintienne leur travail (après tout, ils avaient une « fonction sociale » à peu près aussi importante que les poinçonneurs de ticket de métro), lorsque nous sommes passés à l'électricité, tout le monde aurait crié au fou. Mais dans nos systèmes politiques, institutionnels, économiques, paritaires et sociaux, jamais personne ne pense à crier au fou et au déni de réalité quand des situations absurdes, injustes et mortifères, pour le plus grand nombre, se perpétuent.

Si on combine cette loi du « nul ne peut s'enrichir sans cause » à la notion d'intérêt général, tout à coup, des pans entiers de notre organisation économique et sociale deviendraient absurdes :

- est-ce normal que des fonctions qui devraient être des services publics ne soient accessibles qu'à ceux qui peuvent payer ? Notaires, huissiers, avocats, et cetera ; et ce n'est pas l'aumône qu'on accorde parfois aux plus démunis qui leur permettra de faire valoir leurs droits.
- est-ce normal qu'un commissaire aux comptes soit payé par l'entreprise qu'il est censé contrôler (et parfois signaler au Procureur de la République), le mettant dans une position de non-impartialité et de conflit d'intérêts flagrants ? Il ne nous viendrait pas à l'idée de demander aux voleurs de payer les policiers pour qu'ils les attrapent et c'est pourtant à peu près du même ordre.
- à quoi servent les traders qui achètent et qui vendent du vent ? Ou qui passent 500 opérations à la seconde avec le THF* ?
- à quoi cela sert-il d'avoir (environ) 250 institutions de recouvrement social, alors qu'une ligne de plus sur les déclarations de TVA des entreprises, pourrait remplacer tout ça pour pas un rond ?
- n'est-ce pas contradictoire de vendre ou de laisser à la gestion privée des secteurs économiques stratégiques qui doivent gérer des ressources dans l'intérêt général : énergie, argent, transport, eau, et cetera ?
- la Cour des Comptes a, dans de nombreux rapports, dénoncé le recours aux PPP (Partenariat Public Privé) pour la gestion des services publics, ou les investissements ; pour autant nos élus continuent à les utiliser abondamment ; qui leur fera payer le surcoût pour les finances publiques et/ou les particuliers que tous ces contrats représentent ?
- n'est-ce pas un archaïsme d'avoir encore des juridictions composées d'élus (Prud'hommes et Tribunaux de commerce), avec toutes les dérives maintes fois avérées, concernant notamment les possibles problèmes de conflit d'intérêts ou de jugements rendus approximatifs par rapport au droit ?
- et je vous laisse décliner toutes les questions qui découlent de nos deux notions juridiques combinées...

Qu'on me comprenne bien, ce sont les systèmes que je combats, pas les hommes ; parce qu'au final, par exemple, qui parmi nous serait capable de refuser de recevoir une rente mensuelle de 50 000 € sur 10 ans, si l'État inventait un tirage au sort annuel parmi les contribuables ? Moi-même, qui me targue d'être un presque incorruptible, je ne sais pas si j'arriverais à trouver assez d'éthique et de moralité en moi pour refuser... Je pense même que je trouverais assez de

motivations pour prendre cet argent, et me persuader que j'en ferais « bon usage », en tous les cas un meilleur que l'État.

Cependant, on ne fera pas l'économie de s'attaquer au système des rentes et concomitamment à la pertinence de la répartition des valeurs ajoutées, tels qu'ils sont pensés et appliqués aujourd'hui. Il en va de la survie de tous. Sans oublier que tous ces comportements de captation injustifiée des valeurs ajoutées, pervertissent la concurrence et paupérisent des pans entiers de notre économie, pour le seul profit de quelques-uns.

D - Les fonctions improductives, une autre plaie de l'économie

Une économie a des limites dans ce qu'elle peut supporter et accepter comme fonctions qui ne produisent rien à part pour elles-mêmes. Mais comment différencier les fonctions productives des improductives ?

Outre les intermédiaires-rentiers que nous avons déjà pointés, juste quelques exemples :

- il faut 2 fonctionnaires français contre 1 en Allemagne pour recouvrir proportionnellement le même niveau d'impôt ;
- pour l'éducation nationale, il y a grosso modo 1 administratif pour 5 enseignants ;
- en 1994/95 pendant la grande grève des URSSAF* qui a duré 4 mois et demi (si mes souvenirs sont bons), pour faire face aux échéances de trésorerie, les cadres ont été réquisitionnés pour encaisser les cotisations qui continuaient à arriver. Surprise !!!... 2 % du personnel arrivaient à encaisser plus de 90 % des cotisations !!!... Mais peut-être qu'il faut dire également qu'à l'époque, cette structure tournait perpétuellement avec seulement 60 % de son personnel, les 40 % restant étant en congés divers et variés, en arrêt maladie ou en formation...

N'importe quelle entreprise serait morte bien avant d'atteindre ce genre de ratio ; mais là, ce sont nos institutions, et non accessoirement notre argent, alors c'est irréformable et intouchable, sans mettre le pays à feu et à sang. Qu'on me comprenne bien, je ne suis pas en train de faire une dixième diatribe anti-fonctionnaires (ou quasi-fonctionnaire pour l'URSSAF), je pense même que s'il y en a autant c'est bien parce qu'on en a réellement besoin dans l'état actuel de nos structures et même qu'il en manque beaucoup sur certains secteurs qui sont à la peine : justice, santé, police, enseignement, agents municipaux, et cetera. Le vrai problème est plutôt de savoir pourquoi on en a tant besoin.

Rappelez-vous : 254 taxes et impôts à gérer avec un nombre colossal de régimes fiscaux, 50 branches de sécurité sociale, une réglementation fiscale, sociale et administrative monstrueuse

qui nécessitent de lourds moyens pour s'assurer qu'elles sont respectées, des structures en veux-tu en voilà souvent redondantes et qui font la même chose⁽¹⁾, au dernier comptage public 389 commissions ministérielles (Wikipédia en recensait 668 en 2012) pour refaire pour la plupart des rapports dont on connaît déjà les résultats. Bref une foultitude de gens qui travaillent, mais pour produire quoi ? Qui servent à quoi et à qui ?

Nos fonctionnaires n'y sont vraiment pour rien si nos gouvernements et nos députés sont atteints de logorrhée réglementaire et pensent que c'est en compliquant tout qu'on peut... mais qu'on peut quoi, au fait ? Je ne vais pas essayer de comprendre par quel processus délirant on en est arrivé là, mais ce qui est sûr c'est que ça nous rend chroniquement malades, alors que nous aurions tous les moyens de faire autrement pour remettre les gens sur des boulots économiquement et socialement utiles au plus grand nombre.

C'est la bureaucratie qui a tué l'Union Soviétique⁽²⁾. Ce sont la bureaucratie et notre système paritaire qui tueront notre système de protections sociales, ainsi que la société solidaire telle que nous la connaissons. Avec nos 35 régimes de retraite de base, nos plus de 200 régimes de retraite complémentaire (enfin en réduction depuis une réforme récente), nos 50 régimes de Sécurité sociale et d'Assedic⁽³⁾, notre foultitude de mutuelles, nos centaines d'organismes de formation professionnelle, ainsi que tous les organismes sociaux dédiés à certaines professions, c'est même étonnant que ça ne soit pas encore tout à fait arrivé.

Tous ces gens qui produisent du papier... sans aucune valeur ajoutée en termes de services publics, de produits, de savoirs ou de marchandises... tous ceux qui travaillent pour contrôler, compter, classer, diriger, percevoir sans contrepartie, ... et contrôler les contrôleurs... tous ces conseils d'administrations, ces dirigeants d'institutions sociales, ces commissions, ... **tout cet argent dépensé juste pour faire valoir « son exception »**... quel gâchis !

Nous sommes tous responsables d'avoir accepté un système qui différencie et fragmente tous les Français au niveau de son système social, ce qui a autorisé en conséquence toutes les dérives bureaucratiques... ça sent vraiment la fin de civilisation...

Sera-t-il possible d'avoir un jour un organisme unique de redistributions sociales pour tous les Français ? J'en doute... En tout état de cause, si ce système ne sait pas se réformer par lui-

(1) - Note personnelle : Juste un exemple qu'on pourrait multiplier : 8 types de procédures coexistent pour réprimer la contrefaçon : les douanes, la police nationale, la répression des fraudes et la gendarmerie ont chacune créé leur cellule spécialisée, mais on peut également saisir le Procureur de la République, le Président du tribunal de commerce, de grande instance, ou un juge d'instruction... . Chacun de ces acteurs dispose de possibilités d'intervention limitées par son budget et est obligé de se doter de moyens qui deviennent du coup redondants par rapport aux autres. La plus élémentaire logique voudrait que tous ces moyens soient regroupés, afin de démultiplier l'efficacité, ne serait-ce, par exemple, que pour éviter que 3 cellules ne travaillent sur un même dossier, comme j'ai pu le constater une fois sur une affaire. Mais non, ce n'est pas comme ça que ça fonctionne en France et pour bien d'autres domaines, c'est pareil.

(2) - Note personnelle : il semble bien que la bureaucratie ait toujours joué un rôle central dans la chute de toutes les civilisations avancées : romaines, grecques, égyptiennes, ... Des barbares décidés seront toujours plus efficaces qu'une société bien rangée (il y a même une théorie du management qui dit qu'un collaborateur, avec un bureau bien rangé, est une personne qui passe trop de temps à ne rien faire).

(3) - « Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce » qui a fusionné avec Pôle Emploi en 2008.

même, si les politiques et les syndicats renoncent à changer, d'autres avancent à visage (presque) masqué pour nous faire basculer dans la société du chacun-pour-soi et du tout pognon qu'ils vénèrent ; nous leur avons donné toutes les armes y arriver.

D'ailleurs, nous en prenons grandement le chemin, notamment avec ce qui se profile avec la retraite par points prévue dans le programme de monsieur Macron⁽¹⁾.

E - Beaucoup de lois, avec leur propre logique, complètent et renforcent le principe fondamental de l'interdiction de l'enrichissement sans cause

Le grand public n'imagine pas combien de lois protectrices le législateur a mises en place contre les parasites et les voleurs. Tout un arsenal qui, s'il était appliqué à la lettre, devrait permettre de sortir du financiarisme et de l'enrichissement sans cause.

Aussi, un tout petit tour d'horizon (non exhaustif) s'impose, juste pour se remémorer à quel point nous disposons déjà de tous les outils qui permettraient de faire le ménage dans les pratiques anti-économiques, parasites et prédatrices :

- « la faute de gestion* » ou « acte non conforme à l'intérêt social* » : dans le droit commercial, qui est défini par un acte de gestion contraire à l'intérêt de l'entreprise, une passivité ou une négligence, et qui couvre également les infractions et fraudes ;
- « l'acte anormal de gestion* » ; issu du principe précédent et appliqué dans le droit fiscal, qui permet de redresser une dépense ou d'une recette qui n'a pas été réalisée dans l'intérêt de l'entreprise ;
- « l'abus de biens sociaux* » : défini les actes contraires à l'intérêt de l'entreprise, exécutés à des fins personnelles ou pour favoriser une autre société ou entreprise dans laquelle les commettants auraient des intérêts, directement ou indirectement ;
- « le détournement de fonds* » : un délit qui complète le précédent, quand l'auteur s'approprie des fonds de manière frauduleuse ;
- « l'entente illicite* » ; tous les accords ou pratiques concertées des entreprises qui visent à empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence sur un marché sont interdites (loi antitrust aux USA) ; cependant à mon sens, cette loi ne traite pas un problème pourtant présent : sur certains marchés l'alignement des pratiques peut se faire de manière non concertée, tout en aboutissant aux mêmes effets pervers qu'une entente illicite (Cf. par exemple : le chapitre sur le marché immobilier français) ;
- « la fraude fiscale* » : dont nous avons déjà longuement parlé, qui inclut la « fourniture de moyens* » aux clients par les professions libérales et les conseillers (notamment bancaires) ;

(¹) - Note personnelle : Qui pas à pas va enfin pouvoir réaliser le grand rêve des financiers et assureurs : privatiser tout le système social français.

- » la présentation de faux bilans* » : délit qui réprime le fait de présenter des informations comptables ne donnant pas une image fidèle des comptes de l'entreprise ;
- » le délit d'initié* » : tout fait commis par un investisseur en valeurs mobilières qui utilise des informations sensibles qui sont de nature confidentielle et dont ne disposent pas les autres investisseurs est punissable ;
- » l'escroquerie* » : qui inclut, entre autres, les systèmes de vente pyramidale*, l'abus de confiance* et autres « tromperies* » ;
- » l'abus de position dominante* » : toute entreprise qui profite de sa position incontournable pour s'émanciper des conditions que devrait lui imposer le marché est en infraction ;
- » la publicité mensongère » : définit des pratiques commerciales trompeuses visant à induire en erreur le consommateur ;
- » la trahison* » : définit les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation ; malheureusement, un crime largement sous-employé par la justice, notamment en matière économique ;
- et cetera, et cetera...

On le voit, le droit est bourré de lois répressives (fiscales, commerciales, pénales, civiles, et cetera) qui sanctionnent tous les faits aboutissant à un enrichissement sans cause qu'il soit intentionnel ou non. Tous ces délits et crimes peuvent coûter entre 5 ans d'emprisonnement et la perpétuité pour la trahison.

Le problème, comme pour la fraude fiscale, est toujours le même : où est passé la volonté politique de mettre fin à ces pratiques contraires à l'intérêt général ?

Aussi, personnellement, je rajouterais bien un délit « d'acte non-conforme à l'intérêt général » qui reprendrait de manière délictuelle les termes concernant la trahison ; juste pour faire comprendre à tous ceux qui pensent qu'ils peuvent vivre au dessus des lois qu'ils ne font pas qu'arnaquer des personnes, qu'ils ne font pas que profiter d'un système laxiste pour s'en mettre plein les poches, mais qu'ils agissent également en se mettant en infraction et en spoliant toute la collectivité.

Au premier chef, on pourrait d'ailleurs faire inculper l'État qui, contre l'intérêt général, ne répond pas à son obligation de faire appliquer la loi toute la loi rien que la loi pour tous également.

En fait, on sait déjà tout ce qu'il faudrait faire pour assainir et changer du tout au tout, toutes les pratiques anti-économiques. Nos lois nous le disent pour certaines depuis Napoléon, avec un Code civil qui depuis 1804 indique dans son article 1240 (ancien article 1382) : « *Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.* »

Bref, dès qu'il y a « dommage » - et ce terme recouvre l'intégralité de toutes les formes de préjudice qu'une personne peut causer à autrui, à une collectivité ou à un pays - il doit y avoir réparation et parfois sanction.

F - Sur les perspectives qu'ouvre la simple application de nos lois...

Il y a tant d'intérêts particuliers, contraires à l'intérêt général, à remettre en cause que je doute qu'il y ait un jour un politique en capacité de mettre un terme, par exemple, aux centrales d'achat qui font la pluie et toujours la pluie pour les producteurs et les consommateurs, sur notre territoire... Et des problèmes comme ceux-ci - qui sont des voies sans issue pour l'emploi, notre productivité et notre compétitivité - sont légion dans notre système économique, mais également social, institutionnel et politique.

Il y a tant d'intermédiaires aujourd'hui qui modifient les règles de libre concurrence que c'est déjà une gageure que tout le système n'ait pas implosé, tant celui-ci pompe de valeur ajoutée sans aucune justification et surtout sans aucun retour bénéfique pour le plus grand nombre.

Il faut cesser de nous soumettre à tous ces buveurs de sang. Nos ascendants ont fait une nuit du 4 août⁽¹⁾ pour abolir les privilèges; malheureusement, je crains qu'il nous faille bien plus qu'une nuit pour abolir tous les potentats qui ne servent qu'eux-mêmes, tant ceux-ci se sont ramifiés et consolidés partout dans notre société, sans que plus personne ne trouve cela anormal.

G - Quelques mesures, parmi bien d'autres possibles, consécutives au respect de nos lois combinées au principe d'intérêt général...

G - a - Les banques, un problème central

À part en Islande⁽²⁾, qui a fait condamner 10 dirigeants et cadres de 3 banques en faillite et où le peuple s'est soulevé, la crise de 2008 n'a envoyé aucun banquier français (ni américains, ni

(1) - La nuit du 4 août 1789 est la séance de l'Assemblée nationale constituante au cours de laquelle fut votée la suppression des privilèges féodaux

- Wikipédia - » Nuit du 4 août » : https://fr.wikipedia.org/wiki/Nuit_du_4_ao%C3%BBt_1789

(2) - L'Obs ; Comment l'Islande a mis en prison ses banquiers indécents : <https://www.nouvelobs.com/economie/20141120.OBS5681/comment-l-islande-a-mis-en-prison-ses-banquiers-indelicats.html> ; ou encore, Express Business ; L'Islande a laissé ses banques faire faillite, et jeté des banquiers en prison. Et voici ce qui s'est produit : <https://fr.express.live/2015/06/22/lislande-a-laisse-ses-banques-faire-faillite-et-jete-des-banquiers-en-prison-et-voici-ce-qui-sest-produit-exp-214182/>

autres) devant les tribunaux ; « mieux » le gouvernement français leur a prêté de l'argent (40 Md€ de recapitalisation et 320 Md€ de garantie⁽¹⁾) pour qu'elles puissent continuer comme avant.

Une très étonnante conception des responsabilités, où c'est comme si on prêtait à un joueur compulsif - qui serait en même temps propriétaire du casino - de l'argent pour qu'il puisse se refaire et rembourser tous les joueurs qui ont perdu avec lui.

La mise au pas des banques - par une vraie séparation des activités bancaires et l'interdiction des THF⁽²⁾ entre autres - est un combat central et vital pour la sortie du « tout et n'importe quoi ». Et si cela s'avérait nécessaire, il faudra bien reconsidérer que renationaliser ce secteur n'est ni un gros mot, ni une option inenvisageable.

Il faut que ces entreprises arrêtent de jouer contre l'intérêt général en utilisant des procédés qui ne servent qu'à alimenter les bonus des cadres, sans rien produire pour l'économie réelle, et pire, en jouant avec notre argent. Il faut que ces entreprises cessent d'être au-dessus des lois.

Il y a cependant une question de fond qu'il faudra bien résoudre : est-ce que prêter de l'argent (sans que les prêteurs n'interviennent dans la gestion des structures bénéficiaires de ces prêts) est une activité qui rentre, ou non, dans la loi qui dit « nul ne peut s'enrichir sans cause » ?

Ou autrement dit : est-ce que prêter de l'argent sans intervention dans la gestion est un enrichissement sans cause ? Ou encore : avoir pour seule activité d'évaluer les risques pour parier de l'argent est-elle une fonction dont notre société a besoin ? Si on répond non à cette dernière question, alors la conséquence serait tout simplement d'interdire toute rémunération d'un capital prêté quand il n'y a pas d'investissement dans la gestion.

Je vous laisse en déduire la révolution qui en résulterait à tous les niveaux, en commençant par la nationalisation de tout le système bancaire et, en toute logique, l'interdiction de tous les jeux d'argent.

G - b - L'écologie

Il est bien évident que je partage tous les objectifs des écologistes, notamment ceux concernant la transition énergétique et le développement durable. Mes seuls désaccords de taille concerne les moyens pour y parvenir⁽³⁾.

Dans un monde où la démographie est sans cesse en expansion et où 1 milliard d'humains vivent toujours dans l'extrême pauvreté, la décroissance est un mythe total.

⁽¹⁾ - Libération du 13 octobre 2008 ; L'État met 360 milliards sur la table pour sauver les banques : https://www.liberation.fr/futurs/2008/10/13/l-etat-met-360-milliards-sur-la-table-pour-sauver-les-banques_114848

⁽²⁾ - Note personnelle : pour tout ce qui concerne, entre autres, les problèmes posés par le financiarisme et les banques le site « Les Crises » est une référence incontournable : <https://www.les-crises.fr/pourquoi-il-faut-scinder-1/>

⁽³⁾ - Note personnelle : et apparemment je ne suis pas le seul... Cf. le film documentaire de Michael Moore : « Planet of the Humans » ; des constats terribles sur la récupération capitaliste du mouvement écologique et sa promotion des fausses bonnes solutions : <https://www.youtube.com/watch?v=Zk11vl-7czE>

Bien sûr, on peut travailler à une répartition plus équitable des richesses et à l'interdiction de l'obsolescence programmée, mais en aucune manière ces nécessités ne sont à même de résoudre le fait que nous ne produisons pas assez pour satisfaire les besoins de tout le monde⁽¹⁾. En outre (comme je l'ai démontré à partir des chiffres d'Oxfam), on ne peut pas résoudre ce problème en divisant toutes les richesses mondiales et en les affectant également à chaque être humain ; c'est une solution à un coup qui ne résout rien sur le fond.

Aussi faute d'une réelle régulation et même régression démographique, nous sommes donc condamnés à croître économiquement.

L'autre désaccord concerne les « énergies alternatives » où, dans l'état actuel de leur développement, tout indique quelles sont de fausses bonnes solutions comportant de multiples effets néfastes (comme, entre autres, le pillage des terres rares), dont il est bien difficile de mesurer si les aspects négatifs ne l'emportent pas au final sur nos modes de production dégueulasses actuels. Parmi de multiples exemples contreproductifs possibles : comment peut-on penser, que la production d'électricité par la biomasse est une alternative crédible ? En coupant toutes les forêts du monde, on pourrait produire un an d'électricité. Et après, on fait quoi ? On s'asphyxie en attendant que ça repousse ?⁽²⁾

En outre, je n'en peux plus des politiques punitives et culpabilisatrices ; parce que jamais on n'a réglé un problème en matraquant ceux qui en sont les victimes. Comment des « écologistes » peuvent-ils penser que c'est en punissant financièrement les mauvais comportements ou en rendant la vie impossible à ceux qui ne peuvent pas faire autrement qu'on va changer les choses ? Et tant d'autres raisonnements biaisés et contre-productifs.

En réalité, ces prescriptions sont d'émanation totalitaire, pour ne pas dire fasciste.

Et pourtant, toute bonne conscience au vent, c'est ce qu'on voit à l'œuvre quand on surtaxe l'essence ou quand on rend fou les automobilistes en restreignant leurs possibilités de se déplacer (Paris est devenu une vraie caricature de tout ce qu'il ne faut pas faire à ce niveau-là). C'est d'une irresponsabilité, d'une inconséquence et d'une hypocrisie sans nom : alors que pendant des dizaines d'années, l'État a encouragé le tout bagnole et le diesel, il matraque aujourd'hui ceux qui ont bêtement suivi cette volonté.

Aussi, d'abord, on répare les erreurs du passés, en offrant des alternatives aux personnes pour qu'elles puissent se passer de leur véhicule (et pas en leur proposant seulement de faire du

⁽¹⁾ - Note : si on divise également le PIB mondial (qui n'est même pas encore le revenu disponible) entre tous les habitants de la terre, chacun devrait vivre avec 10 300 € par an, une fortune pour certains pays sous-développés, mais un retour au statut de pauvre pour tous les habitants des pays développés.

⁽²⁾ - Cf. référence précédente dans le documentaire de Michael Moore.

vélo) ; d'abord on revoit tout le système d'urbanisation concentrationnaire qui oblige les personnes à se déplacer pour la moindre activité ; et seulement après on envisage de surtaxer les irréductibles. Sans oublier au passage que si le trafic routier est le principal responsable des pollutions dangereuses dans les agglomérations, pour autant il n'est responsable qu'à 15 % des pollutions globales⁽¹⁾ ! Il y a donc bien d'autres sujets à traiter en urgence (industrie, chauffage et agriculture notamment) pour faire baisser la pollution globale. Bizarrement, on n'entend pas beaucoup les « écolos hystériques du vélo », sur ces problèmes-là.

L'objectif de relocalisation des économies est central. Dans ce cadre, il est bien évident qu'il est aberrant de faire voyager des marchandises et des produits alimentaires sur des milliers de kilomètres. En conséquence, je ne vois pas ce qui nous empêcherait d'instaurer une taxe au kg/km parcouru, pour tous les produits dont l'origine première est hors UE, selon un barème établi en fonction de la distance du pays, de capitale à capitale.

Cependant, concrètement, la TVASS* s'avère être un arme d'intervention massive, qui permet de moduler très finement ce que l'on veut promouvoir et ce que l'on veut freiner, bien plus efficace que ne le seront jamais toutes les « taxes » que nos écolos punitifs nous inventent...

En outre, toute réglementation environnementale devrait dans les faits se traduire par une surtaxation à l'entrée de tous les produits ne la respectant pas. C'est le seul cas où les barrières douanières peuvent être intéressantes à réactiver.

En tout état de cause, si vous avez suivi les logiques légales et fiscales des chapitres précédents, vous êtes en mesure de comprendre par vous-même qu'aucune transition écologique ne se fera avec plus de 10 % de la population active au chômage et une pression concurrentielle externe qui se fout de nos lois... Je pense même que dans notre contexte actuel, les emplois-verts et l'économie circulaire sont des mythes totaux.

Avec notre économie en défaillance sur ses fondamentaux (chômage, dette, croissance, pouvoir d'achat, balance commerciale, dépendances industrielles, ...), jamais nous n'arriverons à dégager les budgets nécessaires aux vitaux objectifs écologiques. Aussi, il ne faut pas se tromper de priorités, sous peine que nos mesures écologiques ne restent à jamais que punitives et ne fassent que déplacer les problèmes, sans jamais produire aucun effet concret bénéfique pour le quotidien de chacun.

J'espère avoir démontré avec cet ouvrage que la révolution écologique doit nécessairement commencer par une révolution fiscale, de façon à, structurellement et profondément, modifier notre système économique.

(1) - Le Monde - « Quelle est la responsabilité de la voiture dans la pollution de l'air ? », par Audrey Garric, le 17 mars 2014 : https://www.lemonde.fr/planete/article/2014/03/17/quelle-est-la-responsabilite-de-la-voiture-dans-la-pollution-de-l-air_4384198_3244.html

Pour conclure provisoirement...

À l'issue de cet ouvrage, j'espère que vous aurez compris et assimilé à quel point notre fiscalité actuelle est incohérente, illogique, injuste, stupide, contre-productive ; et surtout, comment on l'a délibérément rendue complexe et occulte pour que jamais les citoyens ne puissent avoir accès à ce qu'ils payent réellement et au pouvoir de décider qui paye et combien ; ainsi que non accessoirement comment on va utiliser cet argent.

Toutes ces évolutions se sont faites en totale contradiction et en piétinant l'Article 14⁽¹⁾ de notre Déclaration de l'Homme et du Citoyen. Toutes les réformes qui ont été proposées dans cet ouvrage ne visent qu'à rétablir le plein exercice et l'entière possibilité d'exercer ce droit fondamental, dont nous avons trop longtemps été privés, et sans lequel la démocratie n'est qu'une mascarade.

J'espère également que vous aurez intégré que nous avons déjà tous les outils légaux pour mettre fin à toutes les injustices que nous subissons tous (à des degrés divers) quotidiennement et que tout changer ne dépend que de la volonté politique.

À l'issue des propositions exposées, vous aurez noté qu'il ne resterait plus que 3 impôts en usage :

- La TVA, qui taxe la consommation, et permet de moduler ce que l'on veut promouvoir ou freiner pour notre développement économique,
- La TVA Sociale Substitutive (qui rappelons-le permet d'augmenter les salaires nets de 12 à plus de 27 %, pour les plus bas revenus salariés), qui alimente la solidarité et la fraternité, est prélevé également sur la consommation, et agit en outre comme une taxe contre les concurrence déloyales,
- L'IR qui taxe uniquement les revenus de toute origine « *de tous les citoyens, en raison de leurs facultés.* », y compris pour ceux qui partiraient ou seraient perçus à et de l'étranger,

Et que nous couvrons néanmoins l'intégralité des besoins de financement de l'État, des collectivités locales, et des besoins sociaux.

Plus d'iniquité dans la proportionnalité des efforts ; nous saurons toujours exactement qui paye quoi et combien, avec des marges de manœuvres à tous les niveaux de ces 3 impôts, pour faire des politiques incitatives ou désincitatives de façon transparente.

(¹) - Rappel : « *Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.* »

Plus de taxes et impôts cachés que nous payons sans le savoir, plus de niches fiscales et sociales, plus d'imposition et assiette antiéconomiques et contre-productives ; avec en prime de colossales économies d'échelle au niveau structurel des services de l'État, des organismes de recouvrement et de redistribution de cotisations sociales, mais également dans les entreprises, pour que les gens se remettent enfin sur des boulots économiquement et socialement utiles plutôt que de brasser de la paperasse.

Cependant, les réformes proposées forment un tout cohérent, elles ne peuvent pas être appliquées de façon partielle ; en extraire une seule sans appliquer les autres et/ou les mesures qui l'accompagnent, et c'est toute la logique globale, notamment d'équité, qui perd son sens.

Vous aurez également noté que nous respectons une stricte égalité proportionnelle et progressive pour l'impôt sur le revenu, y inclus pour les étrangers ayant des intérêts économiques en France. De même, par l'application stricte du principe de « concurrence libre, loyale et non faussée », nous respectons à la lettre nos engagements envers nos partenaires européens et internationaux, tout en confrontant le système international du commerce actuel à toutes ses incohérences et perversions.

Il faut que tout cela cesse. Par exemple, alors même que la France pourrait être tout à fait autosuffisante sur ce produit, fini d'importer des haricots verts kényans⁽¹⁾ (et d'ailleurs), sans qu'ils ne supportent nos contraintes fiscales et sociales, et de leur faire parcourir 6 200 km, avec les coûts écologiques désastreux qui en résultent, uniquement parce que ce pays pratique une concurrence déloyale fiscale, sociale et environnementale.

Il n'y a pas de funestes fatalités à la mondialisation, à l'évasion et à la fraude fiscale, au déclin des droits sociaux, à la paupérisation des salariés, au chômage, aux déficits publics, à la déchéance et réduction des services publics... ; il y a seulement des dirigeants incompetents, incohérents et lâches, quand ce n'est pas complices et serviteurs des puissances d'argent et/ou de leurs « amis », depuis plus de 50 ans.

Ceux qui pensent proposer des politiques alternatives - tous les extrêmes et autres « sauveurs » de l'humanité, y inclus les écologistes actuels adeptes de l'écologie punitive - ne nous « vendent » que des recettes éculées datant des siècles passés, et inadaptées par rapport à notre contexte présent.

Alors à eux, mais tout également à ceux qui sont aux manettes de ce pays depuis tant d'années sans jamais avoir rien régler et même en aggravant certains problèmes, je leur conseille ces pensées d'Albert Einstein : *« L'insanité consiste à refaire toujours la même chose et croire, à chaque fois, que le résultat sera différent ! »* ; ou encore : *« On ne règle pas un problème en utilisant le système de pensée qui l'a engendré. »* ; tandis que Descartes nous donne également la

(1) - Le Monde 20/02/2015 - Du Kenya à l'assiette, le parcours pas si vert des haricots : https://www.lemonde.fr/planete/article/2015/02/20/du-kenya-a-l-assiette-le-parcours-pas-si-vert-des-haricots_4580825_3244.html

première voie à suivre : « *Pour atteindre la vérité, il faut une fois dans la vie se défaire de toutes les opinions qu'on a reçues, et reconstruire de nouveau tout le système de ses connaissances.* ».

À ceux pour lesquels j'aurais raté mes visées pédagogiques sur la compréhension de la fiscalité, parce que la matière traitée a été rendue absconse par 200 ans d'errances politiques, pour ma défense, je leur rappelle cette citation de Socrate rapporté par Platon (dans Phèdre, 275 b) : « *Une fois écrit, tout discours roule de tous côtés ; il tombe aussi bien chez ceux qui le comprennent que chez ceux pour lesquels il est sans intérêt ; il ne sait point à qui il faut parler, ni avec qui il est bon de se taire. S'il se voit méprisé ou injustement injurié, il a toujours besoin du secours de son père, car il n'est pas par lui-même capable de se défendre ni de se secourir.* ».

Cependant, je n'en resterai pas moins désolé de n'avoir pas su trouver les mots pour les éclairer et les convaincre.

Mon espoir est que le plus grand nombre s'empare de ces propositions pour en faire la base d'une vraie révolution fiscale, sociale et économique.

Je pourrais être optimiste, mais je ne le suis pas, tant je sais que les mesures proposées chambouleraient tellement d'acquis indus, de crispations idéologiques, de rentes de situation et de petits potentats, que ceux qui les porteraient auraient à faire face à des résistances (avec toutes sortes de propagandes en conséquence) à la mesure des révolutions qu'elles induisent.

Le pire, c'est que comme nombre d'entre vous, je ne me sens représenté par aucun parti politique, ni syndicat, ni même une personnalité quelconque. Aussi, je n'en peux plus de voter « pour le moins pire », en sachant qu'il fera toujours aussi pire et même plus que ce qui a toujours été fait.

Alors, c'est bien au peuple maintenant de parler, et nous verrons bien si notre démocratie en est encore une ou si elle n'en porte plus que le nom.

Glossaire

Note personnelle : tant de vocables occultes, d'anglicismes et d'acronymes créés pour laisser tous ces domaines à « ceux qui savent » et empêcher le plus grand nombre de comprendre, ça fait peur. Les textes de loi et définitions sont évidemment partiels ou résumés. On se référera utilement au lien internet proposé pour approfondir les sujets.

→ À titre gratuit :

Le contrat à titre gratuit est consenti dans une intention libérale (dons et legs) où une partie entend procurer à l'autre un avantage sans contreparties. Il s'oppose au contrat à titre onéreux.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Contrat_%C3%A0_titre_gratuit

→ À titre onéreux :

Un contrat fait à titre onéreux, est un contrat dans lequel la valeur de la prestation que doit exécuter une partie est représentée par la valeur de la prestation que l'autre doit fournir.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Contrat_%C3%A0_titre_on%C3%A9reux

→ Abus de biens sociaux :

En France, l'abus de biens sociaux ou ABS est un délit qui consiste, pour un dirigeant de société commerciale, à utiliser en connaissance de cause les biens, le crédit, les pouvoirs ou les voix de la société à des fins personnelles, directes ou indirectes.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Abus_de_biens_sociaux

→ Abus de confiance :

L'abus de confiance est, en France, « le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé »

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Abus_de_confiance

→ Abus de position dominante :

L'abus de position dominante est une infraction prévue par le droit de la concurrence pour sanctionner une entreprise, en situation de domination à cause de son pouvoir de marché, qui profite de sa position pour s'émanciper des conditions que devrait lui imposer le marché.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Abus_de_position_dominante

→ Acte anormal de gestion :

Il y a acte anormal de gestion quand l'entreprise va faire entrer dans ses charges des dépenses qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise, l'acte ayant comme unique objectif de faire augmenter les charges pour ainsi réduire le bénéfice imposable réalisé par l'entreprise. L'acte anormal de gestion peut résulter d'une dépense ou d'une recette qui n'a pas été réalisée alors qu'elle aurait dû l'être.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Acte_anormal_de_gestion

→ Acte non conforme à l'intérêt social :

La notion d'intérêt social est la traduction de la conception de la société avec la reconnaissance d'une personnalité morale qui a son propre intérêt. La société est la réunion d'intérêts particuliers en vue de la réalisation d'un profit commun. (Note de l'auteur : tout acte non conforme à l'intérêt social peut être attaqué, invalidé ou sanctionné.)

Source : Lexinter : http://lexinter.net/JF/interet_social.htm

→ **AMAP :**

« Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne » ou « Association pour le Maintien d'une Agriculture de Proximité » : l'AMAP est, en France, un partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une exploitation locale (généralement une ferme), débouchant sur un partage de récolte régulier (le plus souvent hebdomadaire) composée des produits de la ferme.

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Association_pour_le_maintien_d%27une_agriculture_paysanne

→ **AMF :**

Autorité des Marchés Financiers : L'AMF est une institution financière et une autorité administrative indépendante française créée en 2003, dotée de la personnalité morale et disposant d'une autonomie financière, qui a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.

Source : Wikipédia :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Autorit%C3%A9_des_march%C3%A9s_financiers_\(France\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Autorit%C3%A9_des_march%C3%A9s_financiers_(France))

→ **Analyse systémique :**

L'analyse systémique est précisément l'analyse faite selon les principes interdisciplinaires de la systémique, étude d'objets complexes par leurs échanges, qu'il s'agisse d'un être vivant, d'une organisation sociale, d'un objet technique.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Analyse_syst%C3%A9mique

→ **Article 111 du CGI (et en particulier le 111 c) :**

« Sont notamment considérés comme revenus distribués :

a. Sauf preuve contraire, les sommes mises à la disposition des associés directement ou par personnes ou sociétés interposées à titre d'avances, de prêts ou d'acomptes.

Nonobstant toutes dispositions contraires, lorsque ces sommes sont remboursées postérieurement au 1er janvier 1960, à la personne morale qui les avait versées, la fraction des impositions auxquelles leur attribution avait donné lieu est restituée aux bénéficiaires ou à leurs ayants cause dans des conditions et suivant des modalités fixées par décret (1) ;

b. Les sommes ou valeurs attribuées aux porteurs de parts bénéficiaires ou de fondateur au titre de rachat de ces parts ;

c. Les rémunérations et avantages occultes ;

d. La fraction des rémunérations qui n'est pas déductible en vertu du 1° du 1 de l'article 39 ;

e. Les dépenses et charges dont la déduction pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés est interdite en vertu des dispositions du premier alinéa et du c du 4 de l'article 39. »

Source : Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000006307236&dateTexte=>

→ **Article 117 du CGI :**

« Au cas où la masse des revenus distribués excède le montant total des distributions tel qu'il résulte des déclarations de la personne morale visées à l'article 116, celle-ci est invitée à fournir à l'administration, dans un délai de trente jours, toutes indications complémentaires sur les bénéficiaires de l'excédent de distribution.

En cas de refus ou à défaut de réponse dans ce délai, les sommes correspondantes donnent lieu à l'application de la pénalité prévue à l'article 1759. »

Source : Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006307263&cidTexte=LEGITEXT000006069577>

→ **Article 119 bis du CGI :**

« 1. Les revenus de capitaux mobiliers entrant dans les prévisions des articles 118, 119, 238 septies B et 1678 bis donnent lieu à l'application d'une retenue à la source dont le taux est fixé par

le 1 de l'article 187, lorsqu'ils bénéficient à des personnes qui ont leur siège en France ou à l'étranger ou qui n'ont pas leur domicile fiscal en France.

Toutefois, les produits des titres de créances mentionnés au premier alinéa de l'article 124 B sont placés en dehors du champ d'application de la retenue à la source. Il en est de même pour la prime de remboursement visée à l'article 238 septies A.

Les revenus des titres émis à compter du 1er janvier 1987, tels qu'ils sont définis aux articles 118,119 et 238 septies B, sont placés hors du champ d'application de la retenue à la source. (et cetera...) »

Source : Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000006307271&dateTexte=>

→ **Article 121-7 du Code Pénal :**

« Est complice d'un crime ou d'un délit la personne qui sciemment, par aide ou assistance, en a facilité la préparation ou la consommation.

Est également complice la personne qui par don, promesse, menace, ordre, abus d'autorité ou de pouvoir aura provoqué à une infraction ou donné des instructions pour la commettre. »

Source : Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006417212&cidTexte=LEGITEXT000006070719>

→ **Article 155 A du CGI :**

« I. Les sommes perçues par une personne domiciliée ou établie hors de France en rémunération de services rendus par une ou plusieurs personnes domiciliées ou établies en France sont imposables au nom de ces dernières :

- soit, lorsque celles-ci contrôlent directement ou indirectement la personne qui perçoit la rémunération des services ;

- soit, lorsqu'elles n'établissent pas que cette personne exerce, de manière prépondérante, une activité industrielle ou commerciale, autre que la prestation de services ;

- soit, en tout état de cause, lorsque la personne qui perçoit la rémunération des services est domiciliée ou établie dans un État étranger ou un territoire situé hors de France où elle est soumise à un régime fiscal privilégié au sens mentionné à l'article 238 A. (et cetera...) »

Source : Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000006307473&dateTexte=>

→ **Article 1649 A du CGI :**

« Les administrations publiques, les établissements ou organismes soumis au contrôle de l'autorité administrative et toutes personnes qui reçoivent habituellement en dépôt des valeurs mobilières, titres ou espèces doivent déclarer à l'administration des impôts l'ouverture et la clôture des comptes de toute nature

(1). Les personnes physiques, les associations, les sociétés n'ayant pas la forme commerciale, domiciliées ou établies en France, sont tenues de déclarer, en même temps que leur déclaration de revenus ou de résultats, les références des comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger. Les modalités d'application du présent alinéa sont fixées par décret

(2). Les sommes, titres ou valeurs transférés à l'étranger ou en provenance de l'étranger par l'intermédiaire de comptes non déclarés dans les conditions prévues au deuxième alinéa constituent, sauf preuve contraire, des revenus imposables. »

Source : Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006306932&cidTexte=LEGITEXT000006069577>

→ **Article 1741 du CGI :**

Sans préjudice des dispositions particulières relatées dans la présente codification, quiconque s'est frauduleusement soustrait ou a tenté de se soustraire frauduleusement à l'établissement ou au paiement total ou partiel des impôts visés dans la présente codification, soit qu'il ait volontairement omis de faire sa déclaration dans les délais prescrits, soit qu'il ait volontairement

dissimulé une part des sommes sujettes à l'impôt, soit qu'il ait organisé son insolvabilité ou mis obstacle par d'autres manœuvres au recouvrement de l'impôt, soit en agissant de toute autre manière frauduleuse, est passible, indépendamment des sanctions fiscales applicables, d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 500 000 €, dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction.

Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à une amende de 3 000 000 €, dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction, lorsque les faits ont été commis en bande organisée ou réalisés ou facilités au moyen : (...)

Source : Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000006312980&dateTexte=>

→ **Article 1759 du CGI :**

Les sociétés et les autres personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés qui versent ou distribuent, directement ou par l'intermédiaire de tiers, des revenus à des personnes dont, contrairement aux dispositions des articles 117 et 240, elles ne révèlent pas l'identité, sont soumises à une amende égale à 100 % des sommes versées ou distribuées. Lorsque l'entreprise a spontanément fait figurer dans sa déclaration de résultat le montant des sommes en cause, le taux de l'amende est ramené à 75 %.

Source : Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006314717&cidTexte=LEGITEXT000006069577&dateTexte=20060101>

→ **Article 182 A du CGI :**

I. À l'exception des salaires entrant dans le champ d'application de l'article 182 A bis, les traitements, salaires, pensions et rentes viagères, de source française, servis à des personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France donnent lieu à l'application d'une retenue à la source. (et cetera...)

Source : Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000020051576&cidTexte=LEGITEXT000006069577&dateTexte=20090101>

→ **Article 209 B du CGI :**

I. - 1. Lorsqu'une personne morale établie en France et passible de l'impôt sur les sociétés exploite une entreprise hors de France ou détient directement ou indirectement plus de 50 % des actions, parts, droits financiers ou droits de vote dans une entité juridique : personne morale, organisme, fiducie ou institution comparable, établie ou constituée hors de France et que cette entreprise ou entité juridique est soumise à un régime fiscal privilégié au sens de l'article 238 A, les bénéfices ou revenus positifs de cette entreprise ou entité juridique sont imposables à l'impôt sur les sociétés. Lorsqu'ils sont réalisés par une entité juridique, ils sont réputés constituer un revenu de capitaux mobiliers imposable de la personne morale établie en France dans la proportion des actions, parts ou droits financiers qu'elle détient directement ou indirectement. (et cetera....)

Source : Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000006303451&dateTexte=>

→ **Article 218 de la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » :**

« (...) I. - L'article L. 464-2 du même code est ainsi modifié :

1° Le III est ainsi rédigé :

« III. - Lorsqu'un organisme ou une entreprise ne conteste pas la réalité des griefs qui lui sont notifiés, le rapporteur général peut lui soumettre une proposition de transaction fixant le montant minimal et le montant maximal de la sanction pécuniaire envisagée. Lorsque l'entreprise ou l'organisme s'engage à modifier son comportement, le rapporteur général peut en tenir compte dans sa proposition de transaction. (et cetera...) »

Source : Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/8/6/2015-990/jo/texte>

→ **Article 238 A du CGI :**

Les intérêts, arrérages et autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements, les redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formules de fabrication et autres droits analogues ou les rémunérations de services, payés ou dus par une personne physique ou morale domiciliée ou établie en France à des personnes physiques ou morales qui sont domiciliées ou établies dans un État étranger ou un territoire situé hors de France et y sont soumises à un régime fiscal privilégié, ne sont admis comme charges déductibles pour l'établissement de l'impôt que si le débiteur apporte la preuve que les dépenses correspondent à des opérations réelles et qu'elles ne présentent pas un caractère anormal ou exagéré. (et cetera...)

Source : Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000006309072&dateTexte=>

→ **Article 434-1 du Code Pénal :**

Le fait, pour quiconque ayant connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. (et cetera...)

Source : Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418600>

→ **Article 57 du CGI :**

Pour l'établissement de l'impôt sur le revenu dû par les entreprises qui sont sous la dépendance ou qui possèdent le contrôle d'entreprises situées hors de France, les bénéfices indirectement transférés à ces dernières, soit par voie de majoration ou de diminution des prix d'achat ou de vente, soit par tout autre moyen, sont incorporés aux résultats accusés par les comptabilités. Il est procédé de même à l'égard des entreprises qui sont sous la dépendance d'une entreprise ou d'un groupe possédant également le contrôle d'entreprises situées hors de France.

Source : Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000029355359>

→ **Article L. 225-240 du Code de commerce :**

« Les commissaires aux comptes signalent, à la plus prochaine assemblée générale, les irrégularités et inexactitudes relevées par eux au cours de l'accomplissement de leur mission. En outre, ils révèlent au procureur de la République les faits délictueux dont ils ont eu connaissance, sans que leur responsabilité puisse être engagée par cette révélation. »

Source : Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006226283&cidTexte=LEGITEXT000005634379&dateTexte=20050908>

→ **Articles L. 232-21 à L. 232-26 du Code de commerce :**

« I. - Les sociétés en nom collectif dont tous les associés indéfiniment responsables sont des sociétés à responsabilité limitée ou des sociétés par actions sont tenues de déposer au greffe du tribunal, pour être annexés au registre du commerce et des sociétés, dans le mois suivant l'approbation des comptes annuels par l'assemblée ordinaire des associés ou dans les deux mois suivant cette approbation lorsque ce dépôt est effectué par voie électronique : (...) »

Source : Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006161292/2020-09-23/>

→ **Article L228 du LPF :**

I. - Sans préjudice des plaintes dont elle prend l'initiative, l'administration est tenue de dénoncer au procureur de la République les faits qu'elle a examinés dans le cadre de son pouvoir de contrôle prévu à l'article L. 10 qui ont conduit à l'application, sur des droits dont le montant est supérieur à 100 000 € : (et cetera...)

Source : Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000026949045&cidTexte=LEGITEXT000006069583>

→ **Article L464-1 du Code de commerce :**

L'Autorité de la concurrence peut, à la demande du ministre chargé de l'économie, des personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article L. 462-1 ou des entreprises et après avoir entendu les parties en cause et le commissaire du Gouvernement, prendre les mesures conservatoires qui lui sont demandées ou celles qui lui apparaissent nécessaires. (et cetera...)

Source : Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000005634379&idArticle=LEGIARTI000006232753&dateTexte=>

→ **Assiette (fiscale ou de l'impôt) :**

Une assiette fiscale est un montant qui sert de base au calcul d'un impôt ou d'une taxe. Le montant de l'impôt qui est dû est, le plus souvent, obtenu par multiplication de l'assiette par un taux.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Assiette_fiscale

→ **Autorité de la concurrence :**

L'Autorité de la concurrence, anciennement Conseil de la concurrence, est une autorité administrative indépendante (A.A.I.) française chargée de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles et d'étudier le fonctionnement des marchés. Elle a pour but d'assurer le respect de l'ordre public économique, lié « à la défense d'une concurrence suffisante sur les marchés »

Source : Wikipédia : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Autorit%C3%A9_de_la_concurrence_\(France\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Autorit%C3%A9_de_la_concurrence_(France))

→ **Avoir fiscal :**

Un avoir fiscal est un mécanisme de crédit d'impôt rattaché à un revenu mobilier. Il est utilisé dans de nombreux pays. Depuis 2004, il n'est plus utilisé en France. (Note de l'auteur : il a été remplacé dans la plupart des cas par un abattement d'assiette)

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Avoir_fiscal

→ **Besoin en fond de roulement cyclique (ou normatif) :**

Un besoin en fonds de roulement normatif est une moyenne de BFR reflétant un besoin structurel de la politique de stockage et de délai du crédit interentreprises, c'est-à-dire le crédit client accordé et le crédit fournisseur obtenu, et calculé sur flux supposés réguliers. Alors que le besoin en fonds de roulement est un besoin financier qui résulte du décalage entre les sorties et les entrées d'argent provoquées par l'exploitation de l'entreprise.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Besoin_en_fonds_de_roulement_normatif

→ **BFR :**

Besoin en Fonds de Roulement : Le BFR est la mesure des ressources financières qu'une entreprise doit mettre en œuvre pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses et recettes d'exploitation nécessaires à la production) et aux encaissements (commercialisation des biens et services) liés à son activité.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Besoin_en_fonds_de_roulement

→ **BIC :**

Bénéfices Industriels et Commerciaux : Les BIC sont une composante du revenu global soumis à l'impôt sur le revenu. Cette catégorie englobe les bénéfices réalisés par les personnes physiques

qui exercent une profession commerciale, industrielle ou artisanale (exploitants individuels ou associés de certaines sociétés de personnes).

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/B%C3%A9n%C3%A9fices_industriels_et_commerciaux

→ **BNC :**

Bénéfices Non Commerciaux : Les BNC sont une catégorie dans laquelle rentrent principalement les revenus tirés d'une activité libérale (le Conseil d'État donne deux critères pour vérifier que l'activité est libérale : la personne la pratiquant ne doit pas avoir le statut de commerçant et il doit y avoir prépondérance de l'activité intellectuelle). Il en est ainsi des métiers pour lesquels une charge est nécessaire : médecin, architecte...

Source : Wikipédia :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Imp%C3%B4t_sur_le_revenu_\(France\)#B%C3%A9n%C3%A9fices_non_commerciaux_\(BNC\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Imp%C3%B4t_sur_le_revenu_(France)#B%C3%A9n%C3%A9fices_non_commerciaux_(BNC))

→ **Bouclier fiscal :**

Le bouclier fiscal est une disposition fiscale qui plafonne l'imposition globale du contribuable. Pour ses défenseurs, la mesure vise à jouer le rôle de « garde-fou » d'un système fiscal dans lequel la superposition de différents impôts peut, dans certains cas particuliers, entraîner des prélèvements obligatoires absorbant une proportion jugée excessive des revenus.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Bouclier_fiscal

→ **BRICS**

« Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud »

BRICS est un acronyme anglais pour désigner un groupe de cinq pays qui se réunissent depuis 2011 en sommets annuels : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud (en anglais : Brazil, Russia, India, China, South Africa).

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Br%C3%A9sil,_Russie,_Inde,_Chine_et_Afrique_du_Sud

→ **CAC :**

Commissaire Aux Comptes : Un CAC est un auditeur dont le rôle est la vérification des comptes d'une entreprise. C'est un acteur extérieur à l'entreprise qui contrôle la sincérité et la régularité des comptes annuels établis par une société ou autre institution, et pour cela fait un audit comptable et financier.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Commissaire_aux_comptes

→ **CADA :**

Commission d'Accès aux Documents Administratifs : Créée en France par la loi no 78-753 du 17 juillet 1978, la CADA est une autorité administrative indépendante qui a pour objectif de faciliter et contrôler l'accès des particuliers aux documents administratifs.

Source : Wikipédia : <https://www.cada.fr/lacada/le-role-de-la-cada>

→ **CET :**

La contribution économique territoriale (CET) est un impôt local instauré par la loi de finances pour 2010 qui a remplacé en France la taxe professionnelle à partir du 1er janvier 2010.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Contribution_%C3%A9conomique_territoriale

→ **CFE :**

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est un impôt local créé en France par la loi de finances pour 2010.

Elle remplace, avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe professionnelle et la cotisation minimale de taxe professionnelle (impôt complémentaire qui revenait à l'État). La CFE et la CVAE forment ensemble la contribution économique territoriale (CET), plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée des entreprises.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Cotisation_fonci%C3%A8re_des_entreprises

→ **CGI :**

Acronyme de « Code général des impôts »

Il se compose d'une partie principale accompagnée de quatre annexes :

- annexe I pour les règlements d'administration publique ;
- annexe II pour les décrets en Conseil d'État ;
- annexe III pour les décrets simples ;
- annexe IV pour les arrêtés.

Ainsi que du Livre des procédures fiscales

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Code_g%C3%A9n%C3%A9ral_des_imp%C3%B4ts

→ **Chaîne de Ponzi :**

Un système de Ponzi est un montage financier frauduleux qui consiste à rémunérer les investissements des clients essentiellement par les fonds procurés par les nouveaux entrants.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_de_Ponzi

→ **CICE :**

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi : le CICE est une mesure du gouvernement de Jean-Marc Ayrault visant à soutenir les entreprises françaises. (...) Le CICE est considéré comme une politique de dévaluation fiscale, visant à réduire le coût du travail des entreprises domestiques relativement aux entreprises étrangères.

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Cr%C3%A9dit_d'imp%C3%B4t_pour_la_comp%C3%A9titivit%C3%A9_et_l'emploi

→ **Concurrence libre et non faussée :**

En économie la concurrence désigne la présence simultanée de plusieurs acteurs agissant de façon rivale sur un même marché. (Note de l'auteur : pour comprendre ce qu'on entend par « libre et non-faussée », il faut se référer aux différentes conceptions des théories économiques.)

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Concurrence#La_position_lib%C3%A9rale

→ **Convention fiscale :**

Une convention fiscale est un traité entre deux pays visant à éviter la double imposition des personnes et des entreprises. En particulier, elle définit comment est déterminée la résidence fiscale, c'est-à-dire le lieu d'imposition, de sorte que le citoyen ou l'entreprise d'un pays résidant dans un autre pays ne soit pas imposé une fois dans chaque pays pour le même revenu.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Convention_fiscale

→ **Courbe de Laffer :**

La courbe de Laffer est une modélisation économique développée par des économistes de l'offre, en particulier Arthur Laffer, fondée sur l'idée que la relation positive entre croissance du taux d'imposition et croissance des recettes de l'État (l'État étant défini au sens large, c'est-à-dire que le terme représente ici toutes les administrations publiques) s'inverse lorsque le taux d'imposition devient trop élevé.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Courbe_de_Laffer

→ **CRDS :**

Contribution au Remboursement de la Dette Sociale : la CRDS est un impôt français créé en 1996 dans le but de résorber l'endettement de la Sécurité sociale.

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Contribution_pour_le_remboursement_de_la_dette_sociale

→ **Croissance externe :**

La croissance par adjacence est le développement de l'entreprise par croissance dans des domaines proches de son domaine d'activité historique. Cette croissance peut notamment se faire par croissance externe.

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Fusion-acquisition#Strat%C3%A9gies_de_croissance_par_adjacence

→ **CSG** :

Contribution Sociale Généralisée : la CSG est un prélèvement obligatoire — dit proportionnel — créé en 1991, qui participe au financement de la sécurité sociale¹, et, depuis 2018, de l'assurance-chômage, à la place des cotisations prélevées sur les salaires. Son taux et son assiette ont constamment augmenté depuis sa création.

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Contribution_sociale_g%C3%A9n%C3%A9ralis%C3%A9e

→ **CVAE** :

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est un impôt local créé en France par la loi de finances pour 2010.

Elle est un composant, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la contribution économique territoriale (CET) qui a remplacé la taxe professionnelle. Le calcul de la CVAE a été censuré par le Conseil Constitutionnel le 19 mai 2017.

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Cotisation_sur_la_valeur_ajout%C3%A9e_des_entreprises

→ **DADS** :

Déclaration Annuelle des Données Sociales : la DADS est une formalité administrative pour les entreprises en France. Chaque entreprise est tenue de déclarer les effectifs salariés et les rémunérations brutes sur lesquelles sont calculées les cotisations sociales des entreprises et les droits des salariés.

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration_annuelle_des_donn%C3%A9es_sociales

→ **Décile** :

En statistique descriptive, un décile est chacune des 9 valeurs qui divisent un jeu de données, triées selon une relation d'ordre, en 10 parts égales, de sorte que chaque partie représente 1/10 de l'échantillon de population.

Source : Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9cile>

→ **Déclaration de soupçon (Article L561-15 du Code Monétaire et Financier) :**

I. - Les personnes mentionnées à l'article L. 561-2 sont tenues, dans les conditions fixées par le présent chapitre, de déclarer au service mentionné à l'article L. 561-23 les sommes inscrites dans leurs livres ou les opérations portant sur des sommes dont elles savent, soupçonnent ou ont de bonnes raisons de soupçonner qu'elles proviennent d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou sont liées au financement du terrorisme. (et cetera...)

Source : Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072026&idArticle=LEGIARTI000020180588&dateTexte=>

→ **Défense des systèmes (ou résistance) :**

Définition personnelle : En analyse systémique, une défense est définie comme un processus qui, confronté à une double contrainte, perpétue une réponse inadaptée, car son objectif nodal est que le système se perpétue envers et contre tout. On peut voir à l'œuvre ce type de blocage au niveau institutionnel quand la résolution d'un problème ferait disparaître la structure censée le traiter : par exemple, si la psychiatrie guérissait les fous elle disparaîtrait ; sa tendance est donc d'auto-justifier son existence en « créant » toujours plus de fous. Mais il en est de même quand nos élus refusent, parmi tant d'exemples possibles, l'instauration du référendum d'initiative citoyenne, uniquement parce que celui-ci serait susceptible de remettre en cause leur propre justification d'existence.

Sources :

- « Dans les coulisses de l'organisation » par Selvini Palazzoli, Mara et Collaborateurs ; édition E.S.F. - « La réalité de la réalité : Confusion, désinformation, communication... » par Paul Watzlawick ; collection Points

- « Sur l'interaction : travaux du Mental Research Institute Palo Alto », 1965-1974 ; Seuil

→ **Déflation compétitive :**

La déflation est un gain de pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une baisse durable du niveau général des prix. (Note de l'auteur : Quand elle est la conséquence d'une dévaluation monétaire elle a pour conséquence une baisse des prix à l'export, mais tout également une inflation sur les produits importés, une baisse de pouvoir d'achat, et cetera.)

Source : Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9flation>

→ **Dégagisme :**

Le « dégagisme » est un néologisme politique fondé à partir du verbe « dégager » et popularisé à partir de 2011 lors du Printemps arabe. Il est utilisé en politique pour demander l'éviction, par la force ou non, de la ou des personnes détenant le pouvoir, sans volonté de le reprendre, conduisant ainsi à une vacance du pouvoir.

Source : Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9gagisme>

→ **Délit d'initié :**

Un délit d'initié est un délit de marché que commet délibérément un investisseur en valeurs mobilières en utilisant des informations sensibles, qui lui sont extérieures, qui sont de nature confidentielle et dont ne disposent pas les autres investisseurs. La communication ou l'utilisation d'informations privilégiées susceptibles d'avoir un impact sur la tenue du cours de bourse peut permettre des gains illicites lors de transactions boursières.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9lit_d%27initié%C3%A9

→ **Dénégation :**

Fait d'énoncer une pensée, un désir en niant son contenu ou en ne le reconnaissant pas pour sien.

Source : Larousse :

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/d%C3%A9n%C3%A9gation/23553>

→ **Détournement de fonds :**

Le détournement de fonds est l'appropriation frauduleuse de biens par une personne pour son propre intérêt à qui l'on avait fait confiance pour gérer l'argent et les fonds détenus par un autre individu ou par une organisation tiers.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9tournement_de_fonds

→ **Dévaluation :**

Une monnaie subit une dévaluation lorsque les autorités monétaires décident d'abaisser son taux de change par rapport à une monnaie de référence, ou un panier de monnaie. La dernière en France date de 1983. Le contraire est une « réévaluation », également décidée par les autorités monétaires.

Source : Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9valuation>

→ **DGFIP :**

Direction Générale des Finances Publiques : La DGFIP est une direction de l'administration publique centrale française qui dépend du ministère de l'Économie et des Finances. Elle participe à la gestion des finances publiques en France, en matière de dépenses, mais surtout en matière de recettes : la DGFIP gère la fiscalité de l'État français et des collectivités territoriales qui s'impose aux particuliers et aux entreprises, en définit les règles juridiques, en assure le recouvrement au moyen de son large réseau territorial, et en instruit les contentieux fiscaux.

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Direction_g%C3%A9n%C3%A9rale_des_Finances_publiques

→ **DGCCRF :**

La Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) est une administration française relevant du ministère de l'Économie. Elle a pour objet de veiller aux conditions des échanges marchands entre les entreprises afin d'assurer la loyauté des transactions à l'égard des consommateurs. Dans ce cadre, elle assure trois grandes

missions : la régulation concurrentielle des marchés, la protection économique et la sécurité des consommateurs.

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Direction_g%C3%A9n%C3%A9rale_de_la_Concurrence_de_la_Conso_m_mation_et_de_la_R%C3%A9pression_des_fraudes

→ **DGI :**

Direction générale des Impôts : La DGI était une direction de l'administration publique française, créée en 1948, qui dépendait en général des ministres des finances ou du budget. Elle a été supprimée en avril 20081, en étant fusionnée avec la direction générale de la Comptabilité publique (DGCP) pour former la direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Direction_g%C3%A9n%C3%A9rale_des_Imp%C3%B4ts

→ **Disruption cognitive (ou dissonance cognitive) :**

En psychologie sociale, la dissonance cognitive est la tension interne propre au système de pensées, croyances, émotions et attitudes (cognitions) d'une personne lorsque plusieurs d'entre elles entrent en contradiction l'une avec l'autre.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Dissonance_cognitive

→ **DOM TOM :**

Départements et Territoires d'Outre-Mer

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/France_d%27outre-mer

→ **Double contrainte :**

Une double contrainte (de l'anglais double bind) est une situation dans laquelle une personne est soumise à deux contraintes ou pressions contradictoires ou incompatibles.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Double_contrainte

→ **Double imposition :**

La double imposition est le fait, pour un revenu, d'être imposé deux fois au niveau fiscal

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Double_imposition

→ **Droits de mutations :**

Sont soumises à des droits d'enregistrement ou à une taxe de publicité foncière les mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes foncières, emphytéose, etc).

Source : Collectivités-locales gouv.fr : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/droits-mutation>

→ **Dumping :**

Le terme de dumping (de l'anglais to dump, « déverser », « se débarrasser de ») désigne :

- la minimisation des contraintes légales en matière de fiscalité, de protection sociale ou de protection de l'environnement par un État ;
- la violation de contraintes légales en matière de fiscalité, de protection sociale ou de protection de l'environnement par une entreprise ;
- la vente à perte (vente d'un produit à un prix inférieur au prix de revient) par une entreprise.

Source : Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Dumping>

→ **DVNI :**

Direction des Vérifications Nationales et Internationales : La DVNI est un service à compétence nationale de la direction générale des Finances publiques chargée du contrôle fiscal des grandes entreprises et de leurs filiales ainsi que des relations internationales du fisc français.

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Direction_des_V%C3%A9rifications_nationales_et_internationales

→ **EBE :**

Excédent Brut d'Exploitation : L'EBE d'une entreprise, également nommé bénéfice brut d'exploitation est la ressource d'exploitation (après paiement des charges de personnel mais avant les dotations aux amortissements) dégagée au cours d'une période par l'activité principale de l'entreprise.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Exc%C3%A9dent_brut_d%27exploitation

→ **Effets de seuil :**

D'une manière générale, l'effet de seuil désigne l'apparition d'un phénomène, d'une caractéristique, d'un droit ou d'une capacité dès lors qu'une valeur donnée (ou valeur de seuil) est atteinte ou franchie par une variable ou plusieurs variables combinées.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Effet_de_seuil

→ **EHPAD :**

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes : Un EHPAD désigne en France la forme d'institution pour personnes âgées la plus répandue. Un EHPAD est un établissement médico-social. Un EHPAD se définit comme une maison de retraite médicalisée...

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tablissement_d%27h%C3%A9bergement_pour_personnes_%C3%A2g%C3%A9es_d%C3%A9pendantes

→ **Élasticité de la demande :**

En économie, l'élasticité mesure la variation d'une grandeur provoquée par la variation d'une autre grandeur. Ainsi, pour un produit donné, lorsque les volumes demandés augmentent de 15 % quand le prix de vente baisse de 10 %, l'élasticité de la demande par rapport au prix de vente est le quotient de la variation de la demande rapporté à la variation de prix de vente, soit $-1,5 = (15\% / -10\%)$.

Source : Wikipédia : [https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lasticit%C3%A9_\(%C3%A9conomie\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lasticit%C3%A9_(%C3%A9conomie))

→ **Encaissement/décaissement (TVA) :**

La TVA sur encaissement est exigible au moment où la facture est payée par le client, là où la TVA sur les débits se paie au moment de la livraison des marchandises, c'est-à-dire lors du transfert de propriété des biens.

Source : Ooreka : <https://comptabilite.ooreka.fr/astuce/voir/506557/tva-sur-les-encaissements>

→ **Entente illicite :**

Le droit de la concurrence interdit les ententes illicites ou restrictives, c'est-à-dire tous accords entre entreprises, toutes décisions d'associations d'entreprises et toutes pratiques concertées qui ont pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Entente_illicite

→ **Escroquerie :**

L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge.

Source : Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Escroquerie>

→ **ESFP :**

Examen contradictoire de la Situation Fiscale des Personnes physiques : L'ESFP est un contrôle fiscal approfondi de la situation des particuliers.

Source : Comment ça Marche : <https://droit-finances.commentcamarche.com/contents/834-l-examen-de-la-situation-fiscale-personnelle-esfp>

→ **Fait générateur (pour la TVA) :**

Définition personnelle : le fait générateur définit le moment où la TVA est due ou déductible, et selon quelles règles.

Source : Easy Compta :

<https://www.easycompta.eu/tva-principes-particularites/fait-generateur-exigibilite-de-la-tva>

→ **Faute de gestion :**

Tout acte ou omission d'un dirigeant qui serait contraire à l'intérêt social pourrait constituer une faute de gestion.

Source : Le Droit des Affaires.com :

<http://www.le-droit-des-affaires.com/faute-de-gestion-%e2%80%93-definition-article207.html>

→ **Fond de roulement cyclique :**

Cf. : Besoin en fond de roulement cyclique (ou normatif)

→ **Fourniture de moyens :**

La fourniture de moyens est définie comme consistant en une aide ou assistance ayant facilité la préparation ou la consommation d'un crime ou d'un délit

Source : Minilex : <https://www.minilex.fr/a/les-diff%c3%a9rentes-formes-de-complicit%c3%a9>

→ **Fraude fiscale :**

La fraude fiscale est le détournement « illégal » d'un système fiscal afin de ne pas contribuer aux cotisations publiques.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Fraude_fiscale

→ **Frexit :**

Le Frexit est un mot-valise né de la contraction des termes « France » et « exit », et qui désigne le scénario de retrait de la France de l'Union européenne, comme le Brexit pour la Grande-Bretagne.

Source : Lintern@ute : <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/frexit/>

→ **GAFAM :**

GAFAM est l'acronyme des géants du Web : Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft

Source : Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/GAFAM>

→ **Homéostasie :**

En biologie et en systémique, l'homéostasie est un phénomène par lequel un facteur clé est maintenu autour d'une valeur bénéfique pour le système considéré, grâce à un processus de régulation (Note de l'auteur : « de façon automatique et en vue d'économiser des ressources » ; mais cet automatisme peut continuer à fonctionner alors même que dans un contexte nouveau, il est devenu inadapté juste pour préserver sa propre survie ; il devient alors dysfonctionnel.)

Source : Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Hom%C3%A9ostasie>

→ **HT :**

Acronyme de « Hors Taxes » (en réalité seulement hors TVA)

→ **IFER :**

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (aussi désignée sous le sigle « IFER ») est un des impôts perçus, en France, au profit des Collectivités territoriales. Elle apparaît en 2010, suite à la suppression de la Taxe Professionnelle. Cette imposition vise certaines entreprises dont l'activité est exercée dans les secteurs de l'énergie, des transports ferroviaires et des télécommunications.

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Imposition_forfaitaire_sur_les_entreprises_de_r%C3%A9seaux

→ **IFI :**

Impôt sur la Fortune Immobilière : l'IFI est l'impôt sur la fortune français payé, depuis le 1er janvier 2018, par les personnes physiques et les couples détenant un patrimoine immobilier non affecté à l'activité professionnelle net taxable strictement supérieur à un certain seuil d'entrée.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Imp%C3%B4t_sur_la_fortune_immobili%C3%A8re

→ **Immobilisation :**

Une immobilisation est un actif d'utilisation durable pour une entité (entreprise, administration, association).

Source : Wikipédia : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Immobilisation_\(comptabilit%C3%A9\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Immobilisation_(comptabilit%C3%A9))

→ **Incidence fiscale :**

En économie, l'incidence fiscale est l'analyse de la répartition de la charge effective de l'impôt entre les différents agents économiques. Elle part du postulat que le coût de l'impôt se répercute sur les prix et que donc celui qui supporte effectivement le coût de l'impôt est indépendant de celui qui est légalement tenu d'en verser le montant à l'administration fiscale.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Incidence_fiscale

→ **Indice du coût de la construction :**

L'indice du coût de la construction (ICC) est un indice relevant les variations tarifaires dans le temps du secteur du bâtiment.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Indice_du_co%C3%BBt_de_la_construction

→ **Injonction paradoxale :**

Message comportant deux affirmations incompatibles, émis par une personne dominante.

Source : Psychologies : <http://www.psychologies.com/Dico-Psycho/Injonction-paradoxale>

→ **IR :**

Impôt sur le Revenu

Source : Wikipédia : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Imp%C3%B4t_sur_le_revenu_\(France\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Imp%C3%B4t_sur_le_revenu_(France))

→ **IR mobilier :**

Impôt appliqué sur les revenus issus des valeurs mobilières : obligations, titres de créances, actions et parts de sociétés, et cetera

Source : Service-Public.fr : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2613>

→ **IS :**

Impôt sur les Sociétés : L'IS est un impôt sur le revenu des entreprises.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Imp%C3%B4t_sur_les_soci%C3%A9t%C3%A9s

→ **ISF :**

Impôt de solidarité sur la fortune : L'ISF est l'ancien impôt sur la fortune français payé par les personnes physiques et les couples détenant un patrimoine net taxable strictement supérieur à un certain seuil d'entrée au 1er janvier de l'année considérée.

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Imp%C3%B4t_de_solidarit%C3%A9_sur_la_fortune

→ **Liste noire :**

Pour figurer sur la liste noire élaborée par l'UE, 3 critères sont pris en compte :

- 1 - Le refus de l'échange automatique d'informations,
- 2 - L'existence de mesures fiscales préférentielles dommageables,
- 3 - La non mise en œuvre des mesures de l'OCDE contre l'optimisation fiscale agressive.

Source : Toute l'Europe :

<https://www.touteleurope.eu/actualite/paradis-fiscaux-la-liste-noire-de-l-union-europeenne.html>

→ **LPF :**

Le Livre des procédures fiscales (LPF) est un des codes associés au Code général des impôts. Très schématiquement, il est au Code général des impôts ce que le Code de procédure pénale est au Code pénal.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Livre_des_proc%C3%A9dures_fiscales

→ **Morphogénie :**

Définition personnelle : en analyse systémique capacité de transformation et de création d'une réponse nouvelle et adaptée face à une modification du contexte.

→ **NATU :**

NATU est l'acronyme de : Netflix, Airbnb, Tesla et Uber ; nouveaux géants du web après les GAFAM.

→ **Néolibéralisme :**

Le terme désigne, de manière assez générale, une forme de libéralisme qui laisse une intervention limitée à l'État et promeut la libre concurrence dérégulée.

Source : Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/N%C3%A9olib%C3%A9ralisme>

→ **Noyau paradoxal :**

Définition personnelle : en analyse systémique, ensemble des lois et valeurs (généralement non-dites) qui surdétermine la réponse d'un système et ses défenses pour perpétuer une réponse automatique.

→ **OCDE :**

Acronyme de « Organisation de coopération et de développement économiques ».

L'OCDE est une organisation internationale d'études économiques, dont les 36 pays membres - des pays développés pour la plupart ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché. Elle joue essentiellement un rôle d'assemblée consultative.

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_de_coop%C3%A9ration_et_de_d%C3%A9veloppement_%C3%A9conomiques

→ **Officiers ministériels :**

Un officier ministériel est, en droit français, une personne qui en exécution d'une décision des autorités de l'État dispose d'un privilège pour exercer une activité qui, en général, constitue une tâche de service public.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Officier_minist%C3%A9riel

→ **OMC :**

Acronyme de « Organisation mondiale du commerce ».

L'OMC est une organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce international entre les pays.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_mondiale_du_commerce

→ **Optimisation fiscale :**

L'optimisation fiscale est l'utilisation du droit fiscal (régimes dérogatoires, utilisation de niches fiscales...) afin de réduire le montant de l'imposition tout en respectant les obligations fiscales de son pays. Elle est à distinguer de la fraude fiscale.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Optimisation_fiscale

→ **Paradis fiscal :**

Un paradis fiscal est un pays ou territoire à fiscalité réduite ou nulle, c'est-à-dire où le taux d'imposition est jugé très bas en comparaison avec les niveaux d'imposition existant dans les pays de l'OCDE.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Paradis_fiscal

→ **PIB :**

« Produit Intérieur Brut : L'agrégat PIB représente le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes d'un pays. Cette notion peut se définir de trois manières :

1 - Le PIB est la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;

2 - Le PIB est la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;

3 - Le PIB est la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte. »

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Produit_int%C3%A9rieur_brut

→ **Plus (ou moins) values latentes :**

La plus-value latente est constituée par la différence entre le coût d'acquisition d'un bien et sa valeur réelle. Néanmoins, c'est une simple espérance de gain, que le principe de prudence conduit à neutraliser.

Source : Ooreka : <https://comptabilite.ooreka.fr/astuce/voir/481787/plus-value-latente>

→ **PPP :**

Partenariat Public Privé : Le PPP est un mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie une redevance du partenaire public ou paiement des usagers du service qu'il gère.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Partenariat_public-priv%C3%A9

→ **Précompte mobilier :**

Définition personnelle : Prélèvement qui existait en France jusqu'en 2004 sur les revenus des valeurs mobilières et était rectifié par la suite en fonction de la situation réelle du contribuable.

→ **Prélèvement à la source :**

L'impôt retenu à la source est une technique de prélèvement fiscal consistant à faire retenir par un tiers payeur, au fil des revenus qu'il verse à la personne concernée, l'impôt dû au titre de ces mêmes revenus.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Imp%C3%B4t_retenu_%C3%A0_la_source

→ **Présentation de faux bilans :**

L'infraction communément qualifiée de présentation de faux bilan est la présentation de comptes infidèles ou inexacts.

Source : Lexinter : http://lexinter.net/JF/publication_de_comptes_infideles_ou_inexacts.htm

→ **Prix de transfert :**

Le prix de transfert ou prix de cession interne correspond à « tout flux intragroupe et transfrontalier (achat et vente de biens, de services, redevances, intérêts, garantie, honoraires, cession ou concession de biens incorporels tels que les marques, brevets, savoir-faire), refacturation de coûts...»

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Prix_de_transfert

→ **Publicité mensongère :**

Une publicité mensongère est en langage courant, comme son nom le laisse supposer, une publicité contenant des éléments faux, ou conçus pour induire en erreur

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Publicit%C3%A9_mensong%C3%A8re

→ **Réduction bas salaire :**

Dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité, le dispositif zéro cotisation Urssaf permet à l'employeur d'un salarié au Smic de ne plus payer aucune cotisation, hormis l'assurance-chômage. Le montant de l'allègement est égal au produit de la rémunération annuelle brute par un coefficient.

Source : Wikipédia : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F24542>

→ **Rendement (du capital investi) :**

Le rendement désigne un ratio financier qui mesure le montant d'argent gagné ou perdu par rapport à la somme initialement investie dans un investissement. En général, ce ratio est exprimé en pourcentage plutôt qu'en valeur décimale.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Retour_sur_investissement

→ **Retenue à la source :**

Cf. : « Prélèvement à la source »

→ **Revenu et distribution occulte :**

Cf. : article 1759 du Code Général des Impôts

→ **RIC :**

« Référendum d'Initiative Citoyenne »

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9f%C3%A9rendum_d%27initiative_citoyenne

→ **RMS :**

Acronyme de « Revenu Minimum de Subsistance » (Cf. : le chapitre 11 qui y est consacré)

Source complémentaire : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Revenu_de_base

→ **RSA :**

Revenu de Solidarité Active : le RSA est une prestation sociale française, gérée par les conseils départementaux, versée par les CAF et les MSA et destinée à garantir à ses bénéficiaires (2,5 millions en 2016), qu'ils aient ou non la capacité de travailler, un revenu minimum, avec en contrepartie une obligation de chercher un emploi ou de définir et suivre un projet professionnel visant à améliorer sa situation financière.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Revenu_de_solidarit%C3%A9_active

→ **SCI :**

Acronyme de « Société Civile Immobilière »

En droit civil français, une société civile immobilière (SCI) est une société civile, qui a un objet immobilier.

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9_civile_immobili%C3%A8re

→ **Sociétés carrousel :**

Le procédé consiste à créer dans différents États membres de l'UE des sociétés qui réalisent entre elles des opérations fictives de revente à perte en se faisant à chaque fois rembourser les trop-perçus de TVA. Avant que les administrations fiscales des différents pays se soient aperçues de la supercherie, les sociétés fraudeuses ont disparu et les trop-perçus de TVA ont été détournés.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Fraude_%C3%A0_la_TVA#Carrousel_TVA

→ **Structure perverse :**

Une perversion désigne, dans un sens général, une inclination à des conduites considérées comme « déviantes » par rapport aux règles et croyances morales d'une société. Note personnelle : la « structure perverse » a été définie par Lacan comme une construction spécifique de la personnalité, les deux autres structures étant la structure névrotique et la structure psychotique.

Source : Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Perversion>

→ **Swap :**

Le swap (de l'anglais to swap : échanger) ou contrat d'échange ou l'échange financier est un produit dérivé financier. Il s'agit d'un contrat d'échange de flux financiers entre deux parties, qui sont généralement des banques ou des institutions financières

Source : Wikipédia : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Swap_\(finance\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Swap_(finance))

→ **Système déclaratif au réel :**

Définition personnelle : consiste à établir le résultat net ou revenu annuel en soustrayant au chiffre d'affaires les dépenses réelles ayant permis la constitution de ce résultat. Il se distingue des régimes forfaitaires qui appliquent des abattements fixes sur le CA pour déterminer le résultat imposable.

→ **Systemistes :**

Définition personnelle : Généralement psychologues et sociologues, mais aussi scientifiques, utilisant l'analyse systémique comme cadre conceptuel et méthode d'intervention. Ces concepts issus de la cybernétique ont été élaborés par l'école de Palo Alto, créé par Gregory Bateson avec le concours de Donald D. Jackson, John Weakland, Jay Haley, Richard Fisch, William Fry, Paul Watzlawick, D. Fisch et bien d'autres.

Sources Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Analyse_syst%C3%A9mique

- et - https://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9rapie_syst%C3%A9mique

- et - https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89cole_de_Palo_Alto

→ **TASCOM :**

La Tascom est un impôt français également appelé taxe sur les surfaces commerciales. Elle remplace l'ancienne taxe d'aide au commerce et à l'artisanat (Taca) qui a été modifié.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Taxe_sur_les_surfaces_commerciales

→ **Taxe professionnelle :**

La taxe professionnelle (**TP**) était, avant la loi de finances pour 2010 (loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009) instituant la contribution économique territoriale (**CET**), un des quatre impôts directs locaux perçus par les collectivités territoriales françaises.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Taxe_professionnelle

→ **TF :**

Taxe Foncière : la TF est un impôt local dû tous les ans par le propriétaire d'un bien immobilier.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Taxe_fonci%C3%A8re

→ **TH :**

Taxe d'Habitation : la TH est un impôt s'appliquant à chaque personne (propriétaire ou locataire ou occupant à titre gratuit) disposant d'un bien immobilier. Elle est payée par la personne ayant la disposition ou la jouissance à titre privatif des locaux imposables au 1er janvier de l'année d'imposition.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Taxe_d%27habitation

→ **THF :**

Trading Haute Fréquence : Le THF est l'exécution à grande vitesse de transactions financières faites par des algorithmes informatiques. C'est une des catégories du « trading automatique » (basé sur la décision statistique), qui gère de plus en plus les données boursières à la manière d'un big data devenu inaccessible aux analyses humaines et bancaires traditionnelles.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Transactions_%C3%A0_haute_fr%C3%A9quence

→ **TP :**

Cf. : Taxe professionnelle

→ **Titrisation :**

La titrisation est une technique financière qui consiste à transférer à des investisseurs des actifs financiers tels que des créances (par exemple des factures émises non soldées, ou des prêts en cours), en transformant ces créances, par le passage à travers une société ad hoc, en titres financiers émis sur le marché des capitaux.

Source : Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Titrisation>

→ **TQM :**

Théorie Quantitative de la Monnaie : En sciences économiques, la TQM est une théorie économique fondée sur la relation de causalité entre la quantité de monnaie en circulation et le niveau général des prix. Cette théorie a été développée par différents auteurs dans différents pays.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9orie_quantitative_de_la_monnaie

→ **Trading haute fréquence :**

Cf. : THF

→ **Trahison :**

La trahison est le fait d'abandonner, de livrer à ses ennemis ou de tromper la confiance d'un groupe (politique ou religieux), d'une personne (ami, amant, famille) ou de principes (moraux, ou autres). Il y a différents degrés dans la trahison, le point commun est de briser une loyauté, de prendre secrètement le parti ou le camp de l'ennemi.

Source : Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Trahison>

→ **Tromperie :**

Une pratique commerciale est déloyale lorsqu'elle est contraire aux exigences de la diligence professionnelle et qu'elle altère, ou est susceptible d'altérer de manière substantielle, le comportement économique du consommateur normalement informé et raisonnablement attentif et avisé, à l'égard d'un bien ou d'un service.

Source : DGCCRF :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publication/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Pratiques-commerciales-trompeuses>

→ **TTC :**

Acronyme de « Toutes Taxes Comprises »

→ **TVA :**

Taxe sur la Valeur Ajoutée (Cf. : le chapitre 8 qui y est consacré)

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Taxe_sur_la_valeur_ajout%C3%A9e

→ **TVASS :**

Acronyme de « Taxe sur la Valeur Ajoutée Sociale Substitutive » (Cf. : le chapitre 9 qui y est consacré)

Source complémentaire : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/TVA_sociale

→ **URSSAF :**

En France, les Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) sont des organismes privés chargés d'une mission de service public, relevant de la branche « recouvrement » du régime général de la sécurité sociale.

Source : Wikipédia :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_de_recouvrement_des_cotisations_de_s%C3%A9curit%C3%A9_sociale_et_d%27allocations_familiales

→ **VA :**

Valeur Ajoutée : VA = Valeur des biens et services produits – Valeur des consommations intermédiaires + Marges commerciales (valeur des ventes de marchandises revendues en l'état moins leur valeur d'achat)

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Valeur_ajout%C3%A9e

→ **Variable d'ajustement**

Définition personnelle : Paramètre (humain, financier, matériel, ...) que l'on peut faire varier pour obtenir plus ou moins de résultat.

→ **Vente pyramidale :**

La vente pyramidale est une forme d'escroquerie dans laquelle le profit ne provient pas vraiment d'une activité de vente comme annoncée, mais du recrutement de nouveaux membres. Le terme pyramidal identifie le fait que seuls les initiateurs du système (au sommet) profitent en spoliant les membres de base.

Source : Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Vente_pyramidale

Table des matières

Titre, dédicace et remerciements	1
Introduction : aux futurs lecteurs.....	3
1 - Imprécis précis de fiscalité : pour en finir avec les « croyances populaires »... si, c'est possible.....	6
A - D'abord, comprendre la logique des réactions en chaîne, des vases communicants et des systèmes.....	6
B - Pourquoi « imprécis de fiscalité » ?	8
C - Alors, faisons simple et imprécis.....	10
D - Pourquoi « précis de fiscalité » ?	10
E - Démonstration pratique à partir d'une des croyances les plus tenaces en circulation : « faisons payer les entreprises ! ».....	11
F - Un système fiscal entièrement organisé pour occulter l'imposition réelle des personnes physiques	13
2 - Un exemple de contre-productivité des impôts : les taxes sur le tabac	16
A - Des chiffres incroyables, mais vrais	16
B - Les justifications concernant cette surtaxation, un tissu de contre-vérités et l'institutionnalisation de l'iniquité	18
C - Les conséquences et dégâts collatéraux, de vrais fléaux en soi.....	21
C - a - La création d'une nouvelle criminalité	21
C - b - L'augmentation des dépenses contraintes et de l'appauvrissement des bas et moyens revenus	22
D - Le défaut de logique et les idéologies dogmatiques à la base des décisions politiques concernant le tabac.....	25
E - Confondre causes et effets une démission politique et de l'intelligence généralisée	26
3 - Quelques autres exemples de taxes et systèmes stupides	28
A - La taxe sur les transactions financières.....	28
B - Les impôts patrimoniaux d'usage	29
B - a - L'IFI (Impôt sur la fortune immobilière, anciennement ISF).....	29
B - b - La TH (Taxe d'habitation) et la TF (Taxe foncière).....	31
B - c - Des justifications qui ne tiennent pas compte des principes fondamentaux.....	32
4 - Comprendre l'importance de « l'assiette fiscale » dans la surdétermination des résultats économiques, sociaux, et structurels.....	34
A - La répartition des perceptions par catégorie d'impôt et les constats qui en découlent .	34
B - La question centrale est donc bien à quoi cela sert-il d'imposer les entreprises ?.....	42

5 - Les données des problèmes - Le « péché originel », l'Europe et la Mondialisation : historique (partiel) de l'opération « portes ouvertes des poulaillers aux loups, aux renards, à la misère et aux régressions sociales »...	44
A - Les décisions politiques et incohérences de notre histoire	44
B - Les doubles contraintes nous surdéterminent.....	47
B - a - Si vous étiez un entrepreneur ou un industriel.....	47
B - b - Si vous étiez un banquier ou un fond d'investissement.....	49
B - c - Si vous étiez l'État.....	51
C - Le mystère du comment sont prises les décisions qui rendent les acteurs économiques fous	52
C - a - Les lois sont incohérentes	52
C - b - La double contrainte légale.....	54
6 - Les données des problèmes - Le contexte mondialisé, une donnée qui modifie profondément nos marges de manœuvre... et qui limite considérablement les options que nous avons...	56
A - Rappels historiques concernant l'évolution de la fiscalité.....	56
B - L'escroquerie idéologique organisée et ses conséquences apparemment insolubles ..	58
C - Pour conclure provisoirement sur les données des problèmes, avant l'effondrement systémique.....	61
7 - Le faux débat sur l'évasion fiscale et les paradis fiscaux.....	63
A - Évasion fiscale : des idées reçues à la réalité des lois ; ce que les journalistes et le grand public ignorent.....	63
B - Alors où est le problème ?.....	65
C - Soyons sérieux, les faits rien que les faits.....	69
D - Les faits sont têtus.....	72
E - Ce qui est important.....	78
F - Alors, qu'est-ce qui nous reste ? À part nos yeux pour pleurer et nos poings dans nos poches.....	79
8 - La TVA, un impôt controversé et pourtant « très efficace »...	82
A - Petits rappels historiques et mécanismes propres à la TVA	82
B - À propos de « l'équité » d'un tel impôt comparativement aux autres	83
C - Existe-t-il un prélèvement plus « injuste » que la TVA ?	84
D - La compétitivité des entreprises, le problème central ignoré par notre système de taxation et de prélèvements sociaux jamais réformés	87
E - Alors, où trouver l'argent sans continuer à tuer le système productif qui le crée, ni taxer toujours plus les pauvres et classes intermédiaires ?	89
9 - Empêcher et sortir de la concurrence déloyale en augmentant les salaires, sans renoncer à l'euro, ni au libre-échange, avec la TVASS !.....	90
A - Les préalables idéologiques et problèmes techniques.....	90
B - Le seul vrai précédent (d'autres ont suivi depuis).....	91
C - Ce qu'on nous propose en France	92
D - Les solutions pour que la TVASS fonctionne comme un vrai accélérateur d'activités économiques.....	93
E - Mais les gains qu'un tel transfert intégral d'assiette induit ne s'arrêtent pas là	102
F - Réponses à quelques questions légitimes... et idées reçues.....	104
G - La politique politicienne, les croyances et les intérêts particuliers ou corporatistes, les vraies oppositions au changement.....	116

10 - Légitimité et justifications fonctionnelles de la progressivité de l'impôt sur le revenu (IR)	119
11 - Des solutions pour une vraie révolution fiscale	125
A - L'IR aujourd'hui et les buts à atteindre	125
B - Sortir de l'épouvantail de l'IR et se servir de cette déclaration pour supprimer tous les autres impôts et taxes, ainsi que certaines structures sociales de redistribution	127
C - Principes généraux applicables à cette vraie révolution fiscale	138
12 - Les mesures d'accompagnement de la réforme de l'IR.....	142
A - La situation actuelle et les paradoxes concernant la fiscalité des patrimoines.....	142
B - Sortir de la compétition interétatique sur les investissements et les patrimoines.....	147
C - Supprimer l'IS sur les bénéfices non distribués et tout imposer à l'IR en cas de distributions	148
D - Les bénéfices de la suppression de l'IS et de ne garder que l'IR	150
13 - Chiffrage de toutes ces réformes.....	153
14 - Épilogue - Il n'y a pas que la fiscalité dans la vie, il y a aussi les lois à incidences économiques.....	155
A - L'agriculture néo-zélandaise.....	155
B - Le marché immobilier français.....	158
C - Les intermédiaires-rentiers, une des plaies de nos économies développées	162
D - Les fonctions improductives, une autre plaie de l'économie	165
E - Beaucoup de lois, avec leur propre logique, complètent et renforcent le principe fondamental de l'interdiction de l'enrichissement sans cause.....	167
F - Sur les perspectives qu'ouvre la simple application de nos lois.....	169
G - Quelques mesures, parmi bien d'autres possibles, consécutives au respect de nos lois combinées au principe d'intérêt général... ..	169
G - a - Les banques, un problème central	169
G - b - L'écologie	170
Pour conclure provisoirement... ..	173
Glossaire.....	176
Table des matières.....	196
Proposition pour la quatrième de couverture	199

Proposition pour la quatrième de couverture

Beaucoup d'ouvrages vous parlent d'économie, de fiscalité et de politique, jamais aucun ne l'a fait en remettant à plat autant de certitudes et toutes les contradictions qui régissent notre système de prélèvements fiscaux et sociaux actuels.

C'est un ouvrage pédagogique qui vous initiera et vous expliquera tout ce que vous avez besoin de savoir pour comprendre l'usine à gaz fiscale qui surdétermine les impasses économiques, sociales et écologiques desquelles il semble impossible de s'extraire. Il s'adresse aussi bien à ceux qui n'y connaissent rien qu'aux spécialistes qui pensent avoir tout compris.

Chiffres à l'appui, il propose une profonde refonte de toute la fiscalité et des prélèvements sociaux qui doit aboutir à la transparence nécessaire à la démocratie, mais tout également à une justice fiscale et sociale dignes de ce nom. Les réformes proposées visent à permettre de retrouver une croissance économique qui neutraliserait les effets néfastes de la mondialisation et de la concurrence déloyale (avec leurs corollaires anti-écologiques), sans perdre les bénéfices du libre-échange.

L'auteur a voulu rester anonyme parce qu'il pense que seules les idées comptent. Il n'a pas fait cet ouvrage pour devenir célèbre ou faire une carrière politique. Par ses analyses du système de prélèvements actuel et les réformes proposées, son seul but est que l'article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de notre Constitution, qui stipule : « *Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.* », redevienne vivant et effectif.

Son parcours personnel est celui d'un expert-comptable et chef d'entreprises, engagé pendant 35 ans dans l'amélioration des rapports sociaux dans les entreprises, uniquement guidé par ses idéaux issus de la gauche autogestionnaire, mais sans aucune affiliation politique partisane. Il vous surprendra cependant par ses explications et propositions qui sur bien des points démontrent comment on peut réconcilier les intérêts apparemment divergents des possédants et des salariés.

Le ras-le-bol fiscal est un sentiment largement partagé en France, sans qu'aucune solution ne fasse l'unanimité. Si le mot « révolution » a toujours le sens de tout changer, en nous donnant les clés pour comprendre, c'est bien ce que l'auteur nous propose avec ce livre.